

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éd., "L'influence française dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège au temps de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume VI, Editions de l'Université de Bruxelles, 1979.

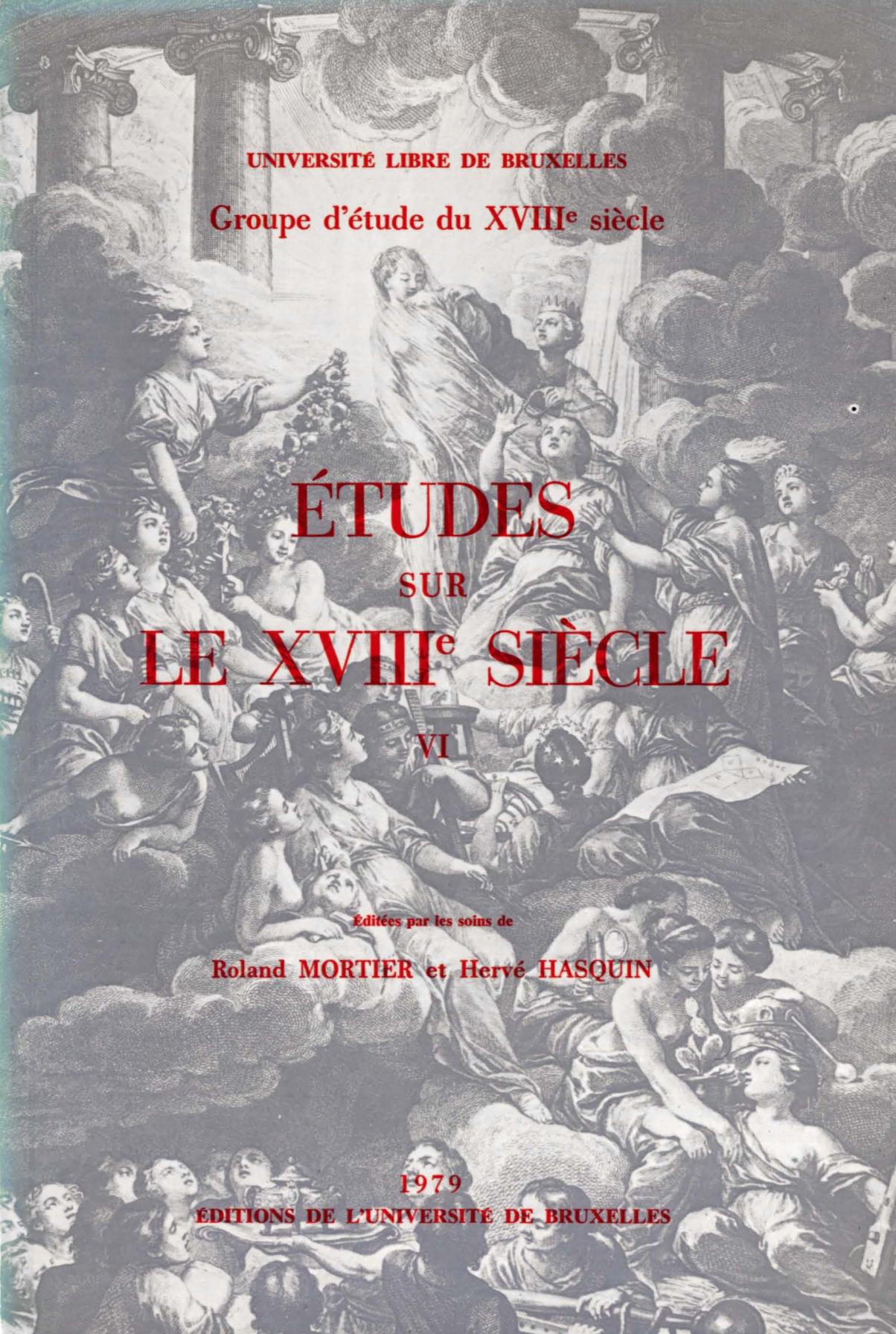
Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

VI

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1979

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique

ÉTUDES
sur
LE XVIII^e SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE
VI

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1979

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1980

Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique

**Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms
et les photocopies, réservés pour tous pays**

I.S.B.N. 2-8004-0712-3

D/1980/0171/4

Imprimé en Belgique

**L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS
ET LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE AU TEMPS DE VOLTAIRE
ET DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1730-1778)**

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'Étude du XVIII^e siècle

**L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS
ET LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE AU TEMPS DE VOLTAIRE
ET DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1730-1778)**

Colloque, Bruxelles, 2 et 3 juin 1978

COMITÉ ORGANISATEUR

Messieurs

- J. VERCRUYSSSE, Professeur à la Vrije Universiteit Brussel,
Directeur du Centrum voor de Studie van de Verlichting.
- R. MORTIER, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles,
Directeur du Groupe d'Étude du XVIII^e siècle.
- H. HASQUIN, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles,
Secrétaire du Groupe d'Étude du XVIII^e siècle.

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

1979

La publication de ce volume a été facilitée grâce à une généreuse subvention
du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture Française.

**Allocution prononcée par M. le Recteur FORIERS lors de la séance
d'ouverture du colloque sur « L'influence française dans les Pays-Bas
autrichiens et la Principauté de Liège au temps de Voltaire et de
Jean-Jacques Rousseau (1730-1778) », le 2 juin 1978**

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe d'Etude du XVIII^e siècle et le Centrum voor de Studie van de Verlichting se sont retrouvés dans un fraternel coude à coude pour organiser le colloque sur l'influence française dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège au temps de Voltaire et Jean-Jacques Rousseau.

C'est dire qu'à la joie très profonde que j'éprouve toujours, en qualité de Recteur, d'accueillir dans cette Maison des hommes et des femmes passionnés par un commun souci scientifique, s'ajoute celle de le faire au nom de deux Universités sœurs et d'apporter de la sorte des vœux communs pour cette rencontre.

Dès mon adolescence, j'ai été intrigué par la conjonction, semble-t-il nécessaire, que l'on établit entre Voltaire et Rousseau. Ils vont de pair dans les anthologies bien que l'on n'hésite jamais à dire que Voltaire remplit tout son siècle, auquel du reste il a donné son nom. Que reste-t-il donc à Jean-Jacques si son compagnon prend de la sorte tant de place ? La nature sans doute et la poésie, une certaine conception de l'homme et de la démocratie, ce n'est pas peu tout compte fait. Il est vrai que Goethe a dit qu'avec Rousseau, c'est un monde nouveau qui commence.

Peut-être pourrait-on voir dans Voltaire l'encombrant occupant du XVIII^e, dans Rousseau l'authentique initiateur du XIX^e. Je crois qu'effectivement son message nous est resté proche du cœur tandis que si l'année de sa mort on couronne en scène le buste d'un Voltaire encore bien vivant et même revivifié par cette apothéose, son destin ultérieur nous touche bien moins somme toute. A la différence de son compagnon il n'est pas vêtu de lin candide et n'est guère aimé.

Je relisais, il y a quelques heures, Joseph De Maistre : il détestait le sage de Fernay.

« N'avez-vous jamais remarqué que l'anathème divin fut écrit sur son visage. Après tant d'années, il est temps encore d'en faire l'expérience. Allez contempler sa figure au Palais de l'Ermitage ». Et encore : « Ne me parlez pas de cet homme, je ne puis en soutenir l'idée. Ah qu'il nous a fait du mal ! Semblable à cet insecte, fléau des jardins qui n'adresse ses morsures qu'à la racine des plantes les plus précieuses, Voltaire avec son aiguillon ne cesse de piquer les deux racines de la société, les femmes et les jeunes gens ... ». Je vous fais grâce de la suite des soirées de St-Pétersbourg !

Voltaire a, au surplus, tous les romantiques à ses trousses. Faut-il rappeler Rolla ?

Au contraire la chance continue à favoriser Jean-Jacques puisque votre colloque, Mesdames et Messieurs, notre colloque, fixe la période à scruter de 1730 à 1778, ce qui n'enlève que dix-huit ans à Rousseau pour trente six à Voltaire.

Jean-Jacques est en 1730 au plus pur de sa jeunesse, expédié par Madame de Wavrans parmi les catéchumènes de Turin, faisant ensuite tous les métiers, tandis que Voltaire au plein de sa force a déjà trouvé le secret de faire produire à sa *Henriade* 150.000 livres dont on dit pudiquement qu'elles lui assuraient son indépendance d'écrivain. Indépendance, en effet, lorsque l'on songe qu'on payait les plus beaux feux du monde sept cent soixante livres et le reste à l'avenant. On croit dès lors volontiers que le produit de la *Henriade* lui assurait la liberté.

Certes, Rousseau est peu nanti, mais il est rêveur et capable de bonheur, tandis que Voltaire est ricanant et peu enclin à la joie. Et pourtant, ils vont ensemble, depuis deux siècles, Voltaire à gauche, lui le richissime, Rousseau à droite, lui le gagne-petit, en pied, en buste, sur socle ou sur colonne.

Là aussi, semble-t-il, un sort funeste poursuit Voltaire. Moi-même je l'ai abandonné en bronze fort joliment ciselé pourtant, car la canne sur laquelle il s'appuyait fuyait sa main décharnée au moindre mouvement.

Faut-il dire que ces considérations n'enlèvent rien à l'extraordinaire ferveur que je porte au jeu spirituel qu'ils animèrent l'un et l'autre pendant toute leur vie ?

Consacrer un colloque à l'influence française au temps de Voltaire et de Rousseau, c'est orienter le sens des travaux ou les mettre en tout cas dans un éclairage particulier puisque nous aurions pu sinon faire référence à Louis XV.

1730, Louis le Bien-Aimé a 20 ans. 1778, il est mort depuis à peine quarante huit mois. Mais c'eut été présenter les choses dans une toute autre perspective.

Louis XV n'a pas d'inquiétude et peu de préoccupations métaphysiques tout au plus quelque timidité. La France en plein changement est heureuse même s'il lui manque une certaine forme de liberté. Elle ne connaît « pas d'invasion, pas d'occupation du territoire national par l'ennemi, pas de villes saccagées, pas de villes détruites, pas de civils massacrés, pas de ces effroyables hécatombes qui ont mar-

» qué les dernières guerres. Une courte incursion des Autrichiens dans le nord de » l'Alsace, vite repoussée ; une pointe des Piémontais en Provence, arrêtée devant » Toulon et terminée en débacle ; une tentative de débarquement anglaise près de » Saint-Malo, qui échoua par la vigilance du Duc d'Aiguillon et le mordant des » milices locales. C'est tout » comme écrira Pierre Gaxotte. Pas de troubles intérieurs non plus, quelques grèves sans doute mais à peine, la paix, la sécurité même, car après l'aventure de Law, le franc stabilisé en 1726 ne bougera plus jusqu'aux assignats révolutionnaires, c'est-à-dire vingt ans après la mort de Louis XV.

Non seulement la France apparaît alors à tous comme forte, bien gouvernée, mais elle sert d'exemple et donne consultation aux autres nations sur toutes choses même les plus inattendues. Marie-Thérèse ne devait-elle pas demander à Louis XV de lui faire tenir un mémoire détaillé sur la façon dont était organisée la police parisienne, tant celle-ci se révélait efficace ?

Voltaire et Rousseau apportent dans tout cela un esprit nouveau et par conséquent le contrepoids d'une autre puissance. Louis XV les trouve difficiles à vivre, sans se troubler outre mesure d'ailleurs. Voltaire, au sommet de sa gloire, assassine les intendants et les ministres de demandes de toutes sortes, dégrèvements d'impôts, franchise postale, privilèges de juridiction et d'importation, il obtient tout mais non de souper avec le Roi.

Rousseau est plus modeste et moins tenace, mais il exalte une certaine image anticipative de la France, car la France sous cette forme aussi se vend bien et ses philosophes également. C'est l'histoire de cette influence que vous allez étudier aujourd'hui, cette influence d'autant plus grande que la France et les Pays-Bas se jouxtent, que les mouvements de va-et-vient sont constants.

J'ai appelé l'an dernier Jean-Charles Oudry et Pierre Legendre comme témoins de l'influence picturale française dans nos provinces et Voltaire comme ambassadeur bien malgré lui des lettres, pendant les trois années où il enrage d'être à Bruxelles tandis qu'il achève Mérope et Mahomet.

Mouvement des hommes, mouvement des idées. La route du Nord était frayée et elle ne cessera plus d'être l'avenue qui unit nos deux pays.

J'ai lu avec infiniment d'intérêt le programme de vos travaux, avec une certaine émotion aussi quand j'ai vu que, me prenant au mot, le Président Mortier m'avait prié de vous parler de l'influence française dans le décor de la porcelaine de Tournai. C'est un sujet mineur sans doute mais qui est éclairant.

Comme le rappelait M. de Borghgrave d'Altena, on ne peut comprendre le XVIII^e siècle si l'on ne connaît pas son cadre de vie car celui-ci nous informe sur une période combien raffinée. Or, si l'on s'attache à ce thème, la France se retrouve partout aux Pays-Bas autrichiens : dans l'architecture dont Madame Frédéricq-Lilar a parlé avec tant de pertinence dans « L'Hôtel Falligan », où elle éclaire ce style franco-gantois si riche et si original à la fois.

Dans les œuvres de Dewez, architecte de Charles de Lorraine, dans cette place

Royale dont notre Collègue Martiny nous a dit un jour qu'elle était la plus française de nos places.

Dans l'orfèvrerie, où les Francson natifs de la Principauté de Liège vont faire leur écolage à Paris et en rapportent une moisson généreuse, où les Foncé de Mons, et surtout Claude Louis, s'assimilent si bien le goût français que morphologiquement on pourrait s'y méprendre et que seule la technique — argent coulé et ciselé en France argent écroui aux Pays-Bas — permet une facile distinction, où le Maître d'Audenarde signant d'une aigle bicéphale a toute l'élégance d'un maître de l'Île de France.

Dans la porcelaine de pâte tendre dont Nicaise il y a plus de quarante ans, relevait déjà l'origine française et qui est toute imprégnée de modèles, de décors et de réminiscences des manufactures de Saint Cloud, Mennecey, Vincennes et Sèvres.

Dans tout le reste au surplus.

Vous en serez, j'en suis sûr, encore plus convaincus à l'issue de votre quête qui permettra une merveilleuse synthèse et apportera de nouvelles sources de réflexion sur un thème inépuisable. Par delà les influences vous aurez aussi l'occasion de déceler les singularités, l'apport original de notre propre sensibilité et tout l'enrichissement qu'elle apporte à un si rayonnant présent.

Aussi ne voudrais-je pas allonger votre attente et vous prie dès lors, sans plus tarder, de commencer vos travaux en vous demandant de m'excuser de ne pas l'avoir fait plus tôt.

**L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS L'ARCHITECTURE
DES PAYS-BAS MÉRIDIONAUX ET DE LA
PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE AU XVIII^e SIÈCLE**

par

Fr. SOUCHAL

Université Libre de Bruxelles

L'influence française sur l'architecture dans les Pays-Bas méridionaux et dans la Principauté de Liège au temps de Voltaire et de Rousseau n'est plus à démontrer. Tout au plus me permettrai-je de livrer les réflexions que ce sujet, abordé maintes fois dans mon enseignement, m'inspire et aussi quelques directions de recherche, car il est bien évident qu'il y a encore beaucoup à dire.

Les sujets de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine auraient eu quelque raison de montrer quelque réticence envers la France, tant les souvenirs des campagnes de Louis XIV étaient pénibles. Par une sorte d'orgueil national blessé, on reconstruira la grand place de Bruxelles saccagée par le maréchal de Villeroy dans le style traditionnel, c'est-à-dire avec un archaïsme volontaire. La politique résolument pacifique de Louis XV apaisa les rancœurs. Du côté de Liège, où les princes étaient souvent des Wittelsbach volontiers francophiles, la frontière était perméable aux influences artistiques dès le XVII^e siècle. Les raisons de l'accroissement considérable et de la prépondérance de l'influence française ont été mises en lumière : la Cour de France et la capitale du Royaume deviennent les arbitres du goût et de la mode. Les princes européens vivent à l'heure de Versailles et de Paris, même quand les sentiments ne sont pas spécialement francophiles.

Réau a sans doute exagéré par chauvinisme les effets de cette mode française et des travaux récents apportent des nuances et des retouches¹. On ne peut nier

¹ L. RÉAU, *Histoire de l'expansion de l'art français*. Paris, 1928, t. II. Belgique, Hollande, Suisse. H. GERSON et E.H. TERKUILE, *Art and Architecture in Belgium 1600 to 1800*. Pelican History of art, 1960. J. VAN ACKERE, *Belgique baroque et classique, 1600-1789*, Bruxelles, 1972. G. LEMEUNIER, *L'art baroque et classique en Wallonie*, 1971.

que jusqu'aux années 1760, l'architecture et la décoration architecturale ne soient soumises à l'art français.

Comment se manifeste cette emprise ? Essentiellement de trois manières : d'abord l'intervention directe d'architectes français. Puis les séjours d'études ou de formation d'architectes autochtones à Paris. Enfin, et peut-être surtout, le pouvoir de l'image, c'est-à-dire les grands recueils imprimés en France, illustrés de gravures et diffusés à travers l'Europe.

Au XVIII^e siècle, la civilisation de ce pays reste essentiellement urbaine, c'est dire que nous trouverons au gré des circonstances des réponses variées selon les traditionnels centres de culture. Mais les Pays-Bas, maintenant autrichiens, participent aussi à ce que l'on est convenu maintenant d'appeler la civilisation monarchique, caractérisée par une vie de cour et un souci de prestige. Indéniablement, le corollaire est le statut et l'allure de capitale au profit de Bruxelles, cependant que les princes ecclésiastiques de Liège préfèrent aménager de confortables résidences à la campagne. Comme en France, l'époque que nous considérons est faite pour l'urbanisme et pour l'architecture de château, dont nous parlerons en laissant de côté, faute de temps, une architecture religieuse, surtout monastique, qui est loin d'être négligeable et qui a établi le renom de Dewez.

Dès le début du XVIII^e siècle, le gouverneur éphémère des Pays-Bas Max-Emmanuel de Bavière fait appel à un Français pour le pavillon de chasse et de fêtes de Bouchefort : Boffrand est assurément une des personnalités les plus originales sorties de l'agence d'Hardouin-Mansart, un des plus indépendants, un des plus appréciés à l'étranger. Bouchefort, de plan polygonal, avec portiques à colonnes, manifeste plus une réflexion sur la structure palladienne qu'une inspiration purement française. Il faudra s'en souvenir, parce que Cuvilliers, né dans les Pays-Bas, entrera au service des Bavière et développera en Allemagne méridionale le goût français : Amalienburg doit certainement quelque chose à Bouchefort.

L'intervention de Servandoni, au milieu du siècle, demanderait à être précisée. Il semble bien que ce sont surtout des transformations à la mode du jour sollicitées par de grandes familles pour leurs résidences, les Arenberg, les Ursel, qu'on lui doive. Un Servandoni, soucieux d'effets scénographiques, décorateur plus qu'architecte, satisfaisait le goût de l'ornement conforme aux traditions artistiques des Pays-Bas et le goût du prestige de ces puissantes dynasties princières. Il est significatif que l'autre grand maître appelé à la fin du siècle, Charles De Wailly, fut un disciple de Servandoni qui lui inculqua sa grande manière fastueuse qui tentait de concilier les données du néo-classicisme, en principe simplificatrices, avec le besoin d'un décorum où les jeux d'ombre et de lumière se combinaient aux effets de polychromie. On est assez loin de la sobriété prêchée à ce moment.

Si ces architectes français vinrent en personne aux Pays-Bas méridionaux parfois pour de courts séjours, on est à peu près sûr que deux autres n'y mirent jamais les pieds, se contentant de donner des consultations à distance, selon un procédé fort courant alors et dont Robert de Cotte est l'exemple le plus significatif. Ce n'est

pas le lieu ici de reprendre la controverse sur la genèse de la place Royale de Bruxelles et les mérites respectifs de Barré et de Guimard. On ne peut nier que ce Nicolas Barré, architecte parisien qui travaille un peu à l'écart des cercles officiels et paraît certes un peu mondain, n'en est pas moins un homme capable. Si l'hôtel Grimod de la Reynière n'existe plus, on n'a jamais pris la peine d'étudier les projets pour Bruxelles à la lumière d'ouvrages qui n'ont pas disparu et sont fort honorables comme les châteaux du Marais et de Montgeoffroy. Et s'il ne vint jamais à Bruxelles, ses consultations ne semblent pas seulement de convenance, pour assurer à l'entreprise une sorte de label de qualité française. Si cela avait été le cas, on se serait plutôt adressé à un académicien.

Le grand architecte français aux Pays-Bas n'en reste pas moins Guimard. Comme tant d'autres contemporains, il est porteur d'un bagage où il y a d'abord l'enseignement très classicisant de J.F. Blondel et l'exemple très entraînant des réalisations de Jacques-Ange Gabriel. Même si c'est le dépit de ne point réussir dans sa patrie qui amène Guimard à faire carrière dans une capitale étrangère, la Belgique peut se féliciter d'avoir retenu un homme de grand talent, aux vues amples, et même si son imagination n'est pas très originale, il mérite d'être considéré comme l'auteur d'une belle page d'urbanisme monarchique. On a un peu tendance à taxer de froideur la place Royale, mais on ne saurait oublier l'équilibre majestueux des proportions et que, par sa structure, la place Royale de Bruxelles est la dernière et non la moindre, le couronnement en quelque sorte de ces grandes entreprises si représentatives de la civilisation monarchique du XVIII^e siècle, grandiose dans son unité et même dans ses temps forts, comme ce portique si antiquisant de Saint-Jacques sur le Coudenberg, plus antiquisant que celui de l'hôtel des Fermes de la place de Reims et à fortiori que celui de l'Hôtel de Ville de Nancy, pour citer les deux places françaises qui ont assurément compté comme sources d'inspiration. Je trouve que les historiens belges oublient un peu trop Nancy, d'ailleurs, alors que les origines familiales du gouverneur devraient inciter à ramener l'attention vers cette capitale théoriquement indépendante des confins du royaume, si proche de cette autre capitale où la dynastie de Lorraine, en la personne du cadet Charles, retrouvait une cour, un semblant d'indépendance et l'occasion d'exercer un mécénat de prestige. Malgré les altérations, tout cet ensemble de la place, du quartier du Parc, du Palais du Conseil et de la Chancellerie de Brabant, reste un témoignage majestueux de l'influence française, grâce à Guimard, qui n'a pas renié ses maîtres.

C'est à propos de la capitale de la principauté que Soufflot est mentionné, mais il ne fit certainement pas le déplacement. Le doyen et le chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège n'étaient peut-être pas très sûrs des qualités du plan proposé pour leur église par l'architecte Pizzoni, l'auteur de la cathédrale de Namur, puisque, vers 1753, ils soumièrent le projet à l'Académie d'Architecture de Paris, considérée comme l'arbitre du bon goût et que le constructeur de Sainte-Geneviève fut chargé de rédiger un rapport.

Deux autres architectes français au moins figurent dans des affaires de con-

structions aux Pays-Bas, mais rien ne prouve qu'ils soient venus. On sait que Chevotet fut en relation avec les Croy que le maréchal et son fils le tenaient en haute estime. Son intervention pour le château de l'Hermitage (aujourd'hui à la frontière) où l'on retrouve le souvenir du Pavillon de Hanovre est sûre et l'on peut se demander s'il ne fut pas consulté pour les grands travaux du château du Rœulx, même si les archives sont muettes pour l'instant. Les Lamoral, princes de Ligne, connaissaient aussi Chevotet qui les aurait conseillés pour les jardins de Belœil. Un autre français à la mode, plus tard, vers 1770, Bélanger, l'architecte du comte d'Artois et de Bagatelle, remanie pour le prince de Ligne Belœil, donne les dessins d'un salon pour l'hôtel du prince à Bruxelles et refait son château et son parc de Baudour, avec les fabriques à la mode de ce temps.

Je me demande si Chevotet ne doit pas être crédité d'une autre construction, cette fois dans le domaine liégeois. Personne n'a remarqué, si je ne m'abuse, que la façade sur les jardins du château de Warfusée, tout au moins pour le corps central est la reproduction presque parfaite de la façade de Champlâtreux². Le château fut construit pour les Oultremont de 1755 à 1760, soit à peu près à la même époque que Champlâtreux et que les projets de Chevotet pour l'Hermitage. Les comptes conservent le nom du maître maçon Jean-Gilles Jacob, mais il est bien probable qu'il travailla sur les dessins d'un véritable architecte qui pourrait être Chevotet.

Les architectes français ont donc apporté une contribution importante à la construction de résidences aristocratiques dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. D'autres témoignages méritent d'être encore cités ; ces édifices ont de plus le mérite de subsister sans altération dommageable. L'un c'est le très beau château de Wannegem-Lede. Œuvre de Guimard, on l'a justement rapproché du petit Trianon, pur joyau de l'art d'Ange-Jacques Gabriel : ce n'est pas un simple décalque et Guimard a su préserver sa personnalité, notamment dans l'agencement et dans le décor des admirables pièces de réception. On notera la fascination exercée par le petit Trianon sur les architectes des Pays-Bas. Des démarquages plus ou moins avoués se multiplient à la fin du siècle et sans prétendre en dresser l'inventaire, je citerai au moins la maison à Gand du baron de Meulenaere, œuvre de Pisson, du même Pisson une maison de campagne à Wondelgem³.

Quant à De Wailly, la Belgique conserve deux ouvrages d'une grande séduction : le petit théâtre de Seneffe où, à l'intérieur, la perspective illusionniste prouve que De Wailly avait bien étudié les maîtres du genre, c'est-à-dire les Italiens, et le pavillon d'Hingene où le plan polygonal s'associe harmonieusement à un jeu délicat des volumes et à un judicieux emploi des colonnes et des arcades. Le projet de théâtre à Bruxelles de De Wailly a été étudié par V. Martiny et je n'y reviens pas.

² Le château de Champlâtreux (Val d'Oise) fut construit pour les Molé.

³ Ces édifices sont décrits par P.J. GOETGHEBEUR, *Choix de monuments, édifices et maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas*, Gand, 1927.

Il convient de noter que l'influence française, directe ou indirecte, est nettement plus forte à ce moment dans les pays francophones, ce qui est, après tout, normal ; elle touche de plein fouet le Hainaut, le Namurois, la principauté de Liège mais aussi le Brabant et Bruxelles, nettement moins la Flandre. Gand, Madame Frédéricq l'a montré avec autorité, connaît une architecture fort originale ; ses maîtres Bernard de Wilde et David t'Kindt sont autochtones, c'est le Rococo gantois qui a duré presque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, tant il était prisé. La France lui fournit surtout un répertoire décoratif ou plus exactement un point de départ ; il serait vain de chercher en France l'équivalent de l'extraordinaire hôtel Falligan⁴. Mais qui a construit, vers le milieu du siècle, non loin de Gand, le château de Leeuwergem, si français ? L'architecture à Anvers connaît une aventure un peu similaire, mais le maître ici est d'origine germanique et porté lui aussi à une certaine exubérance, c'est Bauscheit le jeune. Mais quand le Néo-classicisme s'installe — plutôt en retard — dans ces deux cités, on perçoit alors un écho de la France. La belle façade postérieure de l'Hôtel d'Hane-Steenhuysse à Gand ne devait pas dépayser Louis XVIII, réfugié là pendant les Cent Jours.

Nombreux furent les architectes nés dans les Pays-Bas ou dans la principauté et qui vinrent à Paris recevoir les leçons du fameux Blondel ou plus tard des maîtres du Néo-classicisme. Nous savons que Barthelemy Digneffe (1724-1784) qui construisit beaucoup à Liège se lia à Paris avec Soufflot. Son compatriote Jean-Barthelemy Renoz (1729-1786) étudia aussi à Paris où Greuze fit son portrait. Les liégeois ont surtout retenu de la France une leçon de sobriété qui confine parfois à l'austérité. L'influence française n'était pas exclusive, puisque Couven, d'Aix-la-Chapelle, travailla aussi à Liège, mais il reste à prouver que l'hôtel d'Ansembourg est bien son œuvre. Les maîtres du Hainaut, Pisson, les frères Fonson, Betigny, N. de Brissy de Mons, Payen de Tournai, Chermane de Namur, ont peut-être fait aussi le voyage de Paris. Dewez est un cas à part et il est trop important pour l'évoquer ici, sauf pour marquer que si lui aussi fit un séjour à Paris, on ne sait chez qui. Mais c'est en Italie chez Vanvitelli et en Angleterre chez Robert Adam qu'il se forma surtout, ce qui constitue bien une correction importante à l'influence française : il est maintenant prouvé que le plus grand architecte du Néo-classicisme dans les Pays-Bas méridionaux est davantage tributaire du palladianisme à l'anglaise que des leçons de la France. Cependant à Seneffe, un des plus beaux châteaux de Belgique, il se souvient de l'hôtel de Soubise construit à Paris par Delamair. L'influence de la France a donc des limites, aussi bien dans le tempérament local que dans l'immixion d'autres courants venus d'ailleurs : italien avec Pizzoni et Fisco (mais ce dernier s'est francisé sous l'impulsion de Guimard, comme le montre la place des Martyrs à Bruxelles), germanique avec Couven et Bauscheit, anglais enfin, comme on l'a vu. Curieusement l'Autriche dont dépendent politiquement les Pays-Bas n'interfère guère dans le domaine artistique et notamment dans

⁴ M. FRÉDÉRICQ-LILAR, *L'Hôtel Falligan, chef-d'œuvre du Rococo gantois*, Bruxelles, 1977.

l'architecture ; elle est en fait beaucoup plus lointaine géographiquement que la France et nettement moins proche par la culture.

Tous ces architectes, qu'ils aient connu ou non Paris, ont comme livre de chevet les traités et les recueils de modèles imprimés à Paris : les ouvrages de Blondel, le *Livre d'Architecture* de Boffrand, etc. On a justement remarqué que le plan du château de Laeken, œuvre de Montoyer était emprunté aux « *Maisons de Plaisance* » de Blondel et l'on pourrait multiplier les exemples. Les architectes ont à leur disposition d'amples sources d'information et donc d'inspiration, ce qui réduit forcément un peu l'imagination et les créateurs sont parfois des dessinateurs qui n'ont jamais exercé sur le terrain. Le cas le plus exemplaire se trouve être précisément un liégeois, Jean-François de Neufforge (1714-1791) qui vint étudier chez Blondel et resta en France où il publia à partir de 1757, en plusieurs volumes, un *Recueil élémentaire d'Architecture* où, intarissable, il multiplie les modèles pour tous les types d'édifices profanes ou sacrés, pour des fontaines, des mausolées, qui lui ont mérité le titre de Vitruve du siècle des Lumières. S'il a délaissé sa patrie, il n'y fut pas oublié et ses recueils célèbres ont largement contribué à diffuser l'influence française, une influence qui n'est pas statique d'ailleurs, car si au début Neufforge donne un reflet de l'art très classique d'un Ange-Jacques Gabriel, plus tard il sera touché par des audaces, des simplifications, des emprunts plus directs à l'Antiquité, qui en font un des porteurs du message néo-classique. Le constructeur du curieux château de Duras a trouvé, par exemple, chez Neufforge l'idée de la rotonde à coupole du corps central que Neufforge avait reprise lui-même au Tempietto de Bramante. Curieusement c'est donc un liégeois qui devient un des principaux artisans du prestige et du succès au-delà des frontières de l'architecture française.

LES INFLUENCES FRANÇAISES SUR L'ŒUVRE DE P.N. VAN REYSSCHOOT

par

M. FREDERICQ-LILAR
Université Libre de Bruxelles

Paul Fierens, dans un excellent petit livre sur l'Art Flamand, décrit avec discernement la pénétration du goût français dans les Flandres au XVIII^e siècle. C'est la France, dit-il, qui assume désormais le rôle qu'avait joué l'Italie pendant deux siècles, rôle assumé tantôt directement, tantôt par l'intermédiaire de l'Autriche assez francisée qui gouverne les Pays-Bas¹. Ceci ne signifie pas pour autant que l'art flamand du XVIII^e rompe avec son passé ou perde quoique ce soit de son originalité. Les artistes gantois et Pierre Norbert Van Reysschoot en particulier, tout en suivant une tradition bien autochtone, étaient largement documentés par les recueils de gravures qui circulaient à Gand comme dans le reste de l'Europe et se tenaient parfaitement au courant de l'art français par l'étude et la copie de ces gravures. Les peintres décorateurs gantois du XVIII^e couvriront les parois des salons de sujets galants, de marines et de turqueries en cédant à la mode du temps qui est française, à l'air du temps qui est de Paris.

Pierre Norbert Van Reysschoot, né à Gand en 1738 et mort en 1795, fils aîné du peintre Emmanuel Van Reysschoot, fut le plus brillant représentant d'une dynastie de peintres qui ne comptait pas moins de six personnes, quatre hommes et deux femmes. Son talent fut reconnu très tôt puisqu'il fut admis à quinze ans (chose unique dans les annales du XVIII^e gantois) dans la gilde des peintres, gilde abolie en 1773 par un décret de Marie-Thérèse. Cet homme aux talents multiples, peintre, décorateur, professeur et théoricien, travailla aussi bien dans les églises et les bâtiments publics que dans les hôtels patriciens qui s'élevèrent à Gand dans la deuxième moitié du siècle ; c'est-à-dire lorsque la paix fut revenue dans nos provinces après la guerre de succession d'Autriche et lorsque les troupes françaises

¹ Cf. P. FIERENS, *L'Art Flamand*, Paris, 1949, p. 116.

se furent retirées de Gand en 1748 après trois ans d'occupation. Les influences françaises sur Van Reysschoot ne se limitèrent pas à son œuvre de peintre mais furent aussi évoquées dans son œuvre de professeur et de théoricien. Membre de l'Académie de peinture et dessin fondée en 1752 par Marissal sur le modèle parisien, il y sera professeur d'architecture de 1770 à 1795. Il traduira en flamand le célèbre *De architectura* de Jacques François Blondel et écrira en français deux traités de perspective *Elemens de Perspective* et *Réflexions tirées des Perspectives de De Wolf et de l'Abbé De la Caille*².

Peintre reconnu de grisailles, genre qui faisait fureur dans toute l'Europe du XVIII^e siècle, Pierre Norbert en décora à la suite de son père l'abbaye de Baudeloo³. Les scènes de la vie de Saint Bernard, conservées aujourd'hui au Musée des Arts Décoratifs de la ville de Gand, montrent déjà (1764) un talent certain pour cette peinture en camaïeu. Talent qui sera confirmé par le superbe ensemble du chœur de la cathédrale Saint-Bavon dont certains panneaux (Jésus et la Samaritaine et le Noli mi tangere) sont de 1774 alors que les autres scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament ne seront exécutées qu'en 1790⁴. Beaucoup de dessus-de-porte, représentant des jeux d'enfants, lui sont attribués. N'est-il pas tentant de prêter au meilleur grisailleur de la ville les peintures en bas-relief qui décorent presque nécessairement les dessus-de-porte au XVIII^e siècle. Natoire se plaignait de la disparition de la grande peinture et maudissait une époque où la peinture en était réduite à se hucher sur les portes ! La grisaille était en Flandre le fruit d'une longue tradition (pensons à Van Eyck et Vander Goes) mais son introduction dans le décor de la maison était d'inspiration française. Cochin pourra dire avec ironie « nous avons supprimé de tous les édifices modernes la grande peinture d'histoire. Nous leur avons laissé par grâce quelques dessus-de-porte, mais nous les forcerons dans ce dernier retranchement et nous les réduirons à ne plus faire que des petits tableaux de mode et encore en camaïeux ! ». Boffrand en décora l' Arsenal sous la Régence, Boucher orna de quatre allégories en grisaille la chambre de Marie Leczinska à Versailles et Louis XV commande (1766) à Antoine-François Vernet six dessus-de-porte à sujets d'enfants imitant des bas-reliefs en marbre blanc pour son château de Choisy. Si les dessus-de-porte de Pierre Norbert Van Reysschoot se situent, par leur thème de putti, dans un genre illustré au siècle précédent dans la sculpture flamande (je pense à Duquesnoy en particulier), l'engouement pour ces putti dans le milieu du XVIII^e siècle prouve surtout l'importance de Boucher sur toute une partie du décor européen. Ces putti de Boucher, que l'on retrouve dans ses cartons de tapisserie, dans ses peintures mythologiques et galantes et surtout dans ses dessins pour la manufacture de Vincennes, furent popularisés

² Cf. F. VANDER HAEGHEN, *Pierre Norbert Van Reysschoot*, dans Biographie Nationale, t. XIX, 1606, p. 236.

³ Cf. P. KLUYSKENS, *De Gentse Kunstenaarsfamilie Van Reysschoot*, dans De Gentenaar, 3 janvier 1972, p. 5.

⁴ Cf. E. DHANENS, *Sint-Baafskathedraal Gent*, Prov. Flandre Orientale, Inventaire du patrimoine artistique, Gand, 1965, p. 119.

dans toute l'Europe par l'achat et l'imitation de cette porcelaine (transférée à Sèvres en 1756) et diffusés par les excellents graveurs de Boucher : Aveline, Duclos, Janinet, Larmessin, Le Bas, Ravenet ou Saint-Aubin. Peintre mondain par excellence, Boucher illustre bien un des aspects du XVIII^e siècle « le joli », notion décrite par les Goncourts quand ils écrivent : « le joli, c'est l'âme du temps et c'est le génie de Boucher »⁵. L'influence de Boucher diminuera peu à peu et disparaîtra complètement avec le mouvement néo-classique, alors qu'il est déjà, depuis plusieurs années, en butte aux sarcasmes de Diderot.

Pendant à Gand et avec ce retard inhérent à la province, Pierre Norbert Van Reysschoot va se souvenir de Boucher pour maints dessus-de-porte. A l'Hôtel Verhaegen (vers 1770, année de la mort de Boucher), trois dessus-de-porte rappellent les qualités du maître français : « invention décorative, sensualité raffinée et fraîcheur des coloris »⁶. Dans une symbolique familière à tout artiste du XVIII^e siècle et tirée en grande partie de l'œuvre de Cesare Ripa, Van Reysschoot évoque *les quatre éléments* : l'eau par le cygne, le feu par la torche, l'air par l'oiseau et la terre par les blés. Dans cet autre dessus-de-porte, *les quatre heures du jour* sont symbolisées par la chouette (la nuit), l'étoile (le matin), le soleil (le midi) et l'enfant qui porte la main au front pour voir au loin, aveuglé par les rayons du soleil qui sont trop bas à l'horizon (le soir) ; le troisième enfin représente *les quatre saisons* : l'Hiver par l'enfant voilé qui se réchauffe à la flamme d'un braséro, le Printemps par la couronne et les guirlandes de fleurs, l'Été par l'enfant ceint d'épi et l'Automne par la couronne de feuilles de vigne et la grappe de raisin. Le vase à la française et le type iconographique des enfants se situent bien dans la descendance de Boucher.

Après la période « Boucher », pour lequel Van Reysschoot affirme son intérêt personnel en collectionnant nombre de ses gravures et en particulier des gravures représentant des enfants, c'est une influence italo-française que l'on va sentir dans l'évolution de l'œuvre de Pierre Norbert. Certains auteurs (et je les avais suivis jusqu'à présent) ont parlé d'un voyage de Van Reysschoot en Italie. Pierre Bautier affirme : « Van Reysschoot avait visité l'Italie et en rapporta des dessins d'après l'Antique et les monuments de la Renaissance »⁷. Le vicomte Terlinden dans un article sur l'Hôtel Verhaegen écrit : « Pierre Norbert voyagea en Italie où il entra en relation avec le peintre français Hubert Robert »⁸. Nous savons maintenant grâce au remarquable travail de Monsieur Denis Coekelberghs *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830* qu'il n'y a aucune trace d'un voyage de Van Reysschoot

⁵ Catalogue de l'exposition *Louis XV, un moment de perfection de l'Art Français*, Paris, Hôtel de la Monnaie, 1974, p. 123.

⁶ Idem.

⁷ P. BAUTIER, *La peinture au XVIII^e siècle*, dans *L'Art en Belgique*, publié sous la direction de P. Fierens, Bruxelles, s.d., p. 393.

⁸ Vicomte TERLINDEN, *L'Hôtel Verhaegen-Lammens*, dans *La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui*, décembre 1970, n° 8, p. 7.

en Italie⁹. Nous savons d'autre part qu'il n'était nullement nécessaire d'avoir fait le voyage d'Italie pour peindre des paysages italianisants. Un bon exemple n'est-il pas celui de Demachy qui, sans être allé à Rome peignait des toiles à la Panini ? Fait qui agace considérablement Diderot qui lui conseille vivement de faire un tour d'Italie, trouvant sans doute que « le vedutisme n'est pas concevable hors le modèle romain »¹⁰. C'est probablement le caractère italianisant des marines de Van Reysschoot qui a induit ces auteurs à parler d'un voyage en Italie, mais, à la réflexion, il me semble à présent que c'est une Italie vue surtout par le pinceau de Joseph Vernet et, de façon plus lointaine, d'Hubert Robert ; sentiment renforcé par l'examen des carnets de Pierre Norbert conservés à l'Université de Gand : pas le moindre croquis, le moindre dessin rapporté d'Italie.

Si « l'influence de Joseph Vernet a été insignifiante sur l'avenir du paysage-marine »¹¹ — les marines de Vernet sont plutôt l'aboutissement du paysage romain qui doit son développement à Poussin et Claude Lorrain auquel il faudra bientôt ajouter les noms de Jan Frans van Bloemen¹², de Locatelli et de Salvator Rosa, plutôt qu'une nouvelle conception du paysage (conception plus authentique qui de Louis Moreau aboutira plus tard à Corot) — on ne dira cependant jamais assez l'importance de Vernet. Je crois qu'aucun peintre n'a été plus copié ni plus imité que lui de son vivant. Ne serait-ce pour commencer que son frère Jean Antoine qui, dès leur séjour commun en Italie, copiait les œuvres de Joseph. Que dire de ces imitateurs et copistes, si nombreux que plusieurs de leurs tableaux non signés sont attribués au maître : La Croix de Marseille, Henry d'Arles, le chevalier Vilaire, François Huë, Génillon, Hackert, etc.

La série des grands ports de France commandée pour le roi à Vernet par le marquis de Marigny en 1753 — à laquelle il travaille pendant de longues années — apporte quelque chose de neuf dans l'art du paysage, nouveauté qui n'influencera toutefois que les imitateurs immédiats. Vernet allie désormais le paysage-marine et les scènes de genre qui valent surtout « par leur côté anecdotique, par les délicieux détails et accessoires pittoresques qui s'y trouvent, et compensent, en partie du moins, ce qu'il y a de sommaire, de convenu dans le traitement de l'atmosphère de ces toiles aux ciels trop vastes »¹³. Cet ensemble célèbre fut largement popularisé par les estampes de Le Bas et de Cochin. En plus d'une première série de planches, Le Bas fit douze petites estampes, figurant chacune un groupe de figures tirées de l'une ou l'autre des grandes compositions et que l'on trouva dès lors sous d'autres titres : *La dame et le marchand du Levant*, *Le retour du marché*, *Promenade du matin*, *Promenade du soir*, *Le matelot*, *Les marchands*, etc. A côté des

⁹ D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830*, Bruxelles, 1976, p. 417.

¹⁰ Catalogue de l'exposition *Piranèse et les Français*, Paris, 1976, p. 115.

¹¹ F. INGERSOLL-SMOUSE, *Joseph Vernet peintre de marine, étude critique et catalogue raisonné*, Paris, 1926, p. 33.

¹² Bien étudié dans les publications de A. BUSIRI-VICI et D. COEKELBERGHS, voir bibl.

¹³ F. INGERSOLL-SMOUSE, *op. cit.*, p. 25.

Grands Ports de France, ce sont les innombrables marines aux différentes heures du jour, les ports de mer et les vues de Naples qui influencèrent directement Van Reysschoot. Nous savons par l'examen de sa belle collection d'estampes, dont la vente eut lieu en 1796, qu'il ne possédait pas moins de trente gravures exécutées d'après Vernet par ses meilleurs graveurs : Aliamet, Benard, Cousinet, Coulet, Bertrand, Guttenberg, Binet et Miger¹⁴. J'ai pu les retrouver et les identifier facilement dans le *Catalogue raisonné des estampes gravées d'après Vernet* de Pierre Arlaud¹⁵. En voici quelques titres : *Le matin*, *Le golfe près de Naples*, *Port de mer*, *Les pêcheurs italiens*, *La pêche au clair de Lune*, *Les petites cascates*, *L'ancienne forteresse*, *Les jeteurs de filet*, *Le Pacha en promenade*, *Les commerçants turcs*, *Incendie d'un port*, *Le vaisseau foudroyé*, *Les navigateurs du désespoir*. *Le rivage fertile*, etc.

L'examen détaillé de la série des *Grands Ports de France*, des gravures que possédait Van Reysschoot et de quelques-uns des plus beaux tableaux de Vernet, permet des rapprochements saisissants. C'est ainsi que l'on va retrouver chez Van Reysschoot non seulement ces lointains brumeux et la virtuosité dans l'art de la perspective aérienne mais aussi les frégates, les felouques, les barques, la grande place faite au ciel et surtout tout un petit monde qui s'affaire sur les quais d'un port : mêmes pêcheurs, mêmes débardeurs ployant sous le poids de lourds ballots ou roulant des tonneaux, même mélange cosmopolite de population indigène où se mêlent toujours quelques Turcs — dont deux types se retrouvent à plusieurs reprises chez Van Reysschoot : l'homme au bonnet de fourrure et l'homme à la pipe — ce même contraste entre citadins élégants et gens du petit peuple, ces mêmes animaux familiers qui folâtraient parmi les victuailles, ces mêmes caisses et ballots sur lesquels Vernet comme Van Reysschoot appliquent leur signature.

Nous allons trouver les thèmes chers à Vernet dans une grande composition, commandée en 1780 par la Chambre de Commerce de Gand, *L'Allégorie du Commerce Gantois*¹⁶. Au pied de la statue de Neptune, une belle jeune femme (Gand) est entourée des quatre parties du monde et de Mercure. A ses pieds, un lion tient fermement un bouclier où se trouve inscrit *Amore Neptuni Ditesco*. L'activité portuaire est évoquée par les navires et les débardeurs qui remuent ballots et caisses. Un tonneau porte la signature de Van Reysschoot. C'est encore au Vernet de la bonne période — et non à celui de son abondante et tardive production — que l'on doit les toiles tranquilles et poétiques qui décorent l'*Hôtel Brunin* à Gand. Elles ont rompu — comme le disaient de Vernet les Goncourts — avec le « tapage pittoresque de l'école paysagiste de Boucher : des effets larges, de grandes lumières dormantes, le commencement de l'enveloppement d'un paysage par une atmosphère ». Les panneaux de l'*Hôtel Verhaegen*, qui évoquent plaisamment la Hollande, passent eux aussi par le pinceau de Vernet. Vernet, lors de son retour

¹⁴ Catalogue de la vente des estampes de P.N. Van Reysschoot, Gand, 22 février 1796.

¹⁵ P. ARLAUD, *Catalogue raisonné des estampes gravées d'après J. Vernet*, Avignon, 1976.

¹⁶ *Allégorie du Commerce Gantois*, toile, 194 x 130, Hôtel de ville de Gand.

d'Italie, n'avait-il pas été nettement influencé par les petits maîtres hollandais dont le Président de Brosses déplorait la vogue grandissante¹⁷. Dans certaines des toiles de l'Hôtel Verhaegen, Van Reysschoot se hisse au niveau des meilleurs paysagistes du XVIII^e siècle. Il y exprime avec sensibilité la douceur des crépuscules, des contre-jours et des lumières dorées, des fins de journées d'été où les personnages jouissent en paix des joies pastorales et bucoliques. Nous retrouverons la même virtuosité dans un des rares tableaux sur chevalet exécuté par Pierre Norbert pour l'abbaye de Baudeloo vers 1780 et transféré en 1797 à l'église Saint-Pierre, devenue Musée du Département de l'Escaut : *La Pêche Miraculeuse*¹⁸. Le sujet biblique sert ici de prétexte à Van Reysschoot pour traiter ses thèmes favoris issus de Vernet : larges felouques et barques modestes, scènes de pêche, place énorme laissée au ciel, lointains perdus dans la brume et rappel antiquisant.

Que dire maintenant du ruiniste ? Comment Pierre Norbert travaillant dans ce troisième quart du XVIII^e siècle n'aurait-il pas été séduit par cette poétique des ruines tant prisée par Diderot ? La ruine chez Van Reysschoot n'a pas valeur de document. Elle est « considérée comme élément du paysage au même titre que les éléments naturels »¹⁹. Elle est d'ordre décoratif mais aussi sentimental. Elle suggère — comme elle le fait chez Hubert Robert — dans un décor savamment disposé « la petitesse de l'homme, le glissement inéluctable vers l'oubli, le contraste saisissant entre la solidité de la matière et la fragilité humaine et paradoxalement aussi leur contraire : le charme délicieux de l'instant conquis sur la fuite du temps »²⁰. Cependant cette influence du « Robert des Ruines » n'est pas directe comme celle de Vernet et ces toiles se situent dans un climat ruiniste cher à l'époque et dont Robert était devenu le chef de file. Les panneaux de Pierre Norbert ont peut-être plus à devoir à Panini, artiste italien qui eut tant de succès à Paris qu'il fut admis, bien qu'étranger, à l'Académie Royale en 1732 et qui eut une influence considérable sur Vernet et surtout sur Hubert Robert. Mais de Robert, Van Reysschoot n'a pas le pinceau primesautier ni le côté non-finito, critiqué par Diderot : « prenez l'habitude de finir, Monsieur Robert, et quand vous l'aurez prise, Monsieur Robert, il ne vous en coûtera pas plus de faire un tableau qu'une esquisse ! »²¹. La peinture bien finie, bien léchée de Pierre Norbert fait penser plus volontiers à Demachy, rival de Robert, dont Diderot, à nouveau, se moque : « Demachy n'est qu'un bon peintre, Robert en est un des plus excellent... Je vois Demachy la règle à la main, tirant les cannelures de ses colonnes ; Robert a jeté tous ses instruments-là par la fenêtre et n'a gardé que son pinceau »²². C'est un peu

¹⁷ F. INGERSOLL-SMOUSE, *op. cit.*, p. 31.

¹⁸ *La Pêche Miraculeuse*, toile, 400 x 298, Eglise Saint-Pierre, Gand.

¹⁹ R. JULLIAN, *Le thème des ruines dans la peinture*, dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français, Hommage à F.G. Pariset, Paris, 1978, p. 263.

²⁰ R. MORTIER, *La poétique des ruines en France*, Genève, 1974, p. 93.

²¹ DIDEROT, *Salon de 1771*, éd. Garnier, 1968, p. 653.

²² Citation de DIDEROT reprise par P. DE NOLHAC, *Hubert Robert 1733-1808*, Paris, 1910, p. 41.

l'impression que donnent certaines petites marines sagement appliquées de Van Reysschoot. Heureusement dans les ravissantes turqueries de l'*Hôtel van den Boogaerde*, Pierre Norbert va se montrer moins scolaire et faire preuve d'un heureux syncrétisme alliant la robustesse locale, les ruines à la mode du temps, une touche soignée et lumineuse, un exotisme plein de charme, des figures et des thèmes issus de Vernet. Le grand ensemble des *Grands Ports de France* et une série de gravure telles *Les commerçants turcs*, *Le Pacha en promenade* et tant d'autres, semblent bien être des références directes.

Un dernier élément est encore venu renforcer ma conviction d'une influence certaine de Vernet sur Van Reysschoot : un dessin conservé au Cabinet des Estampes de l'Université de Gand, dessin que l'on pourrait intituler *Les activités d'un port*²³, montre une accumulation d'éléments repris à Vernet. Sur le quai d'embarquement, on trouve successivement un pêcheur vu de dos (comme dans les gravures *Le soir*, *Le retour des pêcheurs*, *Scènes de port*), des débardeurs qui roulent des tonneaux, des ballots qui portent des inscriptions, des commerçants turcs (groupés par deux ou par trois comme chez Vernet), de jeunes paysannes, des barques et des felouques, une tour bien pareille à celle que l'on voit dans tant de peintures et gravures de Vernet à laquelle vient s'ajouter un Neptune et un temple antiquisant sagement dessiné.

On peut donc à l'aide de ces quelques exemples admettre que Pierre Norbert Van Reysschoot atteste, tout au long de sa carrière et malgré ses provincialismes évidents, de la présence efficace de l'art français dans les Pays-Bas autrichiens et de son influence heureuse sur les artistes de ce pays.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISI, G.P. PANINI, Plaisance, 1961.
- P. ARLAUD, *Catalogue raisonné des estampes gravées d'après Joseph Vernet*, Avignon, 1976.
- G. BAZIN, *Paesaggio redivivo*, dans l'Œil, n° 258-59, 1977, pp. 2-9.
- P. BAUTIER, *La peinture au XVIII^e siècle*, dans l'Art en Belgique, éd. sous la dir. de P. FIERENS, Bruxelles, s.d., pp. 385-94.
- G. BRIGANTI, *Les peintres de vedute*, s.l., 1971.
- A. BUSIRI-VICI, *Jan Frans Van Bloemen*, Rome, 1974.
- Catalogue de l'exposition *Hubert Robert*, Musée de l'Orangerie, Paris, 1953.
- Catalogue de l'exposition *F. Boucher, gravures et dessins*, Louvre, Paris, 1971.
- Catalogue de l'exposition *de Watteau à David*, Palais des Beaux-Arts, Bruxelles, 1975.

²³ *Activités d'un port*, plume et lavis, 38,5 x 62, Cabinet des Estampes, Bibliothèque de l'Université de Gand.

- Catalogue de l'exposition *Piranèse et les Français*, Hôtel de Sully, Paris, 1976.
- Catalogue de l'exposition *Joseph Vernet*, Musée de la Marine, Paris, 1976.
- Catalogue de l'exposition *Hubert Robert, Louis Moreau*, Galerie Cailleux, Paris, 1957.
- D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830*, Bruxelles, 1976.
- P. DU COLOMBIER, *Vernet vu de près*, Connaissance des Arts, juillet 1962, p. 125.
- A. DAYOT, *L'école paysagiste française au XVIII^e siècle*, Paris, 1925.
- DIDEROT, *Œuvres esthétiques*, Garnier, 1968.
- P. FIERENS, *L'art flamand*, Larousse, Paris, 1949.
- M. FLORISOONE, *La peinture française, le XVIII^e siècle*, Paris, 1948.
- M. FRÉDÉRICQ-LILAR, *De schilderkunst van de XVIII^e eeuw*, dans le catalogue de l'exposition Gent, 1000 jaar Kunst en Cultuur, Gent, 1975.
- F. INGERSOLL-SMOUSE, *Joseph Vernet, peintre de marine, étude critique et catalogue raisonné*, Paris, 1926, 2 tomes.
- R. JULLIAN, *Le thème des ruines dans la peinture de l'époque néo-classique en France*, dans le Bulletin de la société de l'Art Français. Hommage à F.G. PARISSET, Paris, 1978, pp. 261-72.
- P. KLUYSKENS, *De Gentse Kunstenaarsfamilie Van Reysschoot*, dans *De Gentenaar*, 3-1-72, p. 5.
- L. LAGRANGE, *J. Vernet et la peinture au XVIII^e siècle*, avec le texte des livres de raison et un grand nombre de documents inédits, Paris, 1864.
- T. LECLÈRE, *Hubert Robert et les paysagistes du XVIII^e siècle*, Paris, 1913.
- R. MORTIER, *La poésie des ruines en France*, Genève, 1974.
- P. DE NOLHAC, *Hubert Robert*, Paris, 1910.
- *Piranèse et les Français* - Colloque tenu à la villa Médicis 12-14 mai 1976. Etudes réunies par Georges BRUNEL, Académie de France à Rome, 1978.
- L. REAU, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, 1938.
- P. ROSENBERG, *La peinture au Musée du Louvre, Ecole française au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, 1974, 2 tomes.
- F. VANDER HAEGHEN, *P.N. van Reysschoot*, dans *Biographie Nationale*, t. XIX, 1906, p. 236.

L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS L'ILLUSTRATION DE LA PORCELAINES DE TOURNAI

par

P. FORIERS

Université Libre de Bruxelles

C'est le 23 décembre 1750 que François-Joseph Peterinck, né à Lille le 4 octobre 1719 ayant racheté la fabrique de Carpentier à Tournai, signait avec Robert Dubois, tourneur, et Gilles Dubois, peintre, son frère, une convention d'association qui n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère¹.

Cette première association allait sur le plan technique permettre un démarrage spectaculaire de la manufacture grâce au fait que les frères Dubois avaient acquis une expérience déjà longue de la pâte tendre, d'abord à Saint-Cloud, sans doute, en tout cas à Chantilly, puis à Vincennes, avant de proposer leurs services à Tournai.

Curieux hommes que ces frères Dubois sur lesquels nous sommes éclairés — pour autant qu'on puisse y faire totale créance — par le « Mémoire historique sur la Manufacture de Vincennes » du peintre Jean-Jacques Bachelier, rédigé en 1781.

« La Manufacture de Chantilly » y lit-on, « avait en 1740 aux noms de ses » ouvriers, deux frères, nommés Dubois, chargés des opérations de la pâte, de la » couverte et des terres ; leur inconduite les ayant accablés de dettes, ils songèrent » à tirer parti des secrets dont ils étaient dépositaires et se présentèrent à M. de » Fulvi »². C'est ainsi qu'ils passèrent à Vincennes pour n'y point rester d'ailleurs.

¹ Voyez Henri NICAISE, *Les origines françaises de la Manufacture de porcelaine de Tournai* dans — *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 1935, p. 345-354, pièce justificative n° 1.

² Il s'agit d'Orry de Fulvy, Intendant des finances, frère lui-même de Philibert Orry, comte de Vignory, Contrôleur général des finances depuis 1735 et Directeur général des Bâtiments depuis 1736, connu pour ses recherches infructueuses en porcelaine.

Que ces transfuges aient acquis malgré leur vie agitée une vaste culture porcelainière avant d'arriver à Tournai, n'est guère douteux. Leur bagage esthétique notamment était tout entier nourri de sources françaises.

Or le premier grand succès de Vincennes avait été les fleurs en pâte tendre montées sur tiges de métal et présentées avec des feuillages généralement en laiton verni. Le succès s'affirma aux environs de 1745 et allait entraîner un tel engouement que Vincennes dut, à plusieurs reprises, augmenter sa production. Le 11 mars 1748, « trois actionnaires de la compagnie demandèrent à Boileau d'augmenter l'atelier de fleurs où travaillaient pourtant quarante-cinq femmes sous la conduite de Madame Gravant ».

d'Argenson, dans ses Mémoires, nous éclaire sur l'extraordinaire prolifération de ces fleurs dont Louis XV, en 1750, commanda des exemplaires pour toutes ses maisons de campagne et spécialement pour le Château de Bellevue.

Ce fut le terrain choisi par les frères Dubois pour frapper un grand coup dès leur arrivée à Tournai.

Nous lisons en effet dans le numéro IX de la Gazette de Bruxelles du vendredi 5 mars 1751 :

« De Bruxelles, le 3 mars

» Le Sr. Peterinck, manufacturier, de porcelaine-faïence-japonnée, gris d'Angleterre, » brun de Rouen, à mettre au feu, protégé et pensionné par Messieurs du Magistrat » de Tournay, a eu l'honneur de présenter aujourd'hui à S.A.R. un Lustre de Porcelaine, composé de deux étages, entrelacé de seize branches, dont huit de dix-huit » pouces de longueur, forment le premier étage ; les autres huit branches du » second sont de quatorze pouces de longueur, toutes entrelassées de Guirlandes de » différentes couleurs, dont la quantité de fleurs est si considérable qu'elles passent » les trois mille, les Bassinets forment des feuilles de vigne, les cottes dorées et » les Bobèches forment des tulipes qui imitent le naturel, desquelles sort un Cylindre de Cuivre doré ; au sommet de ce Lustre on voit un Panier de fleurs avec » des feuillages de différents coloris ; à la naissance du Corps de ce Lustre, il se » présente une Grappe de Raisin pour le soutenir et dans le Cul de Lampe dudit » Lustre, on voit les Armes de S.A.R. en signature.

» Les Terres et la Pâte de la composition venant des Terres de la Domination de » S.M. L'Impératrice et Reine, le Sr. du Bois et Frère ont fait ce magnifique Lustre. » S.A.R. toujours inclinée à protéger les Arts et les différentes branches de Commerce, a témoigné au Sr. Peterinck dans les termes les plus flatteurs et les propres » à inspirer de l'émulation, combien elle était satisfaite de la beauté de ce charmant » ouvrage ».

L'influence française se marquait ainsi dès la toute première période d'activité dans les produits de la manufacture. Elle allait être renforcée par l'engagement d'ouvriers français parmi lesquels Claude Borne qui avait acquis une réputation flatteuse à Rouen où il travailla un quart de siècle et à Sinceny où il ne fit pour-

tant que passer ³.

Tournai était, en effet, en plein essor. D'où cette remarque de Benoît-Marie Dupuy dans sa description de l'économie des Pays-Bas autrichiens de 1751 « La nouvelle fabrique de fayence (sic) commence à prendre faveur » ⁴.

Pôle d'attraction spontané ou voulu, elle attirait un personnel français volontiers migratoire.

Le 6 mai 1755, Cardon de Bertauvillet, Soissonnais d'origine est engagé comme Directeur des peintres ; François Nicolas Gauron, né à Paris en 1736, ayant œuvré à Mennecey-Villeroy, rallie Tournai en 1753 et y restera jusqu'en 1764. Il devient chef d'atelier des modeleurs et acheveurs de la manufacture. L'apothéose de Charles d'Oultremont, prince Evêque de Liège est son œuvre d'exécutant. Madame Marien Dugardin note très exactement ⁵ que « si l'on examine les figures qui composent l'apothéose, on remarque un dieu de rivière qui ressemble étonnamment à un « Dieu de rivière » en porcelaine blanche de Mennecey (conservé au Victoria et Albert Museum) attribué à Nicolas Gauron. Une figure assez semblable se retrouve sur la fameuse horloge du Louvre. C'est précisément celle signée Gauron ». Il restera donc fidèle à son acquis antérieur pendant toute sa période tournaisienne, ce groupe datant de 1764.

Ajoutons Antoine Gillis, né à Dôle et qui vécut longuement à Valenciennes avant de travailler pour Tournai à partir de 1756.

Tout cela formait les éléments les plus en vue d'une équipe qui puisait ses connaissances dans le vaste répertoire des manufactures françaises.

Quelques exemples : La très intéressante assiette de l'ancienne collection de Madame Louis Solvay aux armes d'Autriche et de France ⁶ et le plat des Musées Royaux à décor compartimenté, à crosses végétales et corbeilles fleuries attribué à Claude Borne ⁷, certains décors polychromes de fleurs inspirés de Chantilly et à partir de 1756 de Strasbourg ⁸.

Les groupes polychromes de la première période d'autre part sont si proches de Mennecey que l'on pourrait douter de leur origine. Cependant on ne peut disputer à Tournai la paternité de ceux-ci ⁹ la présence discrète, mais irrécusable, d'or d'excellente qualité qui souligne certains détails vestimentaires des personnages

³ Anne Marie MARIEN-DUGARDIN, *Porcelaines de Tournai*, 1959, p. 12.

⁴ Philippe MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse* (Documents et cartes), Bruxelles, 1974, p. 33.

⁵ Anne Marie MARIEN-DUGARDIN, *A propos de la porcelaine de Tournai* (dans *Etudes sur les Porcelaines de Tournai du legs de Madame Louis Solvay*, p. 23).

⁶ Soit DE MORIAMÉ et L. DELPLACE - DE FORMANOIR, *Le Manufacture Impériale et Royale de Tournai*, 1937, n° 77.

⁷ A.M. MARIEN-DUGARDIN, *Porcelaines de Tournai*, 1959, p. 69.

⁸ Voyez Mireille JOTTRAND, *Porcelaines de Tournai du XVIII^e siècle*, 1969, pp. 20 et 26.

⁹ Voyez L. DELPLACE, *Florilège de Porcelaine de Tournai*, 1973, pp. 10 et 11.

excluant la manufacture française qui n'était pas autorisée à utiliser ce métal réservé à Vincennes.

Les groupes en blanc ou en biscuit s'inspirent également de la France. Ils acquièrent rapidement une belle tenue qui les rendent, non seulement dignes d'être vendus, mais également offerts en témoignage de reconnaissance¹⁰.

Ce que nous venons de dire n'indique pas, bien sûr, une exclusivité française. Tournai emprunte notamment à Meissen et à l'Extrême-Orient d'autres formes ou d'autres décors, notamment celui dont elle s'inspirera pour créer son célèbre Ronda et son non moins célèbre Ronda à la mouche, mais l'influence de Chantilly, Saint-Cloud, Mennecy et Vincennes-Sèvres est indéniable et très importante.

Bornons-nous à ces quelques remarques pour la première période, la place nous étant comptée.

* *

Michel Duvivier que l'on appelait Henri Joseph, voilà un nom qui domine incontestablement la deuxième période de la Manufacture.

Le recensement industriel de 1764 avait déjà souligné son exceptionnel crédit « Il y a vingt peintres absolument formés », y lit-on, « un de ceux-là, le nommé Duvivier âgé de 27 à 28 ans, natif de Tournai, lequel a travaillé longtemps en Angleterre, excelle dans sa profession »¹¹.

L'arrivée de Duvivier à Tournai ne passe pas inaperçue, cet artiste allait être un relais pour le décor d'origine française, relais passant par Chelsea comme Nicaise l'a montré, qu'il s'agisse de fleurs ou de fruits peints sur fond gros bleu ou bleu fouetté.

Les fonds gros bleu ou bleu fouetté trouvent incontestablement un prototype à Vincennes-Sèvres¹² comme les si rares fonds violacés.

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ailleurs de rapprocher à cet égard l'aiguière et la cuvette publiés par Delplace dans son *Florilège*¹³ des deux pots pourris Pompadour, première grandeur, vendus à la vente Mentmore (n° 2009) et achetés par le Musée de Céramique à Sèvres et qui furent récemment exposés à Paris¹⁴.

¹⁰ Voyez l'extrait des Archives de Tournai. Consaux. Vol. 269 fol. 319, 14 décembre 1756 publié par Soil de MORIAMÉ et L. DELPLACE - DE FORMANOIR, *La Manufacture Impériale et Royale de Porcelaine de Tournai*, 1937, p. 108, Don de groupes en biscuit fait par la Ville à M. Bonnaert, conseiller receveur général.

¹¹ Philippe MOUREAUX, *op. cit.*, pp. 510 et 511 et Soil de MORIAMÉ et L. DELPLACE et FORMANOIR, *op. cit.*, 1937, p. 127.

¹² A.M. MARIEN-DUGARDIN, *Porcelaines de Tournai. Le legs de Madame Louis Solvay*, 1972, p. 121.

¹³ M. DELPLACE, *Florilège de Porcelaines de Tournai*, 1973, p. 68.

¹⁴ Exposition Sèvres-Vincennes — Grand Palais. Porcelaines de Vincennes (catalogue), p. 94.

¹⁵ A.M. MARIEN-DUGARDIN, *Porcelaines de Tournai. Le legs de Madame Louis Solvay*, 1972, figures 75 et 76, page 127.

La forme des pièces est au surplus parfois quasi identique au modèle français, dont notamment le pot à lait du Catalogue des Porcelaines de Tournai établi par Madame A.M. Marien-Dugardin¹⁵, mais nombre d'assiettes, de compotiers, d'écuelles voient à Tournai l'introduction d'un apport anglais d'accolades formant cartouches empruntées au service de Chelsea dit de Mecklenbourg, créé en 1763.

La gamme décorative s'élargit dès lors et devient plus éclectique. La très belle assiette de la collection Solvay est française, tant dans son aspect que dans sa réalisation, mais l'assiette à bord festonné¹⁶ comporte autour d'amours en camaïeu pourpre les écoinçons d'inspiration anglaise, le pot à crème publié par Delplace¹⁷ est morphologiquement frère de ceux créés à Mennecy, mais l'extraordinaire soupière de la collection Landsdowne en Ecosse, datée de février 1770, bien que française d'aspect général, est marquée également de ces cartouches.

Les oiseaux imaginaires d'autre part nous paraissent plus cousins de leurs homologues français que frères ou enfants de ceux-ci. Le prototype paraît bien extrême oriental et se retrouve indiscutablement, déjà adapté à Chantilly, dans le décor de Fong-Hoang tourbillonnant.

Ces oiseaux sont d'ailleurs extraordinaires à tous les points de vue. Rarement monstres ornithologiques donnent une pareille sensation de sécurité et de plénitude esthétique. Leur morphologie insolite est pourtant apaisante, la dissymétrie des ailes paraît bien incapable de les empêcher de voler. L'éclat du plumage qui ne doit rien à la nature est éblouissant et ne crée nul trouble de l'esprit. Au royaume de la fantaisie, la sensibilité reste reine. Mais le thème de ces volatiles est de partout et également allemand.

Il est de bon ton, d'autre part, de suggérer que le décor en camaïeu rose ou pourpre serait venu de France par le relais anglais. Ce n'est sans doute pas erroné si l'on s'en tient aux services que Duvivier et ses aides ont multipliés au cours de la deuxième période mais l'apparition dans le commerce d'Art d'exemplaires d'un service dont nous ne connaissons pour l'instant que des assiettes, apparaît indiquer que Tournai avait créé déjà un décor en camaïeu pourpre avant l'arrivée de Duvivier¹⁸.

Ce qui paraît, par contre, incontestable c'est que ce dernier va donner à ce décor un caractère nouveau et un style définitif. Or, ses paysages de bord de rivière et de ruines ont, selon nous, cette particularité d'être marqués d'un esprit essentiellement français. On a vite fait de rattacher les ruines à tout un moment esthétique qui caractérise le XVIII^e siècle en peinture et l'on y voit tout compte fait qu'un thème partout à la mode.

¹⁶ A.M. MARIEN-DUGARDIN, *op. cit.*, figure 57.

¹⁷ L. DELPLACE, *Florilège de Porcelaine de Tournai*, 1973, p. 17.

¹⁸ Voyez L. DELPLACE, *Florilège de Porcelaines de Tournai*, 1973, pp. 34 et 35 — reproduction en couleur. Ces pièces sont marquées d'une petite tour au revers.

¹⁹ Roland MORTIER, *La Poétique des ruines en France*, p. 91.

Pourtant lorsque l'on examine le décor des ruines des produits de la manufacture, une influence paraît se marquer, celle de Diderot. Le texte du Salon de 1761 que cite notre éminent collègue Mortier¹⁹ nous paraît s'adapter parfaitement au décor tournaisien de la deuxième période : « En général, il faut peu de figures dans les temples, dans les ruines et dans les paysages, lieux dont il ne faut presque pas rompre le silence, mais on exige que ces figures soient exquises. Ce sont communément ou des gens qui passent, ou qui méditent, ou qui errent, ou qui habitent, ou qui se reposent. Ils doivent le plus souvent nous inciter à la rêverie et à la mélancolie »²⁰.

Tel est bien le cas des décors tournaisiens. Comme le relève si exactement selon nous Mortier, « la méditation de Diderot ... se veut ... plus prospective que rétrospective. La ruine fait moins rêver sur ce qui fut et sur ce qui sera, ou plus exactement sur ce qui ne sera plus ... La rêverie sur les ruines était une mémoire, la voici devenue anticipation ».

Tout cela nous paraît s'appliquer trait pour trait au décor de Duvivier. Un apport pré-romantique également français peut être trouvé à Tournai dans les paysages qui groupent en les adaptant quelques éléments empruntés à l'ancienne Rome.

La gravure française paraît au surplus avoir été le véhicule d'une pensée esthétique que Tournai accueille. Une boîte reproduit l'essentiel du fleuve Scamandre de Boucher, gravé par de Larmessin²¹.

Une assiette emprunte à Lancret un décor que Delplace croyait pris sur le vif²². Il n'en est rien. Sa source est une gravure de Lancret — le Maître galant — dédiée à Monseigneur le Comte de Pessin, Grand Chancelier et Ministre de sa Majesté le Roi. Le thème représente essentiellement un couple : Jeune femme et maître de musique, d'une parfaite maîtrise.

On ne parlera jamais assez du goût de l'exotisme qui traduit si bien tout un aspect de la sensibilité du XVIII^e siècle. Tournai n'ignore rien des authentiques décors chinois, ne fut-ce que par les nombreuses copies que la manufacture a été amenée à faire, soit pour remplacer des manquants, soit pour compléter des services jugés trop exigus. Mais il ne s'agit pas de ces décors lorsque l'on évoque l'exotisme, mais bien des chinoiseries de fantaisie, celles qui ornent ces pièces dites en camaïeu vert, dont Mireille Jottrand a raison de dire que le décor n'est pas emprunté à Jean-Baptiste Pillement²³, mais qui à notre sens se rapproche de Boucher. Le très bel exemplaire du Musée de Mariemont nous paraît éclairant, les pièces du Musée de Bruxelles ne nous démentiront pas. Nous pourrions ajouter également les scènes galantes, les sujets de la fable et toute la collection des bou-

²⁰ *Salon de 1761*, édition Sez nec-Adhémar, I, 130 et photo 48.

²¹ L. DELPLACE, *Evasions et Moissons*, 1978, p. 78.

²² L. DELPLACE, *Florilège*, pp. 54-55.

²³ M. JOTTRAND, *Porcelaines du XVIII^e siècle*, 1969, p. 40.

quets et des fleurs dont l'origine se trouve également dans les manufactures du Royaume de Louis XV. Enfin, les groupes de la deuxième période utilisent des éléments français indiscutables comme ces curieuses éponges qui ornent la base de certains groupes et vases et qui dérivent de Vincennes.

*
**

Le retour à la nature comme description fidèle cette fois de la réalité botanique et à vocation scientifique est antérieur au siècle des lumières. Il va toutefois profondément marquer la troisième période. Comme l'écrit à juste titre Mireille Jottrand ²⁴.

Lorsque, au xvii^e siècle, les artistes et les artisans introduisirent les fleurs dans leur répertoire, ils découvrirent l'immense source de modèles que représentaient les livres illustrés pour les herboristes, les botanistes et les jardiniers. Copiés fidèlement à certaines époques ou stimulant l'imagination, les « herbiers » jouèrent donc un rôle capital dans l'histoire des arts décoratifs. Lane en avait déjà fait la pertinente remarque ²⁵.

C'est en réalité, pour l'essentiel, aux planches des *Plantae Selectae* du Dr. Trew de Nuremberg que Tournai va demander au début du quatrième quart du xviii^e le décor dit à l'herbier de plusieurs services dont on ne connaît qu'un nombre limité de pièces et dont l'illustration est due à Georg-Dionysius Erhet, né à Heidelberg en 1708. Celui-ci, après avoir travaillé à Ratisbonne pour le pharmacien Weinmann pour son ouvrage *Phytantozia Iconographia* dont les planches ont servi à la Manufacture de Meissen, va ensuite apporter un concours plus rémunérateur à Trew, avant de quitter sa patrie et d'entreprendre un long voyage par la France, l'Angleterre et les Pays-Bas où il rencontre Linné. En 1736, Erhet s'établit définitivement en Angleterre où il connaît la célébrité avant de mourir en 1770.

Mireille Jottrand, dont on ne louera jamais assez l'opiniâtreté dans la recherche, en a fait la magistrale démonstration dans l'article cité des *Cahiers de Mariemont* et qui lui a permis d'élucider un problème qui jusque-là était resté sans réponse. Les deux compotiers du Musée de Tournai portent le nom de la fleur inscrit au revers en capitales or « *Crotalaria* » et « *Acer* ». Ils appartiennent à ce que nous considérons comme un premier service dont relèvent également plusieurs assiettes « *Ehretia* », de la collection Louis Casterman, « *Punicae* », « *Theabroma* » des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, « *Sida* » de la collection Merghelynck et « *Lycium* » qui fut vendue sous le n° 269 au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, le 22 novembre 1972.

²⁴ Mireille JOTTRAND, *Le peintre de fleurs G.D. Ehret et la porcelaine de Tournai*, dans *Cahiers de Mariemont*, 1927, 3, p. 15.

²⁵ *The Geographical Magazine*, 18 may 1945 - 15 april 1946, p. 528-530, *Flower Painting on Pottery and Porcelain*.

Les *Mespilus*, *Ledum* et *Lilio-Gladiolus*, appartiennent à un deuxième service dont relèvent une dizaine d'assiettes, de tasses et soucoupes, pièces auxquelles il convient d'ajouter une tasse et une soucoupe vendues également au Palais des Beaux-Arts le 22 novembre 1972 sous le n° 267 et la curieuse assiette qui rend au naturel un cactus soutenu par un tuteur doré dans un petit mortier évasé²⁶ qui est la fidèle reproduction de la planche XXX de Trew.

Il paraît hors de doute qu'il existe encore un troisième service dont la peinture plus maigre et moins décorative est empruntée à un ouvrage encore inconnu, sans compter une cafetière très amplement décorée du Kunst und Gewerbe Museum d'Hambourg qui possède cette particularité d'avoir accumulé le maximum de fautes possibles dans la reproduction des noms des plantes et qui a figuré sous le n° 247 de l'exposition de porcelaines de pâte tendre, 3 mai - 15 septembre 1858 à Mariemont avec comme date présumée de fabrication 1781-1790. Ajoutons que tous ces produits comportent un ruban Louis XVI enroulé autour d'un filet rose.

On sait que le décor à la fleur d'herbier, si caractéristique du goût scientifique qui se manifeste à la fin du XVIII^e, est également utilisé en bleu pastel sur fond blanc. Il en existe d'assez nombreux exemplaires. Nous avons en effet recensé l'admirable verrière des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, nombre d'assiettes dont une à Mariemont²⁷, un gobelet tronconique dans la collection de Madame Morel, une théière, un sucrier et un pot à lait à Mariemont, plusieurs tasses dont notamment une également à Mariemont.

Si le décor à la fleur d'herbier ne nous apporte rien sur l'influence française dans le décor de la porcelaine de Tournai dans le troisième quart du XVIII^e, celui dit au barbeau polychrome est par contre dans la dépendance immédiate de Sèvres.

Rien de plus gracieux que ce semis de tiges de bleuets fleuris sur l'origine duquel on dispute. S'agit-il, comme l'écrit Auscher²⁸, d'un décor né à l'initiative de Marie-Antoinette qui se plaignit à Hettlinger au cours d'une visite à l'exposition de porcelaines de Sèvres à Versailles en 1782, de ne voir utiliser que des roses, des tulipes et des jonquilles, alors que le bleu était la couleur favorite de la Reine et qui fit que Sèvres créa aussitôt des pièces décorées de petits bleuets, ou au contraire d'une utilisation systématique des folioles et fleurettes destinées primitivement à cacher les petits défauts de cuisson ? On ne le sait avec certitude.

Ce qui est certain en tout cas c'est que l'influence française dans ce décor fut déterminante. Un service complet au décor de bleuets bleus soutenus par de légers rehauts de rose vineux, aux tiges brunes, aux feuilles d'un beau vert souligné de brun est connu. Les pièces sont à filet bleu à la base et à dents de loup bleues au bord supérieur, la pâte est ivoire ou légèrement rosée.

²⁶ L. DELPLACE, *Evasions et Moissons*, p. 115, en couleurs.

²⁷ Christiane DEROUBAIX, *Les Porcelaines de Tournai du Musée de Mariemont*, 1958, n° 634.

²⁸ *A History and Description of French Porcelain*, Londres, 1905, p. 105.

Un rafraîchissoir²⁹ existe à Mariemont, une boîte à thé également, diverses assiettes à Mariemont, Bruxelles et dans des collections particulières, plusieurs salières à trois récipients et anses enrubannées formant arcades et réunies au sommet par un nœud formant couronne dont le modèle se retrouve déjà à Sèvres dans le service offert par Louis XV en 1763 à la Duchesse de Bedford et que Tournai utilisera également pour le Service du Duc d'Orléans. Ajoutons-y un service à thé et à café dont la théière, le pot à lait, le si joli sucrier, une tasse litron et soucoupe à bord lisse, une tasse ronde et soucoupe également à bord lisse se trouvent à Mariemont³⁰ et aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles ainsi que dans diverses collections privées.

Par l'élégance du décor, la netteté du coloris, ces ensembles s'inscrivent parmi les plus belles réalisations de la manufacture, les plus fines, les plus discrètes aussi.

Mais il existe selon toute vraisemblance un deuxième service. Alors que dans le premier le décor est dispersé sur toute l'étendue de la pâte — les assiettes par exemple portent sur l'aile trois branches de bleuets et quatre sur le fond, une centrale et trois latérales — ce deuxième service comporte seulement une ronde de fins feuillages verts et dix bleuets épanouis sous des dents de loup bleues ornant l'aile, le fond de la pièce restant sans décor³¹.

Et sans doute un troisième, où le décor se présente de même mais, avec douze bleuets et non plus dix³² et un filet bleu en bordure des pièces, remplaçant les dents de loup.

Tout cela démontre en tout cas l'immense succès de cette initiative.

Le retour à l'influence française se traduit également mais là aussi partiellement dans le décor aux oiseaux qui, dans le troisième quart du XVIII^e, va faire référence à la nature scrupuleusement respectée en empruntant à Buffon l'essentiel du décor du service dit du Duc d'Orléans de Joseph Mayer. L'Histoire naturelle de Buffon, parue en 1771 en dix volumes, grand in folio, aquarellé par Martinet, présentait 973 planches d'oiseaux sur fond blanc. Il faisait suite à celui paru en 1770 en neuf volumes in quarto de l'Imprimerie Royale où les planches d'oiseaux étaient tirées en noir mais comportaient un fond de paysage.

Madame Marien-Dugardin nous a apporté sur le thème des oiseaux empruntés à des traités de sciences naturelles de décisives lumières. Pendant longtemps en effet, tous les oiseaux reproduits avec une fidélité ornithologique complète étaient censés avoir été empruntés à Buffon. Tel n'est pas le cas. Madame Marien, au terme de longues recherches, a pu restituer à Georges Edwards, naturaliste anglais, né en 1694 à Westham dans l'Essex et qui mourut en 1753, toute la série des oiseaux figurant sur un service proche par sa morphologie de ceux à la fleur d'her-

²⁹ Christiane DEROUBAIX, *op. cit.*, n° 864.

³⁰ Christiane DEROUBAIX, *op. cit.*, n° 857 à 861.

³¹ Voyez Lucien DELPLACE, *Evasions et Moissons*, 1978, p. 112.

³² Christiane DEROUBAIX, *op. cit.*, n° 853, reproduit planche 39.

bier. Il s'agit ici aussi en effet de pièces légèrement chantournées, dont le bord est relevé d'un filet d'or et doublé d'un deuxième filet, autour duquel s'enroule un ruban or formant à intervalles réguliers huit nœuds. Comme dans certains services polychromes à la fleur d'herbier, le nom de l'oiseau est inscrit au revers en lettres romaines or.

Ces oiseaux sont issus de la « Natural history of uncommon Birds » d'Edwards³³. La même origine caractérise divers autres exemplaires bordés cette fois de dents de loup or³⁴. Enfin, l'assiette à bordure chantournée à filet bleu entouré d'un ruban or spiralé et à huit nœuds représentant la « moucherolle à groupion jaune » paraît ressortir à un autre service³⁵.

Tout cela étant précisé, il n'en reste pas moins que l'Histoire naturelle de Buffon a joué dans l'iconographie de Tournai un rôle essentiel.

Le service du Duc d'Orléans domine en effet très largement la production de cette période. Assez curieusement personne ne s'accorde sur le nombre de pièces qu'il comptait. Mireille Jottrand, dont on connaît pourtant la conscience, relève qu'il y a plus de 1.300 pièces³⁶, ce qui est passablement imprécis. Plus de 1.300, c'est moins de 1.400 en tout cas et dès lors inférieur à la réalité. Lucien Delplace en dénombre 1.603³⁷.

En fait, nous connaissons la facture : il y a exactement, si l'on s'en tient à ce document, 1.593 pièces.

Le sort de ce service est incertain. Dès sa fabrication, la facture porte que tout a été livré en différentes fois, ce qui est faux, des documents l'attestent. En fait ce qui est acquis, c'est qu'au début du XIX^e siècle, le Prince de Galles, en acheta en deux lots près de 600 pièces (472 + 22 = 594 pièces) par l'entremise de l'antiquaire Robert Fogg dont on possède la facture, mais d'importants ensembles continuent à circuler.

Nous tenons de Lucien Delplace qu'il y a eu, peu avant la dernière guerre, en un seul lot 85 pièces. Et si l'on récuse cette tradition orale, ce qui est certain par contre c'est qu'au 4^e Salon des antiquaires qui a eu lieu du 22 novembre au 21 décembre 1947, Willaert, 39, rue de la Régence à Bruxelles, présentait dans sa vitrine de porcelaines 104 pièces. Le catalogue l'atteste, tout comme il est certain qu'à l'exposition de Tournai du 15 août au 30 septembre 1935, on n'eut aucun mal

³³ A.M. MARIEN-DUGARDIN, *A propos de la porcelaine de Tournai. Thèmes traités à Tournai et dans d'autres Manufactures européennes dans Etudes sur les porcelaines du legs de Madame Louis Solvay*, pp. 53 à 56.

³⁴ Musées Royaux d'Art et d'Histoire, inv. 787 A.B. p. 156 du catalogue de 1959 par Mme A.M. Marien-Dugardin.

³⁵ Voyez SOIL et L. DEPLACE - DE FORMANOIR, *La Manufacture Impériale et Royale de Tournai*, 1937, planche 19 en couleur.

³⁶ Mireille JOTTRAND, *Porcelaines de Tournai du XVIII^e siècle*, 1969, p. 57.

³⁷ L. DELPLACE, *Considérations sur les porcelaines de Tournai*, 1970, p. 54.

à en recueillir 66. Les ventes témoignent au surplus que de nombreux exemplaires continuent leur ronde ³⁸.

Le décor est clairement adapté du service de Buffon de Sèvres dont le Musée Nissim Camondo conserve l'essentiel. La seule différence est que l'aile de Sèvres est décorée en vert avec œil de perdrix tandis que l'aile de Tournai est bleue de roi et comporte outre des ailes à l'œil de perdrix, d'autres ornées de rinceaux d'une admirable finesse.

Le service de Buffon de la collection Camondo (n° 292 du catalogue de mai 1960) indique comme date la plus ancienne 1768 (deux L entrecroisés et la lettre P) ; les autres pièces en porcelaine tendre ou dure s'étalant de 1787 à 1788 et 1793 jusqu'à 1804 et 1809. Elles sont marquées des peintres Dodin, Claude-Charles Gérard, Levé Massy, Merault, Rosset et des doreurs Chauvaux, Legrand, Prévost et Vincent ³⁹.

On aperçoit tout compte fait la rapidité de l'adaptation de Tournai et de ses réalisations dont Mayer fut le principal artisan.

D'autres services d'ailleurs traduisent le succès rencontré par les Oiseaux de Buffon. Ils comportent soit des additions, soit des retranchements, les oiseaux sont parfois accompagnés de décors en grisaille, parfois ils figurent seuls, le bord des pièces étant orné de dents de loup or. Le succès allait en être considérable puisque le service dit de Charles Le Cocq de Pletinix qui devait être offert primitivement au Roi de Hollande, date de la fin du premier quart du XIX^e siècle et se réfère encore à Buffon.

A cet apport ornithologique, ajoutons au cours de cette troisième période tout l'appareil de paysages et de ruines polychromes cette fois, produits moins parfaits sans doute que ceux de la deuxième période, mais charmants, ainsi que ceux qu'empruntent leur décor aux « beaux monuments de Rome ancienne ... dessinés par Monsieur Barbault » ⁴⁰ et dont le Catalogue de Christiane Deroubaix a publié un bon exemplaire ⁴¹.

³⁸ A la galerie Georges Giroux, on offre en 1956 (vente 343) une théière, deux tasses et sous-tasses (le grèbe de Cayenne, le Bec ouvert de Pouli-Chery ; lavocette, le Coeland blanc de Spitzberg ; la grande Pie grièche verdâtre de Madagascar, le Gobe-mouches à collier du Cap de Bonne Espérance) une verseuse (le plongeon à gorge rouge de Sibérie) et une petite tasse et sous-tasse (l'ortolan de la Louisiane et le crabier de Cayenne).

La vente des 21-22 novembre 1972 au Palais des Beaux-Arts en présente également trois pièces : une verseuse (perruche à collier de l'Isle de Boubon) et deux tasses (grèbe de Cayenne, roitelet et anghio noir de Cayenne, casse-noix).

Deux ventes, l'une à Paris à l'Hôtel Drouot le 14 mai 1971, l'autre à Nice, Galerie Robiony le 9 septembre 1971 dispersent, la première trois exemplaires, l'autre cinq dont un sucrier sur présentoir qui est d'un intérêt majeur.

³⁹ Voyez également Pierre VERLET, *Sèvres au XVIII^e siècle*, 1954, pp. 28 et 225.

⁴⁰ Rome, Bouchard et Gravier, 1761.

⁴¹ Christiane DEROUBAIX, *Les Porcelaines de Tournai du Musée de Mariemont*, n° 905, planches 45 et 68.

L'influence française se manifeste enfin dans une extraordinaire suite de pièces décorées de médaillons de couleur où se détachent en grisaille des profils à l'antique ou des médaillons de grisaille se détachant sur fond coloré à l'image du marbre ou du porphyre. Ces décors furent employés par Sèvres à l'extrême fin du XVIII^e siècle ⁴².

Dans le même ordre d'idées, l'on pourrait songer à certains travaux de Piat Sauvage, mais n'est-il pas tournaisien et n'a-t-il pas travaillé à Sèvres, à Paris et à Tournai ?

Citons enfin certaines pièces de petites sculptures, notamment les bustes de Rousseau et de Voltaire, puisqu'aussi bien ils sont au cœur de nos travaux, encore que l'on puisse discuter de la certitude de leur origine tournaisienne.

Mais il est temps de conclure. Nous n'avons pas la prétention dans cette brève note d'avoir épuisé le sujet tout au plus d'avoir montré combien l'influence française s'est perpétuée au sein d'une manufacture, dont l'origine est française mais qui fut ouverte à tous les courants esthétiques y ajoutant chaque fois sa part d'originalité.

⁴² Voyez Christiane DEROUBAIX, *op. cit.*, p. 82.

**CHARLES LE CLERCQ, PEINTRE BRUXELLOIS MÉCONNU
(1753-1821)**

par

Paul DE ZUTTERE

Notre propos vise d'une part à enrichir du fruit de nos recherches les éléments d'information très réduits qui ont été rapportés sur Charles Le Clercq lequel fait partie des petits maîtres du XVIII^e siècle, trop souvent ignorés, et d'autre part à livrer un ensemble de précisions sur son origine, sa famille, sa carrière et son œuvre¹.

Né à Bruxelles, le 31 mai 1753, y baptisé le lendemain en l'église Notre-Dame de la Chapelle (ss. Charles Emmanuel Marchant, Isabelle Pétronille Joseph Le Clercq), Charles Emmanuel Joseph Le Clercq est fils d'Antoine Joseph et de Catherine Joseph Neetens².

Antoine Joseph Le Clercq, peintre d'origine française, vit le jour à Saint-Venant (Artois), le 5 juillet 1705, et est fils de Jean-Baptiste, peintre et maître d'école, et de Marie Françoise Duvette³. Il se fixa à Bruxelles et y fut reçu à la

¹ L'artiste n'est cité dans aucun dictionnaire de peintres hormis celui de THIEME et BECKER qui le mentionne à la page 524 du tome XXII, mais qui ignore cependant ses lieux et dates de naissance et de décès et son prénom exact.

A deux reprises, Denis Coekelberghs a eu le mérite de mettre en relief la figure et le talent de ce peintre bruxellois. Les données biographiques qu'il a recueillies sur cet artiste de qualité, mais méconnu, sont cependant peu nombreuses et sa production repérée jusqu'à maintenant étonnamment restreinte. Voir : *A propos du portraitiste Charles Leclercq*, dans *Gazette nationale l'Antiquaire*, n° 26, juin 1976, pp. XIII-XV, et *Les peintres belges à Rome de 1700 à 1830*, Bruxelles-Rome, 1976, in-4°, pp. 183-185. Cfr aussi : Georges ENGLEBERT, *Les Princes de Ligne au combat de Kloster-Bösing en Bohême* (1778), dans *Revue belge d'histoire militaire*, XVI-5, 1966, pp. 296-305. Ce travail décrit notamment sept portraits de Le Clercq, pp. 298-299.

² A.V.B., reg. bapt. n° 364, f° 117 v°.

³ A.V.B., reg. n° 3034, f° 34 v°, et liasse n° 398. Cfr aussi *infra* annexe II.

corporation des peintres pendant l'exercice corporatif 1736-1737⁴. Toutefois, il ne prêta serment que le 12 juin 1751⁵. Il acquitta son droit d'inscription de 50 florins en deux paiements, le premier de 21 florins durant l'exercice 1736-1737 et le solde pendant l'exercice suivant⁶.

Le 8 avril 1740, en la paroisse Notre-Dame de la Chapelle, il épousa Catherine Joseph Neetens (tt. Jean François Van der Elst, François Bonel)⁷, et le 1^{er} juillet 1750, il obtint la bourgeoisie de Bruxelles conjointement avec ses fils Dominique Mathieu et Jacques Joseph, nés respectivement le 21 septembre 1743 et le 26 septembre 1747⁸.

Un acte de baptême du 26 février 1744 nous apprend qu'Antoine Joseph Le Clercq fut parrain d'Antoine Joseph Brice, troisième fils de son concitoyen Pierre François, peintre-décorateur et ornemaniste, et de Jeanne Marie Vandaele⁹.

En 1755, le ménage du peintre se composait de son épouse, de trois fils âgés d'environ dix, six et deux ans (= Charles E.J.), et de deux filles âgées de quelque douze et quatre ans. Dans l'immeuble où il demeurait, proche du Sablon, une pièce était occupée par un sieur Medina, qui vivait de ses revenus¹⁰.

On s'interroge sur l'activité d'Antoine Joseph Le Clercq au sujet de laquelle rien n'a pu être glané¹¹. Peut-être est-ce lui qui, avec d'autres artistes, œuvra notamment pour le duc Léopold d'Arenberg (1690-1754)¹². Nous ne saurons sans doute jamais très bien qui fut Antoine Joseph Le Clercq.

Il s'éteignit à Bruxelles (N.D. Chap.) le 12 décembre 1760¹³.

Dominique Mathieu, fils aîné d'Antoine Joseph, fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame de la Chapelle le 21 septembre 1743 par Dominique De Bie et Marguerite Delwaert¹⁴. Il se livra également à la peinture. Apprenti en

⁴ A.G.R., Corps des Métiers et Serments, reg. n° 820, non folioté. Adolphe SIRET, dans *Dictionnaire ... des peintres ...*, t. 1, 1924, p. 536, écrit à son sujet : « Ec. fl. XVII^e s. Reçu comme étranger dans la corporation de Saint-Luc, à Bruxelles ; plus tard il devint franc-maître ».

⁵ A.G.R., Corps des Métiers et Serments, reg. n° 819, f° 59.

⁶ *Ibidem*, reg. n° 820, non folioté.

⁷ A.V.B., reg. mar. n° 399, f° 83 v°.

⁸ A.V.B., reg. n° 3034, f° 34 v°, et liasse n° 398.

⁹ P. DE ZUTTERE, *Les Brice, peintres à Bruxelles aux XVIII^e et XIX^e siècles*, in *l'Intermédiaire des généalogistes*, n° 199, 4/1977, p. 260.

¹⁰ A.G.R., Etats de Brabant, carton n° 409, non folioté.

¹¹ Il eut comme élèves Philippe Spruyt (Gand 1727 - Gand 1801) en 1741-1742 et Guillaume Michau(x) en 1751-1752 (A.G.R., Corps des Métiers et Serments, reg. n° 820, non folioté).

¹² L. HOFFMANS, *Les portraits des d'Arenberg ...*, 1941, in-4°, p. 90. « De nombreux artistes travaillèrent pour lui : Frédéric Dumesnil, Klein, Geeraerts, Tassaert, Leclercq, Van Schuppen, B. Beschey ».

¹³ A.V.B., reg. sép. n° 422, f° 12 v°.

¹⁴ A.V.B., reg. bap. n° 362, f° 302.

1760-1761, il prêta serment pendant le même exercice corporatif ¹⁵. Le 8 avril 1769, il décrocha le premier prix de dessin de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture de sa ville natale ¹⁶, et le 2 octobre 1770, il accepta de donner, en lieu et place du sieur Chapel, le cours dont celui-ci avait été chargé à l'Académie en question ^{16bis}.

Le 26 novembre 1765, il prit en location de François Nerom, procureur au Conseil souverain de Brabant, la moitié d'un jardin que celui-ci occupait derrière le couvent des chartreux à Bruxelles ¹⁷, et le 2 juillet 1771, en sa paroisse natale, il s'unit à Alexandrine Walschaert en présence de Pierre Bauduin et de Nicolas Lorent, époux d'Anne Catherine Walschaert, sœur de la mariée ¹⁸.

Hormis deux œuvrettes qui sont conservées à la cure de l'église des Saints Jean et Etienne (Minimes), à Bruxelles, sa production demeure inconnue. Les œuvres en question sont des dessins aquarellés. Le premier, signé D.M. Le Clercq et millésimé de 1758, a été fait à l'occasion de la nomination de Jacques Joseph Debatty en qualité de prévôt de la confrérie de Notre-Dame de Lorette. Quant au second, signé D. Le Clercq et millésimé de 1775, il a été composé lors de la nomination de Jean-Baptiste Denis comme prévôt de ladite confrérie ¹⁹. Voici en quels termes laconiques Jean-Baptiste Picard, secrétaire de la Société de Bruxelles pour l'encouragement des beaux-arts, s'exprime au sujet de Dominique Mathieu Le Clercq : « Un des frères Le Clerc, peintre d'histoire. Il y a des lavis, des esquisses fort belles » ²⁰.

Le lieu et la date de son décès ne nous ont pas été révélés et son destin ne nous est pas autrement connu.

Le sort de Jacques Joseph, deuxième fils d'Antoine Joseph et de Catherine Joseph Neetens, baptisé en l'église Notre-Dame de la Chapelle, le 26 septembre 1747 (ss. Jacques Deuden, Elisabeth Delwaer), reste obscur ²¹.

Quant à Charles Emmanuel Joseph, son frère cadet, il fut très probablement dès son jeune âge, comme Dominique Mathieu, l'élève de son père. Ultérieurement, il étudia sous la direction de Bernard Verschoot. En effet, dans une requête, le Directeur de l'Académie de Bruxelles se prévaut d'élèves « qui ont brillé à Rome ».

¹⁵ A.G.R., Corps des Métiers et Serments, reg. n° 819, f° 98, et reg. n° 820, non folioté.

¹⁶ B.R. Albert I^{er}, *Gazette des Pays-Bas*, n° III, 10-4-1769, et A.V.B., reg. n° 2829, non folioté.

^{16bis} A.V.B., reg. n° 2829, non folioté.

¹⁷ A.G.R., N.G.B., minutes de J.C. Hanciaux, 7328, acte n° 10.

¹⁸ A.V.B., reg. mar. n° 403, f° 123.

¹⁹ Le livre de la conférie de Notre-Dame de Lorette n'est pas folioté. Cfr aussi : *Notes pour servir à l'inventaire des objets d'art du Brabant*, dans *Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 47, p. 61. Ces lignes n'identifient point le peintre.

²⁰ B.R. Albert I^{er}, Cab. des mss, J.B. PICARD, *Essais sur l'histoire de l'art aux Pays-Bas*, 1827-1839, f° 251 (cote II 225).

²¹ A.V.B., reg. bap. n° 362, f° 88 v°.

On s'est demandé de qui il s'agissait ²². Des sculpteurs Gilles Lambert Godecharle et Jean Van Geesel, et des peintres Charles Le Clercq et Jean-Baptiste Pauwels, tous primés également dans la Ville Eternelle, le deuxième en 1776, les autres en 1778 ²³.

Le 30 avril 1773, il décrocha le premier prix de dessin d'après nature à l'Académie de peinture et de sculpture de Bruxelles ²⁴. Dès l'année suivante, l'artiste sollicite le soutien du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Toutefois, en dépit de plusieurs démarches pour se faire envoyer à Rome afin d'y parfaire sa formation ²⁵, ce ne sera que le 28 janvier 1777 que le prince Charles-Alexandre de Lorraine signe un mandement de 300 florins à payer annuellement au peintre « à titre de secours pendant le séjour qu'il fera en Italie pour se perfectionner ». Cette somme, à prélever des *Gastos secretos*, sera réglée pendant deux ans de trimestre en trimestre en mains de Josse Joseph De Bay, chanoine de la collégiale des Saints Michel et Gudule à Bruxelles ²⁶.

D'autre part, une somme de trente ducats lui est octroyée en même temps que la pension qu'il a obtenue afin de le mettre en mesure d'accomplir le voyage qu'il fera dans la péninsule italienne ²⁷. Le 31 janvier 1777, le Secrétaire d'Etat et de guerre communique ces résolutions à l'artiste et, par la même occasion, il le remercie pour une esquisse qu'il a fait parvenir au prince de Starhemberg ²⁸.

En réalité, c'est en octobre 1776 que Le Clercq fut retenu pour se rendre à Rome ²⁹. Comme l'écrit D. Coekelberghs, l'octroi de la pension de 300 florins semble régulariser une situation *de facto*, car, lorsque le peintre se voit accorder ce soutien, il séjourne déjà à Paris où il est inscrit à l'Académie ³⁰.

²² S. ANSIAUX et J. LAVALLEYE, *Notes sur les peintres de la cour de Charles de Lorraine*, dans *R.B.A. et H.A.*, t. VI, fascicule 4, 1936, p. 327.

²³ P.E. CLAESSENS, *Notice sur le peintre brugeois Bernard Verschoot ...*, dans *l'Intermédiaire des généalogistes*, n° 120, 1965, pp. 310-311. Cfr aussi : Maurice VAES, *Les fondations hospitalières flamandes à Rome du XV^e au XVIII^e s.*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, fascicule 1, 1919, pp. 324-325, note (°).

²⁴ B.R. Albert I^{er}, *Gazette des Pays-Bas*, n° XXXV, 3-51-773, et A.V.B. reg. n° 2829 (Journal de l'Académie), non folioté.

²⁵ A.G.R., Chancellerie autr. des Pays-Bas, reg. n° 298, f° 12 v°, reg. n° 299, f° 20 v°, reg. n° 300, f° s 44-44 v°, S.E.G., reg. n° 989, f° 162 v°. Voir aussi : D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges ...*, p. 183, et *L'Antiquaire*, p. XIII.

²⁶ A.G.R., S.E.G., reg. n° 2255, f° 128. Le peintre, en témoignage de reconnaissance, produira des œuvres pour ce religieux (cfr *infra*, annexe I).

²⁷ A.G.R., S.E.G., reg. n° 2255, f° 129.

²⁸ A.G.R., S.E.G., reg. n° 2255, f° 131.

²⁹ A.G.R., S.E.G., reg. n° 989, f° 162 v°.

³⁰ COEKELBERGHS, *op. cit.*, p. 183. Voir aussi : A.G.R., S.E.G., reg. n° 2255, f° s 131, 132 et 135. Il s'agit d'une part d'une lettre de Le Clercq, logé à l'hôtel de la Marine, rue Gaillon, à Paris, annonçant au Secrétaire d'Etat et de guerre l'envoi par diligence d'une esquisse au prince de Starhemberg en hommage pour la pension qui vient de lui être attribuée (voir *supra* note (28)), et d'autre part d'une attestation du 10-1-1777 délivrée au peintre par l'Académie royale de peinture et de sculpture à Paris, portant qu'il y suit des cours.

Le 29 mai 1777, l'artiste, toujours à Paris, adresse au gouverneur général des Pays-Bas autrichiens un portrait représentant Madame Elisabeth (1764-1794), sœur de Louis XVI³¹, et le 12 août suivant, il remercie François Antoine Weiss, conseiller-secrétaire ordinaire de Charles-Alexandre de Lorraine, pour une somme de 27 ducats qu'il a reçue en récompense de l'œuvre en question³². Peu après, le peintre quitta Paris pour Rome.

La durée exacte de son séjour romain n'est pas connue avec certitude et on ne sait rien des œuvres qu'il fit pendant ce séjour. En revanche, on sait que dans la cité pontificale, il travailla sous la direction du peintre autrichien Anton von Maron, chargé par Vienne de la surveillance des artistes pensionnaires tant autrichiens que de ceux originaires des provinces belgiques.

Une proposition de continuer à lui payer la somme de 300 florins après le 1^{er} janvier 1779 n'eut apparemment aucune suite³³.

De toute façon, l'artiste n'est plus à Rome en 1781. En effet, un tableau signé et millésimé de 1781 à Turin le prouve car une inscription en langue italienne au dos de cette œuvre charmante et sensible, représentant un personnage non identifié (Boucheron ?) (voir reproduction), nous révèle que Le Clercq était alors entré au service de la reine Marie-Antoinette de France³⁴. Du reste, on sait que le peintre séjourna à Paris en 1783 et de 1787 à 1790³⁵.

En 1787, il se trouve momentanément à Bruxelles. Le 3 janvier de cette année, en la paroisse Notre-Dame de la Chapelle, il épousa Isabelle Simons, fille de Jean-Baptiste, peintre (1717-1783), et de Marie Caroline De Boeck, et sœur cadette de

³¹ A.G.R., S.E.G., reg. n° 2639, f° 350.

³² *Ibidem*, f° 353.

³³ A.G.R., S.E.G., reg. n° 2257, f° 195.

³⁴ L'inscription qualifie Le Clercq de « pittore fiamingo al servizio di S.M. La Regina Di Francia ». Cfr aussi *infra* annexe I, note (?), et D. COEKELBERGHS, *L'Antiquaire*, p. XIV, et *Les peintres belges ...*, p. 184. Concernant le modèle de ce tableau, voir le catalogue de l'exposition « *Eloge de l'ovale, peintures et pastels du XVIII^e siècle français* », Galerie Cailleux, Paris, 1975, p. 32. On peut, écrit cet ouvrage, envisager l'hypothèse d'un autoportrait que Le Clercq aurait donné à Boucheron. S'il s'agit effectivement d'un autoportrait il doit avoir été exécuté avant 1781, car le personnage représenté semble n'avoir qu'une vingtaine d'années tout au plus alors que l'artiste avait atteint l'âge de 28 ans en 1781.

³⁵ Sur son séjour parisien de 1783, voir *Wekelijks Bericht voor de stad en provincie van Mechelen*, n° 16, 20-4-1783, p. 216 (f). « Le Clercq heeft t'sedert aen het Hof van Vrankrijk et dat van Napels veel geluk gehad, heeft tot Roomen bij verscheidene cardinaelen in gunste geweest en heeft eindelijk zijn wooning tot Parijs gekozen ». Sur son séjour de 1787 à 1790, cfr. A.G.R., S.E.G., portefeuille n° 1496 (minute d'une lettre du Secrétaire d'Etat et de guerre du 4-12-1786 au comte de Mercy Argenteau), et *infra* note (54).

La Direction des Archives de France nous a fait connaître qu'aucune trace du passage de Le Clercq à Paris n'apparaît dans les inventaires de la Maison du Roi, non plus que dans les fonds d'archives privées déposées aux Archives nationales ou de ceux du Minutier central des notaires parisiens (com. du 2 octobre 1976).

Marie Elisabeth Jeanne Simons, graveuse, miniaturiste et peintre d'intérieurs (1750-1834)³⁶. Cette union eut lieu en présence de François Julien De Wavrans, conseiller d'Etat, et d'Antoine Joseph Nieubourg, official au Conseil des finances³⁷. Isabelle Simons, baptisée à Bruxelles (Sainte Catherine), le 27 octobre 1754 (ss. Gérard Emmanuel Simons, Isabelle Van Puer, épouse du sculpteur Nicolas Van Mons)³⁸, se livra également à la peinture et, semble-t-il, à la gravure³⁹.

Un inventaire des objets qu'elle cède, en 1786, à son frère Jean-Baptiste, atteint de cécité⁴⁰, nous apprend qu'elle est notamment l'auteur de « deux copies d'après Rubens, peind en pastel, deux tableaux en pastelle tirés de l'histoire [et d']un tableau représentant deux enfants peind en huile »⁴¹.

On connaît d'elle une miniature, signée et datée de 1785, représentant Marie Anne Louise Alexandrine Ghislaine comtesse de Maldeghem, née de Mercy Argenteau (1764-1810)⁴², et une autre miniature, également signée et millésimée de 1786, dont le modèle est une jeune femme. Cette dernière œuvre, que nous reproduisons ici, fit partie de la collection Jaffé à Hambourg et fut vendue à Cologne en mars 1905⁴³.

Isabelle Simons semble avoir travaillé à Paris entre 1786 et 1790⁴⁴.

Les huit tableaux et la miniature qui sont présentés comme peints par Elisabeth Simons, épouse de Philippe Delatour, dans *N. Alexandre, Catalogue des tableaux vendus à Bruxelles depuis l'année 1783 [à 1803]*, sont-ils tous de celle-ci⁴⁵ ? Il pourrait bien y avoir parmi eux une (ou des) œuvre(s) d'Isabelle Simons, car comme les frères et les sœurs Simons ont exercé leur art en commun jusque vers 1784 au moins, l'identification de ces œuvres dites de « Mlle Simons, flamande, à Bruxelles », n'est guère possible⁴⁶.

³⁶ Marie Elisabeth Jeanne Simons s'unit à Philippe François Delatour, dont Alexandre Delatour, miniaturiste, élève de Jean-Baptiste Jacques Augustin et de Louis-Marie Autissier.

³⁷ A.V.B., reg. mar. n° 405, f° 189.

³⁸ A.V.B., reg. bapt. n° 199, f° 160.

³⁹ THIEME et BECKER, *Lexikon ... Künstler*, t. XXXI, p. 77 ; *Biographie nationale*, t. XXII, col. 597 (notice de René Van Bastelaer) ; et P.E. CLAESSENS et P. DE ZUTTERE, *Où se profilent des ombres oubliées : les Simons, artistes bruxellois du XVIII^e siècle*, dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 127, 1967, pp. 19-25.

⁴⁰ Avant son infirmité, J.B. Simons avait obtenu, le 23-4-1772, le premier prix de peinture à l'Académie de Bruxelles (A.V.B., reg. n° 2829, non folioté).

⁴¹ A.G.R., N.G.B., minutes de Marc Verrijcken, 18.510, acte du 19-11-1786.

⁴² *Katalog der Miniatur-Ausstellung ...*, München, 1912, pp. 182-183, n° 580. L'initiale du prénom n'est pas J. mais I. La même erreur apparaît dans le catalogue de la collection Jaffé. Voir la note suivante.

⁴³ *Katalog ... Miniatur-Sammlung des Herrn Albert Jaffé in Hamburg*, Köln, Druck Du Mont-Schauberg, p. 34, n° 403.

⁴⁴ Son père y avait également travaillé. Cfr P.E. CLAESSENS et P. DE ZUTTERE, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁵ Se vend chez N. Alexandre, rue de la colline, Section 8, n° 349, Bruxelles, in-8°, p. 258.

⁴⁶ A.G.R., N.G.B., minutes de M. Verrijcken, 8.508, acte du 25-10-1784.

On sait que Charles Le Clercq œuvra pour le prince Charles Joseph de Ligne dont il fit un portrait ⁴⁷. Il peignit aussi les deux fils du feld-maréchal, Charles et Louis ⁴⁸. Le château de Teplitz (Bohême) renferme un portrait d'Hélène Massalska, épouse de Charles de Ligne, et celui de Belœil en conserve une copie. A Belœil il y a également un petit tableau retraçant la mort du lieutenant Joseph Wolff (1751-1778) à Kloster-Bösig, petit mont situé au sud-ouest de la Böhmisches-Leipa (nord de Prague) ⁴⁹.

Dans la collection de Ligne, il y a deux portraits qui nous paraissent avoir été exécutés par l'artiste. Il s'agit d'une part d'un charmant portrait de jeune fille qui rappelle à la fois celui du Musée des arts décoratifs à Paris et celui dit de Boucheron ⁵⁰, et d'autre part d'un remarquable portrait en buste de la reine Marie-Antoinette (voir reproductions) ⁵¹.

L'activité de Le Clercq pour les Ligne, la cour de Naples ⁵² et la reine Marie-Antoinette reste à mettre en lumière. Des précisions à ce sujet pourraient déboucher sur la découverte d'autres œuvres du peintre. Toujours dans la collection de Ligne, il y a quatre miniatures représentant Charles Joseph de Ligne et ses deux fils Charles et Louis. Deux de celles-ci (Charles Joseph et Charles) ne seraient-elles pas de Le Clercq ⁵³ ?

On doit également à l'artiste plusieurs sujets religieux qui sont mentionnés dans l'essai de catalogue provisoire de son œuvre que l'on trouvera à la fin de cette note (cfr annexe I). Ces tableaux semblent perdus.

Après le décès de son épouse, survenu à Paris en janvier 1790, le peintre revint dans sa ville natale. Afin de prévenir toute contestation que les héritiers de sa femme auraient pu susciter, Charles Le Clercq résolut de leur payer vingt-cinq louis en espèces. En outre, en considération de la cécité de son beau-frère, Jean-Baptiste Simons, l'artiste accepta de lui régler à partir du 1^{er} janvier 1790 une rente viagère de douze pistoles par an sa vie entière ⁵⁴. Il convola, on ne sait où ni

⁴⁷ En original au château de Teplitz (Bohême). Une réplique se trouve à Belœil. Ce portrait a été gravé par Antoine Cardon (B.R. Albert I^{er}, Cab. Est., S II 7539, f^o, et S II 26.648, f^o).

⁴⁸ Le portrait de Charles de Ligne, non signé mais daté de 1785, est conservé au château de Teplitz. Une copie se trouve au château de Belœil. Ce tableau a également été gravé par Antoine Cardon (B.R. Albert I^{er}, Cab. Est., S II 7538, f^o, et S II 18.749, f^o). Quant au portrait de Louis de Ligne, il se trouve à Belœil. Nous ignorons cependant s'il s'agit de l'original ou d'une réplique.

⁴⁹ Voir annexe I. Une gravure due à Joseph Clarot (1770-1820) se trouve à l'Österreichische Nationalbibliothek à Vienne.

⁵⁰ D. COEKELBERGHS, *Les peintres belges ...*, pp. 184-185, et *L'Antiquaire*, p. XIV.

⁵¹ Collection de Ligne, à Belœil.

⁵² Voir *supra* note (35).

⁵³ Félicien LEURIDANT, dans *Les portraits du château de Belœil*, Ed. des *Annales Prince de Ligne*, Bruxelles, s.d., p. 12, les cite comme étant de Le Clercq mais sans apporter de justification.

⁵⁴ A.G.R., N.G.B., minutes de J.G.M. Stevens, 17.106^l, acte n^o 12 du 9-2-1790.

quand, avec Marie Caroline Le Clercq (cfr annexe II). Qui était la seconde femme du peintre ? Toutes nos recherches à ce propos sont demeurées vaines. Nous n'avons découvert ni son origine familiale, ni ses lieux et dates de mariage et de décès.

Le Clercq, qui demeurait rue d'Accolay en 1816 et lors de son décès rue du Prévôt (commençait rue des Ursulines et finissait rue du Saint-Esprit), mourut au refuge des Ursulines à Bruxelles le 30 août 1821 à l'âge de 68 ans 2 mois et 29 jours. Son trépas fut déclaré le lendemain à l'état civil de la capitale par Grégoire S'Jongers, directeur du refuge, et par Pierre Henssens, pensionné, domicilié audit asile pour vieillards⁵⁵.

Le peintre, oublié depuis la chute de l'Ancien Régime, semble avoir vécu ses dernières années dans un état proche du dénuement. Sa disparition passa inaperçue et une déclaration de succession à son nom n'a pu être découverte.

L'acte de décès d'Isabelle Simons ne figure pas au fichier de l'état civil parisien reconstitué après l'incendie de 1871 (com. de la Direction des Services d'archives de Paris du 10-1-1977).

⁵⁵ A.V.B., Etat civil, acte de décès n° 1850. Dans ses *Essais sur l'histoire de l'art aux Pays-Bas*, Jean-Baptiste PICARD écrit que « Le Clercq, peintre en miniature, est mort dans un hospice » (f° 251).

Annexe I

Essai de catalogue provisoire de l'œuvre de Charles Le Clercq

A. *Portraits*

- de Charles Joseph de Ligne (à mi-corps), non signé.
- de Charles de Ligne (au 3/4), non signé, daté de 1785.
- d'Hélène Massalska, épouse de Charles de Ligne.
Ce portrait a été gravé en 1795 par J. Bernard.
- équestre de Charles de Ligne, au galop vers le gauche,
en uniforme des dragons d'Arberg.
- de Louis de Ligne, en uniforme de 3^e lieutenant du régi-
ment des dragons de la Reine, service de France.
- Mort du lieutenant Wolff.
Reproduction due à H.Fr. Hanneton (1822-1903).
- de Boucheron ? (coll. privée, Paris).
Signé et daté de 1781.
- d'une jeune femme (Musée des arts décoratifs, Paris) (?).
Signé et daté de 1781 sur le livre que tient le modèle.
- de Flore d'Arenberg (duchesse Wolfgang d'Ursel avec ses
trois enfants, [H. D'URSEL], *Les principaux tableaux de
famille du château d'Hingene*, s.l.n.d. [Bruxelles], in-4^o,
pl. 19.
Exécuté vers 1785.
- Esquisse pour le prince de Starhemberg. Sujet inconnu.
(A.G.R., S.E.G., reg. n^o 2255, f^o 131).
Peint vers 1776.
- de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI (A.G.R., S.E.G.,
reg. n^o 2639, f^o 350).
Exécuté vers 1777.
- d'Adélaïde Nones, dite Fleury ou Delignie (d'Ellignies),
actrice au Grand Théâtre de Bruxelles (B.R. Albert I^{er},
Georges DANSAERT, *Titine de Ligne, comtesse O'Donnel*,
dans *Annales Prince de Ligne*, t. XIX, in-8^o, p. 15) (?).
Peint vers 1786.
Ce portrait a été gravé en 1795 par J. Bernard.

Château de Teplitz
(Bohême)

Collection de Ligne,
Belœil (1).

Cfr. D. COEKELBERGHS,
op. cit., pp. XIII-
XIV, et pp. 184-185.

Ces tableaux sont
perdus ou
n'ont pu être
retrouvés.

¹ Voir sur ces portraits : H. DE BACKER, *Bibliographie des œuvres du prince de Ligne*, dans *Annuaire de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique*, 1914, in-8^o, p. 140 ; le même, dans *Annuaire de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique*, 1919, pp. 118, 123-124, 158 ; Prince DE LIGNE, *Colette et Lucas, comédie en un acte mêlée d'ariettes*. Fac-similé de l'imprimé de MDCCLXXX, chez l'auteur, à Belœil, avec une introduction par Félicien Leuridant, Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, 1914, pp. 10, 12, 15 et 17 ; Georges DANSAERT, *op. cit.*, pp. 298-299 ; *Catalogue de l'exposition « La Toison d'Or, Cinq siècles d'art et d'histoire »*, Bruges, 1962, p. 270 ; et *Catalogue de l'exposition « Les Wallons sous l'Autriche Impériale au XVIII^e siècle »*, Bruxelles, 1978, pp. 108-109, n^o 32.

² Suivant le Musée français, ce tableau, qui porte le numéro d'inventaire 36.226, serait de Sébastien Jacques Leclerc (dit Leclerc des Gobelins, 1734-1785). Cette attribution est erronée.

³ Suivant G. Englebent, la mère de Christine de Ligne était la comtesse Dietrichstein, mariée plus tard à un Kinski, puis au général autrichien comte Merveldt.

- l'innocence, portrait d'une dame romaine
(A.V.B., *Notice des ouvrages de peinture... exposés au Musée de Bruxelles en 1816*, Bruxelles, P.J. De Mat, 1816, in-12^o, p. 16, n^o 53).
Peint sans doute à Rome (⁴).
- du chanoine Josse Joseph De Bay
(A.G.R., N.G.B., minutes de P.J. Van Heren, 8720, acte n^o 14 du 23-4-1790).
Comme il n'est pas fait mention de ce portrait dans le testament du chanoine De Bay du 2-5-1783, on peut supposer qu'il a été peint entre 1783 et 1790. De Bay le lègue à l'artiste en 1790.

B. Scènes religieuses

- La naissance du Christ
 - Vierge à l'enfant
 - La crucifixion
 - Le Christ souffrant
 - Le Christ prêchant
 - Saint Charles Borromée
 - Saint François
- A.G.R., N.G.B.-minutes de P. Nuewens, 9245¹, acte n^o 45 du 2-5-1783 (testament de J.J. De Bay), et minutes de P. Van Heren, 8720, acte n^o 14 du 23-4-1790 (codicille au testament de J.J. De Bay).

Ces œuvres, exécutées avant 1783 et qui sont perdues ou n'ont pu être retrouvées, sont dites de Le Clerc junior. Rappelons que le frère aîné de Charles Le Clercq était aussi peintre.

- Intérieur de la cathédrale Saint Rombaut à Malines (*Wekelijks Bericht voor de stad en provincie van Mechelen*, n^o 16, 20-4-1783, p. 216). Voir aussi : E. NEEFS, *Inventaire des tableaux et sculptures se trouvant dans les édifices religieux et civils ... de Malines*, 1869, p. 11. Suivant Neefs, les personnages seraient de P.J. Verhaghen (1728-1811).

C. Attributions

- Portrait d'une jeune fille.
 - Portrait en buste de Marie-Antoinette.
 - Portrait de Charles Joseph de Ligne, miniature (⁵).
 - Portrait de Charles de Ligne, miniature.
 - Portrait de l'archiduc Charles d'Autriche, dans l'uniforme de colonel-propriétaire de son régiment autrichien d'infanterie n^o 3 (et non du duc Albert Casimir de Saxe-Teschen suivant l'attribution traditionnelle) (⁶).
 - Portrait de l'archiduchesse Marie-Christine (⁷).
- Coll. de Ligne, Belœil.
- Hôtel de Ville de Bruxelles (sous le nom de Leclère).

Tous les tableaux ci-dessus ont été peints sous l'Ancien Régime. Il semble que la chute de celui-ci ait mis fin à la production de l'artiste.

⁴ « Le Clerc, de Bruxelles, ancien peintre de la reine de France, rue d'Accolay, près le Refuge des Ursulines », (p. 16).

Ce tableau n'est pas cité dans *Observations critiques sur les productions... exposées au Salon de Bruxelles de 1816*, 1^{re} livraison, A. Wahlen, in-8^o, 14 pp. Nous ignorons si une seconde livraison a été publiée.

⁵ Voir *supra* note ⁵³.

⁶ Voir sur ce tableau : Georges ENGLEBERT, *op. cit.*, p. 299.

⁷ Rien n'a pu être recueilli sur l'attribution traditionnelle de cette toile à Le Clercq.

Annexe II

Crayon généalogique de la famille Le Clercq

- I. Mathias LE CLERCQ, procureur, † avant 1702, x Marie Dominique DE LA HAYE, laquelle demeure à Estaires en 1702. Dont :
1. Marie Agnès, x 1) Jacques LEQUIEN ; 2) Saint-Venant 1700 Maximilien MEURICHE, charpentier. Demeurent à Merville en 1705 ;
 2. Mathias ;
 3. Jean-Baptiste, il suit en II.
- II. Jean-Baptiste, ° vers 1662, peintre et maître d'école à Saint-Venant, x 1) Saint-Venant 24-5-1702 sa servante Marie Françoise DUVETTE (ss. Jean Englebert *Mouton*, chirurgien, Frédéric *Labitte*, N. *Grenier*, praticien, et Jean *Chasmetton*, sculpteur), 2) Saint-Venant 2-9-1716 Marie Marguerite LOYEZ, ° Béthune 1689, fille de Gaspard et de Marie Françoise Hardy (tt. Adrien *de Gufroy*, Jean Claude *Guernier*, Louis *Holbé*). Jean-Baptiste LE CLERCQ † Saint-Venant le 21-1-1721. Du premier lit vinrent, nés à Saint-Venant :
1. Jean Englebert, le 13-8-1702 (ss. Jean Englebert *Mouton*, Marie Dominique *de la Haye*, veuve de Mathias *Le Clercq*). Encore en vie en 1721 ;
 2. Antoine Joseph, il suit en III ;
 3. Jean François, le 28-5-1709 (ss. François *Holbé*, Suzanne *Lassus*), † Saint-Venant 10-10-1716.
- Du second mariage :
4. Jeanne Françoise, ° Saint-Venant et y † en bas âge le 16-7-1720.
- III. Antoine François, ° Saint-Venant 5-7-1705 (ss. Antoine LEQUIEN, boulanger, Marie Agnès *Le Clercq*, épouse de Maximilien *Meuriche*), peintre, † Bruxelles (N.D. Chap.) 8-4-1740 Catherine Joseph *Neetens*, ° Bruxelles (Ste Cath.) 5-2-1715 (ss. Jacques *Bulinckx*, Catherine *Gits*), fille de Guillaume et d'Anne Gilis. Antoine François LE CLERCQ † Bruxelles (N.D. Chap.) le 12-12-1760. Ils eurent, baptisés en la paroisse Notre-Dame de la Chapelle, à l'exception du 1. ci-après :
1. Isabelle Pétronille Joseph, née on ne sait où vers 1741 (!) ;
 2. Dominique Mathieu, il suit en IV ;
 3. Jeanne Thérèse, ° 15-10-1745 (ss. Jacques Joseph *Manche*, Jeanne Catherine *Neetens*), † avant 1755 ;
 4. Jacques Joseph, ° 26-9-1747 ;
 5. Jeanne Catherine, ° 3-7-1750 (ss. Charles François *Neetens*, Jeanne Catherine *Neetens*) ;
 6. Charles Emmanuel Joseph, ° 31-5-1753, peintre, † Bruxelles 30-8-1821. Il épousa, en premières noces, Isabelle SIMONS, graveuse et peintre, fille de Jean-Baptiste,

¹ Le 4 mars 1764, en la paroisse Sainte-Gudule, Jacques de Rouceaux épousa Marie Pétronille Françoise Le Clercq en présence de Charles Joseph Le Clercq, frère de la mariée, et de Pierre Joseph de Rouceaux, frère du marié. Il est très probable qu'Isabelle Pétronille se confond avec Marie Pétronille Françoise (A.V.B., reg. mar. n° 146, f° 259 v°).

peintre, et de Marie Caroline De Boeck. Elle † Paris en janvier 1790. L'artiste convola avec Marie Caroline LE CLERCQ. Sans postérité.

7. Anne Joseph, ° 28-7-1755 (ss. Dominique Mathieu *Le Clercq*, frère, Isabelle Pétronille Joseph *Le Clercq*, probablement sœur aînée).

IV. Dominique Mathieu, ° Bruxelles (N.D. Chap.) 21-9-1743, peintre, † Bruxelles (N.D. Chap.) 2-7-1771 Alexandrine WALSCHAERT, ° Bruxelles (N.D. Chap.) 1-5-1749, sœur jumelle d'Anne Marie, et fille d'Henri et de Marie Vanhaelen (ss. Corneille Rombouts, Alexandrine Vanhaelen). Dont :

1. Marie Carole, ° Bruxelles (N.D. Chap.) 29-11-1772 (ss. Charles *Le Clercq*, oncle, Marie *Van Haelen*, aïeule maternelle).

Sources : reg. paroissiaux de Saint-Venant (Mairie) ; reg. paroissiaux et reg. de l'état civil de Bruxelles (A.V.B.).

**FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK,
PRINCE-ÉVÊQUE FRANCOPHILE.
APERÇU DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE
SOUS LE RÈGNE D'UN PRÉLAT ÉCLAIRÉ (1772-1784)**

par

D. JOZIC

Université de Liège

« *Les Ligbois ayment natureillement les Franchois.* »
Jean DE STAVELOT, *Chronique.*

De tous temps, Liège a subi l'irrésistible attraction de la France dont l'influence fut sinon prépondérante du moins toujours présente.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder autour de soi et l'on découvre de nombreux signes et maints vestiges de cet extraordinaire rayonnement¹.

Pourquoi la France ?

Dès l'origine tout contribuait à favoriser cet ascendant. La principauté, amalgame étrange de territoires aux contours linéaires capricieux, touchait à la France par ses frontières méridionales. Les sept dixièmes environ de la nation liégeoise entendaient le français, même si le peuple usait normalement de ses dialectes. Depuis le XIII^e siècle, le français, et non le wallon, avait été adopté — à côté du latin — comme langue officielle. Enfin, depuis les *pueri de Francia* de 1302, un « parti français » n'avait cessé de renaître périodiquement à Liège².

¹ Voir à ce propos *La Wallonie, le Pays et les Hommes. Lettres, arts, culture*, t. 1, Bruxelles, 1977, 510 p. in-4^o ; t. 2, Bruxelles, 1978, 602 p. in-4^o.

² J. LEJEUNE, *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723). Introduction historique*, Liège, 1975, p. XIV-XV ; P. DOYON, *Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liège (1782-1791)*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. 37, Paris, 1923, p. 94.

De son côté, la France n'était jamais restée indifférente à ce pays d'entre-deux. Tantôt protectrice et tutélaire, tantôt insinuante et perfide, tantôt agressive et belliqueuse, mais toujours envahissante, elle s'était efforcée de pratiquer une politique de main mise directe et de protectorat courtois³.

Le règne de François-Charles de Velbruck est révélateur de cette réalité politique.



La succession de Charles-Nicolas d'Oultremont fut un objet de sérieuse préoccupation pour la France. Le traité de commerce, négocié entre les deux États depuis plusieurs années⁴, demeurait en suspens et sa conclusion dépendait de l'issue de l'élection prochaine. Aussi retint-elle toute l'attention de la diplomatie française⁵.

Le 16 janvier 1772, François-Charles de Velbruck fut élu à l'unanimité prince-évêque de Liège.

Si cette élection ne fut pas considérée comme un retentissant succès de la politique du cabinet de Versailles, mais plutôt comme une brillante démonstration de la sagacité et de l'habileté de Velbruck, il n'en restait pas moins vrai que la France trouvait en la personne du nouvel élu un prince des plus favorables et des plus dévoués à ses intérêts⁶.

Comment expliquer cet attachement, cette dévotion ?

Toute la carrière politique de Velbruck s'était déroulée sous l'aile protectrice de la France.

C'est pour assurer la victoire de Jean-Théodore de Bavière, candidat de Louis XV, qu'il reçut précipitamment et un peu malgré lui les ordres mineurs. C'est sous l'influence de son beau-frère, le comte Maximilien-Henri de Horion, premier ministre du prince et chef de la faction française au pays de Liège, qu'il se lia de plus en plus à la cour de Versailles et gravit très rapidement tous les échelons du

³ P. HARSIN, *Esquisse de la politique de la France à l'égard de la principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle*, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. 2, Paris, 1927, p. 127-128 ; P. DOYON, *op. cit.*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. 37, Paris, 1923, p. 95.

⁴ Y. YLIEFF, *Saint-Hubert et la Diplomatie liégeoise*, mémoire de licence inédit, Liège, 1962-1963, p. 152-155, 168-174.

⁵ J. HARMAND, *Sabatier de Cabre à Liège (1769-1772)*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. 53, Paris, 1939, p. 36-48 ; P. HARSIN, *Velbruck. Sa carrière politique et son élection à l'épiscopat liégeois*, dans *La Vie Wallonne*, t. 7, Liège, 1926-1927, p. 94-95, p. 119-129 ; D. JOZIC, *Jacques-Joseph Fabry, père de la Révolution liégeoise (1722-18 août 1789)*, mémoire de licence inédit, Liège, 1966-1967, p. 100-107.

⁶ P. HARSIN, *A propos de l'élection du prince-évêque François-Charles de Velbruck (1771-1772)*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 32, Bruxelles, 1954, p. 113-114.

cursus honorum. L'octroi d'une pension royale en 1754 le gagna entièrement et définitivement à la politique française. Dès lors son crédit, son zèle et son attachement pour la personne du roi ne cessèrent de croître au point que les ministres français le désignèrent comme la seule personne capable de remplacer le comte de Horion à la tête de leur parti.

D'ailleurs lorsque ce dernier décéda, Velbruck lui succéda dans la charge de premier ministre et grand maître du palais. Sa nouvelle position l'amena à diverses reprises à jouer un rôle déterminant dans les relations entre les deux pays et en fit le symbole de l'influence de la France dans la principauté.

Son empressement et son dévouement ne furent pas ignorés du roi : lettres de civilités, témoignages de gratitude des plus flatteurs, pensions et une abbaye récompensèrent cette fidélité⁷.



Un des premiers soucis du nouvel élu fut de mener à terme la ratification de la convention de commerce franco-liégeoise dont les préliminaires avaient été signés à Fontainebleau en 1767.

Après avoir aplani les derniers différends et surmonté les ultimes obstacles, le traité fut ratifié le 24 mai 1772⁸. Cet accord, rectifiant les frontières des deux États, comprenait une série de dispositions douanières relatives aux droits de transit et jetait les bases d'un réseau routier très favorable au développement du commerce entre les deux nations⁹.

Néanmoins, malgré la bonne volonté affichée de part et d'autre, un certain nombre de difficultés subsistaient que Velbruck allait s'efforcer de lever dans les plus brefs délais.

Tout d'abord — et c'était là le point le plus délicat — il convenait d'obtenir l'agrément de la cour de Vienne car la principauté, comme terre d'Empire, membre de la Diète germanique et de surcroît, l'un des États du Cercle de Westphalie, se devait de soumettre le traité à l'approbation de l'Empereur, de la Diète et du Cercle.

⁷ P. HARSIN, *Velbruck. Sa carrière politique et son élection à l'épiscopat liégeois*, dans *La Vie Wallonne*, t. 7, Liège, 126-1927, p. 87-94 ; G. DE FROIDCOURT, *François-Charles de Velbruck*, dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. 26, Bruxelles, 1937, col. 523-531 ; G. DE FROIDCOURT, *François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque franc-maçon*, Liège, 936, p. 129-130 ; G. DE FROIDCOURT, *Velbruck prince-évêque philosophe*, Liège, 1948, p. 8-11 ; G. DE FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck, prince-évêque de Liège, 1772-1784*, t. 1, Liège, 1954, p. 16-24.

⁸ N. GIRARD D'ALBISSIN, *Génèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1789*, Bibliothèque de la société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, t. 26, Paris, 1970, p. 342.

⁹ N. GIRARD D'ALBISSIN, *op. cit.*, p. 344.

Si le directoire impérial et les princes-directeurs ne se firent guère prier, l'Autriche, par contre, se montra chicanière et tatillonne, multipliant à l'envi les embarras, car cette convention déplaisait souverainement à son gouvernement général des Pays-Bas ¹⁰.

Après bien des démarches et de nombreuses tractations, où Velbruck donna la preuve éclatante de son habileté politique et de ses talents de fin diplomate, la cour impériale ratifia finalement le traité franco-liégeois le 15 mai 1774 ¹¹.

Par la suite, des problèmes s'étant posés lors de l'exécution du pacte, il fallut le modifier et le compléter à diverses reprises, le 9 décembre 1773 ¹², le 6 juillet 1776 ¹³ et le 11 juin 1778 ¹⁴.

Néanmoins, à la fin de l'année 1778, on pouvait affirmer, qu'à l'exception d'un petit différend sur lequel on butait encore à la veille de la Révolution, les frontières entre les deux pays étaient invariablement et définitivement fixées ¹⁵.

Au cours de ces six longues années de négociation, Velbruck fut toujours plein de sollicitude et d'égards pour le roi et ses ministres et n'hésita pas, selon les circonstances, à surmonter l'opposition de son entourage, à vaincre les obstacles soulevés par son Chapitre et ses États, à apaiser les passions, à faire taire ses rancœurs, à contenir sa colère pour complaire aux desseins de la France. Mais jamais il ne perdit de vue le bien-être de ses sujets et ne sacrifia les intérêts de sa principauté.

*
**

¹⁰ D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris, (1773-1778)*, dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 15, Liège, 1974, p. 47, n. 1. Sur la rivalité économique et les différends territoriaux existant entre la principauté de Liège et le gouvernement général des Pays-Bas cfr E. LAMBERT, *La signification économique des différends territoriaux entre Liège et les Pays-Bas à la fin du XVIII^e siècle*, dans *la Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 31, Bruxelles, 1953, p. 448-481 ; I. FAGNANT, *Le Tribunal des XXII et l'abbé de Saint-Trond devant le Conseil aulique*, p. 101 sv. ; Y. YLIEFF, *op. cit.*, p. 138 sv.

¹¹ D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 16, Liège, 1975, p. 29, n. 5.

¹² La convention du 24 mai 1772 fut vivement critiquée par le ministère français de la Guerre qui déplorait qu'on eût sacrifié la sécurité des frontières aux intérêts économiques. Devant cette protestation des militaires, il fallut reprendre la négociation avec l'État liégeois et lui soumettre de nouveaux tracés de routes. Le nouveau projet ne souleva guère de difficultés de la part des Liégeois qui l'acceptèrent moyennant quelques modifications. L'accord définitif fut signé le 9 décembre 1773. GIRARD D'ALBISSIN, *op. cit.*, p. 344-346.

¹³ Le respect de l'article 1^{er} du traité du 24 mai 1772, prévoyant l'établissement d'un bac sur la Meuse, à hauteur de l'île Mondrin, en vue d'assurer la liaison entre Heer et Hermeton-sur-Meuse, nécessita de procéder à l'échange de douze bonniers de terrain. Cette permutation fut sanctionnée par la convention du 6 juillet 1776. N. GIRARD D'ALBISSIN, *op. cit.*, p. 355.

¹⁴ Le différend qui opposait les deux États depuis plus de deux siècles, au sujet d'un petit territoire appelé « Entre-deux-Eaux », près de Rocroi et de Cul-des-Sarts, fut réglé à l'amiable par la négociation du 11 juin 1778. N. GIRARD D'ALBISSIN, *op. cit.*, p. 356, n. 2 ; G. DE FROIDCOURT, M. YANS, *op. cit.*, t. 1, p. 254, n. 1.

¹⁵ N. GIRARD D'ALBISSIN, *op. cit.*, p. 357.

Outre des avantages économiques et politiques, Liège présentait pour ses voisins, et pour la France en particulier, un intérêt militaire et stratégique d'une valeur indéniable ¹⁶.

En temps de guerre, la principauté, malgré sa neutralité, servait d'entrepôt et de garnisons aux belligérants et leur fournissait des recrues en très grand nombre. Certains princes allèrent même jusqu'à autoriser et organiser la levée de troupes au service de l'une ou l'autre puissance ¹⁷.

En temps de paix, elle était considérée par les sergents recruteurs et leurs sbires comme une terre d'élection ¹⁸. Le recrutement de mercenaires était à ce point ancré dans les mœurs des Liégeois qu'il inspira plusieurs toiles de Léonard Defrance et servit de thème à un opéra-bouffe : *Li Ligeoi ègagy* ¹⁹.

Le règne de Velbruck ne fut pas épargné par ce malheur.

Nous le voyons accorder, sous forme de dépêches personnelles, de nombreuses autorisations de recruter, proposer et favoriser à diverses reprises la levée de régiments pour le Roi-Très-Christien et combattre efficacement la désertion. Cependant, il s'efforça toujours d'empêcher les abus, de faire réprimer les rixes, de châtier avec vigueur les enlèvements de mineurs et de punir sévèrement les violences des racoleurs.

La lutte contre la désertion offrait aux grandes puissances des avantages considérables. Elle permettait de résorber l'affaiblissement des corps de troupes et d'éviter la ruine des officiers, obligés de combler les vides à grands frais ²⁰. Par

¹⁶ Cet intérêt fut d'ailleurs souligné par le chevalier de Folard, ambassadeur du roi de France auprès de l'électeur de Bavière, dans une note qu'il remit au ministère des Affaires étrangères en 1763 : « Je me crois obligé d'ajouter que le roi n'a pas eu sujet de regretter les sommes considérables qu'il en a coûté pour procurer l'évêché de Liège au feu cardinal de Bavière, dont la reconnaissance et l'attachement sans bornes ont valu à la France près de 40 mille recrues liégeoises ou wallones et plusieurs millions qu'elle a gagné dans le commerce de Liège, outre une infinité d'autres ressources que les armées du roi ont trouvées dans le pays de Liège pendant les deux dernières guerres. » A.A.E., *Correspondance politique, Bavière*, n° 146, f° 35 r°, le chevalier de Folard au duc de Choiseul, Munich, le 1^{er} février 1763, original.

¹⁷ É. HÉLIN, *Les Liégeois au service des puissances étrangères*, dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, 1970, p. 27-32.

¹⁸ Le débauchage et le racolage de soldats ont constitué tout au long du 18^e siècle un fléau pour la principauté de Liège. D. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le Pays de Liège au XVIII^e siècle. Recrutement d'ouvriers armuriers et de soldats*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 35, Liège, 1905, p. 75-116 ; M. PONTIR, *Recruteur à Liège en 1781*, dans le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, t. 5, Liège, 1958, p. 241 ; É. HÉLIN, *op. cit.*, dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, p. 27-32 ; M. PONTIR, *Triste fin d'un recruteur (1754-1757)*, dans le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, t. 8, Liège, 1972, p. 122-127.

¹⁹ *La Wallonie, le Pays et les Hommes. Lettres, arts, culture*, t. 2, Bruxelles, 1978, p. 134-135, 248 ; É. HÉLIN, *op. cit.*, dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, p. 27-28.

²⁰ La désertion fut responsable de la disparition de plus d'un cinquième des effectifs français au cours des années 1716-1762. É. HÉLIN, *op. cit.*, dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, p. 27.

contre, elle n'apportait qu'un surcroît de besogne et d'ennui à la police et à la diplomatie liégeoises.

Aussi, en vue d'une plus grande efficacité, la France et les Pays-Bas s'efforcèrent-ils tout au long du XVIII^e siècle d'engager l'État liégeois à conclure des conventions — des cartels pour reprendre la terminologie de l'époque — pour la restitution réciproque des déserteurs. Velbruck s'y prêta de bon gré et ratifia, le 20 août 1776 ²¹, la prorogation du cartel franco-liégeois qu'il fit observer scrupuleusement.

*
*

Ces quelques exemples montrent à suffisance combien le cours de la politique liégeoise a dépendu de la diplomatie internationale. De 1468 à 1795, du sac de la Cité ardente à la disparition de la principauté, il ne se produisit guère de grands événements à Liège qui n'aient eu sa cause principale dans l'attitude des grandes puissances et de la France en particulier ²².

*
*

Le XVIII^e siècle vit s'affirmer en Europe le triomphe de l'esprit et du génie français. Dans tous les domaines, qu'il s'agisse d'architecture, de gastronomie, de littérature, de mode, de musique, de politique, de sciences ou de théâtre, Paris donnait le ton ²³.

Subjuguée par le rayonnement de cette civilisation éclatante, la principauté de Liège se francisa de plus en plus, mais elle eut le bon goût et la grâce de ne jamais tomber dans le travers d'une imitation servile et d'affirmer avec force sa spécificité et son originalité.

Malgré son ascendance germanique, Velbruck, tout pénétré de langue et de culture françaises, ne pouvait manquer de succomber à cet engouement.

Tout ce qui vient de France éveille sa curiosité, retient son attention.

Parmi les préoccupations du prélat, l'activité internationale occupait le premier rang.

En effet, l'évolution des rapports entre la France et l'Autriche, l'insurrection américaine, la détérioration des relations franco-britanniques et les préludes de la guerre de Succession de Bavière faisaient peser sur l'Europe de lourdes menaces et plongeaient le prince et ses sujets dans une profonde inquiétude. La tranquillité

²¹ D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 16, Liège, 1975, p. 131, n. 5.

²² L.E. HALKIN, *La politique réaliste sous l'Ancien Régime*, dans *La Revue générale*, t. 72, Bruxelles, 1939, p. 76.

²³ L. RÉAU, *L'Europe française au Siècle des Lumières*, Paris, 1971, p. 438 in-8° ; P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, 664 p. in-8°.

et la sécurité de son État ne dépendaient-elles pas de la part que la nation française prendrait au déroulement de la crise et de son attitude en les circonstances ? Aussi importait-il à Velbruck d'être régulièrement et minutieusement tenu au courant des faits et gestes du cabinet de Versailles. De là, les demandes d'information, sans cesse répétées, adressées à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris²⁴.

La politique intérieure de la France ne le laissait pas non plus indifférent. Ainsi le voyons-nous suivre avec attention les bouleversements apportés à la composition des ministères, se passionner pour les expériences de Necker dans l'administration des finances et s'enthousiasmer pour les réformes militaires de Saint-Germain.

L'inspiration que Velbruck tirera de l'exemple français dans l'accomplissement de certaines réformes sociales — nous pensons à la création de l'Hôpital général — explique cet intérêt soutenu pour la vie intérieure française.

Le développement économique de son pays l'amena à engager son résident à Versailles à rencontrer Franklin, alors en mission en France, en vue de la conclusion entre la principauté et la jeune république d'accords commerciaux préférentiels.

Cette soif de nouvelles ne se limitait pas aux questions politiques et économiques.

Tout ce qui touche de près ou de loin à la personne du roi ou de la reine l'intéresse au plus haut point.

La mort de Louis XV, son « bienfaiteur » comme il l'appelait, le chagrine et le désespère profondément ; l'annonce de l'inoculation de Louis XVI l'inquiète vivement ; les couches de la reine et les naissances royales retiennent toute sa sollicitude ; les succès militaires français le comble de joie ; les désagréments subis par le roi lors de l'épisode de la guerre des farines le peinent énormément.

Il ne néglige pas non plus les faits divers et la chronique mondaine.

Le voyage de Joseph II en France, le séjour du prince de Hesse à Paris, le crime crapuleux de Desrues, l'incendie de la prison de Brest, toutes ces anecdotes, piquan-

²⁴ « Vous ne pouvez pas douter que tout ce qui arrive actuellement où vous est, me touche infiniment. Vous gagnerez aisément le plaisir que vous me fait de me marquer jusques au moindres événements. » Velbruck à Darget, Seraing, le 25 avril 1774, original ; « Négligez, je vous en prie, de me marquer tout ce qui peu parvenir à votre connaissance ; tout est intéressant par mille raison. » Velbruck à Darget, Liège, le 18 mai 1774, original ; « Négligez pas, je vous pris, de me donner les nouvelles du temps. Je crains la guerre comme la foudre ; celles qui sont plaisantes, je vous serois également obligé de me les donner. » Velbruck à Darget, Liège, le 18 décembre 1776, original ; « Donnez-moi régulièrement des nouvelles de votre santé et n'oubliez pas de me donner aussi régulièrement des nouvelles des circonstances critiques et guerrières où nous nous trouvons. » Velbruck à Darget, Liège, le 11 février 1778, original. D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 16, Liège, 1975, n° XXIV, p. 19, n° XXVI, p. 23, n° LXX, p. 148 ; t. 18, Liège, 1977, n° XCVI, p. 78.

tes ou tragiques, le détournent de ses soucis de chef d'État et meublent ses loisirs champêtres²⁵.

*
**

Avec son art, ses modes et ses goûts, Paris se devait de conquérir Velbruck.

Ce gastronome raffiné, amoureux de bonne chère, se faisait expédier expressément de la capitale pâtés, truffes, vins fins et autres denrées rares. Non content de posséder les meilleurs traités culinaires, il multipliait l'envoi de maître-queux et de confiseurs auprès des grands noms de la cuisine française afin de parfaire leur art.

Cet élégant, soucieux de sa mise, s'habillait et commandait ses tissus chez un maître-tailleur parisien.

Ce bâtisseur, amateur de beau, conviait son architecte, François-Joseph Dukers, à visiter les dernières créations des maîtres français avant d'entreprendre les embellissements du château de Seraing.

Cet ami des arts, protecteur des lettres, se passionnait pour l'éblouissante carrière de Grétry et encourageait le départ de nombreux Liégeois vers la grande ville.

Cet esprit curieux, avide de connaissances, se fournissait aux officines des libraires parisiens²⁶ et faisait venir de la capitale les instruments scientifiques destinés à enrichir ses collections.

Enfin, cet homme de progrès, adepte de la philosophie des Lumières, ne pouvait rester impassible devant la mort de Voltaire et de Rousseau.

Ainsi le voyons-nous réclamer force détails sur les derniers moments de ces grands hommes et s'informer de leurs derniers écrits ; ainsi le voyons-nous se scandaliser à la lecture de l'épithète latine²⁷ de Voltaire et s'indigner de l'attitude

²⁵ « Je vous rend mille grâces pour les nouvelles ; comme tout m'intéresse à la cour où vous est, vous ne pouvez pas assez m'en donner. » Velbruck à Darget, Seraing, le 18 juillet 1773, original ; « Continuez, je vous prie, de nous donner des nouvelles. On en est affamé à la campagne. » D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 15, Liège, 1974, n° XII, p. 87 ; t. 18, Liège, 1977, n° LXXX, p. 26.

²⁶ « Méthode dont se servent les Ignorentins pour l'instruction des enfants pauvres », « Histoire de l'origine du rebelle rusé (?) », « Correspondance de M. le duc d'Aiguillon, au sujet de l'affaire de M. le comte de Guines et du sieur Tort et autres intéressés pendant les années 1771, 1772, 1773, 1774 et 1775 », « Histoire des hommes illustres en 30 livres », « Dialogue entre Louis XV et le Prince de Conti », « Extrait du Journal de mes voyages, ou histoire d'un jeune homme, pour servir d'école aux pères et mères, par M. Pahin de la Blancherie », « Mémoires de Madame de Beaumont », « Irène de Voltaire », « Mémoires et vie de Rousseau » sont les titres des différents livres cités dans la correspondance de Velbruck à Claude-Étienne Darget.

²⁷ « In tibi dignum lapide Voltarium

Qui

In Poesi magnus,
In Historia parvus,
In Philosophia minimus,
In Religione nullus ;

irrévérencieuse²⁸ du rédacteur de la *Gazette de Cologne*, indignation, d'ailleurs partagée par Darget, devant l'oubli soudain dans lequel sombrait l'illustre philosophe. Mort, Voltaire devenait objet de réprobation et de scandale.

Mais si Paris et la France s'imposaient le silence, Liège se devait de garder vivant le souvenir du grand écrivain.

Pour preuve, cette réflexion d'un voltairien passionné²⁹ — il appelait Voltaire « son prophète et son oracle » —, Jacques-Joseph Fabry à son fils Hyacinthe : « Votre mère, écrivait-il en 1779, vous souhaite aussi une bonne année. Elle seroit presque d'intention de vous proposer la fameuse veste à la Voltaire qui est chez Powers et dont j'étois amoureux. Je ne sais si elle étoit arrivée avant votre départ. Elle est superbe. Dans le goût de broderie comme celle à la Velbruck que Colonge m'avoit faite. Le médaillon de Voltaire est au milieu des pans de la veste. La peinture et la broderie sont des trophées, des attributs, des arts, etc. Elle auroit déjà

Cujus
Ingenium acre,
Iudicium praeceps,
Improbis summa ;
Cui
Arrisere mulierculae,
Pausere scioli,
Favere prophani,
Quem
Irrisorem hominum, Deumque,
Senatus, Populusque Athaeo-physicus,
Aere collecto
Statua donavit. »

BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, t. 2, p. 18, 15 juin 1778.

²⁸ « D'Erlang, 1^{er} juillet.

Heureusement pour eux que la mort de Mr Voltaire leur Coriphée est venue à leur secours et renforce plus leur Secte qu'elle ne peut être affoiblie par des milliers de désertions de la part des bas officiers de l'irréligion ; car la confession qu'il a faite en dernier lieu avoit eu des suites si peu édifiantes que son curé ne la regardant pas comme bien sincère, a cru devoir demander d'autres preuves d'une conversion *chrétienne*. Le malade, qui en effet étoit tombé dans les symptômes du *Philosophisme*, se refusa à tout ce que le Ministre de la Religion demandoit de lui, et se contenta de lui dire : *laissé moi mourir en paix*. La secte Philosophique a crié au miracle, à la force d'esprit ; cependant cette mort n'a pas été une *mort de paix*, si ce que mande de Paris un homme bien respectable, et ce qui est attesté d'ailleurs par Mr Tronchin, témoin oculaire et qu'on ne peut guères récuser, est bien exactement vrai : « Peu de tems avant sa mort, Mr de V... est entré dans des agitations affreuses, criant avec fureur : *je suis abandonné de Dieu et des Hommes*. Il se mordoit les bras ; et portant les mains dans son pot de chambre et saisissant ce qui y étoit, il l'a mangé. » *Je voudrois, dit Mr Tronchin, que tous ceux qui ont été séduits par ses Livres, eussent été témoins de cette mort. Il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle*. Ainsi a fini le Patriarche de cette Secte qui s'en croit honorée. » *Gazette de Cologne*, n° 54, mardi, le 7 juillet 1778, supplément.

²⁹ Sur ce voltairien, père de la Révolution liégeoise de 1789, voir D. JOZIC, *Jacques-Joseph Fabry, père de la Révolution liégeoise (1722 - 18 août 1789)*, p. 52-53, 162.

été enlevée 20 fois, mais elle ne peut servir qu'à des grands hommes comme vous et moi³⁰. »

*
**

En conclusion, force est de constater combien le règne de François-Charles de Velbruck illustre parfaitement la puissance de séduction de la France sur le petit pays de Liège et explique pour quelles raisons la vieille et tenace francophilie des Liégeois est encore de nos jours aussi vivace.

³⁰ *Archives Delruelle*, J.-J. Fabry à son fils Hyacinthe, Liège, le 31 décembre 1779, original.

**THÉORIE ET PRATIQUE POÉTIQUES À LIÈGE EN 1778 :
L'HOMMAGE DE SAINT PÉRAVI À VOLTAIRE ET ROUSSEAU**

par

P.-M. GASON (Verviers)

Jean-Nicolas-Marcelin Guérineau de Saint-Péravi, alias le Chevalier de Saint-Péravi, était, si l'on en croit Henkart, d'un abord facile :

Fidèle à l'amitié, mais parjure à l'amour,
Il cueille, en folâtrant, les lauriers du Permesse.
Il néglige Apollon, et Plutus, et sa cour ;
Et mollement bercé par la douce paresse,
Vif et joyeux Silène, il chante tour à tour,
Son prince, ses amis, le vin et sa maîtresse ¹.

Il a commis, dans sa jeunesse, un « Chinois à Memphis » qui a intrigué pas mal de monde et porté quelque ombrage à Jean-Jacques Rousseau.

C'était, alors, un vague épigone des Physiocrates et son rôle, dans l'entourage de Quesnay et de Baudeau, n'a guère retenu l'attention ².

Après avoir cherché fortune à Bruxelles, il s'établira à Liège où ses débuts sont prometteurs puisqu'il devient, dans cette ville, le premier Orateur de la Société libre d'Emulation, créée sous les auspices de Velbruck.

S'il plaisait un moment, il ennuyait vite et son « activité » ne fut pas appréciée par de nombreux membres de cette société. Écarté de la tribune, il trouve apparem-

¹ Ce « portrait » a inspiré des variations à tous les biographes de Saint-Péravi et Joseph Brassinne ne l'a pas oublié dans la notice de la Biographie nationale (t. XXI, col. 131), consacrée à notre auteur.

² On consultera essentiellement, pour l'état de la question la notice de J. Brassinne susmentionnée, ainsi que Leigh (Robert) Rousseau, Voltaire and Saint-Péravy, in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. XCIV, pp. 17-23.

ment des auditeurs dans l'un ou l'autre salon³. Malgré cet accueil, une partie de son œuvre demeure ensevelie, semble-t-il, dans des collections particulières.

Il a fallu, récemment, la vigilante attention de Madame Triaille, Conservateur du Fonds liégeois à la Bibliothèque centrale de la Ville de Liège pour en repérer quelques-unes et restituer au public les Eloges de Voltaire et de Rousseau, objets de cette note⁴.

« L'Apothéose de Voltaire » a fait, en son temps, un certain bruit dans le monde et s'il n'a guère été lu, il en a été beaucoup parlé, non en raison de ses qualités littéraires mais en raison d'une querelle entre Saint-Péravi et Laharpe.

Deux strophes de ce dithyrambe suffisent à juger l'œuvre :

Des objets assemblés, la toile est embellie :
 Les roses, les lauriers couronnent l'écrivain,
 L'univers se déploie à son regard divin.
 Avec légèreté, tour à tour il manie
 Le burin de Clio, le compas d'Uranie,
 Le stylet de Momus, le sceptre de Palès,
 Le soc de Triptolème et le flambeau d'Hermès.
 Tels sont les divers emblèmes
 Qui, par des crayons de feu,
 Tracent les talents suprêmes
 De ce nouveau demi-dieu.
 De la voûte harmonieuse
 Sort un concert immortel
 Et la foule curieuse
 Dont les flots pressent l'autel,
 Sur les couleurs transparentes
 D'un dais vaste et solennel,
 Lit en lettres éclatantes :
 AU GENIE UNIVERSEL.

L'histoire de cette Apothéose est médiocre, comme son style. Saint-Péravi, n'ayant pu trouver, ni pour cette pièce, ni pour l'Ode sur la mort de Jean-Jacques

³ Ses relations avec la famille d'Oultremont sont attestées par l'Épître à Monsieur Léonard, sur la mort de M. le Comte d'Oultremont de Warfuzée (S. 1., [1782], in-8°, 9 pp).

⁴ L'apothéose de Voltaire, suivie d'une ode sur la mort de J.-J. Rousseau et de quelques autres sur divers sujets. Manuscrit autographe de l'auteur, 74 fts in-8° (Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin, n° 1021. Gand, 1903). Entré dans la bibliothèque de M. Mathieu Fischer, de Verviers, ce manuscrit a été vendu à Liège le 19 mars 1977 avec la bibliothèque constituée par le fils de cet amateur (Vente publique de livres anciens et modernes provenant des bibliothèques de feu Monsieur M.-G. Fischer, héraldiste, fondateur des « Archives verviétoises », et d'un amateur liégeois, n° 257). Il a été affecté de la cote provisoire « de Theux, 1021 » dans le dépôt administré par Madame Triaille.

Rousseau, un imprimeur bruxellois, sollicita l'intervention de Lemierre qui, « à cause des circonstances », ne voulut point se charger de les faire imprimer à Paris. L'Académie Française ayant mis, au concours pour 1779, la célébration en vers de la mort de Voltaire, Saint-Péravi, qui venait de quitter Bruxelles pour Liège, fut « pressé par quelques amis » de présenter son œuvre⁵.

Il céda, sans difficulté, à de telles instances et son manuscrit fut joint aux pièces qui encombraient le bureau des académiciens.

Après avoir passé le cap d'une première lecture, le 5 juillet 1779, l'œuvre devait échouer, le 12 juillet, et s'en fut rejoindre le lot des refusés. Elle y repose encore⁶.

Laharpe, on le sait, l'avait emporté. Les concurrents malheureux ayant le droit d'en appeler au public et à la postérité, un ami de Saint-Péravi — sinon Saint-Péravi lui-même — usa de ce droit et manda au rédacteur des *Lettres Hollandoises* que le triomphe de Laharpe était usurpé, l'œuvre couronnée n'étant autre que celle de Saint-Péravi, « composée sous mes yeux l'année dernière »⁷. Il n'avait évidemment pas lu le Dithyrambe de Laharpe.

Saint-Péravi, effrayé de cette hardiesse, ou diaboliquement perfide, fit tenir aussitôt une lettre apaisante à l'éditeur de l'*Année Littéraire*⁸. Linguet, dont la haine ne désarmait jamais, saisit la balle au bond et décocha contre Laharpe, alias Harpula, ce trait doublement empoisonné :

« Les ménagements de ce pauvre Monsieur de Saint-Péravi annoncent bien la crainte que lui inspire la clique sur laquelle cette anecdote va achever de jeter un ridicule ineffaçable⁹. »

Laharpe pouvait ignorer Saint-Péravi mais n'était pas d'humeur à laisser le dernier mot à Linguet.

Il exécuta froidement, par une lettre dont un dernier écho se retrouve dans la *Correspondance littéraire* de Mettra, le malheureux auteur du Dithyrambe et ses tentatives de conciliation :

« Quant à Monsieur de Saint-Péravi, qui aime mieux croire que l'on s'est rencontré avec lui sur la marche, le plan et les idées de son ouvrage, l'auteur du

⁵ *Lettres Hollandoises*, ou *Correspondance politique* sur l'état présent de l'Europe, notamment de la République des Sept Provinces-Unies, t. IV, pp. 249-250 (Amsterdam, 1779).

⁶ Archives de l'Institut de France, Archives Académiques, A-15. L'obligeance de Madame Laffitte-Larnaudie, Conservateur de ce dépôt, nous a permis de comparer cette copie à l'original conservé à Liège. Elle présente quelques variantes de forme et est dépourvue des notes rédigées pour un public devenu ignorant « dans un siècle où le goût de la poésie paraît s'éteindre ».

⁷ *Lettres Hollandoises*, IV, 249.

⁸ *L'Année littéraire*, année 1779, t. VII, pp. 273-279.

⁹ *Annales politiques et littéraires*, octobre 1779, pp. 118-132. Joseph Brassinne a considéré comme un personnage réel « Hendrick, Avocat et Jardinier du chateau de Waerbeek », auteur imaginaire d'une « Consultation » pour les créanciers du Dithyrambe.

Dithyrambe couronné, très empressé de voir comment on se rencontre à ce point, ne peut que l'inviter de manière pressante à imprimer son ouvrage tel qu'il a été envoyé à l'Académie et qu'il est resté dans les dépôts de cette compagnie¹⁰. »

C'était là retourner le poignard dans la plaie d'un auteur vainement en quête d'un imprimeur, un auteur blessé déjà par les quolibets qui avaient accueilli à la Société libre d'Emulation la lecture de son Dithyrambe¹¹.

Cet enfant mal venu, pourtant, lui demeura assez cher et il s'obstinait encore, en 1787, à annoncer sa prochaine publication¹².

Venu à Liège et appelé à juger et à peser les œuvres des Liégeois, Saint-Péravi avait été pesé à Paris et y avait été trouvé trop léger. C'est à cet échec, peut-être, et à son penchant trop avéré pour la dive bouteille, sûrement, qu'il doit un isolement dont il ne pourra jamais sortir. Si son talent est médiocre et ses vues peu originales, tout, cependant, n'est pas négligeable dans son œuvre.

L'exposé de sa poétique, par exemple, représente un « moment » du génie français, un moment souvent considéré comme dénué d'intérêt¹³.

Son système, inscrit dans un mouvement de retour à l'antique, est simple dans son principe et flatteur pour son public :

- 1° les Grecs sont les législateurs incontestables du goût littéraire ;
- 2° le XVIII^e siècle est une époque de décadence littéraire ;
- 3° les conditions d'une renaissance sont réunies en France... et à Liège.

La prééminence des Grecs « nos maîtres en tous genres » est l'alpha et l'oméga de Saint-Péravi. Il y revient d'ailleurs avec obstination : « Les Grecs sont, sans contredit, nos législateurs en matière de goût, quoique leur poésie soit aujourd'hui la plus négligée de toutes dans l'Europe, qui l'a reléguée dans la poussière de nos collèges. »

Ils ont pour lui, et pour beaucoup d'autres à la même époque, deux mérites essentiels : la simplicité et la vérité.

¹⁰ Correspondance secrète, politique et littéraire, t. IX, pp. 183-184 (sous la date du 6 février 1780).

¹¹ Daris (Joseph) Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liège (1724-1852), t. IV, pp. 315-316.

¹² On lit ainsi, dans la préface de *La Mort de Léopold ou le dévouement héroïque*, poème qui a concouru pour le prix de l'Académie Française en 1787 (Paris [Liège], Chez tous les Libraires, 1787, in-8° de 23 pp.) : « L'intention de l'auteur, qui était de profiter de l'occasion de ce poème pour y joindre son dithyrambe, qui a également concouru pour le prix de l'Académie Française, à l'égard de la mort de Voltaire, a retardé la publication de ce premier ouvrage sur la mort de Léopold : mais de nouvelles circonstances ayant obligé l'auteur à différer encore l'impression de son Dithyrambe, il se propose de le faire paraître incessamment dans un recueil de ses poésies ».

¹³ L'Apothéose de Voltaire, o.c., Discours préliminaire, pages 6-26.

Partant de là, il n'est pas difficile de croire, ou d'imaginer, que les grands moments de l'histoire littéraire sont ceux où l'on se rapproche le plus du modèle. Saint-Pé ravi, dans un tableau historique de la poésie, va appliquer sa règle d'or aux Romains, aux Italiens, à la Péninsule ibérique et à la France.

Pour les Romains, « s'ils n'eurent pas l'étendue du génie attique, ces vainqueurs de la terre eurent peut-être plus de goût et d'élégance que leurs maîtres dont ils perfectionnèrent les leçons [mais,] dès qu'ils se furent une fois écartés de leurs modèles [...] ils retombèrent dans la barbarie ».

Pour les Italiens, « leurs poèmes respirent tout le feu de la poésie mais ils offrent trop souvent les jets vagabonds d'une imagination vive, brillante et déréglée ». Trois poètes de cette nation, Boiardo, l'Arioste et le Tasse méritent d'être distingués. Le Tasse occupe le premier rang car « son poème est maintenant regardé, sans contredit, comme la plus belle production épique et littéraire après l'Iliade et l'Enéide ».

Les auteurs de la péninsule ibérique sont traités favorablement lorsqu'ils ont influencé la littérature française du siècle de Louis XIV, particulièrement en matière de théâtre. Si Camoens « fit honneur par sa lusiade aux lettres et à la poésie », force est de constater, pourtant, que « le flambeau de la poésie, qui avait brillé pour les Grecs et les Romains eut perdu, en éclairant les âges suivants, une partie de sa pureté, de sa chaleur et de son éclat ».

La France allait réparer les choses et « toutes les nations conviennent que le siècle de Louis XIV fut la plus brillante époque de la poésie moderne ».

Malgré cet éclat, pourtant, ce siècle « n'égale l'apogée des beaux jours d'Athènes et ne surpasse le période où Rome était arrivé que depuis l'instant où les poètes français s'attachèrent à prendre uniquement pour modèle les chefs-d'œuvre des deux nations ».

Depuis lors, elle a été frappée par des maux que Saint-Pé ravi, en les dénombrant, va dénoncer pour expliquer la décadence littéraire de son siècle. Elle est due, d'abord, en vertu du présumé initial, à l'oubli de la simplicité et de la vérité. Elle est due, ensuite, à l'invasion germanique, anglaise et allemande. Les Anglais sont, pour Saint-Pé ravi, de grands malfaiteurs littéraires.

Après un salut à la philosophie et aux « penseurs » que furent Bacon, Locke et Newton, Saint-Pé ravi s'accorde, avec Voltaire, pour constater que Shakespeare « révolte presque toujours le lecteur qui a du goût ». Dryden et Addison, s'ils sont « plus sages », lui sont « inférieurs du côté du génie » et, par conséquent, « sont loins du vrai goût des Grecs, des Romains et du siècle de Louis XIV ».

Ne parlons pas de Milton, que l'on est « également convenu d'admirer d'autant plus qu'on l'entendait moins ».

Tout ceci n'est rien qu'amabilité auprès des sentiments exprimés sur les Allemands dont le génie est « encore moins propre à la poésie que celui des Anglais ».

« Leur Gessner est bien au-dessous de Théocrite, de Tibulle et de Catulle », tout comme « leur Huber, leur Klopstock sont bien inférieurs à Virgile et même à Ovide ».

Tous ces étrangers, du reste, n'auraient pas suffi à dégrader la première littérature du monde si les arts utiles et la frivolité du public n'avaient pas agi dans le même sens. L'avancement des sciences est évidemment nuisible aux Belles Lettres puisque « plus l'esprit avance d'un côté, plus il semble inévitable qu'il ne retombe pas de l'autre ». La frivolité, mère de l'amour du changement, n'est pas moins funeste et la recherche de l'originalité mène au bizarre, le bizarre se dégradant en grotesque ou se diluant en brume et en brouillard.

Le mal n'est pas sans remède et l'on commence à apercevoir de nouvelles étoiles à travers l'ombre des jours présents.

Il y a, par exemple, Dorat, son cher Dorat, « écrivain léger et charmant que les femmes ont nommé leur poète » et qui « s'est opposé avec le plus de succès au torrent du mauvais goût ».

Il y a aussi Lemierre, le correspondant fidèle et l'occasionnel commissionnaire, Lemierre qui honore l'Académie car, « si plusieurs entrent à l'Académie incognito, seulement appelés par elle, c'est le public entier qui a appelé à grands cris M. Lemierre à l'Académie ».

Oubliions, tout en encourageant leurs remplaçants talentueux, les agents de la décadence, tels La Motte et Fontenelle qui, « pour prix de la corruption qu'ils ont cherché à apporter dans le goût, croupissent maintenant au rang des médiocres versificateurs ».

Ceux qu'il faut lire, au moins lorsque l'on est Liégeois, ce sont tous ceux qui peuvent faire de Liège un véritable foyer poétique.

Saint-Péravi en saluait déjà quelques-uns dans son Discours inaugural à la Société libre d'Emulation ¹⁴.

Il les énumérera avec complaisance dans le Poète voyageur et impartial ¹⁵.

Ils y sont tous, ou presque tous, qui se pressent derrière Léonard et le Baron de Tschoudi, deux Liégeois d'adoption, comme Saint-Péravi.

Voici de Chestret, qui « sait allier les grâces de la poésie aux nobles travaux du Ministère ». Dreux, rédacteur de l'Esprit des Journaux, et admirable versifica-

¹⁴ Discours prononcé le 2 Juin 1779, par M. de Saint-Péravi, le jour de l'Inauguration de la Société d'Emulation, établie sous la protection de Son Altesse Celsissime. Suivi des couplets du même auteur. Mis en musique par Mr. Hamal, page 15 (Liège, chez l'auteur, 1779, in-8°).

¹⁵ Les textes relatifs à Liège, répandus dans cette publication périodique, ont été réunis et rendus aisément accessibles dans un article de F. Magnette : Un Poème sur Liège à la fin du XVIII^e siècle, in Wallonia, XIX^e année, n° 9-10 (septembre-octobre 1911), pp. 277-300.

teur : « On fait peu de vers comme ceux-là ; ils sont dans la manière de Boileau, ou peut-être dans sa manière perfectionnée par le poète moderne » ; Millon, qui séjourne à Paris, est « connu par un poème de l'Eventail, ouvrage rempli de vers dans le style de Boileau » ; L'Abbé de Paix, « homme de Cour, de cabinet et de société », auteur d'un « Voyage de Chaudfontaine » que l'on a réédité au XIX^e siècle et qui demeure encore lisible¹⁶ ; Henkart, « auteur de plusieurs poésies légères et d'autres dans le grand genre » ; Reynier et Bassenge, qui « vont publier collectivement un recueil de leurs poésies où le germe du talent se développe d'une manière prématurée ».

« N'avons-nous pas, s'écriait Saint-Péravi, en juin 1779, des poètes naissants dont l'aurore brillante annonce le plus beau jour ?¹⁷ »

Ces beaux jours envolés et oubliés, faut-il vraiment partir à leur recherche ?

« Malgré les nombreux travaux consacrés au XVIII^e siècle liégeois, écrivait récemment Maurice Piron, en ressuscitant le peintre-graveur et poète wallon Jean-Joseph Hanson, tout est loin d'être dit sur cette époque si riche en aspects divers¹⁸. »

La chose est vraie, sans doute, mais un doute vient à la lecture de tant de pièces banales et de tant de vers péniblement chevillés, un doute vient et persiste. Tous ces « poètes naissants » sont-ils vraiment des poètes ? Sont-ils même des écrivains et ne perd-on pas un temps précieux à chercher une perle dans leur déroulement monotone de lieux communs et de grands mots trop souvent vidés de leur sens ?

Il y a bien Léonard, mais Léonard n'est pas Liégeois. Ne parlons pas de Bassenge qui mettra tout son talent dans la rédaction de plus de 3.000 pages absolument illisibles sur des querelles de clocher qui font penser à la guerre de la vache et à la Cinéide. Les « Loisirs de trois amis », il faut bien le dire, sont des loisirs laborieux et la collaboration de Reynier à l'Almanach des Muses ou au Mercure de France est insignifiante.

Un grand vide recouvert de fleurs fanées ne suffit pas pour faire d'un « homme de Cour, de cabinet ou de société », un auteur considérable.

Quant à Saint-Péravi, puisqu'il faut en revenir à Saint-Péravi, il moura en 1789 dans un dénuement complet. Son petit talent n'a pu faire oublier à ceux qu'il côtoyait la négligence de sa tenue et ses flagorneries trop visiblement intéressées.

¹⁶ H. de Paix, *Le Voyage de Chaudfontaine*. — Chaudfontaine [Liège], de l'Imprimerie des Francs-Maçons, 1875, in-16°, 47 pp. Cette édition a été réalisée par les soins de X. de Theux. On y trouve des notes intéressantes sur l'auteur et sur plusieurs poètes qui n'ont pu trouver place dans notre texte, tels Malherbe, Rouveroy ou encore l'Abbé Delchef, le « Vanière liégeois »...

¹⁷ Discours prononcé le 2 juin 1779, o.c., p. 15.

¹⁸ Piron (Maurice) Jean-Joseph Hanson, peintre, graveur et poète liégeois du XVIII^e siècle, in *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XXII (1976), pp. 47-80, illustré de 8 planches hors texte.

Ansiaux, qui n'a pas le cœur tendre, le met en scène, dès 1780, dans « L'heureuse délivrance, ou la catastrophe du chevalier de St-P..., critico-comédie en un acte et en prose » et demande sans aménité au public complice : « N'avons-nous pas des personnes qui se feront entendre avec plaisir, et non pas hausser les épaules et bailler avec irrévérence comme on a fait à la dernière assemblée : on auroit dit que cet homme avait à tâche de défigurer tout ce qu'il avait à dire ¹⁹. »

C'était la mort en une phrase pour l'Apothéose de Voltaire et son malheureux auteur. Faut-il maintenant en appeler de ce verdict ? Non, sans doute, si l'on relit ce que l'on connaît de l'œuvre de Saint-Pérvé. Oui, tout aussi assurément, si l'on tient compte de son action en faveur de quelques auteurs que l'on n'a pas oubliés. C'est à lui que l'on doit, pour partie, la diffusion liégeoise de l'œuvre de Delille, de Roucher, de Lemierre et de Dorat.

D'avoir eu de telles sympathies nous le rend aimable et estimable et nous lui savons gré, à l'occasion, de nous rappeler que Dorat vaut mieux que sa réputation et qu'il faut se défier de certains bons mots du XVIII^e siècle, mots qui ne sont pas toujours aussi vrais qu'ils sont piquants.

Il est impossible de produire en sa faveur le texte du dithyrambe sur Voltaire, texte dont la thématique est banale et dont l'expression est à la littérature ce que le prêt à porter est à la haute couture.

L'ode sur la mort de Jean-Jacques Rousseau est un bon témoignage, par contre, des voies que savait emprunter la propagande philosophique et ajoute peut-être quelque chose à l'histoire, qui n'est pas près de s'achever, des variations du rousseuisme.

Ode sur la mort de Jean-Jacques Rousseau

Est-ce un dieu de sang avide
 Qui signale son courroux ?
 Est-ce une affreuse Euménide
 Qui frappe ces tristes coups ?
 Du Styx la nuit infernale
 Dévore sans intervalle
 Deux mortels pareils aux dieux :
 Une fureur intestinale
 Semble jurer la ruine
 Des talents les plus fameux.

¹⁹ Cette œuvre curieuse a été imprimée en 1780 sous l'adresse probablement fictive de « Bruxelles, chez tous les Libraires ». Le dithyrambe y est mentionné à plusieurs reprises.

Quels forfaits O ma patrie,
 Nous attirant ces fléaux,
 Ont du temple du génie
 Eteint les premiers flambeaux ?
 Est-ce vous impurs Zoïles ?
 Détracteurs bas et serviles,
 Rebuts du sacré vallon,
 Vous ? Dont l'orgueil téméraire
 Vient d'allumer la colère
 Et les foudres d'Apollon ?

Paris, cette race obscure
 Qui dans ton sein vit encore,
 Préféra la fange obscure
 Au solide éclat de l'or :
 Insensés, leur morgue altière
 Comparait aux feux d'Homère
 Les phosphores de Lucain,
 D'Young les nuits lamentables
 Aux éclairs inimitables
 Du fameux chantre du Rhin.

Ces reptiles des ténèbres,
 Dans l'ombre des monuments,
 Aux tombeaux des morts célèbres
 Poussaient leurs longs sifflements ;
 De leur repaire sauvage,
 Ils s'élançaient pleins de rages
 Sur les manes glorieux.
 O toi l'aîné des Corneilles !
 Toi dont les hautes merveilles
 Blessaient leurs débiles yeux.

De leur haleine barbare,
 Ce sont les sucurs meurtriers
 Qui du moderne Pindare
 Ont attaqué les lauriers ;
 Mais l'arbuste de Minerve
 L'environne et lui conserve
 La fraîcheur de ses rameaux,
 Tandis que sous son ombrage,
 L'hiver flétrit le feuillage
 Des profanes arbrisseaux.

Jupiter, pourquoi ta foudre
 Qui vainquit les fils du ciel,
 N'a-t-elle pas mis en poudre
 Ces essaims plus criminels :
 Vain désir ! Le dieu qui tonne,
 De ses flèches ne sillonne
 Que les sommets les plus hauts
 Et la couleuvre infidèle,
 Sous l'herbe qui la recèle,
 Brave ses brûlants carreaux.

Déjà, la France inondée
 Des flots de ce noir poison,
 Dans l'Europe intimidée,
 Etend la contagion ;
 La lourde et sombre atmosphère,
 En longs sillons, sur la terre,
 Lance un feu séditieux
 Et jusque dans leurs racines,
 Corrompt ces palmes divines
 Dont les fronts touchaient aux cieux.

Quels objets frappent ma vue !
 Le crime prend son mors,
 Je vois la vertu vendue
 Au vil possesseur de l'or :
 La licence échevelée,
 De la pudeur désolée,
 Arrache les vêtements
 Et l'audacieux scandale,
 De l'union conjugale,
 Foule à ses pieds les serments.

Dans cette fièvre étrangère,
 Qui dégrade la raison,
 Le frère a dit à son frère,
 Nos nœuds ne sont qu'un vain nom :
 L'amitié, triste et glacée,
 N'est qu'une idole encensée
 Par un culte habituel
 Et l'humanité sacrée,
 Par mille voix célébrées,
 Est sans prêtre et sans autel.

Sublime philosophie,
Se peut-il qu'à tes clartés,
La race humaine avilie
Doive ces calamités ?
Non, rendons justice aux sages
Et n'imputons ces ravages
Qui désolent l'univers,
Qu'aux Erostrates funèbres
Affamés d'être célèbres,
Plus insensés que pervers.

Mais déjà, de ses vengeances,
Le ciel s'est montré jaloux.
Aux méprisables offenses,
Il a mesuré ses coups ;
Il a couvert les organes
De ces Zoïles profanes
D'une effrayante stupeur
Et sur cette foule obscure,
Il a versé sans mesure
Et le vertige et la terreur.

Alors, du peintre d'Emile,
On vit l'invincible bras,
Frapper la troupe servile
De ces nouveaux Marsyas ;
Terrassés par cette foudre,
Ils sont rentrés dans la poudre,
Et, par cet exploit fameux,
Bornant sa noble carrière,
Le vainqueur quitta la terre
Pour prendre sa place aux cieux.

O génie, ombre sacrée,
A qui l'on doit ces bienfaits,
Viens de la voute azurée
Nous révéler tes secrets :
Dis-nous comment l'influence
De ta rapide éloquence,
Des mortels guidant les pas,
Vint répandre la lumière
Sur leur obscure carrière
Sans en faire des ingrats.

Mais quels rapides miracles
 Frappent mon œil étonné ?
 A la voix de tes oracles,
 L'univers s'est prosterné ;
 Dans le temple de mémoire,
 Je vois s'étendre ta gloire
 Comme un fleuve impétueux
 Et pressant le cours des âges,
 Anticiper les hommages
 De nos plus lointains neveux.

L'homme, aux feux de son génie,
 Guidé par un fil nouveau,
 Dans les routes de la vie,
 Chemine dès le berceau :
 Sous des astres favorables,
 Loin des Syrtes innombrables,
 Son cours paisible est tracé.
 Il brave les sons perfides
 Des sirènes homicides
 Et les poisons de Circé.

Fuyez, coupables marâtres
 Que la nature dément,
 Hélènes trop idolâtres
 D'un sein, frivole ornement ;
 La providence éternelle,
 Pour un emploi digne d'elle,
 En façonne les contours,
 Dans ces sources de la vie,
 Elle a versé l'ambroisie,
 Premier soutien de nos jours.

Toi, qui d'épouse et de mère
 Profanas l'auguste rang,
 En livrant à l'étrangère
 Le fils conçu dans ton flanc,
 Ah, dans tes bras ramenée,
 La victime infortunée
 Te repousse avec horreur
 Et le ciel dans sa vengeance,
 T'en fait pleurer la naissance,
 Comme un don de sa fureur.

Enfin, de ces proges cruelles,
Il nous délivre promptement.
Je vois des mères fidèles
Succéder l'essaim charmant.
D'une union pure et sage,
Elles pressent le doux gage
Entre leurs bras attendris
Et leurs lèvres purpurines
De ces bouches enfantines
Cueillent le premier souris.

Ainsi, fécond en prodiges,
Ce génie impérieux
Au loin chassa les prestiges
Dont la nuit couvrait nos yeux.
Soutenu par son courage,
Il dissipa le nuage
Qui cachait la vérité
Et sa main, avec adresse,
Orna la fière sagesse
Des fleurs de la volupté.

LES INFLUENCES FRANÇAISES DANS L'ŒUVRE DE L'ABBÉ DUVAL-PYRAU

par

M. MAT-HASQUIN

Chargée de recherches au F.N.R.S.

Henri J.F. Pyrad, en littérature, l'abbé Duval-Pyrau, reste un personnage mal connu. Les notices qui lui sont consacrées dans la *Biographie nationale* et la *Biographie liégeoise*¹ se contredisent en effet sur plus d'un point et portent essentiellement sur les tribulations de l'abbé durant la période révolutionnaire. Aussi, en attendant la publication de l'étude biographique, fondée sur des documents inédits, de Monsieur Arsène Buchet² nous bornerons-nous à présenter brièvement l'auteur du *Catéchisme de l'homme social* en nous servant des renseignements que nous a obligeamment fournis M. Buchet. Rien ne prédisposait apparemment Henri J.F. Pyrad à devenir un jour lecteur de Frédéric II. Né en 1737 à Verviers, il entre à dix-sept ans comme novice chez les Carmes de sa ville natale. Envoyé en 1758 au *Studium Generale* des Carmes à Paris pour poursuivre ses études, il est proclamé licencié en théologie de la Sorbonne en 1772. Traversa-t-il une crise de conscience ? Se brouilla-t-il avec ses supérieurs ? On ne sait : toujours est-il qu'il quitte son ordre et obtient un bref de sécularisation que refuse d'entériner, pour des raisons inconnues, l'archevêque de Paris, le célèbre Christophe de Beaumont. Revenu à Verviers en 1775, il est sommé par l'Ordinaire de Liège de rentrer dans son ordre. Plutôt que de se soumettre, il gagne Francfort et prend le pseudonyme de Duval-Pyrau. Par la suite, on le retrouvera donnant des conférences dans diver-

¹ Article « Pyrad (Henri-François) » dans : Ct^e de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. Liège, 1836-1837, 2 vol., t. II, pp. 539-547 ; F. van Ortro, article « Pyrad (Henri-François) » dans : *Biographie nationale publiée par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*. Bruxelles, 1866-1876, 34 vol., t. XVIII, col. 387-392.

² A. BUCHET, « Un ambitieux et intrigant Verviétois. L'abbé Duval Pyrau 1737-1800 » à paraître dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire* (mars-avril 1979).

ses villes allemandes. En 1780, devenu lecteur du roi de Prusse, il se fixe à Potsdam. Il ne reviendra dans son pays natal, à Heusy, qu'à la fin de 1787, après la mort de Frédéric. Il ne dut pas tarder à le regretter : molesté en 1790 par les « patriotes » qui voient en lui un « aristocrate », il est banni par le Conseil du Congrès franchimontois et obligé de se réfugier à Hodimont, puis à Aix-la-Chapelle. Revenu à Heusy en 1791, il émigre à nouveau en Allemagne l'année suivante à l'arrivée des armées révolutionnaires. En 1793, nous le retrouvons à Heusy. Trois ans plus tard, en 1796, il est accusé de s'être livré à des activités d'espionnage pour le compte de la Prusse et comparait devant le tribunal révolutionnaire de Liège qui l'acquitte. Il meurt à Heusy en 1800. On le voit, l'existence tumultueuse de cet ancien religieux, qui, comme tant d'autres à l'époque, se dégoûta de la vie monastique après être entré fort jeune dans les ordres et devint littérateur de profession, illustre à merveille l'adage selon lequel nul n'est prophète dans son pays. C'est d'ailleurs à l'étranger, entre 1775 et 1784, qu'il publia l'ensemble de son œuvre.

La production de l'abbé verviétois semble assez mince : outre deux discours³, deux éloges funèbres⁴, une traduction de l'italien⁵ et un recueil d'anecdotes^{5b}, on ne lui attribue qu'un *Catéchisme de l'homme social* et deux « histoires morales » à la grecque, *Aristide* et *Agiatis*. Mais si l'on songe que la quasi-totalité de ces écrits parut entre 1775 et 1778, on est tenté au contraire de parler de prolixité, même si l'on ne peut affirmer avec certitude que ces œuvres ne furent pas composées auparavant. Le brusque silence de l'abbé peut en tout cas nous faire raisonnablement supposer que la littérature fut pour lui moins une vocation qu'une ressource alimentaire. Quoi qu'il en soit, cette œuvre aurait sombré dans l'oubli sans les pages que lui a consacrées R. Mortier dans son article sur *La littérature des lumières dans les Pays-Bas autrichiens*⁶. Cet oubli s'explique aisément par la médiocrité littéraire des œuvres de l'abbé Duval-Pyrau dont certaines sont par surcroît extrêmement rares⁷. Il ne se justifie cependant pas si l'on se place sur le plan de l'histoire des idées. On se souvient, en effet, que Duval-Pyrau vécut à Paris entre 1758 et 1775, c'est-à-dire à l'époque où s'intensifia l'offensive des philosophes contre l'ordre ancien ; c'est durant ce quart de siècle que parurent les œuvres ma-

³ *Accord de la religion et des rangs*. Francfort, 1775 ; *Discours philosophique sur le principe et la nature de nos hommages à la Mère de Dieu*. Francfort, 1775.

⁴ *Eloge de Nicolas Sablgren, commandeur de l'ordre de Vasa, et directeur de la Compagnie des Indes*. Berlin, 1777 ; *Le patriotisme en action, ou éloge historique de J. Alstroemer, membre de l'Académie des sciences de Stockholm*. Berlin, 1784.

⁵ *L'éducation virile donnée en peinture par quatre tableaux inventés par M. Riviera*. Traduit de l'italien par M. l'abbé Duval-Pyrau, de plusieurs académies et sociétés savantes. Francfort, 1776.

^{5b} *Journal et anecdotes intéressantes du voyage de M. le Comte de Falkenstein, par l'abbé Duval-Pyrau*. Francfort-Leipzig, 1777.

⁶ *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. VII, 2-3, janvier-avril 1955, pp. 14 à 16.

⁷ On ne connaît en effet que deux exemplaires du *Catéchisme de l'homme social* : l'un se trouve à Columbus (Ohio State University), l'autre appartenait à la bibliothèque privée de Werner Krauss.

jeux d'Helvétius, de d'Holbach, de Rousseau, que s'acheva la publication de l'*Encyclopédie* tandis que Voltaire orchestrait depuis Ferney sa campagne contre « l'infâme ». Il était difficile d'échapper à la contagion, même pour un religieux carme poursuivant des études de théologie à la Sorbonne.

Aussi, sans prétendre à l'exhaustivité, nous proposons-nous de déterminer les influences françaises dans les œuvres les plus importantes de l'abbé Duval-Pyrau, le *Catéchisme de l'homme social*, *Aristide* et *Agiatis* : recherche hasardeuse en raison de la discrétion de l'auteur, qui en général ne cite pas ses sources, et de l'absence de renseignements sur le contenu de la bibliothèque qu'il ramena de Potsdam⁸. Ainsi dans la préface du *Catéchisme de l'homme social*, publié en 1776 à Francfort et dédié à Catherine II, Duval-Pyrau reconnaît n'avoir pas tiré toute la matière de son livre de son propre fonds mais omet délibérément de citer les noms des auteurs qui l'ont inspiré : « Il en coute à mon cœur reconnoissant de ne pas en faire honneur aux auteurs de qui je les tiens : mais outre qu'ils n'ont pas besoin de ma plume pour être célèbres, j'ai mes raisons pour ne pas les nommer, & si j'avoue ici que je me suis souvent servi jusques de leurs propres expressions, c'est assés m'expliquer sur mes hommages & prouver que mes raisons sont raisonnables. Trop inférieur à ces grands hommes par les talents, j'aspire à les égaler par l'amour des vertus, & lorsqu'ils honorent l'humanité par leur génie, j'ai voulu m'honorer en la servant. D'ailleurs si mes principes sont vrais, qu'importe quels soient mes bienfaiteurs & mes guides ? J'ose avancer qu'ils ne combattent aucun dogme, qu'ils tiennent tous à la nature des hommes, que depuis l'origine des choses, ils ont toujours été connus de quelques uns d'entre eux, & qui ne seront jamais entièrement bannis de la terre, tant qu'il y aura une religion et des êtres pensants » (pp. [4] à [6]). L'explication de l'abbé est, on en conviendra, fort peu convaincante et trahit davantage son embarras qu'elle ne justifie son silence. Vague à souhait, cette déclaration liminaire est aussi au-dessous de la vérité puisque les influences que nous signalerons — et elles portent sur plus d'un quart de l'œuvre — sont, non de simples réminiscences, mais des emprunts textuels ; à de rares exceptions près, les seules variantes par rapport aux sources sont d'ordre stylistique et proviennent de la nécessité, inhérente au genre du catéchisme, de reformuler les discours et les dialogues originaux sous forme de questions et réponses.

Quant aux maîtres de Duval-Pyrau, ces auteurs célèbres qui honorent l'humanité et aiment la vertu, il s'agit de Rousseau et Marmontel⁹. L'abbé verviétois emprunte en effet à la *Profession de foi du vicaire savoyard* et à *Bélisaire* les fondements métaphysiques et religieux de son *Catéchisme* : c'est dire que ses principes sont loin d'être aussi orthodoxes qu'il essaie de le faire croire dans sa préface (cf. supra).

⁸ Nous devons ce renseignement à l'obligeance de Monsieur A. Buchet.

⁹ Nous citons les œuvres de Rousseau d'après l'édition des *Œuvres complètes*, publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond dans la Pléiade. Les références au *Bélisaire* de Marmontel renvoient aux *Œuvres complètes de Marmontel, de l'Académie française*. Nouvelle édition ornée de trente-huit gravures. Paris, 1818-1819, 18 vol., t. VII.

Comme Marmontel, Duval-Pyrau affirme que le sentiment intérieur suffit pour découvrir la vraie religion, la révélation n'étant que le supplément de la conscience¹⁰. Celle-ci est aussi pour notre abbé comme pour le vicaire de *l'Emile*, un instinct divin, juge infaillible du bien et du mal, la voix de la nature plus sûre que la raison elle-même¹¹ qui permet à l'homme naturellement bon de Rousseau¹² de suivre la voie de la vertu. Ce rejet du dogme catholique du péché originel n'est pas la seule hétérodoxie de l'ancien Carme. En effet, comme Marmontel, il distingue nettement dans la Bible l'éthique des mystères relevant de la théologie¹³ : or, ne retenir du christianisme que la morale, c'est le réduire à la religion naturelle et lui ôter toute spécificité. Certes, Duval-Pyrau recommande prudemment, à l'instar de Marmontel, de respecter les vérités dogmatiques et les mystères du christianisme (*Catéchisme*, p. 127, *Bélisaire*, p. 164), mais sa religion est un pur déisme fondé sur la croyance en un dieu qui punit les méchants et récompense les bons et à l'immortalité de l'âme, croyance nécessaire non seulement pour justifier la Providence contre les athées qui arguent du triomphe du mal et de l'injustice sur terre pour nier l'existence de Dieu¹⁴ mais aussi pour donner un prix à la vertu¹⁵, comme l'affirme Rousseau dans *l'Emile* et la *Nouvelle Héloïse*. On le voit, les seuls dogmes prêchés par Duval-Pyrau ont un objectif pratique : destinés à encourager les hommes à pratiquer la vertu et à les détourner du mal, ils fondent une religion conçue comme frein moral¹⁶ qui prescrit simplement d'adorer Dieu et d'aimer son prochain¹⁷. Aussi l'auteur du *Catéchisme* fustige-t-il avec autant de virulence les fanatiques, parce qu'ils ensanglantent la terre pour des arguties théologiques qui n'ont aucune incidence sur la vie de l'homme, et les athées parce qu'ils désespèrent l'homme vertueux victime de l'injustice et encouragent les criminels sûrs de l'impunité. Duval-Pyrau, comme l'auteur de *Bélisaire*, voit dans le fanatisme l'assouvissement de passions répréhensibles sous couvert de piété et affirme que, la contrainte en matière de religion ne faisant jamais que des rebelles ou des fripons, il faut laisser à Dieu le soin de défendre sa cause¹⁸. Partisan de la tolérance, Duval-

¹⁰ *Catéchisme*, p. 127 ; *Bélisaire*, p. 161.

¹¹ *Catéchisme*, pp. 8 à 10 ; *Emile*, pp. 600-601, 594-595.

¹² *Catéchisme*, pp. 13 à 17 ; *Emile*, pp. 595 à 597. Comme Rousseau aussi, Duval-Pyrau attribue à l'homme une double nature et soutient que ses fautes sont l'effet de l'impulsion d'objets distincts de sa volonté, les remords étant le signe de sa liberté (*Catéchisme*, pp. 2-3 ; *Emile*, pp. 585-586).

¹³ *Catéchisme*, pp. /3/ - /4/ ; *Bélisaire*, p. 164.

¹⁴ *Catéchisme*, pp. 4 à 6 ; *Emile*, pp. 589-590. Duval-Pyrau résolvait le problème du mal comme le vicaire de Rousseau en niant l'existence d'un mal général et en distinguant le mal moral, création de l'homme, du mal physique qui se réduirait à peu de chose sans les vices de l'homme (*Catéchisme*, pp. 48 à 50, *Emile*, pp. 587-588).

¹⁵ *Catéchisme*, p. 103 ; *Nouvelle Héloïse*, p. 358.

¹⁶ Cf. *Catéchisme*, pp. 122, 125, 126.

¹⁷ *Catéchisme*, p. 128 ; *Bélisaire*, p. 162.

¹⁸ *Catéchisme*, pp. 120-121 ; *Bélisaire*, pp. 166 à 168. Quelques pages auparavant, l'abbé blâmait dans les mêmes termes que la Julie de Rousseau la morgue des dévots qui se croient dispensés d'aimer les hommes (*Catéchisme*, p. 118 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 697-698).

Pyrau n'est cependant pas favorable à l'athéisme qu'il critique aussi violemment, et dans les mêmes termes, que Rousseau¹⁹, sans toutefois aller jusqu'à soutenir, comme le citoyen de Genève, que « le fanatisme, quoique plus funeste dans ses effets immédiats que ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit philosophique, l'est beaucoup moins dans ses conséquences » (*Emile*, p. 633, n. *). Plus modéré, notre abbé se contente de blâmer « l'orgueilleuse philosophie » comme « l'aveugle dévotion »²⁰ et d'affirmer que la religion fait toujours plus de bien que la philosophie²¹. La religion est donc pour Duval-Pyrau, non une fin en soi, mais le fondement d'une morale.

Quoique basée sur l'espérance d'une vie future, l'éthique de Duval-Pyrau, d'inspiration rousseauiste et marmontélienne, n'est pas une morale ascétique qui sacrifie le bonheur terrestre de l'homme à une hypothétique félicité dans l'au-delà. Au contraire, comme l'auteur d'*Emile*, il conseille à son lecteur de vivre intensément dans le présent en tempérant ses désirs : car, disait Rousseau, « l'homme à qui tout échappe ne jouit que de ce qu'il sait perdre »²². Jouir de l'existence ne signifie cependant pas satisfaire toutes ses passions. Certes Duval-Pyrau n'est pas de ces moralistes qui les condamnent : à l'instar de Rousseau, il les considère comme un don de la nature²³. Il affirme néanmoins, comme le précepteur d'*Emile*, qu'elles ne sont bonnes que lorsque l'homme en est le maître et mauvaises lorsqu'il en est l'esclave²⁴. Aussi, comme Rousseau, appelle-t-il vertueux l'homme qui sait vaincre ses affections²⁵ et supporter l'adversité²⁶. Pas question dès lors pour Duval-Pyrau d'admettre le suicide. Aussi reprend-il à son compte les raisons avancées par Milord Edouard pour détourner du suicide le héros de la *Nouvelle Héloïse* : pour l'auteur du *Catéchisme* comme pour Rousseau, le suicide est non seulement un affront fait à la divinité, mais un vol commis au détriment de la société, la trahison de la nature et de la destination de l'homme. Et Duval-Pyrau d'ajouter, comme Milord Edouard, que pour aimer la vie il suffit de se rendre utile à ses semblables en pratiquant la vertu²⁷. Ces principes fondamentaux établis, Duval-Pyrau passe en revue une série de notions plus accessoires, telles que gloire, honneur, amour-propre, pitié, bienfaisance, complaisance en s'inspirant surtout de Rousseau et de Marmontel, si l'on excepte les paragraphes consacrés à la complaisance — définie comme une « condescendance honnête » et considérée comme une vertu sociale

¹⁹ *Catéchisme*, p. 124 ; *Emile*, p. 633 n. *.

²⁰ *Catéchisme*, p. 125 ; *Emile*, pp. 633-634.

²¹ *Catéchisme*, p. 126 ; *Emile*, p. 633 n. *.

²² *Catéchisme*, pp. 32 à 35, 58-59 ; *Emile*, pp. 253, 770-771, 820. Notons une légère variante, due soit à une lecture rapide, soit à une coquille typographique : « que nos devoirs aillent avec nos penchans », dit Duval-Pyrau : Rousseau avait écrit *avant* (*Catéchisme*, p. 59 ; *Emile*, p. 820).

²³ *Catéchisme*, p. 47 ; *Emile*, p. 819.

²⁴ *Catéchisme*, p. 41 ; *Emile*, p. 819.

²⁵ *Catéchisme*, p. 19 ; *Emile*, p. 818.

²⁶ *Catéchisme*, p. 52 ; *Emile*, p. 588.

²⁷ *Catéchisme*, pp. 37 à 40 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 388-393.

utile et agréable — qui sont empruntés à l'article *Complaisance* de l'*Encyclopédie* attribué à un certain abbé Pestré²⁸. L'essentiel du chapitre *De la Gloire* du *Catéchisme* est directement inspiré par l'article *Gloire* de l'*Encyclopédie*, signé par Marmontel²⁹ tandis que certaines pages du chapitre *De l'honneur* consacrées au duel proviennent de la célèbre lettre de la *Nouvelle Héloïse* où Julie blâme Saint-Preux de vouloir se battre en duel avec Milord Edouard et affirme que l'honneur est indépendant des préjugés et se mérite, non en se souillant d'un crime, mais en menant une vie exemplaire³⁰. Quant à la distinction entre l'amour de soi, instinct de conservation naturel et légitime, et l'amour-propre, sentiment injustifié « né dans la société », elle vient du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*³¹ du citoyen de Genève, de même que la définition de la piété comme la qualité d'où découlent toutes les vertus sociales³². L'influence de Rousseau se manifeste aussi dans les paragraphes du chapitre *De la bienfaisance* consacrés à un des fléaux de la société du XVIII^e siècle, la mendicité. Comme l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, Duval-Pyrau conseille d'assister les mendiants parce que l'aumône, même minime, leur apporte un soulagement moral et peut « sauver deux hommes, l'un du crime, l'autre de la mort »³³. Tels sont les grands principes, empruntés à Rousseau et à Marmontel, de la morale de Duval-Pyrau, destinée à assurer le bonheur de l'homme par la pratique de la vertu.

À côté de ces préceptes généraux qui s'adressent à tout homme quels que soient son statut social et son état civil, le *Catéchisme de l'homme social* contient bon nombre de chapitres énonçant les devoirs des époux et des parents et les obligations imparties aux différentes professions. On ne s'étonnera pas que Duval-Pyrau ait puisé les règles de sa morale conjugale et les principes de sa pédagogie dans les œuvres du penseur le plus original de son époque en la matière, ce Rousseau dont il s'est déjà beaucoup inspiré dans son *Catéchisme*. Comme l'auteur d'*Emile*, Duval-Pyrau recommande aux futurs époux de déterminer leur choix non sur base de l'attrait physique ou de l'égalité de rang ou de fortune³⁴ mais sur base

²⁸ *Catéchisme*, p. 161 ; *Encyclopédie*, III, p. 764 (1753). Sur l'attribution, cf. R.N. Schwab, W.E. Rex, J. Lough, *Inventory of Diderot's « Encyclopédie »*. Banbury, 1971, pp. 11, 253 (*Studies on Voltaire*, LXXXIII). Il semble que cet abbé ne soit pas autrement connu : J. Lough (*The contributors of the "Encyclopédie"*. London, 1973) ne donne pas de renseignement précis sur ce personnage.

²⁹ *Catéchisme*, pp. 78 à 83 ; article *Gloire* de l'*Encyclopédie*, VII, pp. 716 à 729 (1757).

³⁰ *Catéchisme*, pp. 71, 75, 76 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 155, 157. Duval-Pyrau remarque aussi, comme Julie, l'inanité du duel comme preuve de son bon droit car la mort d'un homme ne peut transformer une vérité en mensonge (*Catéchisme*, p. 74 ; *Nouvelle Héloïse*, p. 154).

³¹ *Catéchisme*, p. 52 ; *Discours sur l'origine de l'inégalité*, p. 219 n. XV. Dans le *Catéchisme*, l'opposition nature/société est moins nette que dans le texte de Rousseau.

³² *Catéchisme*, p. 134 ; *Discours sur l'origine de l'inégalité*, p. 155.

³³ *Catéchisme*, pp. 143-144 ; *Nouvelle Héloïse*, p. 540 et n. *.

³⁴ *Catéchisme*, pp. 204-205 ; *Emile*, pp. 768-769, 755. Pour illustrer son propos Duval-Pyrau reprend les remarques formulées par Saint-Preux sur le mariage dans la bonne société parisienne (*Catéchisme*, p. 206 ; *Nouvelle Héloïse*, p. 271).

des convenances naturelles, affectives et intellectuelles³⁵ : tout au plus concède-t-il, comme Rousseau, qu'il y a mésalliance lorsque l'homme est d'un rang inférieur à celui de la femme car dans ce cas, il y a rupture entre l'ordre naturel et l'ordre civil³⁶. Pas plus que Rousseau, en effet, Duval-Pyrau ne voit dans le mariage une association entre égaux³⁷. Bien au contraire, pour l'un comme pour l'autre, l'inégalité entre l'homme et la femme est l'ouvrage de la raison³⁸ et si Duval-Pyrau affirme, après Rousseau, que « la femme vaut mieux comme femme, et moins comme homme ; par tout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage ; par tout où elle veut usurper ceux de l'homme, elle reste au-dessous de lui »³⁹, il ne lui reconnaît, comme l'auteur d'*Emile*, que le droit d'« obéir » et de souffrir jusqu'à l'injustice de son mari⁴⁰ ! Si la femme a moins de droits, elle a cependant plus de devoirs. Certes, Duval-Pyrau exige de l'homme la fidélité, à l'instar de Rousseau⁴¹, mais il ajoute comme le Genevois, que la femme doit non seulement être fidèle mais jugée telle par son entourage⁴², son infidélité étant d'ailleurs plus grave que celle de l'homme puisqu'elle dissout la famille en y introduisant des étrangers⁴³. Et Duval-Pyrau de reprendre la tirade de Julie de Wolmar sur la sainteté du mariage, engagement tacite de tout le genre humain⁴⁴.

Comme sa morale conjugale, la pédagogie de Duval-Pyrau, comme celle de Rousseau, se veut naturelle et l'on retrouve dans le *Catéchisme* l'ouverture d'*Emile* : « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme⁴⁵. » Pour éviter cette dégénérescence, Duval-Pyrau propose, comme Rousseau, de rétablir l'ordre naturel en rappelant les parents à leurs devoirs : que les mères nourrissent leurs enfants⁴⁶ et que les pères se chargent de l'éducation de leurs fils⁴⁷. Paraphrasant la célèbre allusion autobiographique de l'*Emile*, Duval-Pyrau promet d'éternels remords aux pères assez corrompus pour se dérober à leur

³⁵ *Catéchisme*, pp. 184, 208-209 ; *Emile*, pp. 756, 767.

³⁶ *Catéchisme*, p. 207 ; *Emile*, p. 766.

³⁷ *Catéchisme*, p. 188 ; *Emile*, p. 698.

³⁸ On notera ici une légère variante. Rousseau affirme que cette inégalité « n'est point une institution humaine ou du moins elle n'est point l'ouvrage du préjugé mais de la raison » (*Emile*, p. 697). Duval-Pyrau, lui, écrit : elle est « une institution humaine et l'ouvrage de la raison » (*Catéchisme*, p. 189).

³⁹ *Catéchisme*, p. 192 ; *Emile*, p. 701.

⁴⁰ *Catéchisme*, pp. 192-193 ; *Emile*, pp. 710-711.

⁴¹ *Catéchisme*, p. 186 ; *Emile*, p. 862.

⁴² *Catéchisme*, p. 187 ; *Emile*, p. 698.

⁴³ *Catéchisme*, p. 189 ; *Emile*, pp. 697-698.

⁴⁴ *Catéchisme*, p. 187 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 359-360.

⁴⁵ *Catéchisme*, p. 216 ; *Emile*, p. 245.

⁴⁶ *Catéchisme*, p. 217 ; *Emile*, pp. 257 à 259. Comme Rousseau, Duval-Pyrau confie la première éducation aux mères et signale que celles-ci ont tout intérêt à ce qu'elle soit bonne parce qu'une fois veuves, elles sont à la merci de leurs enfants (*Catéchisme*, pp. 213-214 ; *Emile*, pp. 245-246 n. *).

⁴⁷ Comme Rousseau, Duval-Pyrau blâme l'usage de recourir à un précepteur rémunéré, « valet qui en formera un second » (*Catéchisme*, p. 216 ; *Emile*, p. 263).

mission : « Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé »⁴⁸. Quant à l'éducation proprement dite, elle doit bannir tout artifice⁴⁹ et se modeler sur le caractère de l'enfant afin de ne pas risquer de gâter la nature⁵⁰ ; aussi comme l'auteur d'*Emile*, Duval-Pyrau considère-t-il que la première éducation est essentiellement négative puisqu'elle doit consister à « garantir le cœur du vice et l'esprit de l'erreur »⁵¹. Ainsi, en matière de morale conjugale comme de pédagogie, est-il un disciple orthodoxe de Rousseau, soucieux de restaurer l'ordre naturel dans une société corrompue.

A l'influence du citoyen de Genève se joint celle de Marmontel dans la seconde partie du *Catéchisme* intitulée *Des devoirs du citoyen* où Duval-Pyrau précise les obligations de tous les membres de l'Etat, du souverain à l'agriculteur. L'essentiel du chapitre *Du Souverain* provient de ce manuel à l'usage des rois qu'est le *Bélisaire* de Marmontel. Comme Marmontel, Duval-Pyrau fonde son système sur un postulat idéaliste, « l'unité indivisible d'intérêt entre le Souverain et ses sujets »⁵². Aussi, à la suite de *Bélisaire*, affirme-t-il qu'un régime tyrannique est aussi pernicieux pour le souverain que pour le peuple puisque pour instaurer une dictature un souverain doit s'assurer le concours de satellites dont les exigences finissent par lui ôter tout pouvoir réel alors que dans un régime légal, le roi est soumis aux lois seules⁵³. Respectueux des lois, le souverain idéal de Marmontel et de Duval-Pyrau a pour seul objectif le bonheur de son peuple⁵⁴. Aussi, loin d'avoir des favoris⁵⁵, choisira-t-il pour amis des hommes vertueux et écartera-t-il les courtisans qui méprisent son peuple⁵⁶. Pour prix de ses peines, il aura « le plaisir de s'éprouver humain, sensible, généreux, digne enfin de l'amour des hommes et des regards de Dieu »⁵⁷. Si Duval-Pyrau exige du souverain un dévouement constant, il lui accorde, comme Marmontel, un grand ascendant sur les esprits⁵⁸. Il compte sur le monarque pour opérer une véritable révolution dans les mœurs en discréditant le luxe. Dans le débat qui oppose au XVIII^e siècle partisans et adversaires du luxe, Duval-Pyrau se range du côté des seconds et, comme Marmontel, conseille

⁴⁸ *Catéchisme*, p. 232 ; *Emile*, p. 263.

⁴⁹ Pas question bien sûr de récompenser l'enfant avec des parures ou de le menacer de lui donner un vêtement laid pour le punir afin de ne pas lui faire préférer le paraître à l'être (*Catéchisme*, pp. 224-225 ; *Emile*, pp. 372 et 713).

⁵⁰ *Catéchisme*, p. 220 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 565-566.

⁵¹ *Catéchisme*, p. 222 ; *Emile*, pp. 323-324.

⁵² *Catéchisme*, p. 300 ; *Bélisaire*, p. 56 : Marmontel disait « Le Monarque et sa nation ».

⁵³ *Catéchisme*, pp. 302-303 ; *Bélisaire*, pp. 70-71.

⁵⁴ *Catéchisme*, pp. 290-291 ; *Bélisaire*, p. 57.

⁵⁵ *Catéchisme*, pp. 297-298 ; *Bélisaire*, pp. 79 à 82 : comme Marmontel, Duval-Pyrau estime que les faveurs, toujours injustes, sont le présage d'un mauvais règne.

⁵⁶ *Catéchisme*, pp. 293-294 ; *Bélisaire*, p. 119.

⁵⁷ *Catéchisme*, p. 315 ; *Bélisaire*, p. 65.

⁵⁸ Il avait accordé de même une grande importance à l'influence des mœurs du maître sur celles de ses domestiques à l'instar de Rousseau. (*Catéchisme*, pp. 248-249 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 468-469).

au monarque de dissocier l'honneur de la richesse et de récompenser le dévouement non par de l'or mais par de simples couronnes de chêne et de laurier afin de ruiner le prestige du luxe dans l'opinion publique⁵⁹. On aura retrouvé dans ce chapitre consacré par Duval-Pyrau aux obligations du monarque, les thèses des partisans du despotisme éclairé qui prétendaient réformer les abus de l'Ancien régime en éduquant le souverain.

Mais si les réformes doivent venir d'en haut, encore faut-il, pour qu'elles soient efficaces, qu'elles trouvent un terrain favorable, c'est-à-dire de bons citoyens. Aussi Duval-Pyrau exige-t-il du citoyen comme du souverain qu'il sacrifie ses intérêts particuliers à l'intérêt général. Pour obtenir du monarque un dévouement constant, il avait tenté de le persuader que son intérêt est indissolublement lié à celui de son peuple. Pour transformer les citoyens en autant de Bélisaires, il leur inculque le respect des lois et leur prêche cet amour de patrie qui produit « tant d'actions immortelles », affirmation qu'il emprunte à l'article *Economie ou Oeconomie (Morale et Polit.)* de l'*Encyclopédie*, signé par « M. Rousseau, citoyen de Genève »⁶⁰. Comme Marmontel, Duval-Pyrau estime que le citoyen doit se dévouer à sa patrie sans espoir de récompense⁶¹ et même être prêt à mourir si le bonheur de son pays en dépend⁶². Patriote soucieux du bien public, le bon citoyen obéira à la loi puisque celle-ci est l'expression de la volonté générale, « l'accord de toutes les volontés réunies dans une seule », dit Duval-Pyrau après Marmontel⁶³, l'« organe salubre de la volonté de tous, qui rétablit dans le droit, l'égalité naturelle entre les hommes », la « voix céleste qui dicte à chaque citoïen la raison publique », affirme-t-il à la suite de Rousseau⁶⁴ : aussi le citoyen ne peut-il en aucun cas se rebeller contre la loi, même si un innocent est victime d'une injustice car, comme le remarquait Bélisaire, le bonheur d'un individu n'est rien à côté de la stabilité de l'état⁶⁵. On retrouve ici la thèse, chère à Duval-Pyrau, de la primauté de l'intérêt général défendue par Marmontel et Rousseau. On ne s'étonnera pas que l'auteur du *Catéchisme*

⁵⁹ *Catéchisme*, pp. 304-306, 314 ; *Bélisaire*, pp. 129 à 134. Comme Rousseau aussi, Duval-Pyrau opposait l'opinion qui donne du prix au luxe et la nature qui garantit de tout excès (*Catéchisme*, p. 86 ; *Nouvelle Héloïse*, pp. 550-551). Dans le chapitre consacré aux militaires, il imposera à ceux-ci, à l'instar de Marmontel, une vie frugale d'où soit banni le luxe qui amollit les corps et corrompt les cœurs (*Catéchisme*, pp. 354 à 356 ; *Bélisaire*, pp. 122 à 124).

⁶⁰ *Catéchisme*, p. 263 ; article *Economie ou Oeconomie (Morale et Polit.)* de l'*Encyclopédie*, V, p. 341 (1755).

⁶¹ *Catéchisme*, pp. 264-266 ; *Bélisaire*, pp. 3-4, 52.

⁶² *Catéchisme*, pp. 268-269 ; *Bélisaire*, p. 140. Duval-Pyrau notera d'ailleurs plus loin, à la suite de Marmontel que le meilleur moyen, d'éviter la guerre n'est pas d'acheter la paix à prix d'or au risque d'appâter l'ennemi, mais de lui opposer des peuples heureux prêts à mourir pour défendre leur pays et leur souverain (*Catéchisme*, pp. 367-368 ; *Bélisaire*, pp. 93-94).

⁶³ *Catéchisme*, p. 300 ; *Bélisaire*, p. 69.

⁶⁴ *Catéchisme*, pp. 280-281 ; article *Economie* de l'*Encyclopédie*, V, p. 339.

⁶⁵ *Catéchisme*, p. 349 ; *Bélisaire*, p. 28. Comme Marmontel, Duval-Pyrau recommandait d'ailleurs de ne pas multiplier les lois afin que le peuple soit instruit de ses droits

de l'homme social, qui exige du citoyen tant de vertus, reprenne le passage du *Contrat social* où Rousseau présente comme la plus importante de toutes, une loi qui « ne se grave ni sur l'airain, ni sur le marbre ; mais dans le cœur du citoïen », celle des mœurs⁶⁶, et l'on concevra aisément que dans un état aussi bien gouverné et peuplé d'aussi vertueux citoyens, il y ait peu de criminels et donc peu de peines : comme Rousseau, Duval-Pyrau estime en effet que la fréquence des supplices est le signe de la faiblesse ou de la paresse du gouvernement. Comme l'auteur du *Contrat social* encore, il n'est partisan de la peine de mort qu'en dernier recours, lorsqu'on ne peut conserver la vie du criminel sans mettre en danger tout le corps social⁶⁷.

Importante en matière de législation criminelle, la notion d'intérêt général sous-tend aussi les chapitres du *Catéchisme* consacrés aux devoirs des différents ordres de citoyens. Ainsi comme Rousseau dans l'article *Economie* de l'*Encyclopédie*, Duval-Pyrau oppose-t-il la situation du souverain qui, comme le père de famille de Rousseau, doit écouter la voix de la nature et la situation du ministre dont la seule règle doit être la loi⁶⁸. De même, à l'exemple de Marmontel, il définit le courage du général comme le fait d'accomplir son devoir aux dépens même de sa gloire⁶⁹. Quant aux nobles, ils ont à justifier les dignités que leur vaut leur naissance par un mérite égal à leur rang — thèse soutenue, avant Duval-Pyrau, par Marmontel dans l'article *Grandeur* de l'*Encyclopédie*⁷⁰ et leur fonction est, selon Duval-Pyrau, de servir d'intermédiaires entre le peuple et le roi, comme l'affirmait déjà Marmontel dans l'article *Grand* de l'*Encyclopédie*⁷¹.

On comprend mieux désormais les réticences de Duval-Pyrau à citer les titres et les noms des œuvres et des auteurs qui ont influencé son *Catéchisme*. D'une part, il risquait d'éveiller l'attention des critiques qui, comme nous, n'auraient pas manqué de s'apercevoir que le *Catéchisme* était pour une bonne partie un centon tiré d'œuvres très célèbres qui figuraient dans bon nombre de bibliothèques : découverte qui aurait découragé l'acheteur potentiel du *Catéchisme*. D'autre part, il n'eût guère été prudent pour ce Carme en rupture de ban d'avouer sa dette à l'égard de livres aussi hétérodoxes que l'*Emile* de Rousseau et le *Bélisaire* de Marmontel : l'*Emile* avait été condamné par le Parlement de Paris et son auteur

et de ses devoirs, seul moyen d'éviter la rébellion (*Catéchisme*, p. 285 ; *Bélisaire*, pp. 101-102).

⁶⁶ *Catéchisme*, pp. 279-280 ; *Contrat social*, p. 394.

⁶⁷ *Catéchisme*, pp. 339-340 ; *Contrat social*, p. 377.

⁶⁸ *Catéchisme*, p. 323 ; article *Economie* et l'*Encyclopédie*, V, p. 338.

⁶⁹ *Catéchisme*, pp. 356 à 358 ; *Bélisaire*, pp. 51-52.

⁷⁰ *Catéchisme*, pp. 94, 319 ; article *Grandeur* de l'*Encyclopédie*, VII, p. 856 (1757).

⁷¹ *Catéchisme*, p. 319 ; article *Grand* de l'*Encyclopédie*, VII, p. 849 (1757). L'ensemble des chapitres *Des Dignités* et *Des Grands* du *Catéchisme* (pp. 92 à 95, 318 à 322) vient des articles *Grand* et *Grandeur*, certains passages figurant dans les deux chapitres. Quant aux définitions de la noblesse du chapitre *De la Naissance* (pp. 96-97), elles proviennent de *Bélisaire* (pp. 47-48) et de l'article *Grandeur* (VII, p. 857).

décrété de prise de corps ; quant à *Bélisaire*, il avait déchainé les foudres sorbonniques. En avouant sa dette, Duval-Pyrau risquait de s'aliéner définitivement les autorités ecclésiastiques de son pays et de se voir interdire les frontières de la principauté. On le voit, les raisons ne manquaient pas à Duval-Pyrau pour garder le silence sur ses sources. On constate aussi que les apports rousseauistes et marmontéliens ne se répartissent pas de façon identique dans l'ensemble du *Catéchisme*. En effet, si le déisme de Duval-Pyrau doit autant à *Bélisaire* qu'à la *Profession de foi du vicaire savoyard*, si les principes fondamentaux de l'éthique du *Catéchisme* viennent des romans de Rousseau et de Marmontel, par contre, en matière de morale conjugale et de pédagogie, Duval-Pyrau s'est inspiré exclusivement de l'*Emile* et de la *Nouvelle Héloïse*. Inversement, sur le plan politique, Marmontel est le maître à penser de l'auteur du *Catéchisme*. En effet, mis à part quelques remarques sur la peine de mort, Duval-Pyrau n'emprunte au *Contrat social* et à l'article *Economie* de l'*Encyclopédie* que des idées importantes certes dans la pensée rousseauiste, mais qui n'en constituent cependant pas la partie la plus originale : la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier, la définition de la loi comme expression de la volonté générale, idées qui se retrouvent d'ailleurs dans le *Bélisaire*, comme d'ailleurs dans bon nombre de traités politiques du temps. Duval-Pyrau est en effet, comme Marmontel, partisan d'un réformisme prudent et s'il exige beaucoup de qualités de son despote éclairé, il ne prévoit, pas plus que Marmontel, de moyen efficace de contraindre le monarque à respecter la loi et interdit toute rébellion, comme l'auteur de *Bélisaire*. Or, comme le remarquait Rousseau dans le *Contrat social*, dire aux rois (comme Marmontel et Duval-Pyrau) que « la force du peuple étant la leur, leur plus grand intérêt est que le peuple soit florissant, nombreux, redoutable », c'est prêcher dans le désert car « les meilleurs Rois veulent pouvoir être méchants s'il leur plaît, sans cesser d'être les maîtres »⁷². On le voit, en matière politique, comme en matière religieuse, Duval-Pyrau, sans être orthodoxe ou conservateur, était partisan de solutions médianes.

On retrouve ces thèses modérées dans *Aristide* et *Agiatis*, parus à Yverdon en 1777 et 1778, entretiens didactiques situés dans un décor historique et fondus dans une intrigue fort lâche, à la manière du *Bélisaire* de Marmontel et des *Entretiens de Phocion* de Mably, cités comme modèles par Duval-Pyrau dans la Préface d'*Agiatis* (p. XII). Sur le plan du fond, l'identification précise des influences est plus aléatoire que dans le *Catéchisme de l'homme social*. Certes, on retrouve dans *Agiatis* comme dans *Aristide* des principes énoncés dans le *Catéchisme*⁷³ ; ainsi dans *Agiatis*, Duval-Pyrau illustre-t-il sous forme romanesque deux thèses politiques fondamentales du *Catéchisme*, empruntées à *Bélisaire*, l'obligation pour le roi

⁷² *Contrat social*, p. 409.

⁷³ Ainsi, par exemple, la séparation entre morale et théologie (*Préface d'Aristide*, p. [1], la nécessité de maîtriser les passions (*Aristide*, p. 45), l'ascendant exercé par le souverain sur son peuple (*Agiatis*, p. 29), l'obligation pour le monarque de se consacrer uniquement au bonheur de son peuple (*Agiatis*, p. 22), principes énoncés par Duval-Pyrau dans le *Catéchisme* à la suite de Marmontel et Rousseau.

lui-même de se soumettre aux lois ⁷⁴ et la condamnation formelle de toute rébellion contre le monarque légitime, quels que soient ses manquements aux lois ⁷⁵. De même il est clair que sa fidélité inébranlable à une patrie ingrate, sa résignation devant les coups du sort font d'Aristide un frère jumeau de Bélisaire qui, comme le héros de Marmontel, trouve une consolation à ses peines dans le plaisir de pratiquer la vertu.

Mais on ne peut être toujours aussi précis et aussi affirmatif. Certes, l'orientation générale des thèses économiques développées dans *Aristide* est aisément identifiable : partisan résolu de la liberté du commerce (*Aristide*, p. 28), Duval-Pyrau propose en effet de lever l'impôt uniquement sur la terre et d'y soumettre tous les propriétaires, noblesse et clergé y compris (*Ibid.*, pp. 26 à 28), et ce de façon proportionnelle au revenu annuel des terres (*Ibid.*, p. 24). On aura reconnu les principes fondamentaux du mouvement physiocratique, mais on ne peut préciser si Duval-Pyrau puisa son information dans les œuvres de Mirabeau, de Lemercier de la Rivière ou de Quesnay. Faut-il chercher les raisons de l'insistance de Duval-Pyrau dans *Agiatis* sur la nécessité de fonder les lois sur les mœurs, la politique sur la morale, dans le *Bélisaire* et les *Entretiens de Phocion* dont elle constitue un leitmotiv ? Peut-être, mais cette insistance apparaît dans bon nombre de traités politiques de l'époque, comme par exemple la *Politique naturelle* et l'*Ethocratie* de d'Holbach ⁷⁶. Duval-Pyrau a-t-il eu l'idée d'écrire son *Agiatis* en lisant les pages des *Entretiens de Phocion* ⁷⁷ décrivant les désordres qu'occasionneraient dans une Sparte corrompue le rétablissement des anciennes lois de Lycurgue ou s'est-il souvenu du passage du *Contrat social* où Rousseau fait allusion au meurtre d'Agiatis, conséquence de la décadence morale de Lacédémone ⁷⁸. On ne peut le préciser. On est tenté par contre de songer à Voltaire en lisant les tirades violemment anticléricales d'*Aristide*. Comme le patriarche de Ferney, Duval-Pyrau attaque, dans ce roman, les ministres de dieux cruels, qui rendent de faux oracles et prônent les sacrifices humains, fourbes, dangereux pour l'ordre de l'Etat, qui prétendent se dispenser d'obéir aux lois civiles et se servent de la religion pour dominer un peuple crédule ⁷⁹. Certes, cet anticléricalisme virulent n'est pas l'apanage du seul Voltaire,

⁷⁴ Cf. p. ex. *Agiatis*, p. 88.

⁷⁵ Cf. p. ex., *Agiatis*, pp. 73 et 122. On retrouvait déjà cette idée dans *Aristide* (pp. 19, 42, 64, 96). Duval-Pyrau n'admet la révolte que contre un usurpateur (*Agiatis*, p. 92).

⁷⁶ On peut en dire autant des tirades d'*Aristide* contre les guerres de conquête, quasi unanimement blâmées par les philosophes du XVIII^e siècle. Sans doute est-ce là un de ces points de convergence avec le *De la félicité publique* de Chastellux, auxquels Duval-Pyrau faisait allusion dans la Préface d'*Aristide* (p. 2 n. *). Il ne connut visiblement que la seconde édition, parue en 1776, de l'œuvre de Chastellux puisqu'il déclare, dans la Préface d'*Aristide*, publiée en 1777, que cette œuvre paraît « tard où j'écris ». Si l'on en croit d'ailleurs l'Avertissement de la seconde édition de *La félicité publique*, l'édition princeps de 1772 eut peu de retentissement en France où séjournait alors Duval-Pyrau.

⁷⁷ *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique ; traduits du grec de Nicoclès, avec des remarques*. Zurich, 1763, pp. 50-51.

⁷⁸ *Contrat social*, p. 454.

mais on se souviendra que quelques années avant la publication d'*Aristide*, avait paru, en 1773, un des réquisitoires les plus violents du philosophe de Ferney, les *Lois de Minos*, tragédie-pamphlet, qui dénonçait, comme plus tard *Aristide*, les prétentions temporelles d'un clergé subversif et la barbarie des sacrifices de sang humain. On ne peut non plus s'empêcher de songer à Voltaire en lisant la « très habile préface » d'*Aristide*⁷⁹ où Duval-Pyrau feint de vouloir détourner son lecteur de trouver une quelconque parenté entre le clergé catholique et les odieux prêtres de Cérès d'*Aristide* : on se souviendra que l'odieux Anitus du *Socrate* de Voltaire qui persécuta le maître de Platon était lui aussi prêtre de Cérès. Enfin, une des phrases d'*Aristide* est la transposition des vers les plus célèbres d'*Œdipe* : « Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ; / Notre crédulité fait toute leur science⁸¹. » Ainsi, si l'on ne peut affirmer avec certitude que les tirades anticléricales de Duval-Pyrau sont d'inspiration voltairienne, du moins peut-on parler de réminiscences possibles sinon probables.

Malgré sa médiocrité littéraire, l'œuvre de Duval-Pyrau méritait, on le voit, d'être étudiée. Témoignage précieux sur la fortune des œuvres de Rousseau, Marmontel et Voltaire et sur la diffusion des thèses physiocratiques au XVIII^e siècle, les écrits de cet auteur de seconde zone contribuèrent sans doute plus que les plus virulents pamphlets du patriarche de Ferney à la diffusion des idées philosophiques dans des milieux hostiles aux Lumières : trompés par l'obscurité de l'auteur, abbé par surcroît, un certain nombre de contemporains des philosophes durent lire du Rousseau et du Marmontel sans même s'en rendre compte. A ce titre, Duval-Pyrau mérite une place dans l'histoire littéraire de nos provinces au XVIII^e siècle.

⁷⁹ Cf. *Aristide*, pp. 7, 15, 76, 77, 78, 87.

⁸⁰ R. MORTIER, *op. cit.*, p. 15.

⁸¹ *Oedipe*, IV, 1 ; *Aristide* disait en parlant du peuple et des devins : « La crédulité de celui-ci fait la science des autres » (p. 77).

VOLTAIRE DANS LA LITTÉRATURE NÉERLANDAISE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS

par

J. SMEYERS

Facultés Universitaires Saint-Louis

Dans la littérature de langue néerlandaise des Pays-Bas autrichiens, le nom de Voltaire est évoqué pour la première fois par la pièce *D'Amerikanen of Alzire* (Les Américains ou Alzire) du rhétoricien bruxellois F. de la Fontaine (1672 ?-1767). Publiée en 1739 avec l'approbation des autorités religieuses, elle est interprétée, cette même année, par les rhétoriciens bruxellois en présence de la gouvernante. Le texte est une copie conforme du modèle français, si l'on excepte l'insertion de quelques éléments à caractère spectaculaire. De plus, le monologue où Alzire en détresse se demande pourquoi le Dieu des Espagnols, auquel elle s'est convertie, interdirait le suicide, est ramené à quelques vers.

Pour les rhétoriciens des Pays-Bas du Sud, Voltaire est devenu un auteur à succès après 1750. Les traductions de son œuvre constituent souvent les pièces imposées des concours de théâtre. Il arrive que les textes soient de simples reproductions de traductions effectuées par des auteurs des Pays-Bas du Nord (J. Nomsz, S. Feitama, N.W. Op den Hooff, A. Hartsen), mais dans la plupart des cas, ils sont le produit du travail littéraire des rhétoriciens de chez nous. De la Fontaine assure encore la traduction de *Zaïre*, son collègue bruxellois Cammaert adapte *Sémiramis* et *Olympe*, et le brugeois J.T. Neyts *Zaïre* et *Alzire*.

La littérature des Pays-Bas français connaît une *Alzire* de la plume de J.J. Baey de Bailleul, et les traductions d'*Amélie*, *La Mort de César*, *Mahomet* et *Les Pélopidés* de Pierre Barbez de Bergues St-Winoc.

De toutes les adaptations connues, trois publications seulement ont été préservées : *Merope* d'un auteur anonyme (Gand, 1776), *Tancrede* de l'avocat W.H. Servois, prince de la chambre de Bergues St-Winoc, qui en assumait la traduction en vue d'un concours en 1786, et *De dood van Julius Cesar* (La Mort de César)

de J.J. Antheunis (± 1750-.....), membre de la chambre gantoise « De Fontaine ». Les textes suivent l'original français, scène par scène, vers par vers, sans parvenir toutefois à en rendre les qualités artistiques. La version d'Antheunis est précédée de la traduction de la « Lettre de M. Algarotti à M. l'abbé Franchini [...] ». Sur la tragédie de Jules-César, par M. de Voltaire », reprise dans les éditions françaises de la pièce de Voltaire.

Les rhétoriciens savaient-ils bien qui était Voltaire, ou encore : ont-ils été influencés par son œuvre ? Les documents sont très peu explicites à ce sujet. Que l'édition d'Antheunis soit la seule à citer le nom de Voltaire, n'est pas significatif. Omettre de signaler sa source était une pratique courante pour les traductions et les adaptations. L'œuvre théâtrale de Voltaire avec ses intrigues complexes, ses effusions, ses contrastes excessifs entre le bien et le mal, ses dénouements souvent tragiques et sanglants, cadrerait parfaitement bien avec les conceptions en matière de théâtre des rhétoriciens et avec les goûts du public. Il semble donc naturel qu'ils l'aient appréciée et intégrée dans leur idéal de vie, à la fois chrétien et moralisateur. Un poème, conservé sur manuscrit, *Rym-werk Bewyzende hoe dat alle menschen op de weireld malkander gelyk zyn [...]* (Poème démontrant que tous les hommes sur la terre sont égaux) du traducteur d'*Alzire*, J.J. Baey, illustre bien ceci. Le poème emprunte ses idées et ses exemples aux *Discours de l'égalité des conditions* (1738), mais l'auteur leur donne une coloration religieuse par ses références à Dieu et à l'Éternité.

Le seul rhétoricien chez qui les preuves de l'influence sont indéniables est de la Fontaine. Dans l'avant-propos de sa traduction de l'*Alzire*, il critique et raille les conceptions religieuses de ses contemporains. Dix années plus tard, dans son *Verhandeling over de redenvoering* (Essai sur le discours), il stigmatise violemment le manque général d'éducation de son entourage et il faut y voir davantage que l'expression de son tempérament propre. Il formule des reproches à l'égard de la vie monastique et des pratiques lucratives de certains ecclésiastiques, il souhaite vivement qu'au niveau scolaire le théâtre soit remplacé par des activités profitables dans la perspective d'une vie bourgeoise, il exprime sa conviction que la superstition serait en nette régression si le peuple lisait davantage.

Contrairement à ce qui se passe en Hollande, la traduction de l'œuvre de Voltaire s'est limitée à sa production théâtrale, à deux exceptions près. La première étant le poème déjà cité de Baey et la seconde un fascicule étonnant, le *Cabinet der vyf merkeuwigste brieven van mynbeer de Voltaire, borger van Geneve* (Cabinet des cinq lettres les plus remarquables de monsieur de Voltaire, citoyen de Genève), paru à Gand en 1792 et dû au seigneur d'Herzelles de Lokeren. Il contient une brève pseudo-biographie où l'auteur confond Voltaire et Rousseau, et les cinq textes des lettres dans lesquelles une des voyelles de l'alphabet fait à chaque fois défaut. Dans la traduction néerlandaise qui l'accompagne, cette même voyelle a été omise.

Il serait inexact de conclure que l'intérêt porté à Voltaire dans la partie néer-

landophone des Pays-Bas autrichiens est limité au théâtre et aux rhétoriciens. Ceux-ci traduisent les pièces, parce que leur but est de les *jouer*, tandis que le lecteur désireux de découvrir Voltaire, connaissait généralement le français et pouvait donc le *lire* dans le texte original. Sa renommée est grande, comme en témoigne l'« approbatio » joint à un document littéraire, *De onlichamelykheyd ende onsterffelykheyd der redelyke ziele* (De l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme), de la main d'un augustin, F. Hellynckx (1697-1767), paru à Gand en 1763, après qu'une version abrégée ait vu le jour l'année précédente, sous le titre plus éloquent de *Een toom tegen Voltaire en andere materialisten* (Un réquisitoire contre Voltaire et les autres matérialistes). Dans cet approbatio, les censeurs religieux condamnent l'*Henriade*, *Candide*, toute l'œuvre philosophique et politique de Voltaire, ainsi que l'*Esprit des lois* et l'*Emile* (paru l'année précédente), et reconnaissent explicitement que ces ouvrages sont connus et lus malgré l'interdiction formelle de l'Eglise et de l'Etat.

Même si Hellynckx s'en prend à Voltaire en termes virulents, il n'a pas voulu écrire un pamphlet mais un traité apologétique circonstancié (500 pages !) pour convaincre les « matérialistes flamands » (« de Vlaemsche Materialisten »), disciples de Voltaire, de Spinoza, Locke, Hobbes, Toland, Collins, Berkeley, Bolingbroke, Bayle, de Lamettrie, de renier leurs maîtres.

Si de la Fontaine est le premier auteur dont l'œuvre porte l'empreinte des idées voltairiennes, Hellynckx est, quant à lui, le premier auteur des Pays-Bas du Sud à manifester sa désapprobation à l'égard de cette influence.

La séduction qui émane de l'écriture raffinée et brillante des écrits philosophiques inquiète profondément Hellynckx. Il va jusqu'à insérer un avertissement spécial dans son livre pour dénoncer « la fourberie et la malice du langage et du style de ces nouveaux philosophes » (« waerschouwinge wegens het listig bedrog en arglistigheyt der nieuwe Philosophen door hun tong, en stiel [= stijl] van schryven »). On retrouve ce thème dans d'autres publications, par exemple dans *De Fakkel van het Oud en Alleen Waer Geloof* [...] (le Flambeau de la Foi traditionnelle, la seule véridique) (Gand, 1774), un traité apologétique en vers du jésuite J.N. de Klugmann (1734-1791). Il écrit que le français mielleux et enjôleur (« de Fransche zoet-streelende Tael ») de Voltaire et d'autres philosophes transforme le poison de leurs propos en friandise. Dans un ouvrage du prêtre gantois J. de Wolf (1748- ?), *Den godelyken Philosoph* (Le philosophe divin) (Gand, 1778) on lit :

Spinoza en Rousseau, Bayl, Hobbes ryk van zinnen,
Collins, Maillet, Voltair' wil ik geen lof ontwinnen ;

...

Indien zy van de reên [= rede] niet waeren afgeweken,
Geen gal, maer honig-vocht zou uyt hun schriften leken

(A Spinoza et R., B., H., esprits éminents — C., M., V., je ne veux refuser mes éloges ; s'ils n'avaient quitté les chemins de la raison, leurs œuvres auraient un goût de miel et non de fiel).

Ce thème de l'ambivalence (le « tremendum et fascinosum », répulsion et attirance) est repris dans une traduction gantoise du texte apocryphe *Épître de ... Voltaire aux parisiens*, publiée dans le *Journal du Luxembourg* du 15 septembre et du 1^{er} octobre 1776, où Voltaire regrette soi-disant son mode de vie et ses écrits (*Brief Van den Berugten Poët mynbeer de Voltaire, Aen de Inwoonders van Parys*). L'auteur anonyme gantois est à ce point familiarisé avec l'œuvre de Voltaire, qu'il met en doute la paternité littéraire de la lettre, sur base de son étude stylistique. Il ne croit pas du tout en une éventuelle conversion. « Je suis convaincu, écrit-il (utilisant un proverbe flamand), que c'est le renard qui prêche ici la passion. » Il parle de Voltaire avec vénération, voudrait l'appeler le « Poète divin », « Le Prince de la poésie contemporaine » (« Goddelyk Poët », « den Prince [...] der hedendaegsche Poëten »), s'il ne désapprouvait de toutes ses forces ses nombreux égarements (« Schoon ik zyne dwalingen uyt ganscher herten verzaeke »).

Il existe une autre traduction anonyme de cette même *Épître*, parue à Gand, Alost et Anvers, dont la versification est beaucoup plus laborieuse et l'attitude exclusivement négative. Les deux versions datent de 1777.

En 1778, Voltaire se rend à Paris où il rencontre un accueil triomphal et où il meurt la même année. A partir du 16 février, la *Gazette van Gend* relate fidèlement les événements et cette succession de compte-rendus inspire à un avocat gantois, C.J. Bonne (1715-1781), un poème antivoltairien de 8 pages : *Discours Op de Dood van den beruchten Heer de Voltaire* (Discours sur la mort du fameux seigneur de Voltaire). Le décès donne lieu à deux autres publications : d'une part, un poème anonyme gantois, dans une version française et néerlandaise (*Rouw-digt over de dood van [...] Voltaire, Elégie sur la mort de l'illustre de Voltaire*), où, une fois de plus, l'auteur met l'accent sur l'antinomie entre le fond et la forme :

Le monde l'aimera pour l'effet du Spectacle,
Le chant est au parfait ; mais faux est cet Oracle
(De weireld heeft hem lief om syn Theater-stukken
Zeer krachtig opgesteld om waerheyd t'onderdrukken).

D'autre part, une confession publique apocryphe de Voltaire, traduite du texte français de N.J. Sélis, publiée à Gand et à Louvain : *Het leedwezen ofte de openbaere belydenis van den beruchten schryver den heer de Voltaire* (Repentir ou la confession publique du fameux écrivain Monsieur de Voltaire). Le texte est suivi de ce que l'auteur appelle un « portrait », une esquisse pas trop défavorable de la physionomie et de la psychologie de Voltaire, témoignant d'une grande finesse d'observation.

Même après 1778, Voltaire continue à susciter l'intérêt. *De Vlaemschen Indicateur* est un hebdomadaire gantois, lancé en 1779 comme un « Esprit des Journaux » en miniature, qui a évolué dans le sens d'un journal dans le genre du « Spectator ». Au fur et à mesure de cette évolution, la feuille rapporte des anecdotes relatives à Voltaire, telles que l'adresse londonienne où on peut se pro-

curer une eau-forte de Gaucher, représentant le couronnement de Voltaire. Il publie, sous forme de feuilleton, la traduction de *La Mort de César* par Antheunis déjà mentionnée, et éclaire la personnalité et l'œuvre de Voltaire à travers une série d'articles historiques.

En 1782 paraît à Malines une traduction anonyme de l'œuvre de Harel, *Voltaire, Recueil des particularités curieuses de sa vie et de sa mort : Voltaire, verzameling der wetensweêrdigste bijzonderheden van syn leven en syne dood*. Le texte suit fidèlement le modèle français. Il sera republié en 1826, enrichi d'une lettre pastorale de l'évêque de Troyes à l'occasion d'une nouvelle édition des œuvres complètes de Voltaire et Rousseau.

D'autres hommes de lettres se laissent davantage inspirer par les nouvelles idées philosophiques que par l'actualité et fournissent une contribution plus profonde et plus durable. Nous revenons d'abord à J. de Wolf, qui publie en 1777, de façon anonyme, à Gand (mais en mentionnant Amsterdam comme lieu d'édition fictif) un opuscule mystérieux et troublant où prose et vers alternent : *Den geest der reden* (L'Esprit de la raison). On a l'impression qu'il y règle ses comptes avec la foi et la religion : il y rejette la révélation, le péché originel, la providence, l'immortalité de l'âme. Il ne nie pas l'existence de Dieu, mais estime que les religions sont une invention de l'homme couard et ignorant, et la théologie une science ténébreuse.

Les quinze dernières pages réfutent tout ce qui précède et dans un appendice il retrace tout ce qu'il a affirmé, ce qui fait naître l'impression que le livret n'est rien d'autre qu'un exercice apologétique sur les idées nouvelles. Mais les réfutations occupent à peine 10 % de la longueur totale du texte. Le ton en est par ailleurs neutre et froid, alors que les sujets antireligieux sont traités dans un style personnel et passionné. La conclusion s'impose : nous sommes en présence de la confession d'un jeune ecclésiastique en pleine crise religieuse, dont la profondeur est perceptible dans les vers tourmentés de la prière finale.

Le texte ne révèle pas de quels auteurs De Wolf s'est inspiré. Voltaire et Hobbes sont mentionnés une seule fois. Mais à partir de l'année suivante, il commence à rejeter systématiquement « les philosophes » dans son œuvre : parmi eux Voltaire occupe une place prédominante. De Wolf gratifiera en outre Bonne d'un panégyrique en remerciement de son poème antivoltairien déjà cité.

La censure frappe *Den geest der reden* d'interdiction et la justice le fait saisir. Bien des questions concernant la naissance concrète du livret et les intentions qui animaient De Wolf, en le publiant, restent sans réponse. Était-ce une réaction contre un de ses professeurs en théologie, à qui le texte fait allusion ? Était-ce une réponse à l'écrit déjà cité de de Klugmann, lui aussi un de ses professeurs ? Beaucoup d'autres questions aussi restent ouvertes au sujet de sa biographie et de son œuvre en général. En deux ans, de 1778 à 1780, il a publié treize ouvrages à caractère moralisateur surtout. Le contenu en est indéniablement orthodoxe. Certains mettent en garde contre les abus de la raison, dénoncent le caractère présomp-

tueux de la pensée rationaliste, confondent libéralisme et immoralité. Mais ces ouvrages intriguent à la fois par leur ambiguïté et leur complexité. Pour mieux convaincre ses lecteurs, il appuie son argumentation sur la « raison », — mot-clef de son répertoire. Sa terminologie, visiblement inspirée des Lumières, a un caractère presque obsessionnel, qui laisse soupçonner chez ce prêtre une tension extrême entre ses conceptions religieuses et les idées nouvelles. En 1780, la « Commission royale des études » lui interdit de publier. En 1781, il remet sa démission comme surveillant au collège royal de Gand et disparaît sans laisser de traces.

S.M. Coninckx (1750-1839), un chanoine d'une grande érudition, originaire de St-Trond, en est l'antithèse. Ses versifications de psaumes sont de haute facture, ses fables et épigrammes rédigés dans un style coulant. Il est sans conteste le meilleur poète des Pays-Bas du Sud du XVIII^e siècle, mais sa poésie ne nous livre que peu de choses sur sa nature profonde. En 1787, il traduit, sur ordre du nonce, une brochure dirigée contre Joseph II et la politique religieuse autrichienne. Plus tard, il est un des seuls ecclésiastiques de St-Trond à prêter serment de fidélité à la République française. Il semble avoir vécu « au dessus de la mêlée », parmi ses livres, avec la sagesse du fabuliste et un sens de l'humour qui permet de dissimuler et de relativiser. S'inspirant de la poésie de la nature de Thomson, Saint-Lambert et Delille, il écrit en français les *Quatre Parties de l'Année ou Nouveau Poème sur les Saisons*, paru à Liège en 1784. Dans un passage où il exalte les joies hivernales du théâtre, il parle de Voltaire dramaturge :

O vous, à qui le ciel en sa faveur dispense
D'une secrète ardeur la divine influence,
Que vos nobles talens ne cessent de briller ...

En 1799, il note « autant que le défaut de livres dans ces misérables circonstances me l'a permis, mais toujours avec cet esprit de modération et d'impartialité dont un honnête homme ne doit jamais s'écarter », les réflexions que suscitent en lui le fameux *Dictionnaire historique* (1781) de de Feller. Au nom de *Voltaire*, il écrit : « Tout ce qu'on a dit sur cet homme fameux est défiguré par l'esprit de parti [...] Voltaire a été un ennemi déclaré du christianisme mais sans contredit, l'auteur le plus universel qui ait jamais existé, un poète agréable, un prosateur brillant, un grand tragique [...] Ses ouvrages historiques manquent d'exactitude et de bonne foi, mais le style en est enchanteur. Quant à son caractère moral, c'étoit un composé de vaine gloire et irrascibilité [...] Ses écrits sont remplis d'obscénités, d'imputations injustes et de sanglans sarcasmes contre le christianisme. Mais il avoit aussi quelques vertus dont son biographe [= de Feller] auroit pu parler sans faire le moindre tort à la religion. »

Voilà le jugement d'un homme tolérant, ouvert, qui commente ses lectures avec une assurance sereine et un grand équilibre spirituel. A 22 ans déjà, ces mêmes traits de caractère se manifestaient dans le journal qu'il a tenu lors de son voyage à Rome, où il allait étudier la théologie, et lors de son retour, trois ans plus tard. Ces annotations dévoilent un Coninckx aux centres d'intérêt multiples, critique

sévère de l'exubérance des dévotions et pratiques religieuses italiennes, partisan d'un état républicain, apôtre de la tolérance religieuse et de l'égalité sociale (« Les nobles c'est une chose monstrueuse dans une république où tout homme doit être égal devant la loi »). Il rend visite à Lessing et tente d'entrer en contact avec Beccaria, le juriste renommé.

La littérature des Pays-Bas du Sud de la seconde moitié du siècle nous offre encore une autre personnalité attachante et complexe, C.M. Spanoghe (1758-1829). D'étudiant en droit et en théologie, il se métamorphose en imprimeur ; de poète religieux et moralisateur, il se mue en journaliste passionné et pamphlettiste ; de penseur antivoltairien il se transforme en esprit libre, violemment anticlérical.

Dans un de ses premiers poèmes, il s'en prend à ces « sots de voltairiens » (« de dwaze voltairisten ») ; dans une traduction versifiée du Cantique des Cantiques, *Den letterlyken zin van het boek der zangen* (s.d.), son panégyriste défend la religion contre les nouveaux philosophes imprégnés des idées de Voltaire (« die heden-daegs het Schrift diëns Mans niet heeft gezien, / word voor een gek geagt by dëes vernufte liën » — celui qui n'a pas vu les écrits de cet homme [c.-à-d. Voltaire], est tenu pour fou par ces hommes intelligents). Dans une *Lyk-sermoon* (Oraison funèbre) de 1784, à la mémoire de l'évêque anversois Wellens, il parle de la « vanité et la futilité des nouveaux philosophes » (« de ydelheyd en verwaentheyd der nieuw-gezinde Wys-geeren »). On ne sait trop pourquoi ni sous quelle emprise, il adhère aux réformes politiques et religieuses de Joseph II, mais en 1789 il publie en néerlandais et ultérieurement en français une feuille pro-joséphiste dans laquelle il fustige les patriotes et le clergé avec détermination. En mars de la même année, le margrave fait irruption dans son imprimerie pour le sommer de cesser toute publication et pour saisir une série d'ouvrages, dont certains de Voltaire. Spanoghe, qui après la Révolution a quitté Anvers pour s'établir à Bruxelles, relate ces événements dans *Het Verlost Nederland* (Les Pays-Bas délivrés) (1791).

C'est un livre confus : les considérations d'ordre théologique y alternent avec le récit de ses expériences personnelles, les exhortations à la tolérance avec des invectives contre les moines et la noblesse. Il estime que la Révolution est le fait du clergé qui, sous le couvert de la religion et de la liberté, a tiré profit de l'ignorance du peuple, « source de fanatisme et de toutes les insuffisances morales » (« de onwetendheyd, moeder der dweeperey en van al het zedelyk kwaed »), pour l'entraîner à sa suite. Voilà ce qu'il exprime dans la préface de son livre qui témoigne par ailleurs d'une grande érudition. C'est un document à la fois anticlérical, rationaliste et déiste. Ses sources sont l'*Encyclopédie*, Rousseau et « l'immortel Voltaire » (« den onsterflyken Voltaire ») dont il traduit l'*Ode sur le fanatisme* et la Prière à Dieu, extraite du *Traité sur la Tolérance*.

Dans le cadre de cette Révolution brabançonne, il nous faut encore citer une autre œuvre inspirée de Voltaire, le fameux *Verbandeling op d'onacht der moederlyke tael in de Nederlanden* (Essai sur la négligence de la langue maternelle dans les Pays-Bas). Il a été rédigé, avant la Révolution, par un des chefs de file du

groupe vonckiste, l'avocat bruxellois J.B.C. Verlooy (1746-1797) et paraît anonymement en 1788. C'est un vibrant appel aux « Etats provinciaux, les Pères de la Patrie », afin qu'ils mènent une politique linguistique et culturelle en faveur de la langue maternelle, ce levier essentiel du sentiment national, palliant ainsi aux insuffisances de la domination autrichienne. A la deuxième page déjà, nous trouvons le nom de Voltaire, en tête d'une liste d'auteurs qui illustrent la richesse de la culture française. Il ne fait aucun doute que le philosophe français, et avec lui toute la littérature des Lumières, sont à l'origine des idées modernes exprimées dans l'essai de Verlooy.

W.F.G. Verhoeven (1738-1809), défenseur de la langue maternelle, poète, homme de théâtre et historien, donne, lui, l'impression, à première vue, d'être antivoltairien. Dans un de ses six mémoires couronnés par l'Académie Impériale et Royale de Bruxelles, il rejette Voltaire comme source historique, parce que celui-ci a puisé dans des sources empoisonnées. Dans un *Mémoire historique-politique et critique sur les Constitutions, la Religion, les Droits de la Nation Belgique*, paru, on ignore pour quel motif, en français à Liège pendant la Révolution brabançonne, il défend le clergé, les abbayes et les monastères contre les détractations des philosophes. Les titres se passent de commentaires : « Réfutation des prétendus philosophes », « Réfutation des Encyclopédistes ». Enfin, dans un rapport (ms, 1780) au président du Conseil privé, P.F. de Neny, sur la négligence de la langue maternelle dans l'enseignement, il déclare que l'*Henriade* révèle des lacunes.

Et pourtant sa critique des croisades sanglantes, de l'Inquisition, du fanatisme de nombreux ecclésiastiques, de la vie oisive des moines, et son admiration préromantique pour l'architecture gothique prouvent qu'il n'est pas, à ce point, conservateur. Au fond, il s'attaque à l'historien Voltaire et non au philosophe, à la vision historique inexacte et antireligieuse des Encyclopédistes et non à leurs idées. Dans ses mémoires, il cite, à plusieurs reprises, l'*Encyclopédie* parmi ses sources et dans le *Mémoire historique-politique*, il ne condamne nullement le *Contrat social* mais l'oppose aux « philosophes anti-moines ». D'autre part, le jugement qu'il porte sur l'*Henriade* sert son réquisitoire contre la réputation surfaite de la langue française. Il y utilise habilement comme arguments ad hominem les considérations de Voltaire dans l'*Essai sur la poésie épique*, joint à l'*Henriade*, sur le manque d'œuvres épiques en français, et sur le caractère moins poétique de cette langue. De cette façon, Verhoeven nous démontre avoir été un lecteur attentif de Voltaire.

Deux autres écrivains se réfèrent encore à l'*Henriade*. K.L. Fournier (1730-1803) d'Ypres, parti apprendre la peinture à Paris, s'y passionne pour le théâtre et adapte une série de pièces françaises en néerlandais. Il reste toutefois adversaire des philosophes et de la francisation. Tant dans une de ses pièces (*Het Kaffé-buis*) que dans un épigramme, il parle de l'*Henriade* avec désapprobation et même avec ironie. Mais lui non plus ne peut s'empêcher d'exalter l'œuvre de Voltaire tout en déplorant son impiété dans un éloge des vainqueurs d'un concours de rhétorique (« Hoogdraevend Arouët, hoe waer uw naem verspreid, Had niet uw losse schacht

[= pen] te godloos uitgeweid » — Pompeux Arouet, quel renom eût été vôtre, si votre plume ailée n'avait noirci tant de pages impies). Dans un poème satirique (*Rykfiel of de boekzael*), enfin, il met en scène un bourgeois hypocrite possédant une bibliothèque richement dotée, qui est fasciné par une armoire secrète renfermant un exemplaire de la *Pucelle*, *Candide* et l'*Épître à Uranie*.

Pour le poète religieux A. Stichelbaut (1754-1837), l'*Henriade* a sa place parmi les grandes épopées. C'est ce qu'il écrit dans sa *Jeruzalem's Herstelling* (Reconquête de Jérusalem), une épopée en douze chants, parue à Bruges en 1811.

Nous avons de la sorte franchi les limites fixées : la période des Pays-Bas autrichiens et le XVIII^e siècle. Si nous poussions nos investigations encore un peu plus loin, il nous faudrait mentionner un jeune admirateur de Voltaire, Jan Frans Willems, le père du Mouvement flamand, qui traduit une partie du *Poème de Fontenoy* en 1810, alors qu'il n'a que seize ans.

Nous mettons fin ici à cet aperçu, avec la certitude d'avoir été incomplets. Les publications de certains auteurs ont été totalement ou partiellement perdues, d'autres ne nous sont pas encore suffisamment connues. Il faudrait du reste consacrer une analyse aux pamphlets de la Révolution brabançonne et de la période française. Même s'ils ne citent pas directement le nom de Voltaire, ils mettent en garde contre « le peuple français impie » (« het goddeloze Fransche volk », dans *Waerschouwinge aen het Gendsch Volk*, s.l.n.d.) ou, comme dans *Het Klagtdoende Belgica* (s.l., 1790) (Plainte de la Belgique), contre « ces maudites idées philosophiques erronnées » (« die gevloekte verkeerde filosofische inzigten »). Chose curieuse, ce dernier pamphlet limite le siècle des Lumières (« de eeuwe van verligtinge ») au règne de Marie-Thérèse, après quoi il fut obscurci par les « exhalaisons pestilentielles de ces philosophes hérétiques » (« de vuyl-stinkende dampen van die dwaelgeestige Philosophen ») !

Il faudrait aussi analyser les chansons populaires. La bibliothèque de l'Université de Gand a conservé un recueil de chansons du chansonnier brugeois D. van Han. Il comporte e.a. une *Zedelyk disput, gemaekt op de Bekeeringe van eenen vermaerden Theologant Mynheer de Voltaire* (Discussion morale, au sujet de la conversion d'un théologien célèbre, Monsieur de Voltaire), où Voltaire, à l'instigation de la Sainte-Eglise se repent de ses pensées et de ses écrits hérétiques et « chante » son désir de conversion. Que ce thème ait pu pénétrer jusque dans la chanson populaire signifie que le personnage du philosophe et les événements de 1778 sont devenus matières à légendes.

Il reste enfin, tous les journaux politiques qui ont vu le jour aux alentours de la Révolution brabançonne et les écrits dans le genre du *Spectator* anglais, dont l'analyse n'a pas été entamée. Nous savons que l'éditeur gantois de *De Syssepanne* (La Saucière) met Voltaire en vente. J.J. Antheunis, le traducteur de *La Mort de César*, est aussi le rédacteur en chef d'une autre feuille gantoise, *De Protocole Jacobs* (Le Protocole de Jacob). Il a comme collaborateur P.J. Robyn (1768-1823), sorti de l'École Normale de Paris avec des idées révolutionnaires et libérales. Dans

une lettre sur ses conceptions théâtrales, il cite Voltaire en exemple et le place sur pied d'égalité avec les grands dramaturges grecs, avec Sénèque, Corneille et Vondel. Il a lui-même traduit *Sémiramis*, mais cette traduction a été perdue. Antheunis et Robyn étaient tous deux membres de la chambre gantoise « De Fontaine » et quoique nous n'ayons aucune trace de représentations de *Sémiramis*, il semble bien que cette pièce, aussi bien que *De dood van Julius Cesar*, qui fut jouée en 1785, ait été écrite avant tout pour leur chambre.

La boucle est bouclée : nous voici de retour chez les rhétoriciens et donc au début de cet exposé.

En guise de conclusion : la littérature néerlandaise des Pays-Bas autrichiens révèle que Voltaire jouissait d'une grande notoriété, qu'il a intrigué le public néerlandophone, que ses idées et son œuvre ont captivé les esprits. Seules ses pièces de théâtre ont été traduites, et mises en scène avec enthousiasme par les rhétoriciens. Les idées de Voltaire ont été attaquées et condamnées dans une série d'écrits moralisateurs et apologétiques, de poèmes provoqués par son décès, de traductions de textes apocryphes. Mais cette désapprobation va bien souvent de pair avec une certaine fascination. Ses idées ont indéniablement fait leur chemin chez Coninckx, De Wolf, Verlooy, Verhoeven et Spanoghe. Les pièces de théâtre de Voltaire ont été produites sur la totalité du territoire des Pays-Bas du Sud ; pour ce qui est de la littérature polémique autour du personnage de Voltaire, Gand en a été le centre.

Le texte a été traduit du néerlandais par A.M. Lemaire-Berben, première assistante aux Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

J. VERCRUYSE, *Bibliographie provisoire des traductions néerlandaises et flamandes de Voltaire*, dans *Studies on Voltaire and the 18th century*, t. CXVI (1973), 19-64 ; J. SMEYERS, *De Nederlandse letterkunde in het Zuiden* (Geschiedenis v.d. Letterkunde der Nederlanden, t. VI), Anvers-Amst., 1975. — Pour Bruxelles, F. de la Fontaine, C.M. Spanoghe et J.B.C. Verlooy : J. SMEYERS, *La littérature néerlandaise à Bruxelles au cours du XVIII^e siècle*, dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. IV (Bruxelles, 1977), 101-116, et id., *De Nederlandse letterkunde te Brussel in de 18de eeuw*, dans *Liber Amicorum R. Hulpiau* (Bruxelles, 1978), 377-398. — Pour les Pays-Bas français : id., *Achttiende-eeuwse literatuur in het Nederlands in Noord-Frankrijk*, dans *Annuaire Les Pays-Bas Français* 1976, 99-114, et 1977, 91-107. — Sur Hellynckx : A. LOWYCK, *Fulgentius Hellynckx*, dans *Verslagen en Mededelingen van de Leiegouw* 1966, 297-312. — Sur De Wolf : M. HELLINCKX, *De Priester-dichter J. de Wolf*, mémoire K.U.L., 1961 (non publié) ; W. GOBBERS, *Een raadselachtige figuur uit de Aufklärungstijd in Vlaanderen*, dans *Studia germanica gandensia*, t. VII (1965), 55-10 ; J. SMEYERS, *Wolf, Jozef de*, dans *Nationaal biografisch woordenboek*, t. VII (Bruxelles, 1977), 1090-1100. — Sur Bonne : J. SMEYERS, *Bonne, Karel Jozef Leopold*, dans id., 84-86. — Les publications les plus récentes sur Coninckx sont : G. CHARLIER, *Un poème belge des Saisons*, dans *Bulletin de l'Ac. roy. de Belg., classe des lettres*, 1949, 25-37 ; J. STERKEN, *Een dichterlijke kanunnik uit onze 18e eeuw*, dans *Dietsche Warande en Belfort* 1951, 458-466, et id., *Een geestelijk bestek in 1799. Kanunnik S.-M. Coninckx versus de Feller*, dans *Het oude Land van Loon* 1964, 145-156. — Sur Verhoeven : e.a. W. VAN DEN STEENE, *Een Mechels geestes-verwant van J.B.C. Verlooy*, dans *Handelingen v.d. Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, 1951, 117-138 ; E. ROMBAUTS, *W.F.G. Verhoeven, een levensbeeld*, dans *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde* 1959, 213-228, et R.F. LISSENS, *Aux sources du renouveau flamand : Les Oordeelkundige verhandelingen de Willem Verhoeven*, dans *Etudes Germaniques* 1970, 343-360, et 1971, 89-102. — Sur la traduction du *Poème de Fontenoy* par Willems : N. DE PAUW, *Jan-Frans Willems' allereerste Nederlandsch gedicht*, dans *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde* 1910, 901-911.

L'ABBÉ F.-X. DE FELLER ET LES « PHILOSOPHES »

par

R. TROUSSON

Université Libre de Bruxelles

On sait quelles transformations, timides d'abord, puis profondes, se produisent dans le climat intellectuel et politique de nos provinces au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle¹. A une période de lourde stagnation et d'engourdissement, cruellement stigmatisée par Voltaire vers 1740, succèdent, sous l'impulsion du ministre plénipotentiaire Cobenzl et de son auxiliaire le comte de Nény, une évidente réaction à l'ultramontanisme et une ouverture à la pensée des Lumières. Après 1772, la suppression de la Compagnie de Jésus, le remplacement des écoles jésuites par les collèges thérésiens, le développement de l'imprimerie à Liège sont quelques-uns des éléments les plus visibles du renouveau.

Autre signe des temps, la censure change d'orientation. Jusque-là tâtilonne et vigilante sur le plan théologique, elle se laïcise radicalement, autorisant en 1775 la vente de l'*Histoire philosophique* de Raynal et laissant passer Voltaire et les encyclopédistes². En 1787, Feller aura motif de se plaindre avec amertume de la censure autrichienne, « à laquelle on a vu approuver des abominations et rejeter des ouvrages édifiants, accueillir le fanatisme de la secte et désapprouver le langage de l'orthodoxie, autoriser les œuvres de Raynal et supprimer celles de saint François de Sales »³. Les brutales réformes de Joseph II, pénétré des idées des philosophes français, accentueront cette laïcisation par la proclamation de la tolérance des cultes et de la liberté de conscience. En revanche, si la censure est maintenant bienveillante à l'égard des idées philosophiques, elle se fait intransigeante sur le plan politique, redoute la critique du régime monarchique et les théories

¹ Voir R. MORTIER, « La littérature des lumières dans les Pays-Bas autrichiens ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, VII, 1955, pp. 198-215.

² A. PUTTEMANS, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*. Bruxelles, 1935, pp. 65 et 69 ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*. Bruxelles, 1973-1975, 6 vol., t. III, p. 369.

³ Cité par A. PUTTEMANS, *op. cit.*, p. 87.

égalitaires d'un J.-J. Rousseau. Hostile aux thèses ultramontaines des Jésuites, elle soutient le *De Statu Ecclesiae* (1763) de Febronius, dont l'« épiscopalisme » s'opposait opportunément à l'autoritarisme de Rome et favorisait la subordination de l'Eglise à l'Etat. Ici encore, le gouvernement rencontrera la réaction farouche d'ex-Jésuites comme le P. Dedoyar, le P. Brosius dans le *Journal historique et politique* ou l'abbé Feller dans le *Journal historique et littéraire*⁴. D'ailleurs, la multiplication des pamphlets et des libelles entraînera le durcissement de cette censure à l'approche de la Révolution, au point de constituer, selon l'expression de H. Pirenne, une sorte d'« inquisition laïque » du despotisme éclairé. Dans un tel contexte, on comprend à quel point devait se révéler difficile la situation d'un penseur traditionaliste à la fois sur le plan philosophique et dans le domaine politique. Tel fut le cas de l'abbé François-Xavier de Feller.

Né à Bruxelles en 1735, membre de la Compagnie de Jésus en 1771, mort en exil à Ratisbonne en 1802⁵, Feller a été désigné comme l'« ancêtre du journalisme luxembourgeois »⁶. Erudit dans tous les domaines de la vie scientifique de son temps, il est surtout l'un des représentants les plus hargneux et les plus intransigeants de la lutte contre les Lumières. Pendant trente ans, il a voué toutes ses forces à un combat sans merci, à la fois pour préserver les Pays-Bas de la gangrène philosophique, et pour s'opposer à la politique « éclairée » de Joseph II. Convaincu de la nécessité de l'attachement indéfectible du prince à la morale et au dogme chrétiens, persuadé que la pensée des Lumières contenait le germe, non seulement de l'athéisme, mais aussi de l'inéluctable dissolution de la société civile, il s'est fait, avec une obstination farouche et un zèle d'inquisiteur, le défenseur des traditions et de la foi. Ce combat, il le mène tout au long d'une œuvre considérable, qui est d'un pamphlétaire et d'un polygraphe infatigable, plus remarquable assurément par la variété des sujets que par la profondeur et l'originalité de la pensée. En vingt ans, de 1771 à 1791, il multiplie des écrits aussi divers que volumineux : *Observations philosophiques sur le système de Newton, de Copernic et la pluralité des mondes, Catéchisme philosophique, Examen impartial des Epoques de la nature, Dictionnaire géographique*, etc. Le *Nouveau dictionnaire historique portatif* de Chaudon (1766, rééd. 1769, 1771, 1778, 1779) lui ayant paru ambigu à l'égard des incrédules, il entreprend de le refondre et de le critiquer dans son propre *Dictionnaire historique* (1781-1783, 5 vol.), dont il entend faire une sorte de

⁴ H. PIRENNE, *op. cit.*, t. IV, p. 23.

⁵ Pour la biographie de Feller, voir : P.J. DESDOYARTS, *Notice sur la vie et les ouvrages de l'abbé Feller*. Liège, an X; STASSART, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Feller*, 2^e éd., Liège, 1810; [DE SAIVE], *Précis historique de la vie et des ouvrages de M. l'abbé Feller*. Liège, 1803; A. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*. Luxembourg, 1860-1877, 3 vol., t. I, pp. 192-194; L. KOCH, *Jesuiten-Lexikon*. Paderborn, 1934, pp. 548-549; A. SPRUNCK, article « Feller » dans : *Biographie nationale du pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Luxembourg, 1947, fascicule I, pp. 123-254; M. LEMAIRE et R. AUBERT, article « Feller » dans : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Paris, 1966, fascicule 93, col. 931-945.

⁶ A. SPRUNCK, *op. cit.*, fasc. I, p. 123.

contrepois catholique à Bayle et à l'*Encyclopédie*⁷. Quant à sa pensée politique, hostile aux réformes, elle s'exprime dans les dix-sept volumes de son *Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à sa Majesté* (1787-1790).

Comme Fréron à qui il ressemble par plus d'un trait, Feller est surtout un journaliste. Dès la fin de 1769, il donne des articles de théologie et de littérature à la *Clef du cabinet des princes de l'Europe*, publication qui datait de 1704 et qui devient en août 1773, sous sa direction, le *Journal historique et littéraire*⁸. Publié à Luxembourg jusqu'en 1788, puis à Liège jusqu'en 1791, enfin à Maestricht jusqu'en 1794, il est peu lu en France, mais largement diffusé dans les Pays-Bas autrichiens, dans la principauté de Liège et même en Allemagne⁹ ; parti de mille souscripteurs en 1774, il en a trois mille en 1777¹⁰. S'il a des collaborateurs — Paquot, Brosius, Duvivier, De Saive, Hubens, etc. — c'est seul cependant que Feller assure l'essentiel de la critique philosophique et littéraire et ses articles n'occuperont pas moins de quatre gros volumes de *Mélanges* (1822). Dans ce *Journal* apparaîtra le mieux sa vigilance à l'égard du mouvement sans cesse renforcé des Lumières.

Quelle sera son attitude ? Dans l'Avis de juillet 1774 (CXL, p. 2), il assure que « les nouvelles littéraires s'éloigneront de toute partialité ». On s'en doute, rien ne sera moins vrai. Car Feller a une mentalité de Croisé rêvant de pourfendre l'infidèle ; il ignore, autant par tempérament que par conviction, la tolérance et la modération. Les succès de la philosophie, l'hostilité croissante du gouvernement, l'annonce de la chute de l'Ancien régime ne feront que le confirmer dans son intransigeance, le forceront à brandir l'anathème et à prédire l'apocalypse. Avec une obstination digne du vieux Caton, il ne cessera jamais d'exiger la destruction de la Carthage philosophique. Une lettre de 1781 expose les buts qu'il poursuit dans son *Dictionnaire historique* ; il précise très clairement sa position en disant : « Je tiendrai la plume d'une main et le glaive de l'autre¹¹. » Devant l'irrépressible pénétration des écrits subversifs qui commencent à peupler dangereusement les bibliothèques, en particulier celles des hommes de loi et magistrats, mais aussi celles d'ecclésiastiques et de certains nobles¹², il affirme la nécessité d'élever un

⁷ G. DE FROIDCOURT, « La censure des livres au XVIII^e siècle », *Leodium*, 50, 1963, p. 33 ; on trouve une liste des œuvres de Feller dans : C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1892, t. III, pp. 606-631.

⁸ Voir le *Dictionnaire des journalistes*. Publié sous la direction de J. Sgard. Grenoble, 1976, p. 153 ; on trouvera l'histoire complète du journal dans : P. GRÉGOIRE, *Drucker, Gazettisten und Zensoren durch vier Jahrhunderte luxemburgischer Geschichte*. Luxembourg, 1964, 3 vol., t. II, pp. 13-88.

⁹ M. LEMAIRE et R. AUBERT, *op. cit.*, col. 938.

¹⁰ A. SPRUNCK, *op. cit.*, p. 139.

¹¹ Cité par A. SPRUNCK, *op. cit.*, p. 147.

¹² Voir : S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la Révolution brabançonne*, Bruxelles, 1930, pp. 62-67. Voir aussi : H. FRANCOIS, *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège*. Bruxelles, 1880 ; J. KUNTZIGER, *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*. Bruxelles, 1880.

rempart contre l'incrédulité. En décembre 1779, il note dans le *Journal historique et littéraire* (CLIV, p. 478) cette profession de foi qui définit en même temps sa tactique :

Les écrits philosophiques se sont si fort multipliés de nos jours, la philosophie ou l'incrédulité est devenue tellement à la mode parmi nous, que la seule manière d'écrire aujourd'hui avec fruit pour la religion est de chercher à diminuer, à détruire, s'il est possible, l'autorité que les prétendus philosophes ont acquise sur l'opinion publique. Le plus sûr moyen d'y parvenir est de dévoiler leur charlatanisme et les ressorts qu'ils ont mis en œuvre pour séduire les esprits ; de faire connaître leurs usurpations, leurs injustices, leur mauvaise foi, l'absurdité de leurs doctrines, les dangers de leurs principes et la fausseté de leurs raisonnements ; de prouver, en un mot, à la multitude qui les admire, qu'ils ont corrompu le goût, perverti les genres, dénaturé les sentiments, dégradé les âmes et rendu les hommes plus malheureux.

Dix ans plus tard, quand la prise de la Bastille lui sera apparue comme le résultat de l'inlassable travail de sape entrepris un siècle plus tôt, il dira, de manière plus lapidaire : « un philosophe est essentiellement un libertin... ; c'est un monstre » (*JHL*, CLXXXIV, déc. 1789, p. 573 et CLXXXIX, août 1791, p. 570).

Ennemi acharné du « philosophisme » et bastion de l'orthodoxie, Feller, s'il a pu apparaître parfois comme l'« un des apologistes les plus honorables de la fin du siècle »¹³, impressionne cependant davantage par la répétition des mêmes arguments que par la variété de ses jugements. Sa méthode est d'abord celle d'un journaliste, d'un polémiste attentif à frapper et à mobiliser l'opinion ; on ne trouve pas chez lui, sauf exceptions, de véritables analyses des œuvres citées : il se borne à les condamner ou à renvoyer à des apologistes chrétiens comme Bergier ou Baruel, tout en déplorant l'abondance d'une littérature subversive, tant dans le domaine de la foi que dans celui de la politique¹⁴.

S'efforçant à un certain recul pour évaluer le phénomène des Lumières, Feller en évoque la genèse en quelques articles du *Dictionnaire historique*. A l'origine, peut-être, Spinoza, grand docteur de l'athéisme dont l'influence se retrouve encore, en 1770, dans le *Système de la nature*¹⁵. A sa suite vinrent deux criminels propagateurs du scepticisme : Bayle, « sophiste et pyrrhonien » (t. I, p. 360), et Fonte-

¹³ A. MONOD, *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802*. Paris, 1916, p. 444.

¹⁴ *JHL*, CL, mai 1778, p. 19 : « On n'écrit presque plus que pour rendre la religion méprisante et la royauté odieuse. Il ne paroît presque point de livres où la religion ne soit traitée de superstition et de chimère, où les rois ne soient représentés comme des tyrans et leur autorité comme un despotisme insupportable ».

¹⁵ *Dictionnaire historique, ou histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talents, les vertus*. Par l'abbé F.-X.D.F. Augsbourg, 1781-1783, 6 vol., t. VI, p. 235.

nelle, qui, après s'être essayé dans tous les genres, est « presque nul dans tous » (t. III, p. 94). Dans le sillage de ces mauvais esprits proliférèrent les diffuseurs : utopistes comme Foigny (t. III, p. 80) et Veiras (t. I, p. 109) qui véhiculent l'impiété sous le couvert d'« obscénités révoltantes », ou polygraphes comme le marquis d'Argens, dont la pensée « flotte entre les opinions les plus opposées » (t. I, p. 205). Tous, faut-il le dire, esprits médiocres et pitoyables écrivains car, pour Feller, la décadence de l'art et des lettres est un corollaire de l'irrégion, qui fait perdre de vue les valeurs authentiques.

Dans le présent, trois philosophes retiennent particulièrement son attention. Le premier et le plus détesté est sans nul doute Voltaire qui, au moment où Feller entre dans la carrière journalistique, est, depuis longtemps, au sommet de sa gloire. Aux yeux du Jésuite, le patriarche de Ferney semble incarner à lui seul toute la « philosophie ». S'il se donne rarement la peine de discuter ou de réfuter ses œuvres, il ne se prive pas de les proclamer néfastes. Il évoque avec mépris son « dictionnaire rien moins que philosophique... rapsodie informe » (*Clef du cabinet des princes de l'Europe*, CXXXII, août 1770, p. 251) ; les *Questions sur l'Encyclopédie* rivalisent en impiété avec le *Système de la nature* ; elles plagient l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne* et le *Christianisme dévoilé* (*Clef*, CXXXIV, juillet 1771, p. 9)¹⁶ et sont « une des plus monstrueuses productions de l'incrédulité » (*Clef*, CXXXVII, février 1773, p. 95) ; le *Dîner du comte de Boulainvilliers* est si rempli d'erreurs historiques que Feller consacre tout un article à les dénoncer (*Clef*, CXXXV, mars 1772, pp. 169-182)¹⁷ ; la *Bible enfin expliquée* n'est qu'une « satire grossière » (*Journal historique et littéraire*, CXLV, sept. 1776, p. 25 et CXLIX, avril 1778, p. 563).

L'article qu'il lui consacre dans le *Dictionnaire historique* (t. VI, pp. 588-596) ne laisse rien subsister de sa gloire : le poète était médiocre, l'historien superficiel et partial, le conteur indécent, l'auteur comique trivial, le tragique très inférieur à Corneille et Racine, le poète épique très au-dessous de Virgile. Quant au philosophe, il ne s'est signalé que par sa « fureur antithéologique » et sa fidélité aux « principes du matérialisme ». Rien ne demeure d'une réputation fabriquée par la secte et édifiée sur l'irrégion et le scandale.

Les honneurs rendus à Voltaire mettent Feller en fureur. Evoquant la statue qu'on lui destine, il ajoute avec ironie : « La religion et les bonnes mœurs paroîtront sans doute enchaînées à ses pieds ? » (*Clef*, CXXXII, août 1770, p. 98). Bien entendu, il est trop heureux de faire une place à tous les pamphlets dirigés contre Voltaire¹⁸. Dans le *Journal historique et littéraire*, une dizaine d'articles traitent du dernier séjour à Paris du « coryphée de l'impiété ». Il s'indigne de l'hom-

¹⁶ Feller attribue ces œuvres respectivement à Fréret et à Boulanger.

¹⁷ Repris et développé dans une brochure : *Lettre de Mr. de L** à Mr. l'abbé D*** sur le Dîner du comte de Boulainvilliers* (1772).

¹⁸ Dans la *Clef* (CXXXV, février 1772, p. 84) et dans le *JHL* (CXLV, sept. 1776, p. 101 et CLI, déc. 1778, p. 540).

mage qu'on lui rend à la Comédie Française (*JHL*, CL, mai 1778, p. 27), de sa réception à la loge des Neuf Sœurs (*CL*, mai 1778, p. 153 ; CLII, janvier 1779, p. 73). Feller rapporte que Voltaire, tombé « malade de rage en entendant quelques critiques et quelques plaisanteries », a voulu se confesser, ce qui prouve que la philosophie n'est d'aucune ressource au moment suprême (*JHL*, CXLIX, avril 1778, p. 537). Enfin, il est mort dans le désespoir et la fureur, se mordant les bras et dévorant ses propres excréments¹⁹. Quelle leçon pour les incrédules ! Ainsi est mort « un des hommes les plus impies, les plus malhonnêtes et les plus lâches que la France ait produits » (*JHL*, CL, août 1778, p. 509). En 1791, à l'occasion de la translation des cendres au Panthéon, il n'aura garde de manquer d'observer qu'un régime qui honore un tel homme est jugé (*JHL*, CLXXXIX, juin 1791, pp. 302-303 et CLXXXIX, août 1791, pp. 556-557).

Aux yeux de Feller, Voltaire est le mal personnifié, corrupteur des mœurs (*JHL*, CLVIII, avril 1781, pp. 499-500), « hydre de l'irréligion », « chef des mécréans et corrupteur de toutes les histoires » (*JHL*, CLXXVII, juillet 1787, p. 328). Il va même, pour l'édification de ses lecteurs, jusqu'à faire démontrer par un bon curé que Voltaire, « homme de péché » et « fils de la perdition », est bel et bien l'Antéchrist, dont il possède tous les traits (*JHL*, CXLIX, avril 1778, pp. 565-567)²⁰.

La méthode de Feller se révèle à propos de Voltaire. Il n'entreprend pas de réfuter ou d'argumenter en d'interminables disputes théologiques. Il préfère simplifier, créer une image qui éveille spontanément l'horreur des bien-pensants : plutôt que de discuter l'œuvre, il contribue à fonder un mythe apte à mobiliser les passions. C'est déjà la tactique de la polémique anti-voltairienne de la Restauration qui puisera d'ailleurs l'essentiel de ses arguments dans le XVIII^e siècle anti-philosophique.

Le cas de Rousseau est différent et illustre l'ambiguïté du Genevois dans le contexte idéologique de son temps. Comme tant d'autres, Feller a été sensible à l'artiste, à son « style pathétique, nerveux et original » qui lui fait juger *Emile* un « ouvrage séduisant » (*JHL*, CLI, octobre 1778, p. 175) et d'autant plus redoutable, car il contient « la subversion de tous les principes qui peuvent former des hommes et des chrétiens » (*JHL*, CLXXVII, août 1787, p. 504).

Dans le premier des dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, en 1780, Feller reconnaît les traces d'un délire de la persécution, mais il excuse « le Socrate moderne... accablé sous le poids de l'injustice » (*JHL*, CLVII, sept. 1780, p. 90). Pourtant, quand paraissent les *Confessions*, en 1782, Feller est indigné, comme beaucoup de ses contemporains, de voir Rousseau « mettre au grand jour toutes les sottises et tous les délits de sa vie » et faire « outrage au public » (*JHL*, CLXIV,

¹⁹ *JHL*, CL, juillet 1778, pp. 387-391. Ce tableau reproduit le rapport de Tronchin à Ch. Bonnet, complété par un correspondant de la *Gazette de Cologne*.

²⁰ Une brochure montrera Voltaire regrettant son incrédulité : *Entretien de Mr. de Voltaire, et de Mr. P***, Docteur en Sorbonne, sur la nécessité de la religion chrétienne et catholique par rapport au salut. A Strasbourg, chez les Librairies associés, 1772.

janv. 1783, p. 4). Quant aux *Réveries*, où règne la hantise du complot, elles sont expédiées en quelques mots : « C'est là que Rousseau paroît complètement fou. » L'article *Rousseau* du *Dictionnaire historique* (t. V, pp. 739-744) témoigne cependant d'une certaine sympathie. Sans doute, Feller condamne les thèses naturistes et égalitaires du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, il regrette les défauts de composition et les digressions de la *Nouvelle Héloïse*, trouve le *Contrat social* « obscur, mal digéré » et les *Confessions* d'une « extravagance inouïe ». Mais en revanche, il loue le *Discours sur les sciences et les arts*, où Rousseau « avoit la vérité pour lui » et fait l'éloge de la *Lettre à d'Alembert*, du *Devin du village* et du *Dictionnaire de musique* ; *Emile* est chimérique en pédagogie et impie dans la Profession de foi du vicaire savoyard, mais sa critique des spectacles, des vices et des préjugés est « digne tout à la fois de Platon et de Tacite ». Ainsi Feller traite-t-il Rousseau avec une indulgence exceptionnelle : « Quand il parle des devoirs de l'homme, des principes essentiels à notre bonheur, du respect que nous nous devons à nous-mêmes, et de ce que nous devons à nos semblables, c'est avec une abondance, un charme, une force qui semble ne pouvoir venir que du cœur. » Sans doute, ses attaques contre les miracles et les prophéties, son apologie de la religion naturelle viennent d'une raison égarée, mais il est sûr que « la somme du bien trouvé en lui (est) plus grande que celle qu'on découvre dans ses collègues » (*JHL*, CLXVIII, août 1784, p. 475).

L'explication de cette mansuétude inhabituelle est évidente : c'est que Rousseau, en dépit de ses errements, manifeste un authentique sentiment religieux. Le Genevois, que Diderot disait déjà « balotté de l'athéisme au baptême des cloches », paraît au Jésuite partiellement récupérable. Aussi est-il cité çà et là à l'appui de la théologie et de la morale chrétiennes : il a défendu la chasteté (*JHL*, CLIII, juin 1779, p. 170), vitupéré le théâtre et les écrits corrompueurs (*JHL*, CLVIII, avril 1781, p. 505 et CLXIII, octobre 1782, p. 252), s'est élevé contre les duels (*JHL*, CLXXIX, janv. 1788, p. 64). N'a-t-il pas même préféré à l'athéisme, le fanatisme, dont les excès sont condamnables sans doute, mais qu'il définit du moins dans *Emile* comme « une passion grande et forte » ? (*Cat. phil.*, p. 150). C'est Rousseau encore qui a soutenu l'inertie de la matière contre les matérialistes, proclamé l'existence de Dieu, perceptible dans sa création²¹ et condamné les athées (*JHL*, CLVIII, mars 1781, p. 315). Il a su admirer comme il convient la beauté de l'Évangile (*Cat. phil.*, p. 248) et en faire un « éloge qui seroit admiré dans la bouche d'un Père de l'Église » (*Clef*, CXXXI, avril 1770, p. 245) ; et Feller cite le célèbre parallèle entre Socrate et Jésus, en se gardant bien toutefois de rapporter les doutes qui suivent immédiatement, et conclut : « Jamais [Rousseau] n'a donné dans les excès, dont les autres adversaires de la religion ont sali leurs écrits. » Ce sont déjà les thèses que développeront, au début du XIX^e siècle, un Mérault de

²¹ *Catéchisme philosophique, ou Recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*. Par M. Flexier de Reval. A Liège, chez J.F. Bassompierre et à Bruxelles, chez J. Van den Berghen, 1773, pp. 32-34, 24.

Bizi (*Les apologistes involontaires de la religion chrétienne*, 1806) ou un Martin Du Theil (*J.J. Rousseau apologiste de la religion chrétienne*, 1828)²². Délibérément écarté du plan de la discussion politique, ce qui n'a rien de surprenant avant 1789, Jean-Jacques pouvait, moyennant quelques pieuses omissions, servir la cause chrétienne, et Feller a pu penser, comme plus tard Mgr Dupanloup à propos de Lamartine, qu'il ne devait pas être impossible de ramener vers l'Église « cette grande âme flottante ».

Le ton changera cependant lorsque la Révolution s'emparera de Rousseau pour en faire une de ses idoles et promouvoir sa pensée politique. Feller s'indignera du projet de lui élever une statue (*JHL*, CLXXXVIII, janv. 1791, pp. 134-135 et février 1791, pp. 188-192). Le Genevois ne sera plus désormais sous sa plume que « l'un des plus fameux déistes et en même temps l'un des plus insignes fous qui aient jamais paru sur ce globe sublunaire », un esprit subversif qui a accumulé « les absurdités, les paralogismes, les sophismes et les extravagances en matière de politique et de religion » (*JHL*, CLXXXVI, mai 1790, p. 31). A mesure que se déroulent en France les péripéties de la période révolutionnaire et que semble se confirmer la responsabilité de Rousseau, Feller renie son indulgence passée pour ne plus se souvenir que de l'exécrable fauteur de troubles : « En défaisant la religion, en prêchant le déisme, système inconséquent qui aboutit nécessairement à l'athéisme, Rousseau relâchait tous les liens de la subordination et de la société ; il devait en naître inévitablement le chaos que la France présente » (*JHL*, CXC, déc. 1791, pp. 583-584). Feller énonce ainsi sa conviction selon laquelle le bouleversement de l'ordre moral conduit infailliblement à la ruine de l'ordre social.

Le troisième philosophe à s'attirer particulièrement les foudres de Feller est, non pas Montesquieu²³ ou Diderot, mais l'abbé Raynal. Rendant compte de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage scandaleux où il serait difficile « d'insulter le christianisme avec plus de malignité et de fureur » et où se répand « la sombre nuit de l'athéisme » (*Clef*, CXXXVI, déc. 1772, p. 397), Feller hésite à croire que Raynal puisse en être l'auteur (*Clef*, CXXXVII, janv. 1773, p. 16). Il y reviendra à plusieurs reprises à propos de l'édition de 1780 pour se réjouir de la condamnation de l'ouvrage²⁴ et lui reprocher de faire de toutes les religions des phénomènes historiques et locaux (*JHL*, CLIX, juillet et août 1781, pp. 384, 459 et 542). Sur-tout, il s'oppose violemment à la pensée politique d'un livre qui « montre les souve-

²² Voir R. TROUSSON, *Rousseau et sa fortune littéraire*, 2^e éd., Paris, 1977, pp. 75-78 ; J. ROUSSEL, *Rousseau en France après la Révolution*. Paris, 1972.

²³ Il évoque rarement Montesquieu, mais il parle des incohérences et des erreurs de l'*Esprit des lois* (*JHL*, CLXIV, mars 1783, p. 407). Dans le *Dictionnaire historique* (t. IV, p. 601), il lui reproche « d'avoir donné trop d'influence aux causes physiques préférablement aux causes morales ».

²⁴ *JHL*, CLIX, août 1781, p. 600 ; CLX, octobre 1781, p. 309 ; CLXI, janv. 1782, p. 9. Feller ne consacre pas moins de treize articles à l'*Histoire philosophique*, de décembre 1772 à juillet 1781. Cf. S. TASSIER, *op. cit.*, p. 67, note 5.

rains légitimes sous la figure de tyrans et met entre les mains des sujets la torche et le glaive ; sa doctrine sur la liberté des peuples est un vrai fanatisme qui tend à la ruine de tout gouvernement » (*JHL*, CXLI, mars 1775, p. 321). Ce sont les 25.000 exemplaires de l'*Histoire philosophique* distribués aux colons anglais qui ont excité les insurgents d'Amérique et enflammé « les têtes hétérogènes qui forment cette confusion étonnante de nations, qui ne se réunissoient que dans la haine de la dépendance, de l'ordre, de la puissance légitime » (*JHL*, CLX, nov. 1781, p. 315)²⁵. Raynal apparaît à Feller comme un fauteur direct de la Révolution, un grand responsable de ses excès, un meneur du « philosophisme » qui devait conduire à la ruine de l'ordre sacré. Il indiquera, en 1792, parmi les causes immédiates du mouvement révolutionnaire, « les épigrammes impies d'un Voltaire, les sophismes dangereux d'un Rousseau de Genève, les riens emphatiques d'un Diderot, les rêveries amphigouriques d'un Helvétius, les blasphèmes algébriques d'un d'Alembert » (*JHL*, CXCIII, oct. 1792, p. 268) et les insanités d'un Raynal. Il ne semble pas avoir conservé assez de sang-froid pour prendre acte du refus de Raynal de cautionner les désordres et les violences et pour constater qu'aucun héritier des « philosophes » ne se fit le soutien de la Révolution jacobine²⁶.

Voltaire, Rousseau et Raynal, s'ils polarisent particulièrement la haine de Feller, n'excluent pas cependant de fréquentes allusions à d'autres auteurs, que l'apologiste juge, à tort ou à raison, moins redoutables parce que moins répandus et moins illustres. Parmi ceux-ci figurent les matérialistes et les athées, auteurs d'ouvrages nocifs mais plus ou moins clandestins. Diderot, qu'il cite rarement²⁷, lui paraît coupable d'avoir substitué à la Providence un déterminisme matérialiste et aveugle (*JHL*, CLXVIII, août 1784, p. 494). Dans le *Catéchisme philosophique* (p. 35), il juge absurde la réflexion 21 des *Pensées philosophiques* sur un univers qui devrait son existence aux combinaisons du hasard ; et il condamnera encore ces mêmes *Pensées* en 1789, en les disant « si embrouillées, si amphigouriques, si voisines de l'énigme, ou même du galimatias, que [Diderot] y a mis lui-même pour épigraphe : *Piscis hic non est omnium* » (*JHL*, CLXXXIII, août 1789, p. 481). D'autres incroyables sont exécutés çà et là en quelques lignes. *L'Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, que Feller attribue à Fréret, est « un labyrinthe de faits, vrais, faux, douteux ; de conséquences légitimes, fausses, hasardées ; qui séduit, à moins qu'on ne soit très instruit » (*Clef*, CXXXI, mai 1770, p. 316) ; la *Lettre de Thrasibule à Leucippe* développe « le triste athéisme réduit en principes, quoiqu'adroitement enveloppé » (*Dict. hist.*, t. III, p. 142). Du curé Meslier, il évoque le *Testament*, « déclamation grossière contre tous les dogmes du christianisme (*ibid.*, t. IV, p. 519). D'Helvétius, il cite *De l'esprit*, qui contient « les

²⁵ Feller consacre 42 pages à la *Révolution de l'Amérique* de Raynal (*JHL*, CLX, nov. 1781, pp. 315-357).

²⁶ Voir R. MORTIER, « Les héritiers des 'philosophes' devant l'expérience révolutionnaire », *Dix-huitième siècle*, 6, 1974, pp. 45-57.

²⁷ Il signale les erreurs de l'*Encyclopédie* (*JHL*, CLXII, mai 1782, p. 104-105 ; CLXIX, nov. 1784, p. 425-430).

délires du matérialisme » (*ibid.*, p. 436) ; le *Christianisme dévoilé*, attribué à Boulanger, est « une diatribe remplie d'imprécations » (*ibid.*, t. I, p. 498), témoignage d'« une haine implacable et furieuse contre la religion » (*Clef*, CXXXII, août 1770, p. 87) ; le *Système de la nature* est une somme de contradictions (*Cat. phil.*, p. 8).

Les allusions à cette littérature matérialiste pourraient laisser entendre, si brèves qu'elles soient, que l'ex-Jésuite en était bien informé. En réalité, il y a tout lieu d'en douter quand on constate que ces œuvres ne sont jamais citées ou utilisées de première main : toutes les références de Feller se rapportent aux apologistes chrétiens qui ont réfuté ces ouvrages et non aux textes eux-mêmes. Ainsi, dans son éloge de l'*Apologie de la religion chrétienne* de l'abbé Bergier, il appelle que celui-ci « réfute aussi, quand l'occasion s'en présente, l'*Examen important, le Militaire philosophe, le Traité de la tolérance, le Dictionnaire philosophique, le Dîner du comte de Boulainvilliers, etc.* » (*Clef*, CXXXII, août 1770, p. 85)²⁸. Cette littérature, il l'évoque encore par le biais de Nonnotte (*Clef*, CXXXI, février 1770, p. 95 ; *JHL*, CLXXXVI, août 1790, p. 563), de Chaudon (*Clef*, CXXXI, juin 1770, pp. 399-406) et surtout de Barruel, dont les *Helviennes* sont saluées comme un chef-d'œuvre (*JHL*, CLXVIII, août 1784, pp. 471-495, CLXIX, nov. 1784, pp. 319-348). Ainsi, non seulement Feller ne paraît guère avoir eu de ces textes une connaissance immédiate, mais il leur a même, paradoxalement, assuré une sorte de publicité inattendue. Il sera plus circonspect dans son *Dictionnaire historique*, où il met en valeur des écrivains médiocres mais orthodoxes, et ignore délibérément ceux qu'il juge dangereux de signaler à la curiosité du public : Marmontel, d'Alembert, Diderot, Mably, Buffon, d'Holbach, Raynal, Morelly, La Mettrie sont absents de la première édition.

En définitive, Feller ne se donne guère la peine de réfuter ceux qu'il condamne ; sa tactique est celle de la négation brutale ; de l'exclusion en bloc, non celle de la discussion. Il invite d'ailleurs ses lecteurs à juger celle-ci superflue. Les philosophes, certes, sont redoutables parce que leurs doctrines corrompent les esprits mal affermis dans la religion chrétienne, mais ils sont incapables d'opposer une doctrine cohérente et stable à la vérité monolithique de l'Eglise : « Ce qui, sans doute, détruit par le fondement le système philosophique, ce sont les contradictions énormes qui partagent la secte et qui l'empêchent de se réunir sur un seul point excepté la haine de la religion. [...] On dira que les théologiens disputent aussi ; mais ils ne disputent pas sur le fondement de leur foi, sur les articles essentiels de leur religion » (*Clef*, CXXXVI, août 1772, pp. 85-86). Les preuves n'en manquent pas : les incrédules les plus endurcis se convertissent à l'article de la

²⁸ Feller cite fréquemment Bergier, cf. *Clef*, CXXXI, avril 1770, p. 239 (sur le *Déisme refusé par lui-même*) ; *ibid.*, mai 1770, pp. 315-330 (sur la *Certitude des preuves du christianisme*), *ibid.*, CXXXII, octobre 1770, p. 251 (sur l'*Apologie de la religion chrétienne*). Voir aussi sa notice nécrologique, dans *JHL*, CLXXXVII, nov. 1790, pp. 494-498).

mort (*Cat. phil.*, p. 13), et Bayle, qui prétendait viable une société d'athées, s'est réfuté lui-même avant de l'être par Rousseau, Montesquieu, Hume et Voltaire (*Cat. phil.*, pp. 136 et 385). Seule l'Eglise demeure inchangée, parce qu'elle détient « la » vérité, et toute cette orgueilleuse philosophie n'offre que le triste spectacle des variations et des erreurs de l'esprit humain privé de la lumière divine. C'est la défense de cette vérité que les « philosophes » appellent fanatisme (*JHL*, CLXXVIII, oct. 1787, p. 159).

Feller ne croit donc nullement au progrès des idées. Bien plus, il met en garde contre une diffusion inconsidérée du savoir : d'où vient la corruption du monde moderne, sinon « de cette multiplicité sans bornes de livres élémentaires, de dictionnaires d'abrégés, de méthodes mises à la portée de toute le monde » (*JHL*, CLXXIV, mai 1786, p. 89) ? Lui-même est conscient du mal qu'a pu causer la conviction d'un progrès de l'esprit fondée sur le progrès des sciences, qui arrache l'homme au providentialisme théologique. C'est pourquoi il prend la peine, en 1771, de s'attaquer aux systèmes de Newton et de Copernic pour montrer que l'attraction, le mouvement de la terre et la pluralité des mondes ne sont qu'hypothèses et « chaos indéchiffrable » ; c'est pourquoi il veut rappeler que les tremblements de terre et les grandes catastrophes naturelles ne sont pas seulement les sursauts aveugles d'une matière « agitée par des impulsions nécessaires », mais manifestent la puissance et parfois la colère de Dieu : « Pourquoi s'attacher précisément aux causes efficientes, et négliger les causes finales ; voir l'instrument et ne pas voir le dessein de celui qui le met en mouvement²⁹ ? » Ici encore, il renvoie à Barruel pour une mise au pilori de La Mettrie, Robinet, Diderot ou Benoit de Maillet, qui « ont fait de l'ouvrage admirable de la création, un barbouillage où le ridicule et l'absurde disputent à qui aura le dessus » (*JHL*, CLX, sept. 1781, p. 12).

Dans ce domaine, le plus coupable lui paraît être Buffon, « le Pline de la France et de ce siècle », contre qui il dirige en 1780 une série d'articles du *Journal historique et littéraire*, repris dans son *Examen impartial des Epoques de la nature de M. le C. de Buffon* (Luxembourg, 1780). Feller redoute les théories scientifiques qui, semant le doute sur l'authenticité de la Genèse, risquent de porter le discrédit sur l'ensemble des livres saints et de mettre en cause la notion même de vérité révélée³⁰. Il est vrai que Buffon devait, quelle que fût la prudence de ses rétractations devant la Sorbonne, heurter brutalement la science traditionnelle³¹. Sa théorie des jours-périodes, sa cosmogonie fondée sur l'hypothèse du choc du soleil et d'une planète, sa conception du déluge universel réduit à une simple inondation de l'Arménie et ses explications sur le refroidissement progressif du globe

²⁹ *Observations philosophiques sur les systèmes de Newton, de Copernic, de la pluralité des mondes, etc. etc. Précédées d'une Dissertation théologique sur les tremblements de terre, les orages, etc. Ouvrage utile à ceux qui veulent se précautionner contre le ton de la philosophie moderne.* A Liège, chez J.F. Bassompierre, 1771, p. 13.

³⁰ Cf. M. LEMAIRE et R. AUBERT, *op. cit.*, p. 940.

³¹ Voir l'article de J. STENGERS, « Buffon et la Sorbonne ». *Etudes sur le XVII^e siècle*, 1, 1974, pp. 97-127.

n'avaient en réalité aucune chance de passer pour innocents ! Feller, du reste, ne s'y trompe pas et ironise : « A combien d'heureux hasards devons-nous notre existence... » (p. 10). C'est qu'il avait fort bien compris l'importance d'un ouvrage qui ruinait la philosophie providentialiste et niait la création pour aboutir à cette formule scandaleuse : « Le vivant et l'animé, au lieu d'être un degré métaphysique des êtres, est une propriété physique de la matière³². » La science de Buffon avait bien une portée révolutionnaire et Feller dut être aussi ulcéré de la mansuétude de la Sorbonne que du décret qui frappa d'interdit l'introduction en France de son propre *Examen impartial*. N'était-ce pas la preuve que le pouvoir et la philosophie avaient désormais partie liée ? Il lui faudra se borner à continuer de prétendre, avec une obstination inébranlable, que « Moïse est le seul auteur qui ait écrit sur la physique avec autorité et des titres respectables » (p. 30).

Au total, Feller apparaît comme une figure non négligeable de la lutte anti-philosophique à l'époque des Pays-Bas autrichiens, un polémiste ardent mais sans nuances, incapable, comme l'avaient naguère fait en France les *Mémoires de Trévoux*, de jouer Rousseau contre Voltaire, Rousseau et Voltaire contre les matérialistes et les athées³³. Il ne s'agit d'ailleurs pas pour lui d'un conflit idéologique ou de caractère spéculatif ; l'opinion tout entière est secouée par une grave crise morale qui doit aboutir à une catastrophe politique et sociale. Convaincu que le catholicisme est la seule base possible de l'ordre social, il est l'ennemi, aussi bien de la souveraineté du peuple selon Rousseau, qu'il croit voir triompher dans la Révolution française³⁴, que du libéralisme de Joseph II. Devant l'effondrement qu'il présente, Feller outre ses positions et ira jusqu'à célébrer hautement les pires actes d'intolérance : il approuve la révocation de l'Edit de Nantes (*JHL*, CLX, nov. 1781, p. 353), il regrette l'Inquisition et le Saint Office, « ce tribunal calomnié par l'ignorance et injustement diffamé par la cabale philosophique » (*JHL*, CXLVI, février 1777, p. 169) ; il se fait même l'apologiste du « doux et loyal gouvernement des rois d'Espagne » dans les Pays-Bas (*JHL*, CL, août 1778, p. 578)³⁵. Comment s'étonner que l'on prenne fort mal en haut lieu ses attaques contre la tolérance religieuse accordée par Joseph II ou son exaltation de l'autorité des papes sur les souverains du Moyen Age³⁶ ?

Plus Feller s'obstine, et plus il s'affirme comme un combattant d'arrière-garde, représentant d'un monde près de disparaître. Dès 1767, Grimm observait : « Tout est aujourd'hui philosophe, philosophique et philosophie en France » (*Corr. litt.*,

³² Cité par J. ROGER, « Buffon et l'histoire naturelle », dans : *Histoire littéraire de la France*. Paris, Ed. Sociales, 1968, t. III, p. 261.

³³ Sur cette tactique, voir J. GARAGNON, « Les *Mémoires de Trévoux* et l'événement ». *Dix-huitième siècle*, 8, 1976, pp. 215-235.

³⁴ Pour l'opinion de Feller sur la Révolution française, voir S. TASSIER, *op. cit.*, pp. 245-252.

³⁵ Cf. J. KÜNTZIGER, *op. cit.*, p. 109.

³⁶ Voir A. SPRUNCK, « Le Conseil privé et le *Journal historique et littéraire* de F.X. de Feller ». *Héméchi*, 17, 1965, H. 2, pp. 183-205.

t. VII, p. 225), et Diderot jubilait en écrivant le 22 septembre 1768 à Sophie Voland : « Il pleut des bombes dans la maison du Seigneur. » Même en tenant compte de la pénétration tardive des Lumières dans les Pays-Bas, Feller entre en lice parmi les derniers et doit faire front simultanément contre le déisme voltairien, contre l'athéisme des matérialistes et contre l'hostilité non déguisée du pouvoir. On peut imaginer combien durent lui paraître amères, sinon absurdes, les condamnations qui le frappaient : le *Journal historique et littéraire*, ayant « dégénéré en libelle séditieux », est interdit en 1788, le *Catéchisme philosophique* défendu la même année et le *Dictionnaire historique* interdit de vente en 1789³⁷. Il ne lui restera guère que la ressource de crier jusqu'au bout, avec de moins en moins de chances d'être entendu, que la fin du « philosophisme » est proche, comme dans son *Catéchisme philosophique* : « L'impossibilité où les philosophes se sont trouvés de réfuter quelques ouvrages, [...] la réponse absolument insuffisante qu'ils ont faite à d'autres, le désordre, l'inconséquence, l'embarras, la passion qui y regnent, nous apprennent que les ressources de l'incrédulité sont épuisées, que tous les efforts de génie ne peuvent prévaloir contre les droits de la vérité, et que les plus grands hommes sont abandonnés à la foiblesse dès le moment qu'ils s'élèvent contre Dieu » (p. 568).

Il serait pourtant inexact, en dépit de cet échec historique, de faire de Feller un défenseur attardé des traditions, dont la seule audience devait sombrer à jamais dans les remous révolutionnaires. Ses idées, enterrées par la Révolution française, retrouvent un écho durable sous le régime hollandais et au-delà. Son *Dictionnaire historique* connaît neuf éditions augmentées jusqu'en 1837 et, sous le titre de *Biographie universelle*, dix autres éditions jusqu'en 1857 ; son *Catéchisme philosophique*, traduit en sept langues, sera encore publié en 1805 et en 1829³⁸ ; ses *Opuscules théologico-philosophiques* paraissent en 1824 et quatre copieux volumes de *Mélanges* en 1822, 1824 et 1826. A cet égard, l'abbé Feller peut passer pour un précurseur de la presse catholique du XIX^e siècle et en particulier du *Spectateur belge* de l'abbé de Foere³⁹ ; H. Haag n'avait sans doute pas tort de voir en lui l'ancêtre de traditionalistes militants comme Maistre, Mérode ou Eckstein⁴⁰. Destinée finalement enviable pour cet adversaire, aussi obstiné qu'intransigeant, des « philosophes ».

³⁷ Voir A. SPRUNCK, *F.X. de Feller*, p. 156 ; M. LEMAIRE et R. AUBERT, *op. cit.*, p. 934 ; A. PUTTEMANS, *op. cit.*, pp. 88 et 295.

³⁸ Selon la *Biographie* de Didot, il est repris et remanié par Mme de Genlis, avec un discours préliminaire de l'abbé Grégoire, et publié en 1820 sous le titre de *Catéchisme critique et moral*.

³⁹ Voir M. LEMAIRE et A. AUBERT, *op. cit.*, p. 939 et J. MARX, « Joseph de Maistre contre Voltaire ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, LXXXIX, 1972, p. 1021.

⁴⁰ H. HAAG, *Les origines du catholicisme libéral en Belgique 1789-1839*. Louvain, 1952, pp. 45 et 48.

LA DIFFUSION DU LIVRE FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1765-1777)

par

C. BRUNEEL

Université de Louvain

« Le lustre et l'avantage de l'Université exigeant qu'elle ait une imprimerie privilégiée », Charles de Lorraine se plaît, le 11 août 1759, à autoriser l'ouverture d'un tel établissement¹. Cet octroi consacre le couronnement des efforts de Corneille-François de Nelis², alors bibliothécaire de l'Alma mater louvaniste. On assure par ailleurs à celui-ci que « le Gouvernement est disposé à accorder à cette imprimerie toutes les faveurs possibles »³. Le fondateur de la « typographie académique » n'avait-il pas proclamé, dans une belle envolée, peu auparavant, sa conviction que « remplaçant les Plantin, les Estienne, les Gryphius et les Froben, et même les surpassant à quelques égards, ce sera un préjugé dans l'Europe savante, pour la bonté et la beauté d'un ouvrage, d'être sorti des presses de l'Université »⁴.

Dès mars 1760, le directeur, Michel Van den Bogaert⁵ est en état de faire

¹ Archives générales du Royaume [AGR], Ancienne université de Louvain [UL], n° 228. Louvain à cette époque comptait 5 ou 6 imprimeurs (A. VINCENT, *L'imprimerie à Louvain jusque 1800*, dans *Le livre, l'estampe, l'édition en Brabant du XV^e au XIX^e siècle*, Gembloux, 1935, p. 66-67). Le texte de l'octroi est édité par Jean P[ie] NAMUR, *Histoire de la Bibliothèque publique de Louvain*, Bruxelles-Leipzig, 1841, p. 44-46. Il figure aussi dans le *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, t. VIII, p. 328-329. Sur l'histoire de cette imprimerie, on consultera l'article de J. ROEGIERS, à paraître dans *Scholarly Publishing*.

² A son sujet, voir W.J.H. PRICK, *C.-F. de Nelis, un homme d'Eglise libéral au siècle des Lumières (1736-1784)*, Nancy, 1942 et du même auteur, *Corneille-François de Nelis, 18^e et dernier évêque d'Anvers (1785-1798)*, Louvain, 1954.

³ AGR, UL, n° 229, minute, 11 août 1759.

⁴ *Ibid.*, minute non datée, 21 mai 1759.

⁵ Baptisé à Saint-Pierre de Louvain le 8 septembre 1713. Avant son engagement au service de l'Université, il travaillait pour l'imprimeur Van Overbeke père (*Ibid.*).

rouler lesdites presses. Deux ans plus tard, Nelis peut se féliciter de la parution de dix volumes, venus s'ajouter au travail ordinaire, l'impression des thèses et autres « actes » des facultés⁶. Mais le réalisme l'oblige aussi à constater que « ce que nous avons imprimé reste entassé dans nos magasins, à l'exception d'un peu qui se débite dans Louvain ». La cause en serait que le directeur se refuse absolument de se charger du soin de la vente⁷. D'où l'idée, germée en mars 1762, d'une « maison propre pour faire un magasin » et le négoce des livres « tant par échange que par vente »⁸. Mais ce n'est que fin 1767 que l'université dispose d'une « boutique et des livres d'assortiment pour la former »⁹. Selon le vœu du Gouvernement, la fonction de directeur de celle-ci est réunie à la charge de receveur et concierge des halles, où se trouve d'ailleurs le magasin de livres. Pour y pourvoir, les autorités cherchent « un homme qui, avec l'esprit de négoce, ait des connoissances bibliographiques, et qui en ait donné des preuves »¹⁰.

Les candidats ne sont pas légion¹¹. Le choix se porte sur Rombaut Davidts, un louvaniste émigré à Paris et désireux de se fixer à nouveau dans sa ville natale¹². Alors qu'il était libraire dans la capitale française, il figurait d'ailleurs parmi les clients de l'établissement¹³. Le directeur de la « librairie académique » prend possession de sa charge le 13 décembre 1769. La mort l'en privera au bout d'un peu plus de cinq ans.

Il n'importe pas ici de s'attacher aux destinées ultérieures de cette imprimerie et de cette librairie. Peu glorieuses, elles furent loin de répondre au rêve de Nélis. Notre propos se bornera à tenter de tirer parti de l'existence de la comptabilité des libraires. En effet, ceux-ci avaient à rendre compte de leur gestion aux commissaires désignés à cette fin par l'Université¹⁴. Une dizaine de registres seulement sont parvenus jusqu'à nous. Ils reflètent l'activité des années 1765 à 1777.

Sur la foi des bilans dressés pour 1765 et 1766, le volume des affaires est faible. Seules les productions de la « typographie académique » constituent l'objet

⁶ Auparavant l'impression des thèses était confiée aux bedeaux des facultés. Ce n'est qu'après le décès de chacun d'eux que la typographie reprit leur office. Ainsi, au début, celle-ci se limite à l'impression des thèses de droit et de médecine.

⁷ AGR, UL, n° 229, lettre de Nelis en date du 25 avril 1762.

⁸ *Ibid.*, 30 mars 1762.

⁹ *Ibid.*, n° 249, minute, 11 février 1768.

¹⁰ *Ibid.*, minute, 8 août 1768.

¹¹ Étaient en compétition G.F. Verhoeven de Malines, Joseph Ermens, frère du vicaire de Sainte-Gertrude à Louvain et Rombaut Davidts. Sur les deux premiers, cfr J. ROEGIERS, *op. cit.*

¹² AGR, UL, n° 249, correspondance de Davidts avec les autorités académiques. Apprenti en 1751 de Jean-François Musier, libraire à Paris, il est lui-même établi, au plus tard en 1760, au quai des Augustins « à l'image Saint-Jacques ». En 1768 il est immatriculé comme libraire de l'université. Il est enterré dans la paroisse Saint-Pierre, à Louvain, le 29 avril 1776.

¹³ *Ibid.*, UL, n° 252-254, extracta ex manuali bibliopolarum.

¹⁴ *Ibid.*, n° 249, conditiones pro direttore bibliopolii.

du négoce. Dans la suite, le fonds de commerce s'étoffe. Il bénéficie des relations suivies avec des libraires belges et étrangers. Ainsi parmi les principaux pourvoyeurs de la librairie universitaire apparaissent Jean-François Bassompierre à Liège et Jean-Marie Bruyset à Lyon¹⁶. Enfin, Davidts fait régulièrement le voyage de Paris et fréquente les ventes publiques¹⁷. Sous sa gestion, le fait est manifeste, l'éventail des ouvrages offerts en vente s'élargit considérablement. Le relevé journalier des transactions avec la clientèle en fournit la meilleure preuve.

La succession des ventes est en effet consignée, au jour le jour, dans un cahier justificatif, joint au compte annuel présenté par le directeur. Un titre, généralement tronqué, parfois la mention de l'auteur de l'ouvrage, le nombre d'exemplaires remis et le prix sont portés pour chaque opération. L'identité des acheteurs fait défaut, à deux exceptions près, la bibliothèque de l'Université et le « Nouveau Collège »¹⁸. Les autres clients, sans doute, sont exclusivement des « suppôts » de l'université^{18bis}.

A l'aide de ces données, il est donc possible de découvrir quelques caractéristiques du marché du livre français à Louvain ou, plus exactement, du succès des auteurs et traducteurs français. Car le règne de la contrefaçon, où les Bassompierre se taillent une place hors du commun¹⁹, et la pratique des adresses fictives interdisent de s'en tenir aux impressions effectivement produites en France.

Enfin, avant de laisser parler les chiffres, quelques remarques s'imposent sans doute sur les limites à assigner à leur interprétation. Ainsi, les tendances qui se dégageront risquent de ne pas refléter intégralement les désirs de la clientèle, mais plutôt ceux qu'il lui est permis d'avoir. Car la censure gouvernementale existe. Si elle se relâche à l'égard des œuvres attaquant la religion, elle se renforce en matière d'écrits politiques²⁰. Par ailleurs les livres prohibés par l'Eglise ne peuvent être vendus indifféremment à chacun²¹. Le recteur de l'université est chargé de veiller à l'application de ces mesures²². Le libraire, dans son contrat, s'engage à les

¹⁵ *Ibid.*, n° 250-260.

¹⁶ P. GROSCLAUDE, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, 1933, p. 171-198 et surtout p. 178.

¹⁷ AGR, *UL*, n° 258, p. 45-53.

¹⁸ Collège de la Très-Sainte-Trinité, fondé en 1657, le seul de l'ancienne université destiné exclusivement à l'enseignement des humanités (*Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (1425-1797)*, par E. REUSENS, t. V, Louvain, 1889-1892, p. 1-94).

^{18bis} En 1755, les étudiants étaient environ 1480. Il faudrait bien sûr ajouter à ce nombre le total des personnes attachées à un titre ou l'autre à l'université. (J. VERBEMEN, *Louvain en 1755, sa situation démographique et économique*, dans *Tablettes du Brabant*, t. IV, 1960, p. 249).

¹⁹ Voir par exemple Jean-André-François Bassompierre, « exécration éditeur », dans *Librairie Pierre-M. Gason, Livres anciens et modernes*, bulletin mensuel n° 82, avril 1977, p. 62-63.

²⁰ A. PUTTEMANS, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1935, p. 69.

²¹ *Index librorum prohibitorum SSimi D. N. Benedicti XIV [...] jussu [...] editus cum appendicibus*, Rome, 1770-1779.

²² A. PUTTEMANS, *op. cit.*, p. 116-119, 185 et 245.

respecter²³. Enfin, de son côté, la clientèle n'accorde pas forcément un monopole à un fournisseur. Elle réserve peut-être certains types d'achats à d'autres.

Au reste le débit est fonction aussi de l'assortiment proposé. Tout comme du prix de la marchandise et par conséquent du format, qui dicte la quantité de papier²⁴, ou encore du caractère pirate ou non de l'édition²⁵.

Un succès de librairie peut donc s'expliquer de bien des façons : tantôt ce sera l'ouvrage à la mode, qui suscite engouement ou curiosité ; tantôt il coïncidera avec une réédition ou encore, il s'identifiera à la valeur sûre, régulièrement demandée, par exemple un livre offert en prix ; à moins qu'il ne s'agisse d'un volume dont l'achat est pratiquement obligatoire, tel un manuel scolaire.

Quel est le seuil d'une vente importante ? En treize ans, un maximum si l'on se souvient des débuts atones de Van den Bogaert, les comptes enregistrent la vente de 3.591 exemplaires, correspondant à 587 titres différents d'auteurs français, dont 30 en latin²⁶. Plus de la moitié de ces œuvres n'est sollicitée que par un ou deux acheteurs au plus. Les 9/10^e au moins ne dépassent pas vingt demandes.

Tableau 1

Fréquence de vente des différents titres

Titres acquis x fois	Nombre	%	Titres acquis x fois	Nombre	%
1	218	37,1	21 à 30	22	3,8
2	104	17,8	31 à 50	8	1,4
3 à 5	105	17,9	51 à 100	7	1,1
6 à 10	77	13,1	106	1	0,1
11 à 20	45	7,7			
				587	100,—

²³ A.G.R., *UL*, n° 249, conditiones pro direttore bibliopolii, art. 13. Il semble que ce ne fut pas toujours le cas, à preuve l'ordonnance rectorale publiée dans le *Wekelyks Nieuws uit Loven* du 9 mai 1773, p. 24-28. (Renseignement aimablement communiqué par M. H. De Schampheleire, qui, dans sa thèse de doctorat, apportera des précisions sur la franc-maçonnerie dans le milieu louvaniste à l'époque).

²⁴ D.T. POTTINGER, *The French book trade in the Ancien Regime, 1500-1791*, Cambridge (Mass), 1958, p. 195 ; H.J. MARTIN & M. LECOCQ, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève-Paris, 1977, p. 71-75 ; J.-F. GILMONT, *Livre, bibliographie et statistiques*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXV, 1970, p. 801.

²⁵ L'édition de Paris de H. LACOMBE DE PREZEL, *Dictionnaire des portraits historiques [...]*, 1768, se vend 7 florins ; celle de Liège à 4 florins 4 sols argent courant de Brabant (A.G.R., *UL*, n° 254).

²⁶ Le rapport des titres non identifiés, qui pourraient être de la plume d'auteurs français, à la somme de ceux-ci plus les non identifiés est de 66 à 653, soit 10 %. Les 3/4 des titres non identifiés n'ont fait l'objet que d'une seule vente. Une exception est

La ventilation des titres selon les différentes disciplines se heurte inévitablement aux difficultés liées à l'adoption et à la rigidité d'un cadre de classement²⁷. D'autant plus que les critères seront nécessairement superficiels. Le même ouvrage est parfois susceptible de plusieurs attributions, suivant l'aspect qu'on s'accorde à lui trouver prépondérant. Cependant quelques lignes directrices peuvent être dégagées.

Tableau 2
Répartition par matières des livres vendus

Matières	Nombre de		%	
	titres	exemplaires	titres	exemplaires
Dictionnaires généraux	3	4	0,5	0,1
Théologie, religion	120	773	20,4	21,6
Philosophie, morale, pédagogie	70	405	12,—	11,2
Droit, sciences politiques	44	613	7,4	17,—
Sciences naturelles, mathématiques, médecine	57	280	9,7	7,8
Belles-lettres, philologie	141	790	24,—	22,—
Histoire	94	539	16,—	15,—
Géographie	23	86	4,—	2,4
Arts, techniques, divertissement	35	101	6,—	2,9
	587	3.591	100	100

Un tiers des titres relève de la théologie, la philosophie, la religion ou la morale. Ces domaines occupent une position analogue dans le volume des ventes. Les belles-lettres et la philologie, 1/4 des œuvres, fournissent le 1/5 du débit. L'histoire, dans les deux perspectives, s'établit au niveau des 15 %. Sciences naturelles, mathématiques, médecine couvrent 1/10 de la nomenclature, mais rencontrent la faveur des clients dans une proportion moindre. Inversement, le droit et les sciences politiques offrent une rubrique moins étoffée, mais leurs rayons comptent les livres les plus demandés. Le rapport avec les cours universitaires ici est évident. Enfin, géographie d'une part, arts, techniques, divertissement d'autre

à retenir : « La tête leur tourne », achetée 22 fois, ouvrage anonyme, sans indication de lieu ni de date. (Renseignement aimablement communiqué par le Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale à Paris).

²⁷ Sur cette question, voir H.J. MARTIN & M. LECOCQ, *op. cit.*, p. 79-84 ; F. FURET, *La « librairie » du royaume de France au XVIII^e siècle*, dans G. BOLLÈME, J. EHRARD, F. FURET, D. ROCHE, J. ROGER, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, 1965, p. 14-17. Autre exemple de classification dans N. PEREMANS, *Une bibliothèque : reflet d'une culture et d'une personnalité*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXXIV, 1972, p. 98-99 et M. LAUMONT-MARÉCHAL, *Recherches sur Jean-Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XIV, 1973, p. 142.

part, un titre sur vingt, donnent lieu à des transactions occasionnelles. Sur cent titres, sans distinction de matières, huit sont des dictionnaires et quatre correspondent à des œuvres à but utilitaire²⁸, tel « Le secrétaire de la Cour ou la manière d'écrire selon le temps ». La première catégorie monte à 6 % du total des ventes, l'autre au 1/10^e. Louvain n'échappe donc pas au souci éducatif et pratique relevé ailleurs au XVIII^e siècle.

Pareils chiffres appellent des comparaisons. Cependant, se tourner vers d'autres horizons amène à se heurter aux difficultés de l'entreprise. Passons sur les inévitables discordances dans la classification. Le rapprochement avec des bibliothèques privées ou d'institutions est-il légitime ? Les unes et les autres sont naturellement

Tableau 3

Répartition (%) par matières des titres relevés dans des catalogues de libraires ou de bibliothèques

Les nombres entre parenthèses indiquent le rang dans le classement.

- (a) Louvain, librairie académique, 1765-1777.
 (b) 600 auteurs du XVIII^e siècle (D.T. POTTINGER, *op. cit.*, p. 30-31).
 (c) Grenoble, librairie Nicolas, 1645-1668 (H.J. MARTIN et M. LECOCQ, *op. cit.*, p. 84).
 (d) E.S. de Stoupy, chanoine liégeois, 1713-1785 (N. PEREMANS, *op. cit.*, p. 98-99).
 (e) J.M. de Saroléa, chanoine liégeois (M. LAURENT-MARÉCHAL, *op. cit.*, p. 142).
 (f) Séminaire de Namur, fin XVIII^e siècle (Th. PISVIN, *La vie intellectuelle...*, p. 190).

Matières	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Diction. généraux	0,5 (8)	—	—	1,6 (8)	1,5 (8)	1,4 (6)
Théologie, philos.	32,4 (1)	18,3 (2)	22,9 (2)*	25,6 (1)	22,6 (1)	75,4 (1)
Droit, sc. polit.	7,4 (5)	7,9 (5)	10,3 (5)	25,2 (2)	17,7 (3)	6,1 (3)
Sc. nat., math., méd.	9,7 (4)	18,— (4)	10,4 (4)	20,6 (3)	17,1 (4)	1,6 (5)
Belles-lettres	24,— (2)	29,3 (1)	39,2 (1)	8,7 (5)	13,— (5)	4,1 (4)
Histoire	16,— (3)	18,3 (2)	17,2 (3)	14,3 (4)	19,7 (2)	10,2 (2)
Géographie	4,— (7)	3,4 (7)	—	2,1 (6)	4,1 (7)	0,6 (7)
Arts, techniques	6,— (6)	4,7 (6)	—	1,9 (7)	4,3 (6)	0,6 (7)

* La philosophie et la morale sont comptées avec les belles-lettres.

²⁸ Dictionnaires : 48 titres et 230 exemplaires ; ouvrages utilitaires : 23 titres et 371 exemplaires.

²⁹ G. BOLLÈME, *Littérature populaire et de colportage au XVIII^e siècle*, dans *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 72-74.

³⁰ Th. PISVIN, *La bibliothèque du conseil provincial de Namur à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Album J. Balon*, Namur, 1968, p. 427-458 ; L. Th. MAES, *La bibliothèque du Grand conseil de Malines*, Malines, 1949, p. 24. Par contre M. SOENEN, *La bibliothèque des États de Brabant au XVIII^e siècle*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. XL, 1969, p. 127-139, peut présenter un fonds plus varié.

marquées par la personnalité de leurs propriétaires ou la vocation de l'établissement. Quoi d'étonnant à ce que les collections d'un conseil de justice soient presque exclusivement juridiques³⁰ ou les rayons d'un séminaire bien pourvus en ouvrages théologiques³¹ ? Au reste le commerce du livre ne fournit guère matière à confrontation.

D'un classement sommaire ressort la part importante dévolue à la théologie et la philosophie, toujours en tête ou peu s'en faut. Les belles-lettres constituent cependant une rivale sérieuse, au niveau de la production et du débit du livre. Enfin l'histoire arrive le plus souvent en deuxième position. Tandis que le caractère relativement accessoire de la géographie, des arts et des techniques est affirmé à chaque fois³².

Les centres d'intérêt de la clientèle louvaniste ne diffèrent donc pas résolument des préoccupations des contemporains. Il reste cependant à les cerner de plus près. Dans le groupe des sciences théologiques et philosophiques, à côté d'ouvrages didactiques, de manuels destinés à l'instruction des jeunes prêtres, le courant apologétique est fortement représenté³³. Sans doute ne néglige-t-on pas la théologie d'Antoine, le « *Tractatus de vera religione* » de Bailly, les nombreux traités de Collet³⁴ ; mais pour répondre aux philosophes du siècle, on lit aussi l'abbé Bergier qui s'oppose à Rousseau et d'Holbach³⁵. Enfin, face au « canon de la citadelle de Ferney »³⁶, s'alignent dom Jamin, le Jésuite Nonnotte, Claude-Marie Guyon et Antoine Guénéé³⁷. Le « *Catéchisme de l'âge mûr* » de Pons-Augustin Alletz, ras-

³¹ Th. PISVIN, *La vie intellectuelle à Namur sous le régime autrichien*, Louvain, 1963, p. 190.

³² Bien sûr ces résultats devraient être pondérés par le nombre de titres existants ou disponibles dans chaque discipline.

³³ 188 exemplaires vendus sur 614, soit 30 %. Sur ses tenants, on consultera A. MONOD, *De Pascal à Châteaubriand. Les défenseurs français du Christianisme de 1670 à 1802*, doctorat ès-lettres, Paris, 1916.

³⁴ P.-G. ANTOINE, *Theologia moralis universa* [...], différentes éditions ; L. DE BAILLY, *Tractatus de vera religione theologiae alumnorum usui accommodatus*, Divione, 1771, 1772, 1776 ; Abbé P. COLLET, dont on se bornera à relever les œuvres les plus demandées : *Institutiones theologiae moralis* ; *Institutiones theologiae scholasticae* ; *Traité des dispenses en général et en particulier* ; *Traité historique, dogmatique et pratique des indulgences et du jubilé* ; *Traité des saints mystères* ; *Traité des devoirs des gens du monde* [...] ; *Traité des devoirs d'un pasteur* [...].

³⁵ Abbé N.S. BERGIER, *Apologie de la religion chrétienne contre l'auteur du « Christianisme dévoilé »*, Paris, 1769 ; *La certitude des preuves du christianisme ou réfutation de l'« Examen critique des apologistes de la religion chrétienne »*, Paris, 1767, 1768, 1770 ; *Le Déisme réfuté par lui-même ou examen des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau*, Paris, 1766 ; *Examen du matérialisme ou réfutation du système de la nature*, Paris, 1771.

³⁶ F.-M. GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique* [...], t. VI, Paris, 1813, p. 371.

³⁷ N. JAMIN O.S.B., *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps*, Paris, 1769 ; Bruxelles, 1772. C.-F. NONNOTTE S.J., *Les erreurs de Voltaire*, Amsterdam, 1766-1779 ; Id., *Dictionnaire philosophique de la religion*, s.l., 1775 ; C.-M. GUYON, *L'oracle des nou-*

surant, peignant une religion stricte et confiante, est également fort prisé³⁸. Tout comme le « Combat spirituel » traduit par le Jésuite Brignon, l'« Introduction à la vie dévote » et l'« Esprit de saint François de Sales »³⁹. Dans le domaine des Ecritures, le commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse est parmi les mieux vendus. Enfin, à la lisière de la métaphysique, de la religion et de la littérature se tient, dit le grinçant Grimm, « l'écrivain le plus plat et le plus ennuyeux du monde chrétien »⁴⁰, le marquis de Caraccioli⁴¹. De sa plume féconde, les Louvanistes ont retenu 18 titres vendus au total à 113 exemplaires⁴². Tout comme ils se sont précipités sur les « Elémens de politesse et de bienséance » et, plus modérément, sur « L'écolier chrétien » ou les œuvres de Madame Leprince de Beaumont⁴³.

En littérature, Boileau, Marmontel⁴⁴, les « contes moraux » de Crébillon, les « Caractères » de La Bruyère sont au goût du jour. L'« Ariste » de Séguier de Saint-Brisson, le théâtre de François Baculard d'Arnaud, les traductions de l'œuvre

veaux philosophes, pour servir de suite et d'éclaircissement aux œuvres de M. de Voltaire, Berne, 1759 ; A. GUÉNÉE, *Lettres de quelques juifs portugais et allemands à M. de Voltaire*, Paris, 2^e éd., 1769.

³⁸ P.-A. ALLETZ, *Les principes fondamentaux de la religion ou le catéchisme de l'âge mûr*, Paris, 1767.

³⁹ L. SCUPOLI, trad. J. BRIGNON, *Le combat spirituel dans lequel on trouve des moyens très sûrs pour vaincre ses passions [...]*, Paris, nombr. éd. ; J.-P. CAMUS, *L'esprit de saint François de Sales*, nombr. éd.

⁴⁰ *Op. cit.*, t. IV, p. 34.

⁴¹ Polygraphe né au Mans en 1719 et décédé à Paris en 1803 (D. REBUT, *La vie et les œuvres du marquis Louis-Antoine Caraccioli*, dans *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XL, 1905-1906, p. 284-295 ; A. MUNOZ, *L'Europa francese e il marchese Caraccioli*, dans *Studi di bibliografia [...] in memoria di Luigi de Gregori*, Rome, 1949, p. 317-322).

⁴² Les plus demandés furent *Les derniers adieux de la Maréchale de*** à ses enfans*, *le Voyage de la raison en Europe* et *l'Eloge de Benoit XIV*.

⁴³ *Elémens de politesse et de bienséance, suivis d'un manuel moral et des maximes du duc de la Rochefoucauld ...*, Paris, 1767 (72 exemplaires vendus) ; P. COLLET, *L'écolier chrétien ou traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études*, Lyon, 1769 (24 exemplaires vendus) ; M. LEPRINCE DE BEAUMONT, *Magasin des enfans [...]* ; *Magasin des adolescentes [...]* ; *Magasin des jeunes dames [...]* ; *Magasin des pauvres, artisans, domestiques et gens de campagne [...]*, le mieux vendu (ensemble 22 exemplaires).

⁴⁴ J.-F. MARMONTEL, *Contes moraux*, Paris, 1765. Deux exemplaires du Bélisaire sont également vendus.

⁴⁵ SÉQUIER DE SAINT-BRISSON, *Ariste ou les charmes de l'honnêteté*, Paris, 1764 ; F.-T.-M. DE BACULARD D'ARNAUD, *Les amants malheureux ou le comte de Comminge*, Paris, 1764 ; ID., *Euphémie ou le triomphe de la religion*, Paris, 1768 ; S. GESSNER, *Idylles et poèmes champêtres*, trad. M. HUBER, Lyon, 1762 ; *Pastorales et poèmes*, Paris, 1766 ; *Daphnis et le premier navigateur*, Paris, 1764 ; *La mort d'Abel*, Paris, 1760 ; *Le premier marin*, Sedan, 1764.

⁴⁶ P. RESTAUT, *Abrégé des principes de grammaire française* ; Ch. LE ROY, *Traité de l'orthographe française [...]* revu par Pierre Restaut ; G. GIRARD, *Synonymes françois, leurs significations et le choix qu'il faut en faire [...]* ; N.-F. WAILLY, *Abrégé de la grammaire française* ; ID., *Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre RICHELET*.

de Gessner ont également les faveurs du public. Dans le domaine de la grammaire, Restaut, Girard, Wailly, Richelet s'imposent⁴⁶. Les « art d'écrire » et les manuels d'éloquence sont également fort demandés⁴⁷.

L'histoire s'illustre au premier chef par l'indéniable succès que rencontre l'abbé Claude Fleury, auteur des « Mœurs des Israélites et des Chrétiens »⁴⁸. Mais peut-être cette faveur apparente, — 60 exemplaires vendus, — est-elle quelque peu artificielle. Il s'agit en effet, en l'occurrence, d'une impression de la typographie académique, datée de 1773. En outre le livre est régulièrement acheté pour les distributions de prix du « Nouveau Collège »⁴⁹. En retrait, deux tiers de vente en moins, s'inscrit l'« Histoire de la Bible » de Royaumont⁵⁰ et le « Discours sur l'histoire universelle » de Bossuet⁵¹. L'histoire profane met en exergue Mauvillon⁵², dont la demande est peut-être liée aux études. En revanche l'« Histoire de l'Europe » de Macquereau est d'un faible rapport⁵³. L'achat des dictionnaires de Ladvoctat et Lacombe de Prezel est évidemment freiné par leur coût élevé⁵⁴.

En revanche, certaines pièces d'actualité, des ouvrages de polémique jouissent d'une large diffusion. Au centre des controverses se dresse, on n'en sera pas surpris, Monsieur de Voltaire. Un large public découvre le portrait du philosophe « peint par lui-même », mais c'est vraisemblablement Angliviel de la Beaumelle qui tint les pinceaux⁵⁵. Ou encore les lecteurs se précipitent sur le « Testament politique » du patriarche de Ferney, imprimé en 1770⁵⁶. C'est là une confession, a-t-on souligné, écrite « de la main d'un diable forcé à honorer les saints »⁵⁷. Louvain

⁴⁷ Par exemple [P.L.CI. GIN], *L'éloquence du barreau par un avocat au Parlement de Paris*, Paris, 1767 et 1770 ; J. LEVEN DE TEMPLERY, *La rhétorique françoise. L'éloquence du temps enseignée à une dame de qualité [...]*, Paris-Bruxelles, plus. éd.

⁴⁸ Cl. FLEURY, *Les mœurs des Israélites où l'on voit le modèle d'une politique simple et sincère [...]*, Paris, 1681 ; *Les mœurs des chrétiens*, Paris, 1682.

⁴⁹ Cfr n. 18.

⁵⁰ I.-L. LE MAISTRE DE SACY & N. FONTAINE [Royaumont], *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, nombr. éd.

⁵¹ *Discours sur l'histoire universelle à Monseigneur le Dauphin pour expliquer la suite de la religion et les changements des empires*, Paris, 1681. Nombr. éd.

⁵² E. DE MAUVILLON, *Histoire de la dernière guerre de Bohême*, Francfort, 1745, 2 vol. ; Amsterdam, 1756, 3 vol.

⁵³ R. MACQUEREAU, *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au cinq juin MDXXVII*, Louvain, imprimerie académique, 1765.

⁵⁴ J.-B. LADVOCAT, *Dictionnaire historique et bibliographique portatif [...] dans lequel on indique ce qu'il y a de plus curieux et de plus intéressant dans l'histoire sacrée et profane*, nombr. éd. ; H. LACOMBE DE PREZEL, *Dictionnaire des portraits historiques, anecdotes et traits remarquables des hommes illustres*, Paris, 1768.

⁵⁵ *Monsieur de Voltaire peint par lui-même, ou lettres de cet écrivain dans lesquelles on verra l'histoire de sa vie [...]*. Préface et notes par L. ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE, Lausanne, 1769 (Cfr British Museum, *General catalogue of printed books to 1955*, compact ed., t. I, New-York, 1967, p. 705).

⁵⁶ *Testament politique de M. de V**** par J.H. MARCHAND, avocat, Genève, 1770 et 1772.

⁵⁷ Marquise du Deffand à Voltaire, novembre 1770 (*Voltaire's correspondence*, ed. by Th. BESTERMAN, t. CXXVII, n° 15757).

fut-elle dupe ? Eut-elle la curiosité excitée par cette facétie conçue « pour l'amusement des soupers du Marais »⁵⁸ ? En tout cas l'auteur, « loustik du barreau », « vieux et mauvais plaisant hargneux, qui [...] est en usage de gratifier le public, tous les ans, [...] de quelque production ingénieuse et satirique »⁵⁹, l'avocat Marchand a réussi sa mystification. Une partie de l'Europe a cru à l'authenticité de ces dernières volontés, Voltaire lui-même dut en convenir⁶⁰.

L'an 1771, à Paris, est marqué par le coup d'autorité du chancelier Maupeou : en février, le Parlement est dissous⁶¹. L'expulsion des conseillers avait fait couler beaucoup d'encre. Notamment un « maître perruquier », peut-être le marquis de Villette, avait pris la plume pour polémiquer par le truchement de quatre brochures⁶². Il y défend l'autorité royale, source de tous les pouvoirs. Deux de ces pièces rencontrèrent apparemment un vif intérêt à Louvain⁶³.

Mais quittons l'actualité pour revenir aux études. Parmi les futurs bacheliers et licenciés de l'Université, les juristes sont les plus nombreux. Ainsi s'expliquent les records de vente atteints par Claude Ferrière, auteur d'une histoire du droit romain et éditeur de Justinien⁶⁴. La formation au droit canon, elle, s'appuie sur l'« Institution au droit ecclésiastique » de l'abbé Fleury⁶⁵ et, pour des questions particulières, sur les écrits du Dominicain Charles Richard⁶⁶. Né des problèmes de l'heure, le « Réquisitoire » de 1770 de l'avocat général Séguier est très prisé⁶⁷. Le chef du clan anti-encyclopédique à l'Académie française y condamne, entre autres livres, le « Système de la Nature ». Dans le domaine du droit pénal, le « Traité des délits

⁵⁸ F.-M. GRIMM, *op. cit.*, 2^e série, t. I, Paris, 1812, p. 406.

⁵⁹ Th. BESTERMAN, *op. cit.*, lettre 16674. Voir aussi les lettres 15757, 15774, 15819, 16060, 16091, 16147, 16751. F.-M. GRIMM, *op. cit.*, 2^e série, t. I, Paris, 1812, p. 405-406. Voir également G. BENGESCO, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, t. IV, Paris, 1890, p. 368, n^o 2415.

⁶⁰ Th. BESTERMAN, *op. cit.*, lettre 16751, Voltaire à J.-F. de La Harpe, juillet 1772.

⁶¹ J.-P. BÉLIN, *Le mouvement philosophique de 1748 à 1789*, Paris, 1913, p. 284 ; J.A. DULAURE, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, 6^e éd., t. VI, Paris, 1837, p. 222.

⁶² a) *Réflexions d'un maître perruquier sur les affaires de l'Etat*. Une note manuscrite attribue cette pièce au marquis Charles de Villette (Paris, 1736-1793) ; b) *Le soufflet du maître perruquier à sa femme* ; c) *Lettre du maître perruquier à M. le procureur général, concernant les magistrats de Rouen et les dames de Paris (29 avril)* ; d) *Le coup de peigne du maître perruquier, ou nouvel entretien du maître perruquier avec sa femme*, toutes pièces de 1771. (Bibliothèque Nationale, *Catalogue de l'Histoire de France*, t. II, p. 433 et 438).

⁶³ Voir note 62 a) (47 exemplaires vendus) et b) (40 exemplaires vendus).

⁶⁴ C.-J. DE FERRIÈRE, *Histoire du droit romain [...]*, nombr. éd., not. de Louvain (52 exemplaires vendus).

⁶⁵ Paris, 1687. Ed. revue par M. BOUCHER D'ARGIS, Paris, 1767.

⁶⁶ Ch.-L. RICHARD, *Recueil de pièces intéressantes sur les deux questions célèbres, savoir : 1^o si un Juif converti au Christianisme peut épouser une fille chrétienne, et 2^o si un Juif endurci, devenu baron, peut nommer aux canonicats d'une collégiale de sa baronnie*.

⁶⁷ A.L. SEGUIER, *Réquisitoire sur lequel est intervenu l'arrêt du Parlement du 18 août 1770, qui condamne à être brûlés différents livres ou brochures [...]*, Paris, 1771.

et des peines » de Beccaria, traduit par Morellet, ne reste pas inaperçu. De même que son « Commentaire ... par un avocat de province », Voltaire⁶⁸. L'opinion louverniste rejoint en cela les préoccupations du gouvernement de l'époque⁶⁹. Enfin, la présence de Montesquieu est beaucoup plus discrète. Il atteint à peine, pour l'ensemble de son œuvre, le seuil des vingt exemplaires vendus. Quant à Mably et Mirabeau, ils retiennent encore moins l'attention⁷⁰.

Au sein des sciences, la physique expérimentale connaît un succès retentissant. Le nom de l'abbé Nollet, qui en fit une science universitaire et mondaine à la fois, est sur toutes les lèvres⁷¹. A Louvain comme ailleurs, il rencontre la faveur du public⁷². Par contre l'abbé Pluche, souvent plus lu que Voltaire ou Buffon, n'y reçoit, avec son « Spectacle de la nature », qu'un accueil médiocre⁷³. Peut-être cette œuvre fut-elle simplement victime de son ampleur et donc de son prix, quatorze florins. Tout comme l'« Histoire naturelle » de Buffon, vendue à trois exemplaires seulement ; mais le livre était prohibé⁷⁴.

En médecine, à côté de quelques traités⁷⁵, — les célébrités de l'heure, il est vrai, ne sont pas françaises, — les ouvrages de vulgarisation dominant. Ainsi le « Dictionnaire portatif de santé »⁷⁶ ou ces livres à caractère médical, plus particulièrement destinés aux ecclésiastiques. L'accomplissement de son ministère exige du prêtre, en certaines circonstances au moins, la connaissance de rudiments de l'Art.

⁶⁸ C.B. BECCARIA, *Traité des délits et des peines*, trad. de l'italien [...] par André MORELLET [...], Lausanne, 1766. Sur cette traduction, voir J. PANDOLFI, *Beccaria traduit par Morellet*, dans *XVIII^e siècle*, n° 9, 1977, p. 291-316.

⁶⁹ C. BRUNEEL, *Le droit pénal et son application à Bruxelles dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, dans *Cahiers bruxellois*, t. XIV, 1969, p. 157-159.

⁷⁰ G. BONNOT DE MABLY, *Le droit public de l'Europe* [...], plusieurs éditions à partir de 1740 ; MIRABEAU, *L'ami des hommes ou traité de la population* [...], Avignon, 1756-1758. Deux ventes dans chaque cas.

⁷¹ D. MORNET, *Les sciences de la nature en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1911, p. 13 et 87-88.

⁷² J.A. NOLLET, *L'art des expériences ou avis aux amateurs de la physique sur le choix, la construction et l'usage des instruments* [...], Paris, 1770 ; *Essai sur l'électricité des corps*, Paris, 1746 ; *Leçons de physique expérimentale*, Paris, 1743-1748, nombr. réimpressions ; *Lettres sur l'électricité*, Paris, 1753, nombr. réimpressions ; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques ...*, Paris, 1749, plusieurs réimpressions.

⁷³ Abbé A. PLUCHE, *Le spectacle de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle*, Paris, 1732-1750, 8 tomes en 9 vol. in-12. Voir à son sujet D. MORNET, *op. cit.*, p. 8-10, 33 et 153 ; J. ROGER, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e siècle*, Paris, 1963, p. 245.

⁷⁴ L'abbé J.A. LELARGE DE LIGNAC, *Lettres (douze) à un Américain sur l'histoire naturelle* [...] de M. de Buffon, Hambourg, 1751, est à peine mieux loti : 5 exemplaires vendus.

⁷⁵ VERDIER, *Abrégé de l'anatomie du corps humain*, Paris, 1761 ; COSTE junior, *Traité des maladies du poulmon*, Paris, 1767 ; J.-L. PETIT, *Traité des maladies des os*, Paris, 1723 ; ID., *Deux consultations médico-légales* [...], Paris, 1767.

⁷⁶ *Dictionnaire portatif de santé* [...] par M. L* [...] et M. de B** [...], (par Ch.-A. VANDERMONDE), Paris, 1759, nombr. réimpressions.

Présent à l'aube de la vie comme à son crépuscule, il doit pouvoir discerner l'imminence du péril et agir en conséquence. De même l'Eglise attend du médecin qu'il sache les obligations dont elle le revêt. C'est là la justification d'ouvrages tels l'« Abrégé de l'embryologie sacrée » ou le « Recueil de prognostics sur les maladies de l'homme »⁷⁷.

Au nombre des disciplines les plus mal loties se rangent la géographie, les beaux-arts et les techniques. La première se ramène à deux noms, Buffier et Vosgien⁷⁸. Autour d'eux s'éparpillent quelques écrivains peu demandés à Louvain, — parmi lesquels on épinglera Expilly, — et un certain nombre d'auteurs de relations de voyage. Le jardin des Arts est encore plus désert : les « Elémens de musique » de d'Alembert et un dictionnaire portatif en sont la seule parure, guère convoitée⁸⁰. Enfin, au sein de la gamme des techniques, l'agriculture suscite le plus de suffrages. Mais cette curiosité demeure l'apanage de quelques-uns. Elle cherche d'ailleurs autant à se satisfaire dans les travaux d'un polygraphe que dans la littérature spécialisée⁸¹.

De ce long palmarès, assez touffu, la loi du nombre fait émerger quelques noms, soit pour le succès d'un titre soit pour la faveur dont jouit l'ensemble de l'œuvre. Ainsi les auteurs les plus vendus sont le juriste Ferrière, l'abbé Collet, l'abbé Fleury, Caraccioli, le polygraphe Alletz, l'abbé Nollet, Bossuet, un certain Prevost pour ses « Elémens de politesse », l'abbé Bergier et Restaut.

Si la majorité pèse de son poids, une minorité, une absence peuvent également être significatives. Avec cette réserve, en l'occurrence, que l'omission dans les comptes d'un libraire n'autorise pas à conclure à l'absence de circulation d'une œuvre dans le milieu en cause. Celui-ci, en effet, peut s'alimenter par d'autres canaux.

⁷⁷ Abbé J.A.T. DINOUART, *Abrégé de l'embryologie sacrée, ou traité des devoirs des prêtres, des médecins [...] sur le salut éternel des enfans qui sont dans le ventre de leur mère*, Paris, 1762. Autres éd. en 1766 et 1774 ; E. COL DE VILLARS, *Recueil alphabétique de prognostics dangereux et mortels sur les différentes maladies de l'homme [...] pour servir à M.M. les recteurs et autres ayant charge d'âmes, dans l'administration des sacrements*, Paris, 1736.

⁷⁸ Cl. BUFFIER S.J., *Géographie universelle en vers artificiels*, Paris, nombr. éd. ; *Dictionnaire géographique portatif ou Description de tous les royaumes [...]*, traduit de l'anglais [...] par M. VOSGIEN [J.B. LADVOCAT], Paris, 1747, nombr. éd.

⁷⁹ J.J. EXPILLY, *Le géographe manuel, contenant la description de tous les pays du monde [...]*, Paris, 1757. Plusieurs éditions.

⁸⁰ Respectivement 7 et 10 acheteurs. J. D'ALEMBERT, *Elémens de musique, théorique et pratique, suivant les principes de M. Rameau*, Paris, 1752, nombr. réimpressions ; *Dictionnaire portatif des beaux-arts par M. L**** (Jacques LACOMBE), Paris, 1752. Réimpr. en 1759.

⁸¹ P.A. ALLETZ, *L'agronome, dictionnaire portatif du cultivateur*, Paris, 2^e éd., 1764 (8 exemplaires vendus) ; CHANVALON, *Manuel des champs [...]*, Paris, 1764 (4 exemplaires) ; H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *Elémens d'agriculture*, Paris, 1762 (3 exemplaires) ; R. SCHABOL, *La pratique du jardinage [...]*, Paris, 1770 (3 exemplaires).

Voltaire, on le sait, n'est pas inconnu à la librairie académique. Sa pensée est cependant le plus souvent découverte par l'intermédiaire de ses détracteurs. Car, mis à part son « Commentaire » du « Traité des délits et des peines », l'ensemble de son œuvre reste pratiquement exclu de la vente⁸². Jean-Jacques Rousseau, lui, figure au catalogue au titre d'un « Dictionnaire de musique » et de sa « Lettre à d'Alembert sur les spectacles »⁸³. L'« Emile » et « Julie » sont revus par Formey⁸⁴. Diderot⁸⁵, Helvétius, d'Holbach sont voués aux ténèbres. Le supplément à l'Encyclopédie paraît ici dans l'indifférence, au contraire de ce qui se passe à Anvers⁸⁶. Le choix d'articles qu'en tire l'abbé de Laporte ne connaît pas un meilleur sort⁸⁷.

Conclusion

Porter un jugement d'ensemble sur ces treize années d'activité de la librairie académique doit conduire à des conclusions nuancées. Seule nous retiendra bien sûr la diffusion des idées et non des préoccupations de rentabilité commerciale. Il est incontestable que les chiffres d'affaires les plus élevés ont trait à des ouvrages directement liés à l'enseignement, à des livres offerts en prix ou à des œuvres d'intérêt pratique. Des dix auteurs les plus demandés, — leur production représente le tiers des ventes et 12 % des titres, — sept se rattachent directement à la première catégorie. Leurs écrits, dans plusieurs cas, datent, dans leur forme originale, du XVII^e siècle. Le huitième donne au public des « Elemens de politesse et de bienséance ». Deux seulement, le polygraphe Alletz et Caraccioli, peuvent à la rigueur passer pour représenter le goût du temps dans le milieu universitaire louvaniste. Néanmoins les courants qui agitent le siècle ne sont pas ignorés. Même si le public ne prend pas, ici du moins, une connaissance directe de la philosophie des Lumières, il en est informé, — ce n'est certes pas la meilleure manière, — par la lecture des adversaires de celle-ci. Ainsi on se souviendra du nombre de livres

⁸² Sauf l'*Histoire de Charles XII* (4 exemplaires), *Le siècle de Louis XIV* (2 exemplaires), *Connaissance des beautés et des défauts de la poésie et de l'éloquence dans la langue française* [...], Londres, 1749, ouvrage prohibé (1 exemplaire) et une pièce de 1771 qui lui est attribuée, *La folie de bien des gens dans les affaires du temps* (7 exemplaires) (G. BENGESCO, *op. cit.*, t. II, p. 270).

⁸³ Ses œuvres (ouvrage prohibé) et ses œuvres choisies font chacune l'objet d'une vente.

⁸⁴ J.H.S. FORMEY, *Emile chrétien, consacré à l'utilité publique*, Berlin, 1764 ; *L'esprit de Julie, ouvrage utile à la société et particulièrement à la jeunesse*, Berlin, 1762 (une vente de chaque ouvrage).

⁸⁵ Une vente seulement de son théâtre.

⁸⁶ Une vente contre vingt-deux. Cfr E. SABBE, *Les lettres françaises à Anvers au XVIII^e siècle, d'après les archives d'un libraire*, dans *Revue française de l'élite européenne*, n° 66, 1955, p. 7-8. Voir aussi K. HARDESTY, *The Supplement to the Encyclopédie*, La Haye, 1977 (Archives internationales d'histoire des idées, vol. 89).

⁸⁷ *L'esprit de l'Encyclopédie, ou choix des articles les plus curieux* [...] de ce grand dictionnaire, Paris, 1768, 5 vol. (2 ventes seulement).

d'apologétique qui firent recette. Bien plus, à certains moments, l'actualité de l'heure n'est pas absente, puisque Louvain se dispute les pamphlets qui divisent Paris. Enfin, il reste cette vaste gamme d'ouvrages les plus divers, — plus de 400 titres, — vendus à quelques exemplaires. Faute de temps, ils n'ont pas eu l'honneur ici d'une citation. Ils illustrent cependant les efforts du libraire pour offrir à sa clientèle un assortiment des nouveautés vendues dans la capitale française. Entre les barrières que dressaient la censure et l'Index, il y avait un vaste champ réservé à l'initiative. Chaque libraire le cultiva à sa manière.

**VERLICHTE LECTUUR TE ANTWERPEN EN PARIJS
IN DE 18e EEUW. EEN COMPARATIEF QUANTITATIEF
LEESONDERZOEK NAAR VOLTAIRE, ROUSSEAU EN DE
« ENCYCLOPEDIE »**

**(La lecture des Lumières à Anvers et à Paris au XVIII^e siècle.
Un examen comparatif et quantitatif de la diffusion de Voltaire,
de Rousseau et de l'Encyclopédie)
(résumé français)**

door

Hugo DE SCHAMPHELEIRE
Vorsers « Vrije Universiteit Brussel »

Inhoudstafel

1. Inleiding.
2. Gecensureerde best-sellers te Antwerpen.
3. Voltaire, Rousseau en de « Encyclopédie » op de Parijse en Antwerpse veilingen.
4. Besluit.
5. Bijlage : lijst der geraadpleegde veilingscatalogen.
6. Résumé français.

1. Inleiding ¹

Tot dusver werd in verband met de Verlichting in de Oostenrijkse Nederlanden weinig wetenschappelijk onderzoek verricht. De publicaties over de Verlich-

¹ We danken hierbij Prof. Dr. John GILISSEN (V.U.B./U.L.B.) promotor van onze

ting zijn ook vrij schaars. De laatste decennien trad hierin maar weinig verandering.

Juist omwille van de erbarmelijke toestand van de historiografie en uit gebrek aan wetenschappelijke oriëntatiepunten, wagen historici (en litteraire historici) zich zelden op het terrein van de Verlichting. Over de penetratie van de verlichte lectuur in de Oostenrijkse Nederlanden bestaat vaak een verkeerde beeldvorming. Soms lijkt het erop dat de Oostenrijkse Nederlanden een soort cultureel Beotië waren. In zijn synthese over de Verlichting in de Zuidelijke Nederlanden heeft Marcel Deneckere (1955) dit beeld geretoucheerd². Deneckere bepleit een « beperkte » penetratie van de verlichte denkbeelden en wijst terzelfder tijd op een sterke culturele lethargie zelfs nog in de 70-tiger jaren van de XVIII^e eeuw. Zo schrijft de auteur : « *Aldus geraakte de Verlichting na 1750, dank zij boek en pers, in onze gewesten algemeen bekend. Toch bleef de belangstelling van het publiek voor de nieuwe denkbeelden betrekkelijk gering en nog in 1771 kon de prins de Ligne, om J.-J. Rousseau aan te zetten de vervolgingen te ontvluchten en zich op zijn landgoed te Belœil te vestigen, verklaren : « In mijn land kan men niet lezen : gij zult er noch bewonderd, noch vervolgd worden ». Uit hun eeuwenlange apathie ontwaken onze gewesten slechts langzamerhand, en dit staat een ontplooiing van het geestesleven in de weg* »³.

Men onderzoekt echter de culturele situatie van een land niet aan de hand van hautain « badinerende » citaten van een wereldvreemd « grand seigneur » die hoogstens de middens van de hofadel kende, maar weinig voeling had met de rest van de bevolking⁴.

Hoe verklaart men dan trouwens de zeer exhaustieve boekbespreking (in afleveringen) gewijd aan « *La Nouvelle Héloïse* » in het Brusselse blad « *Annonces et avis divers* »⁵ in 1761, nadat het werk nauwelijks van de pers kwam ?

doctorale scriptie (in voorbereiding), voor zijn wetenschappelijke raadgevingen en morele steun. Prof. Dr. Jan CRAEYBECKX (V.U.B.), specialist van het « Ancien Régime » in de Oostenrijkse Nederlanden, was eveneens zo vriendelijk om onze tekst kritisch na te lezen. Onze dank gaat ook naar twee eminente kenners van de Verlichting die ons hun bemerkingen lieten geworden : Prof. Dr. Roland MORTIER (U.L.B.), Directeur van de « *Groupe d'Etude du 18^e siècle* » en Prof. Dr. Jeroom VERCRUISSE (V.U.B.), Directeur van het « *Centrum voor de Studie van de Verlichting* ». Last but not least, wensen we hulde te brengen aan Prof. Dr. Hervé HASQUIN (U.L.B.), één der belangrijkste promotoren van de geschiedenis der Oostenrijkse Nederlanden, met wie we talrijke verhelderende gesprekken mochten voeren.

² DENECKERE (Marcel). *Het culturele leven in het Zuiden, 1748-'95* in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, dl. 8, pp. 287-314.

³ *Ibidem*, dl. 8, p. 295.

⁴ In onze doctorale scriptie *De vrijmetselarij in de Oostenrijkse Nederlanden, 1726-1786*, die we hopen kortelings te zullen verdedigen aan de V.U.B., gaan we uitgebreid in op de zgn. « sociale ruimte » van de prins de Ligne.

⁵ *Annonces et avis divers des Pays-Bas* [autrichiens], jrg. 1761. Bewaard op de Koninklijke Bibliotheek-Brussel onder signatuur III/19.904/A (niet geficheerd).

Dezelfde opmerking geldt ook voor de misplaatste gezagsargumenten die het beeld van culturele achterlijkheid kracht « moeten » bijzetten. Uitspraken gedaan door Voltaire tijdens zijn verblijf te Brussel en omgeving (1739-1742) worden te pas en te onpas geciteerd. Bijna elke publicatie in verband met de Verlichting vermeldt Voltaire's uitlating : « *Ce n'est pas ici le pays des belles-lettres. Les livres de Hollande y sont défendus* »⁶ of « *Nous voici en fin fond de Barbarie* »⁷. Maar hoe verklaart men dan de opvoering van Voltaire's « *Alzire ou les Américains* » te Brussel en Antwerpen in 1736 (!), het jaar zelf dat het werk voor het eerst gepubliceerd werd⁸? Reeds in 1739 werd het toneelstuk vertaald in het Nederlands door de Brusselse rederijker De la Fontaine⁹!

In de Oostenrijkse Nederlanden kon Voltaire later op heel wat « fans » rekenen. Dit was bijvoorbeeld het geval te Antwerpen. In 1776 riepen de orthodox-religieuze Antwerpenaren hun nieuwe bisschop Wellens op tot de « heilige » oorlog tegen de Voltairianen. Bij zijn plechtige intrede in de stad prijkte op de Brabantse Korenmarkt volgend chronicon :

« *DIën WeLLens Is WaerLYk De geLeertheYD zelf
WeLLens zaL Die VoLtaIrIstJens botMUYLen* ¹⁰. »

Kort daarop volgde dan ook de bisschoppelijke oorlogsverklaring aan de *vrygeesten*. In 1777 werd in alle kerken van het bisdom een Herderlijk Schrijven voorgelezen : « (...) *onder ons helaes ! zyn zedert eenige jaeren zoo vele van die valsche Propheten opgestaen, die ons hebben geprediki, dat het Evangelie eene fabel is ; dat'er nog Godt is nog helle ; dat de menschen gelyk de beesten sterven, en dat geheel hun geluk besloten is in het voldoen van hunne lighaemelyke lusten (...)* »¹¹.

⁶ Brief van Voltaire aan Madame de Champonin (Beringen, juni 1739) in *Voltaire's Correspondence* (uitgegeven door Th. Besterman), dl. IX, p. 155.

⁷ Brief van Voltaire aan Claude-Adrien Helvétius (Edingen, 6 juli 1739) *ibidem*, dl. IX, p. 183.

⁸ Brief van de Markiezin du Châtelet aan de Graaf d'Argental (25 januari 1737 en 30 januari 1737) in *Voltaire's Correspondence*, dl. VI, pp. 41, 51.

⁹ SMEYERS [J.] *La littérature néerlandaise à Bruxelles au XVIII^e siècle* in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, deel IV, pp. 101-116 ; p. 108.

¹⁰ Geciteerd door Henry DE GROOTE in *Onderwijs en geestelijke stromingen in Antwerpen in de 18de eeuw. Instellingen — Economie — Cultuur*. Antwerpen, 1952 (Uitgave van het Genootschap voor Antwerpse Geschiedenis), pp. 348-372 ; p. 370. Wij wensden hierbij hulde te brengen aan Henry De Grootte die voor het eerst een zeer verdienstelijk onderzoek instelde naar de Verlichting te Antwerpen.

¹¹ *Herderlyke Brief tot Instelling van eenen Biddag in het Diocese van Antwerpen om over de Keizerlyke Wapenen den Goddelyken Zegen te verkrygen* (8-3-1777) in *Generales Collectionis omnium operum illustrissimi ac reverendissimi, domini Jacobi Thomas Josephi Wellens, Episcopi*. 2 dln., 1 vol., Antwerpen, 1784 (uitgegeven door C.M. SPANOGHE) ; dl. II, pp. 66-71, p. 68. In een lofdicht opgedragen aan wijlen bisschop Wellens, wijdde de toen nog katholieke orthodoxe Spanoghe (later deïst) enkele regels aan diens acties tegen de « esprits-forts » (= vrijgeesten).

Indien we de weinig omvangrijke « vakliteratuur » over de Verlichting in onze gewesten aan een kritisch onderzoek onderwerpen, en daarbij de wetenschappelijk gestaafde uitspraken distilleren van de ongemotiveerde beweringen, dan blijkt dat we hieruit slechts één conclusie mogen trekken, namelijk : *de Oostenrijkse Nederlanden waren weinig productief in de Europese beweging van Verlichting, Lumières, Enlightenment, Aufklärung* enz. In tegenstelling tot de omliggende landen produceerden de Oostenrijkse Nederlanden geen filosofen van enig formaat, evenmin grote politieke denkers, juristen, wetenschapslui, pedagogen en letterkundigen. Hoogstens kan men hier en daar een epigoon aanduiden.

Zo de Oostenrijkse Nederlanden weinig of niet betrokken waren in de *verlichte (actieve) cultuurproductie*, dan was het toch gans anders *gesteld met de verlichte (passieve) cultuurconsumptie*. Dit, weliswaar exploratief en partieel onderzoek wees uit dat de verlichte cultuurconsumptie sterker was dan men tot dusver vermoedde. *In het geval van Antwerpen kan men stellen dat deze relatief sterke consumptie omstreeks 1765 aanving en een sterk stijgende trend vertoonde, vooral dan in de 80-tiger jaren*. Persoonlijk zijn we de mening toegedaan dat deze consumptie nog hoger lag in steden zoals Brussel en Gent, maar alleen regionale onderzoeken zullen zulks definitief kunnen uitmaken.

Het idee om een comparatief onderzoek in te stellen naar de leesgewoonten in Parijs en Antwerpen, werd ons ingegeven toen we op een merkwaardige passus stootten in de vrij uitgebreide reportage die de Fransman A.-P. Damiens de Gomicourt (1723-1790) aan onze gewesten wijdde. In 1782-1783 verbleef hij voornamelijk in Brabant en Vlaanderen en naar aanleiding van zijn bezoek aan de Brusselse boekhandelaren schreef hij : « *Il se fait aujourd'hui (...) dans les Pays-Bas (autrichiens), un commerce très-étendu de livres : une édition de 1000 à 1200 exemplaires, y est facilement placée. Mais c'est à Bruxelles qu'il se fait une plus grande consommation de livres de toutes espèces ... On peut évaluer à 200 le nombre d'exemplaires de l'Encyclopédie in-folio qui y ont été placés, à 200 celui des exemplaires des éditions d'Yverdun et de Lyon, et à 100 celui des exemplaires de l'édition in 8vo. Si un livre fait quelque sensation à Paris, chacun cherche ici à se le procurer. Outre un grand nombre d'exemplaires des Liaisons dangereuses (van Choderlos de Laclos) de l'édition de Paris que les Libraires de Bruxelles ont placés, on y a encore vendu une édition entière qui avoit été faite ici ; deux autres éditions qu'on a faites depuis, sont débitées, ... Toutes les brochures et tous ces*

*Les esprits les plus forts, par sa voix étonnés
De leurs égaremens vers Dieu sont retournés.
Instruits par ce Docteur (= Wellens) ils sentent l'imposture
Du fier Helvetius, de Bayle, et d'Epicure,
De Frerès, Bollingbroke, et du fameux Rousseau,
ibidem, dl. II, p. 68. Andere aanvallen op « verlichten » vindt men terug in Wellens Vasten-Bulle voor het jaar 1782 (ibidem, dl. II, p. 127).*

écrits éphémères qui survivent peu à leur naissance, sont enlevés ici avec une rapidité surprenante, surtout s'ils ont rapport à l'événement du moment ¹². »

Het leek ons de moeite waard om de juistheid van deze uitspraak over de diffusie en consumptie van het boek na te gaan. Aangezien we voor Antwerpen over een zeer rijk bronnenmateriaal m.b.t. het boekenbezit beschikten, stemden we ons onderzoek af op deze stad i.p.v. op Brussel.

Het idee dat de Oostenrijkse Nederlanden cultureel heus niet zo achterlijk waren als men doorgaans poneert, werd nog versterkt toen we het bestaan van een reeks « leesclubs » of collectieve leeskabinetten ontwaarden, die in de Belgische historiografie der Verlichting voor het merendeel onbekend zijn. Deze collectieve leeskabinetten (vaak « cabinets littéraires » genoemd) werden opgericht door enkele gefortuneerde burgers en edelen. Ze huurden gezamenlijk appartementen waar de leden ter plaatse periodieken en boeken konden consulteren die gemeenschappelijk werden aangekocht. Naast de eigenlijke leeszaal was er doorgaans een conversatiezaal (en soms een biljartzaal). In de leesclubs werd informatie uitgewisseld en gediscuteerd. Over het algemeen waren de huishoudelijke reglementen democratisch. Ieder lid beschikte over één stem. Men stemde voor een bestuur, de opname van nieuwe leden en de aankoop van nieuwe publicaties. Zulke leesclubs trof men aan te Namen (1779), Gent (1784), Mechelen (1785), Brugge (1786), Oostende (1786), Gent (1790), Aalst (1792), Brussel (1792) en Antwerpen (1793) ¹³. Deze lijst is zeker verre van volledig. Ook in het Prinsbisdom

¹² (DAMIENS DE GOMICOURT, A.-P.). *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens, ou lettres sur l'état actuel de ces Pays*. 6 dln., Amsterdam, 1782-1783, dl. 1, pp. 222 seq. Een variatie op dit citaat vindt men tevens terug bij Abbé MANN in *Description de la Ville de Bruxelles, ou état présent tant ecclésiastique que civil de cette ville*. Brussel, 1785, p. 137.

¹³ Voor Namen: PISVIN (Th.). *La vie intellectuelle à Namur sous le régime autrichien*. Leuven, 1963 (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie. 4^e série, fasc. 26) ; p. 191 seq. Voor Gent: zie advertentie geplaatst door Mac Donald in de *Gazette van Gend* (28-7-1784) gericht aan de leden van de « Société Littéraire ». Zie ook CLAEYS (Prosper) *Notes et souvenirs*. 3 dln., Gent, 1904-1907 ; dl. I, pp. 227 seq. Voor Mechelen: VAN BALBERGHE (J.). *Aantekeningen bij het rekeningboek ener Société Littéraire (1786-1811) te Mechelen*. (Mechelen), 1953 (uitgave in zelfbeheer). Voor Brugge: VANDEN BERGHE (Yvan). *Jacobijnen en Traditionalisten. De reacties van de Bruggelingen in de Revolutietijd*. 2 dln., s.l., 1972 (Pro Civitate, Historische uitgaven. Reeks in-8^o, nr. 32), dl. I, p. 128. Voor Oostende: VAN ISEGHEM (I.). *Eléments de numismatique ostendaise*. Brussel, 1903 ; pp. 101 seq. Voor Aalst: DE POTTER (Frans) en BROECKAERT (Jan). *Geschiedenis der stad Aalst*. 4 dln., Gent, 1873-1876 ; dl. II, p. 261. Voor Antwerpen: op 23 juli en 9 september 1793 werd door J.A.J. de Bosschaert het huis de « Gulde Hand » en het aanpalend huis gekocht « ten behoeve der societyd litteraire alhier ». Wij danken onze collega Karel DEGRYSE (N.F.W.O.-Rijksuniversiteit Gent) die ons dit gegeven doorspeelde. Het betreffende archiefstuk berust op het STADSARCHIEF ANTWERPEN (Privilegiekamer nr. 2316, f^o 82 v^o, wijkboeken). Voor Brussel: zie TASSIER (Suzanne), *Figures révolutionnaires (XVIII^e siècle)*. Brussel, 1942, p. 78. Collega Luc Dhondt ontdekte ook leeskabinetten te St.-Niklaas en te Assenede zie zijn bijdrage.

Luik bestonden collectieve leesclubs, nl. te Verviers (1775) en te Luik (1779)¹⁴.

Soms openden boekhandelaren « leesclubs » maar dan met winstgevend doel. Te Antwerpen plande Durant omstreeks 1783 de opening van een commercieel « cabinet littéraire » maar ging echter vooraf failliet. In 1784 opende Henry Le Page (van het « Kaffé Huys ») een leesclub te Gent. In 1787 was het de beurt aan boekhandelaar Gambar te Kortrijk. In 1788 werd hij erin nagevolgd door Spanoghe (jozefist) en J. Bogaert respectievelijk te Antwerpen en te Brugge¹⁵.

Sommige privé-bibliotheken hadden een semi-publiek karakter, zoals de « cabinets de peinture » (schilderijcollecties) en de « cabinets de raretés » (verzamelingen van rariteiten). Particulieren stelden hun bibliotheken open voor geïnteresseerde lezers. Vooraanstaande reizigers vereerden deze privé-verzamelingen vaak met een bezoek. De lijst van de privé-bibliotheken werd dan ook afgedrukt in almanakken (bv. te Gent) of in gidsen (bv. Brussel)¹⁶.

Professor Dr. Roland Mortier merkte reeds op dat Benjamin Constant, precies in zulke privé-bibliotheek te Brussel, op zeer jeugdige leeftijd kennis kreeg van « filosofische » lectuur. Omtrent zijn bezoek aan deze bibliotheek in de 70-tiger jaren van de XVIII^e eeuw, schreef Constant later : « *L'on avait mis à ma disposition un cabinet littéraire du voisinage dans lequel il y avait tous les ouvrages irreligieux alors à la mode. Je lisais huit ou dix heures par jour, depuis les ouvrages de La Mettrie jusqu'aux romans de Crébillon* »¹⁷.

¹⁴ Voor Verviers : *Un mot d'histoire à propos du 125^e anniversaire du Cabinet Littéraire, 1775-1900*. Verviers, 1900. Voor Luik : *La Société Littéraire de Liège. Son histoire, son organisation. 1779-1888*. Luik, 1888.

¹⁵ Voor het leeskabinet van L.J. Durant : de gedrukte brochure *Cabinet Littéraire proposé pour Souscription à Messieurs les Amateurs de la Littérature par L.J. Durant* (Antwerpen, 1783). De desbetreffende brochure berust op het Algemeen Rijksarchief Antwerpen. Familiearchief van de Werve nr. 252, papieren van Ph. L. baron van de Werve heer van Schilde. Voor het leeskabinet van C.M. Spanoghe : DE GROOTE (Henry L.V.). *Cornelius-Martinus Spanoghe in Gulden Passer*, dl. XXII, blz. 27-49 en dl. XXIII, blz. 19-79 (1944) ; dl. XXIII, blz. 71. Wij danken Henry De Grootte die zo vriendelijk was ons inzage te geven van zijn uiterst gedocumenteerde (gedactylografeerde) tekst *Cornelis Martinus Spanoghe* waarin de auteur dieper ingaat op Spanoghe's leeskabinet. Voor het leeskabinet van J. Bogaert : VANDEN BERGHE (Yvan), o.c., p. 3 seq. Voor het leeskabinet Gambar : DENECKERE (Marcel) *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823)*. Gent, 1954 (Romanica Gandensia, nrs. II en III, Rijksuniversiteit Gent. Faculteit der Wijsbegeerte en Letteren. Werken uitgegeven door de Sectie) ; p. 59. Zeer waarschijnlijk bestond ook een commercieel leeskabinet te Leuven : in 1788 werd « Drukker Joseph Michel, drukker in 't Cabinet littéraire » vermeld in de *Zevensten brief van Ernestus de Keuremenne over het zoo-genaemt Séminarie-Generaal, de Universiteit van Loven, etc., etc., aan alle die het aangaat* (s.l.), 1788, p. 31. Voor het leeskabinet van Henry Le Page : zie advertenties in *Gazette van Gend* (27-2-1783 en 10-4-1783 ; zie ook 28-7-1784).

¹⁶ De edities (vanaf 1771) van de Gentse *Nieuwen Almanach curieus en util* vermelden de « cabinetten en bibliotheken ». De uitgaven (vanaf 1782) van abbé Mann's *Description de Bruxelles ...* vermelden de bibliotheken en particuliere leescabinetten.

¹⁷ CONSTANT (Benjamin). *Le Cahier Rouge*. Parijs, 1928 ; p. 4, geciteerd door MORTIER

2. Gecensureerde best-sellers te Antwerpen

In een eerste fase bestudeerden we aan de hand van XVIIIe eeuwse veulings-catalogen van Antwerpse privé-bibliotheken het succes van de gecensureerde lectuur waaronder de verlichte publicaties. We stelden een « best-sellerslijst » op van de 20 meest voorkomende gecensureerde boeken, die als evaluatieschaal moest dienen voor het succes van Voltaire, Rousseau en de « Encyclopédie » te Antwerpen.

Met gecensureerde lectuur bedoelen we de werken die door de wereldlijke en geestelijke overheid werden verboden. Tussen de beide overheden bestond echter niet altijd een consensus. In laatste instantie besliste uiteindelijk de wereldlijke overheid. Zo verbood de wereldlijke overheid publicaties waarin de prerogatieven van de Staat ten voordele van de Kerk werden aangetast, en omgekeerd stemde ze in met de vrije circulatie van werken waarin de wereldlijke aanspraken van het Vaticaan werden aangevallen ten voordele van een uitbreiding van de keizerlijke prerogatieven¹⁸. In 1788 publiceerde de regering te Brussel de « *Catalogue des livres défendus par la Commission impériale et royale jusqu'à l'année 1786* »¹⁹.

We treden onze collega Luc Dhondt volledig bij wanneer hij poneert dat de censuur, vooral onder Jozef II, voor een groot deel ontkracht werd door de modernistische regering te Brussel. Ook het juridisch toezicht was onvoldoende lucratief en te tijdrovend opdat de « censoren » er veel aandacht zouden aan besteden²⁰.

Onder de gecensureerde publicaties trof men niet alleen verlichte boeken aan, maar ook religieus-orthodoxe werken (bv. de « *Bijbel* »), onorthodoxe druksels (bv. jansenistische boeken) en galante literatuur. Wanneer zulke werken — bv. naar aanleiding van een sterfgeval — op de veilingmarkt terecht kwamen, mochten (theoretisch) alleen personen die houder waren van een speciale toelating van de Bisschop zich de gecensureerde boeken aanschaffen²¹. In de praktijk werd hiermee

(Roland). *Un dossier mystérieux : Benjamin Constant à Bruxelles (1774-1780)* in *Etudes sur le 18^e siècle*, dl. 4, pp. 129-143. Voor de diffusie van de « verboden lectuur » te Brussel, verwijzen we (bij wijze van voorbeeld) naar de aanwezigheid in de 70-tiger jaren van de negotiant Imbert de Villebon te Brussel, die « slechte boeken » naar Parijs zond waar ze « onder de mantel » of « onder de toonbank » verder verkocht werden door niemand minder dan de Inspecteur voor de buitenlandse censuur (cfr. DE SARS, Comte Maximilien. *Le Noir, Lieutenant de police, 1732-1807*. Parijs, 1948, p. 144).

¹⁸ PUTTEMANS (André). *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*. Brussel, 1935 (Mémoire couronné par l'Académie de Belgique); passim. Dit werk is verouderd en teveel formeel juridisch. Heden wordt aan de « Rijksuniversiteit Gent » o.l.v. Professor Baelde een licentieverhandeling voorbereid dat een hernieuwd onderzoek instelt naar de censuur in de Oostenrijkse Nederlanden.

¹⁹ *Ibidem*, p. 88.

²⁰ Zie de mededeling van collega Luc Dhondt op dit colloquium.

²¹ VANDEN BERGHE (Yvan), *o.c.*, p. 116. Zo bevat een oude veilingcatalogoog (1732) de vermelding « *Hic Catalogus potest imprimi ac distribui, Librique in eo nominati publice vendi, exceptiis tamen prohibitiis; qui seorsim seu januis clausis vendi poterunt habentibus facultatem eosdem legendi* » in *Catalogus librorum bibliothecae admodum Reverendi Domini*

weinig rekening gehouden. In de veilingscatalogen werden de gecensureerde boeken aangeduid door een asterisk. De werken van Voltaire, Rousseau alsook de « *Encyclopédie* » behoorden tot de gecensureerde lectuur ²².

Voor ons onderzoek naar de gecensureerde publicaties bedienden we ons van veilingscatalogen. We konden de hand leggen op 246 *catalogen van boekenveilingen uit de periode 1731-1791* ²³. We sloten ons onderzoek af net vóór de eerste Franse inval (Jemappes, 1792).

We beschikten over 117 *veilingscatalogen van 119 particuliere bibliotheken waarvan de eigenaars ons met name bekend zijn, naast 129 veilingscatalogen van anonieme bibliotheken*. In het laatste geval ging het soms om *samengevoegde, partiële of volledige bibliotheken* waarvan de naam van de eigenaar niet te achterhalen valt.

In het totaal vermelden de 246 veilingscatalogen ruim 140.000 titels. Ongeveer 10 % (14.000 titels) werden als gecensureerde publicaties op de Antwerpse veilingmarkt aangeboden.

We merken onmiddellijk op dat de *geveilde boeken vaak verouderd waren*. Dikwijls heeft men te maken met het boekenbezit van oudere lieden die kwamen te overlijden. Het gaat hem dan vaak om lectuur die ver voor de veilingdatum gelezen werd. Daarenboven dient rekening gehouden met het feit dat nabestaanden « verboden » boeken uit de bibliotheek lichtten nog voor de redactie van de gedrukte veilingscatalogoog. Soms uit interesse, uit schrik voor de censuur of tot het behoud van de « goede » naam van de overledene.

Uit deze veilingscatalogen noteerden we de gecensureerde titels en berekenden we de *aanwezigheidsfrequentie van alle gecensureerde werken geschreven tussen 1700 en 1770*. Met uitzondering van de « *Bijbel* » en het « *Nieuwe Testament* », lieten we de gecensureerde publicaties geschreven vóór 1700 buiten beschouwing. Hun impact mag echter niet onderschat worden, want de xvde- en xviiide eeuwse gecensureerde publicaties (veel religieus-controversiële lectuur) waren uitermate sterk vertegenwoordigd op de Antwerpse boekenplanken. Het valt echter moeilijk uit te maken of het hier om geërfde boeken ging of om werken die gemotiveerd tweedehands werden gekocht.

We maakten een onderscheid tussen de *reële en absolute aanwezigheidsfrequentie van de publicaties*. Met reële aanwezigheidsfrequentie bedoelen we het aantal keer dat een bepaalde publicatie voorkomt in de veilingscatalogen. Wil men echter *comparatief het succes meten* tussen publicatie X voor het eerst gedrukt in 1700,

D. Joannis Van Excel, dum viveret, ecclesiae cathedralis B.M.V. Per annos XXIX Canonici et Plebani. Antwerpen, 1732.

²² Cfr. de in de tekst geciteerde *Catalogue des livres défendus* ... Het gebeurt wel eens uitzonderlijk dat de censoren vergeten van een asterisk naast de gecensureerde publicatie in de veilingscatalogoog te zetten.

²³ Voor de lijst van 246 veilingscatalogen verwijzen we naar bijlage.

en publicatie Y voor het eerst uitgegeven in 1770, dan dient men de absolute aanwezigheidsfrequentie te berekenen.

We verklaren ons : publicatie Y kan niet figureren in veilingscatalogen welke vóór 1770 dateren. Bijgevolg dient men haar aanwezigheidscijfer van ná 1770 proportioneel door te rekenen tot de catalogen van vóór 1770.

Voorbeeld : publicatie X (eerste druk 1700) komt 15 maal voor in de 246 veilingscatalogen (1731-1791).

Reële en absolute aanwezigheidsfrequentie : 15.

Publicatie Y (eerste druk 1770) komt 15 maal voor in de 177 catalogen die ná 1770 dateren. Van de 69 catalogen van vóór 1770, waarin de publicatie niet kan voorkomen, wordt eenzelfde proportionele aanwezigheid verondersteld als in de catalogen van ná 1770.

Op de 177 catalogen komt publicatie Y 15 maal voor.

Op 1 catalogoog komt publicatie Y $\frac{15}{177}$ maal voor.

Op 246 catalogen komt publicatie Y $\frac{15 \times 246}{177} = 20,8$ maal voor.

Reële frequentie : 15.

Absolute frequentie : 20,8.

In hetgeen volgt drukken we de *best-sellerslijst af van de 20 meest succesvolle gecensureerde publicaties (waarvan de eerste druk tussen 1700 en 1770 verscheen), welke aangeboden werden op de Antwerpse veilingmarkt in de periode 1731-1791.*

Buiten reeks vermelden we ook de aanwezigheidsfrequentie van het « *Nieuwe Testament* » en de « *Bijbel* ». Voltaire figureert niet minder dan 4 maal op deze best-sellerslijst en treedt dus naar voor als de meest succesvolle auteur. De « *Encyclopédie* » bekleedt de 19de/20ste plaats ! Ten einde Rousseau ten overstaan van deze succeslijst te evalueren, vermelden we buiten reeks de aanwezigheid van zijn twee meest gelezen werken.

We vermelden de titels van de publicaties in die taal waarin het werk meestal gelezen werd. Daarop volgt de naam van de auteur en het jaartal waarin het boek voor de eerste maal verscheen. In voetnoot vermelden we de inhoud van de minder gekende werken en de verschillende talen waarin ze gelezen werden.

Deze best-sellerslijst dient omzichtig geïnterpreteerd te worden. Het is duidelijk dat Voltaire's « *Histoire de Charles XII* », « *Le Siècle de Louis XIV* » en « *La Henriade* », alsook Montesquieu's « *Lettres persanes* » een ruimere verspreiding kenden dan uit de cijfers naar voor treedt. Hogervermelde werken kwamen dikwijls voor in de verzamelwerken van beide auteurs. Deze vormden op hun beurt best-sellers.

Tabel I

Lijst der gecensureerde best-sellers

	frequentie	
	absolute	reële
buiten reeks : (NIEUW TESTAMENT) ²⁴	(111 ex.)	(111 ex.)
1 ^o) HISTOIRE DES FLAGELLANTS (J. Boileau, 1700) ²⁵	64 ex.	64 ex.
2 ^o) LA VIE ET LES AVENTURES... DE ROBINSON CRUSOE (D. Defoe, 1719) ²⁶	60 ex.	60 ex.
buiten reeks : (BIJBEL) ²⁷	(57 ex.)	(57 ex.)
3 ^o) ŒUVRES DE VOLTAIRE (1728) ²⁸	53 ex.	53 ex.
4 ^o) HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU (I. Berryer, 1728) ²⁹	46 ex.	46 ex.
5 ^o) LE DIABLE BOITEUX (A. Lesage, 1707) ³⁰	41 ex.	41 ex.
6 ^o) LE SPECTATEUR (Addison en Steele, 1711) ³¹	40 ex.	40 ex.
7 ^o) HISTOIRE DE CHARLES XII (Voltaire, 1731) ³²	37 ex.	37 ex.
8 ^o) HISTOIRE PHILOSOPHIQUE... DES DEUX INDES (G.Th. Raynal, 1770) ³³	36 ex.	26 ex.
9 ^o) LE SIECLE DE LOUIS XIV (Voltaire, 1751) ³⁴	32 ex.	31 ex.
10/11 ^o) LETTRES HISTORIQUES ET GALANTES (Mad. du Noyer, 1707) ³⁵	27 ex.	27 ex.
BELISAIRE (J.F. Marmontel, 1767) ³⁶	27 ex.	22 ex.
12/13 ^o) LA HENRIADE (Voltaire, 1723) ³⁷	25 ex.	25 ex.
REGEL VAN HET BIDDEN (1728) ³⁸	25 ex.	25 ex.
14 ^o) LA BIBLIOTHEQUE JANSENISTE (D. De Colonia, 1722) ³⁹	24 ex.	24 ex.
15/16/17 ^o) MILLE ET UNE NUITS (R. Galland, 1704) ⁴⁰	22 ex.	22 ex.
ŒUVRES DE POPE (1717) ⁴¹	22 ex.	22 ex.
LETTRES PERSANES (Montesquieu, 1721) ⁴²	22 ex.	22 ex.
18 ^o) HISTOIRE DU VIEUX ET DU NOUVEAU TESTAMENT (J. Basnage, 1700) ⁴³	20 ex.	20 ex.
19/20 ^o) L'ENCYCLOPEDIE (1751) ⁴⁴	19,5 ex.	19 ex.
ŒUVRES DE MONTESQUIEU (1758) ⁴⁵	19,5 ex.	18 ex.
(.....)		
buiten reeks : (ŒUVRES DIVERSES (J.J. Rousseau, 1756) ⁴⁶	(12 ex.)	11 ex.)
(LA NOUVELLE HELOISE (J.J. Rousseau, 1761) ⁴⁷	(11,5 ex.)	(10 ex.)

²⁴ *Nieuw Testament*. We telden 68 Nederlandse, 41 Franse en 2 Latijnse exemplaren.

²⁵ *Historia flagellantium de recto et perverso flagrorum usu apud christianos* (1700), door Jacques Boileau (1635-1716). We telden 8 Latijnse en 56 Franse exemplaren. Jacques was een Frans theoloog, grootvicaris van de diocese van Sens en de broer van Nicolas Boileau. *Historia* vormt, vooral naar het einde toe, een pleidooi tegen de vrij-

willige zelfgeseling welke omstreeks 1600 sterk verdedigd werd door de Duitse jezuïet Gretzer. Het best-sellersucces van het werk kan zeker niet verklaard worden door de theologische belangstelling van het lezerspubliek voor de problematiek van de zelfgeseling. Het succes van het werk lag veeleer in de honderden voorbeelden van masochisme en sadisme die de auteur gaf om zijn theologische argumentatie te illustreren. Onder het mom van een « theologisch » tractaat kocht de lezer echter een panorama van geselingen.

²⁶ *The Life and Strange Surprising Adventures of Robinson Crusoe of York, Mariner* (1719) door Daniel Defoe († 1731). We telden 2 Engelse, 52 Franse en 6 Nederlandse exemplaren.

²⁷ *Bijbel*. We telden 54 Nederlandse, 6 Franse, 1 Engelse en 4 Latijnse exemplaren.

²⁸ *Œuvres* (1728). Benaming gegeven aan het eerste verzamelwerk van Voltaire, later hernomen en uitgebreid onder de titels *Œuvres complètes* en *Collection des œuvres...* Deze uitgaven van verzamelwerken zijn uitermate onvolledig. Ze bevatten doorgaans literaire en historiografische werken, en in veel mindere mate zijn sterk filosofisch gerichte publicaties. We telden 53 Franse exemplaren.

²⁹ *Histoire du Peuple de Dieu* (1728) door de Franse jezuïet Isaac-Joseph Berryer (1681-1758), leraar in de Schone Letteren. Het betreft een vrije literaire bewerking in verhaalvorm van de Bijbel. In margine worden de corresponderende passages uit de Vulgaat-Bijbel vermeld. De Kerk veroordeelde deze vrije bewerking. Het boek kende vele vertalingen. We telden 46 Franse exemplaren.

³⁰ *Le Diable boiteux* (1707) door de Fransman A.-R. Lesage (1688-1747). We telden 41 Franse exemplaren.

³¹ *The Spectator* (1711) door de Engelsen Addison en Steele. We telden 35 Franse en 5 Engelse exemplaren.

³² *Histoire de Charles XII* (1731) door Voltaire. We telden 36 Franse en 1 Nederlands exemplaar.

³³ *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (1770) door de Franse ex-jezuïet Guillaume-Thomas Raynal (1711-1796). Andere auteurs (zoals Diderot) verleenden hun medewerking bij de herwerking en latere edities. Een waar naslagwerk over de handel, de aardrijkskunde en etnologie der Europese koloniën in Amerika en Azië. Het werk bevat scherpe aanvallen op het despotisme, de godsdienst en de slavenhandel. We telden 26 Franse exemplaren.

³⁴ *Le Siècle de Louis XIV* (1751) door Voltaire. We telden 31 Franse exemplaren.

³⁵ *Lettres historiques et galantes de deux Dames, dont l'une étoit à Paris, et l'autre en Province* (1707) door Madame du Noyer (1663-1720), een Franse protestantse adellijke dame die vluchtte naar de Verenigde Provinciën. De brieven reflecteren de mondaine kroniek, roddelpraat en « faits divers » van de hoge adel te Parijs en in de provincie. We telden 27 Franse exemplaren.

³⁶ *Bélisaire* (1767) door de Fransman Jean-François Marmontel (1723-1799). We telden 21 Franse en 1 Nederlands exemplaar. Politieke en morele tendensroman.

³⁷ *La Henriade* (1723) door Voltaire. We telden 24 Franse en 1 Latijns exemplaar.

³⁸ *Regel van het bidden, bevattende den regel van leven gegrondt-vest op de voornaemde waerheden van de Heijlige Schriftuur* (1728). Het betreft een jansenistisch geïnspireerd tractaat dat te Antwerpen gedrukt werd, vandaar waarschijnlijk zijn lokaal succes. We telden 25 Nederlandse exemplaren.

³⁹ *La Bibliothèque janséniste, ou Catalogue alphabétique des livres Jansénistes, Quesnel-listes, Baianistes* (1722) door de Franse jezuïet Dominique De Colonia (1658-1741). Repertorium van jansenistische boeken voorzien van orthodoxe commentaar. We telden 24 Franse exemplaren.

⁴⁰ *Mille et une nuits* (1704-1717). Oosterse sprookjesbundel vertaald door de Fransman Antoine Galland (1646-1715) We telden 17 Franse en 5 Nederlandse exemplaren.

⁴¹ *Works of Pope* (1717). Het betreft hier partiële of complete verzamelwerken van de laatste belangrijke Engelse classicistische dichter en satiricus Alexander Pope (1688-1744).

We wensen er duidelijkheidshalve aan toe te voegen voor wat de verlichte lectuur betreft dat men voornamelijk met *herdrukken* te doen heeft wanneer de publicatie vóór circa 1765 haar eerste druk beleefde.

Vier van de 20 best-sellers sluiten aan bij de religieuze literatuur, nl. de Bijbelvulgarisatie (« *Histoire du peuple* » en « *Histoire du vieux testament* ») en het jansenisme (« *La Bibliothèque* » en « *Regel* »). Alhoewel « *Histoire des flagellants* » een theologisch opzet had, kreeg het een totaal andere functie. Gericht tegen de zelfkastijding en de geseling bevat het boek een aaneenrijging van beschrijvingen van sadistische en masochistische handelingen vanaf de Oudheid tot de XVIIIe eeuw. « *Histoire des flagellants* » vervulde veeleer de functie van sadistische en masochistische voyeursliteratuur.

De best-sellerslijst bevat meer literaire werken dan zuiver verlichte publicaties over politiek, religie, moraal en filosofie. Tot deze laatste categorie behoren evenwel « *Histoire philosophique* », « *Le Spectateur* » en de werken van Montesquieu. Weinig uitgaven van Voltaire's « *Ceuvres* » bevatten zijn echte politieke en filosofische geschriften.

Opvallend is de sterke aanwezigheid van de zgn. onderhoudende- of ontspanningslectuur, waarvan de betekenis niet mag onderschat worden. Deze vormen van fictie komen eigenlijk neer op de negatie van de « stichtende » literatuur⁴⁶. We treffen romans aan van alle slag: de avonturenroman (« *Robinson Crusoe* »), de zedenroman (« *Le Diable boiteux* »), de politiek-morele tendensroman (« *Bélisaire* ») en de triviale courtesanenroddel (« *Lettres historiques* »). Ook de zeer heterogene Oosterse sprookjesbundel « *Mille et une nuits* » kent succes.

Relevant is de score van « *Histoire de Charles XII* » een geschiedschrijving over de Zweedse koning waarin de rol van de voorzienigheid is afgeschaft en waar

We telden 18 Franse en 4 Engelse exemplaren.

⁴² *Lettres persanes* (1721) door Montesquieu. Politieke en anti-clericale satire. We telden 22 Franse exemplaren.

⁴³ *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* (1700) door de Franse calvinistische predikant Jacques Basnage (1653-1723) die uitweek naar de Verenigde Provincies. Het betreft een uitgebreide bijbelse geschiedschrijving. We telden 10 Franse en 10 Nederlandse exemplaren.

⁴⁴ *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772). We telden 19 Franse exemplaren.

⁴⁵ *Ceuvres de Montesquieu* (1758). Het betreft hier partiële of complete verzamelwerken van Montesquieu (1689-1755). Ze bevatten doorgaans *L'Esprit des Lois* en *Lettres persanes*. We telden 18 Franse exemplaren.

⁴⁶ *Ceuvres diverses*. Benaming gegeven aan het eerste verzamelwerk van Rousseau. Later uitgebreid en herdrukt onder dezelfde titel of deze van *Ceuvres*. We telden 11 Franse exemplaren.

⁴⁷ *La Nouvelle Héloïse* (1761). We telden 10 Franse exemplaren.

⁴⁸ De houding van de Kerk t.o.v. de fictie in de 19de eeuw wordt uitgebreid beschreven door GAUS (Helmut). *Pers, Kerk en geschreven fictie. Groeiproblemen en conflicten in een democratiseringsproces* (Gent, 1836-1860). Brugge, 1975 (Rijksuniversiteit te Gent, Werken uitgegeven door de Faculteit van Letteren en Wijsbegeerte, 158e aflevering).

de mens zelf geschiedenis maakt. Vandaag doet het werk romanachtig aan. Ook « *Le Siècle* », een geschrift dat hulde brengt aan de cultuurpolitiek van Lodewijk XIV, boekt een hoge aanwezigheidsfrequentie.

Qua belletrie lopen Voltaire (« *La Henriade* ») en de Engelse classicistische dichter Pope (« *Œuvres* ») voorop.

Het is duidelijk dat Antwerpen, wat verlichte lectuur betreft, in hoofdzaak is afgestemd op Frankrijk, in mindere mate op Groot-Brittannië en weinig op het Duitse Rijk of de Verenigde Provinciën.

De leestaal van de verlichte lectuur was overwegend Frans. Engelse werken drongen niet door, zo ze niet in het Frans vertaald werden. Men verkoos de Franse auteurs in hun oorspronkelijke taal te lezen, ook al waren er soms Nederlandse vertalingen voorhanden ⁴⁹.

3. Voltaire, Rousseau en de « Encyclopédie » op de Parijse en Antwerpse veilingen

Na de redactie van de best-sellerslijst, gingen we de aanwezigheidsfrequentie na van Voltaire, Rousseau en van de « *Encyclopédie* » op de Parijse veilingenmarkt ten einde deze te vergelijken met de scores op de Antwerpse veilingen.

Parijs... meest « verlicht » centrum en hoofdstad van Frankrijk met ruim 600.000 inwoners. Antwerpen ... derde grootste stad der Oostenrijkse Nederlanden met ruim 51.000 bewoners. Een stad gelegen in het Vlaamssprekend gedeelte van het Hertogdom Brabant, maar waar de hogere klassen de Franse taal machtig waren en vaak in het Frans opgevoed werden.

⁴⁹ Zie de voetnoten van de werken die op de best-sellerslijst figureren. Wanneer men de vijf religieuze best-sellers (nrs. 1, 4, 13, 14 en 18) buiten beschouwing laat en men de leestaal van de « wereldlijke » gecensureerde publicaties (waaronder de « verlichte » werken) nagaat, dan blijkt 96 % van de exemplaren in het Frans te zijn gesteld, 2 % in het Nederlands en 2 % in het Engels.

Men kan gerust stellen dat de verlichte lectuur dient ondergebracht te worden bij de Franse publicaties die in de 18de eeuw steeds meer veld wonnen. Ter informatie geven we de evolutie van de leestalen van de Antwerpse bibliotheken. Aan de hand van representatieve steekproeven (de gegevens werden berekend op de eerst verschenen veilingscatalogoog die ons voor elk jaar ter beschikking stond in de periode 1751-1791) komen we tot volgende cijfers :

- Latijn : 1751-1760 : 58 % der geveilde boeken 1781-1791 : 29 %
- Nederlands : 1751-1791 : schommelt steeds rond 25 %
- Frans : 1750-1760 : 17 % 1781-1791 : 45 %
- Engels : 1751-1791 : 4 pro mille.
- Italiaans : 1751-1791 : 4 pro mille.
- Duits : 1751-1791 : uiterst zelden (minder dan Engels en Italiaans)
- Spaans : 1751-1791 : uiterst zelden (minder dan Engels en Italiaans).

De vergelijking met Parijs viel voor Antwerpen hoger uit dan men aanvankelijk zou verwachten. We zijn dan ook de mening toegedaan dat indien we Antwerpen met een gewone Franse provinciestad met ongeveer een even groot aantal inwoners (bv. Metz of Nîmes) hadden kunnen vergelijken, de verschillen minder groot geweest waren.

Er dient onmiddellijk aan toegevoegd te worden dat ons onderzoek alleen relevant is voor de samenstelling van de Parijse en Antwerpse bibliotheken. Dit onderzoek poneert niets over de dichtheid van het aantal bibliotheken. Mogelijk waren er verhoudingsgewijze meer bibliotheken te Parijs dan te Antwerpen. Maar gezien de uitbouw van een bibliotheek in de eerste plaats een fortuinsangelegenheid was, betwijfelen we zulks. De aankoopprijs van de volumineuze folio-editie van de « *Encyclopédie* » kwam zowat overeen met 6 maal het jaarloon van een niet-gekwalificeerd arbeider⁵⁰. De prijs van « *La Nouvelle Héloïse* » bedroeg bij haar verschijning zowat het loon dat diezelfde arbeider op twee weken tijd verdiende⁵¹.

Voor de Parijse XVIIIe-eeuwse veilingmarkt van boeken baseerden we ons op een onderzoek dat Daniel Mornet, grondlegger van de Franse empirische literatuurgeschiedenis, instelde⁵². Mornet bestudeerde de *aanwezigheidsfrequentie van voornamelijk literaire, maar ook enkele filosofisch-politieke publicaties waarvan de eerste druk tussen 1700 en 1770 verscheen. Hij bediende zich hierbij van 500 Parijse veilingscatalogen uit de periode 1701-1780*. De resultaten (die hij in 1910 publiceerde) zetten de Franse literatuurgeschiedenis op haar kop toen bleek dat Voltaire in zeer vele Parijse XVIIIe-eeuwse bibliotheken ontbrak. Deze zogenaamde « grote auteur van de XVIIIe eeuw » was in de XVIIIe eeuw lang niet een groot auteur voor iedereen. Vele Belgische historici hebben vandaag nog steeds een verkeerd beeld van de penetratiekracht van de Verlichting in Frankrijk, waardoor ze tot een verkeerde evaluatie komen wat betreft de Oostenrijkse Nederlanden⁵³.

Ondertussen is in het buitenland een hernieuwd leatuuronderzoek tot stand gekomen. We denken hierbij bijvoorbeeld aan Frankrijk (*F. Furet* e.a.), Duitsland

⁵⁰ Het jaarloon van een niet-gekwalificeerd arbeider bedroeg zowat 110 Brabantse gulden courant. De prijs van de « *Encyclopédie* » beliep 650 Brabantse gulden courant (*Gazette van Gend*).

⁵¹ J. Vanden Berghen, boekhandelaar te Brussel, verkocht in 1761 « *La Nouvelle Héloïse* » tegen 20 schellingen groten Brabants. « *Annonces et avis divers des Pays-Bas* », 1761, p. 278.

⁵² MORNET (Daniel). *Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780)* in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, jrg. 1910, pp. 449-496. François Furet et Alphonse Dupont brachten nog onlangs hulde (maar ook wat kritiek) aan Mornet. Zie *Livre et société dans la France du 18^e siècle*. Parijs, 1965 (Ecole pratique des Hautes Etudes. Sorbonne, VI^e section, reeks Civilisations et société, dl. I), p. 26, 190.

⁵³ In haar quantitative peiling naar de diffusie van bepaalde verlichte Franse publicaties te Namen in de 18de eeuw gaat Mevrouw Th. PISVIN (o.c., p. 213) uit van sommige werken die zelfs in Frankrijk een marginale verspreiding kenden. Binnenkort zullen we een hernieuwd onderzoek instellen naar de Naamse bibliotheken. Voor het overige blijft het werk van Mevr. Pisvin een zeer verdienstelijke studie.

(*R. Engelsing* e.a.) of de Verenigde Staten (*R. Darnton* e.a.). Mornet's studie blijft echter actueel en niet het minst omdat het op quantitative gegevens steunt welke vaak in het internationaal XVIIIde-eeuwse leduuronderzoek ontbreken. Datzelfde onderzoek dient zich in de toekomst meer te richten op de verwerking van cijfergegevens in best-sellerslijsten. Hieruit zou misschien wel eens kunnen blijken dat kleine verlichte auteurs (« *minores* ») een veel grotere impact hadden dan sommige « *grands philosophes* » (« *maiores* ») ...

Volledig aangewezen op de studie van Daniel Mornet dienden we een Antwerps staal van veilingscatalogen te construeren dat vrij identiek was met het Parijse staal van veilingen. Daarom construeerden we *twee vergelijkbare modelstalen met een identiek aantal veilingen* (proportionele herleiding van de aanwezigheidsfrequenties der publicaties tot 100 veilingen) *met een identieke samenstelling* (zelfde verhouding tussen anonieme en niet-anonieme veilingen)⁵⁴, *uit ongeveer dezelfde periode*⁵⁵. Verder zullen we deze constructie het « *Parijse modelstaal - 1780* » en het « *Antwerpse modelstaal - 1780* » heten.

Ten einde de evolutie van het Antwerpse boekenbestand 11 jaar later (1791) na te gaan, construeerden we een tweede staal verder genoemd « *Antwerps modelstaal - 1791* ». Het is identiek opgebouwd maar bestrijkt dus een langere periode (1781-1791).

Sommige veilingscatalogen (vooral anonieme veilingen van samengevoegde bibliotheken) vermelden twee of meerdere exemplaren van éénzelfde boek. Daniel Mornet hield bij de telling geen rekening met deze dubbelexemplaren. Gezien we volledig dienden af te stemmen op Parijs, zullen we eveneens de dubbelexemplaren buiten beschouwing laten.

Graag hadden we in de vergelijking Parijs-Antwerpen nog andere auteurs betrokken. Mornet's studie was echter vooral afgestemd op het succes van een bepaalde romanliteratuur. Voltaire en Rousseau werden tamelijk uitvoerig behandeld, maar Mornet verschaft bijna geen informatie over andere « *verlichte* » auteurs. Denkers als Montesquieu en Raynal, die te Antwerpen veel succes kenden, werden door Mornet niet behandeld.

⁵⁴ Er valt een vrij groot verschil waar te nemen tussen het boekenpakket van de anonieme en niet-anonieme veilingen. Anonieme veilingen bevatten doorgaans minder dure werken. De anonieme veilingen betreffen vooral kleinere bibliotheken. We uniformiseerden het Antwerpse met het Parijse staal. Mornet berekende zijn resultaten op 90,6 % niet-anonieme bibliotheken (privé-bibliotheken van particulieren) en op 9,4 % anonieme veilingen.

⁵⁵ Het Parijse modelstaal werd opgebouwd aan de hand van veilingscatalogen uit de periode 1701-1780. Ongeveer 65 % der Parijse catalogen betreffen de periode 1765-1780.

Het Antwerpse modelstaal-1780 is samengesteld aan de hand van catalogen uit ongeveer dezelfde periode en met ongeveer dezelfde spreiding ; het lichte verschil wordt gecorrigeerd door de absolute frequentie. Voor het Antwerpse modelstaal-1780 werd gebruik gemaakt van catalogen uit de periode 1731-1780, waarvan 85 % dateren uit de periode 1765-1780.

In hetgeen volgt geven we de aanwezigheidsfrequentie van enkele werken van Voltaire, Rousseau alsook van de « Encyclopédie ».

Tabel II

Aanwezighedsfrequentie op 100 veilingen

	PARIJS tot 1780		ANTWERPEN tot 1780		ANTWERPEN tot 1791	
	absolute frequentie	reële	absolute frequentie	reële	absolute frequentie	reële
VOLTAIRE						
Œuvres (1728)	34,6	34,2	13,8	13,8	15,9	15,9
Histoire de Charles XII (1731)	30,8	30	6,8	6,8	11,4	11,4
Le siècle de Louis XIV (1751)	32,3	29,4	5,7	5,2	10	9,5
Éléments de la philosophie de Newton (1738)	15,4	14,4	5,5	5,2	7,8	7,5
La Henriade (1723)	36,2	36,2	1,5	1,5	5,7	5,7 ¹
Lettres philosophiques (1734)	8,4	8,2	0	0	0,9	0,9
ROUSSEAU						
Discours sur les sciences et les arts (1750)	3	2,8	1,3	1,2 ²	1,6	1,5 ³
Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (1755)	15,2	13,4	0	0	0,08	0,07 ⁴
Œuvres diverses (1756)	8,4	6,6	2,8	2,6	4,6	4,3
Julie ou la Nouvelle Héloïse (1761)	33	25,2	3,4	2,8	3,9	3,4
ENCYCLOPEDIE	16,4	14,6	6,8	6,2	10,4	9,8

¹ Men zou de indruk krijgen dat er een tegenstrijdigheid bestaat tussen het succes op de best-sellerslijst en de hoger vermelde cijfers. Deze disproportie valt te verklaren doordat « La Henriade » vooral voorkwam op anonieme veilingen (die weinig doorwegen in de Antwerpse modelstalen) en doordat er veel dubbel-exemplaren (die niet werden meegeteld) voorhanden waren (cfr. onze methodologie). In de privé-bibliotheken waarvan de eigenaars ons bekend zijn (en die sterk doorwegen in de Antwerpse modelstalen) treft men echter zelden « La Henriade » aan omdat het doorgaans om grote bibliotheken gaat, die reeds beschikken over Voltaire's verzamelwerk. De anonieme veilingen betreffen echter vaak kleinere bibliotheken die zich de verzamelwerken niet konden permitteren en daarom « La Henriade » afzonderlijk kochten.

² Het gaat om één enkel exemplaar verkocht in 1774 (private bibliotheek).

³ Inbegrepen een tweede exemplaar verkocht in 1786 (private bibliotheek).

⁴ Het gaat om één enkel exemplaar verkocht in 1791 (anonieme veiling).

2.1. *Voltaire*

We zeiden het reeds, deze « grote auteur van de XVIIIde eeuw » was in de XVIIIde eeuw lang niet een groot auteur voor iedereen. Te Parijs en nog meer te Antwerpen hebben vele bibliotheken Voltaire geïgnoreerd. Desondanks figureert Voltaire viermaal op de Antwerpse « best-sellerslijst der censuur » en scoort dus het record. Te Parijs en te Antwerpen was Voltaire eerder bekend als literator dan wel als filosoof. Daaraan dient toegevoegd dat Voltaire's roem eerder in de schouwburgen dan in de bibliotheken lag.

Het grote verschil tussen Antwerpen en Parijs ligt in de verspreiding van de filosofisch-politieke « *Lettres philosophiques* » (maar bijvoorbeeld niet in de filosofisch-wetenschappelijke « *Éléments* »). De buitengewoon lage Antwerpse aanwezigheidsfrequentie kan echter gedeeltelijk verklaard worden. De « *Lettres* » werden na 1739 niet meer afzonderlijk gedrukt (maar figureerden wel in sommige « *Œuvres* »). Antwerpen begon zich echter pas omstreeks 1765 te interesseren voor de Verlichtingslectuur. De « *Lettres* » waren toen niet meer afzonderlijk in de boekhandel verkrijgbaar.

2.2. *Rousseau*

Zo Voltaire te Parijs niet de unanimité van het lezerspubliek wegdroeg, was dit nog in veel sterkere mate het geval voor J.J. Rousseau. Te Parijs was Rousseau eigenlijk vooral gekend door « *La Nouvelle Héloïse* », maar boekte er heel wat minder succes mee te Antwerpen. Deze roman dient duidelijk tot de « verlichte » literatuur gerekend. Er is in dit werk geen plaats voor stichtende christelijke zondarenmoraal, maar voor een universele geseculariseerde moraal der Verlichting. Typisch voor deze stroming is de idealisering van de « deugdzame » intermenselijke verhoudingen.

Te Parijs kende de « *Discours sur ... l'inégalité* » een relatief succes. Dit komt waarschijnlijk door de bucolische beschrijvingen van de gelukkige mens in de natuurstaat. Het tractaat dat vooral handelt over het verleden, was in zekere zin politiek vrijblijvend. Opmerkelijk is dat men te Antwerpen de « *Discours* » niet op de veilingen aantreft. Zoals we hoger aanstipten, interesseerde Antwerpen zich vooral ná 1765 voor verlichte lectuur. Het feit dat de « *Discours* » na 1765 niet meer als afzonderlijk boek werd uitgegeven, kan deze afwezigheid gedeeltelijk verklaren. De « *Discours* » werd wel opgenomen in verschillende edities van verzamelwerken (« *Œuvres diverses* » enz.) die in enkele Antwerpse bibliotheken voorkomen.

Wat nu de Parijse diffusie van « *Le Contrat social* » en « *Emile* » betreft is Daniel Mornet niet erg duidelijk en schijnt hij zich tegen te spreken⁵⁶. Mornet gelooft in een vrij minieme verspreiding van deze werken. Op het Antwerpse

⁵⁶ Cfr. de commentaar op zijn cijfers.

modelstaal - 1780 boeken beide werken een respectievelijke score van 1,4 en 1,6 (absolute frequentie)⁵⁷ en 11 jaar later (1791) 1,8 en 4,4⁵⁸. In vergelijking met Parijs, kenden de verzamelwerken van Rousseau een relatief succes.

2.3. De « *Encyclopédie* »⁵⁹

In vergelijking met de Parijse score, werd de « *Encyclopédie* » vrij goed verkocht te Antwerpen. Het succes van de « *Encyclopédie* » is niet alleen toe te schrijven aan de « verlichte » motivatie van de aankoper. Het gaat immers om één van de weinige systematische naslagwerken uit de XVIII^e eeuw. Het beslaat een enorm terrein en tracht « up-to-date » te zijn. De « *Encyclopédie* » is bovendien voorzien van knappe illustraties. De meeste artikels hebben weinig of geen filosofische draagwijdte en zijn dikwijls zeer praktisch van aard. Het komt ons voor dat de « *Encyclopédie* » in de eerste plaats als handig naslagwerk werd gekocht, en in tweede instantie als « verlicht » werk waarin ook kritische bijdragen voorkwamen.

4. Besluit

Uit dit exploratief en partieel onderzoek kunnen we besluiten dat omstreeks 1765 definitief een nieuwe lectuur te Antwerpen doordrong. De consumptie ervan kende een stijgende trend die zich vooral accentueerde in de 80-tiger jaren. De nieuwe lectuur bestond zowel uit verlichte romans, tractaten, belletrie en enkele typisch « burgerlijke » publicaties.

Deze verlichte publicaties pasten niet meer in het kader van de traditionele confessionele orthodoxie. Vooral auteurs zoals Voltaire, Montesquieu en Raynal kenden te Antwerpen succes.

Voor het Parijse succes van verlichte publicaties, beschikten we alleen over cijfers voor de « *Encyclopédie* » en voor bepaalde werken van Voltaire en Rousseau. Wanneer men het Parijse succes als maatstaf neemt en men vergelijkt het proportioneel succes van deze werken te Antwerpen, dan blijkt dat vooral de « *Encyclopédie* » zeer in trek was (16,4 exemplaren op 100 Parijse veilingen en 6,8 exemplaren op 100 Antwerpse veilingen). Voltaire's (vooral literaire) verzamelwerken (34,6 op 100 Parijse veilingen en 13,8 exemplaren op 100 Antwerpse veilingen) en zijn filosofisch-wetenschappelijk vulgarisatiegeschrift « *Éléments de la philosophie de Newton* » (15,4 op 100 Parijse veilingen en 5,5 op 100 Antwerpse veilingen) kenden te Antwerpen verhoudingsgewijs een groot

⁵⁷ Reële frequentie bedraagt respectievelijk 1,2 en 1,3.

⁵⁸ Reële frequentie bedraagt respectievelijk 1,6 en 3,9.

⁵⁹ Voor de consumptie van de « *Encyclopédie* » te Antwerpen, zie ook SABBE (Etienne). *Les lettres françaises à Anvers au 18^e siècle d'après les archives d'un libraire* in *La revue française de l'élite européenne*. Parijs, nr. 66, maart 1955.

succes. Helemaal anders was het gesteld met zijn politiek- en religieus-kritische « *Lettres philosophiques* » (8,4 exemplaren op 100 Parijse veilingen en 0 exemplaren op 100 Antwerpse veilingen).

Rousseau die te Parijs veel minder werd gelezen dan Voltaire verwierf er alleen echt succes met « *La Nouvelle Héloïse* ». Te Antwerpen was dit werk proportioneel heel wat minder in trek (33 exemplaren op 100 Parijse veilingen en 3,4 exemplaren op 100 Antwerpse veilingen). Het politiek-kritisch werk van Rousseau brak te Antwerpen niet door en men prefereerde er Montesquieu als politiek theoreticus.

Alhoewel de Verlichting in vele gevallen sterk burgerlijk was, wensen we toch op één specifiek dóór en dóór burgerlijke publicatie te wijzen, nl. « *The Spectator* ». Het werk, meestal in Franse vertaling gelezen, figureert niet alleen onder de Antwerpse gecensureerde best-sellers, maar kende naar Parijse maatstaven een proportioneel succes zoals de « *Encyclopédie* » (40,8 exemplaren op 100 Parijse veilingen en 18,1 exemplaren op 100 Antwerpse veilingen)⁶⁰. Het succes van dit werk is relevant. « *The Spectator* » formuleerde immers een nieuwe burgerlijke moraal en kritiseerde het nobiliaire normen- en waardensysteem.

Ook de doorbraak van een nieuwe romanlectuur is van historische betekenis. Deze romanlectuur verdringt immers de orthodox-morele en stichtende verhalen geschreven volgens de leatuurcanons van de traditionele religie. Het gaat om nieuwe romans van alle slag : avonturenroman, zedenroman, mondaine courtesanenroman en politieke tendensroman. De stichtende lectuur moet plaats ruimen voor de ontspanningslectuur.

5. Bijlage. : lijst der geraadpleegde veilingscatalogen

Voor de periode 1731-1791 konden we de hand leggen op 246 veilingscatalogen. De meeste catalogen zijn afkomstig uit de Koninklijke Bibliotheek (afgekort *K.B.*), enkele komen uit de Stadsbibliotheek te Antwerpen (afgekort *S.B.A.*) en de Universiteitsbibliotheek te Gent (afgekort *U.B.G.*).

We vermelden bij de opgave van deze catalogen :

- de naam van de eigenaar van de geveilde bibliotheek (zo de naam vermeld wordt)
- de datum van de eerste veilingdag
- de naam van de roeper van de veiling zo de eigenaar niet bekend is. Indien ook de naam van de roeper onbekend is gebruiken we de afkorting *rp. o.* (roeper onbekend)
- vindplaats.

Nr. 1. Verbruggen, 2/1/1731 (S.B.A.) ; nr. 2. De Plancken, 12/2/1731 (S.B.R.) ; nr. 3. Van Excel, 24/3/1732 (K.B.) ; nr. 4. Verniel, 11/6/1736 (K.B.) ; nr. 5. Ullens, 1/9/1738 (K.B.) ; nr. 6. De Pieters, 11/8/1746 (K.B.) ; nr. 7. De Bezerra, 9/3/1750 (K.B.) ; nr. 8.

	Absolute	reële
	frequentie	
⁶⁰ Op 100 Parijse veilingen (tot 1780)	40,8 ex.	40,8 ex.
Op 100 Antwerpse veilingen (tot 1780)	18 ex.	18 ex.
Op 100 Antwerpse veilingen (tot 1791)	18,1 ex.	18,1 ex.

Briers, 11/1/1752 (K.B.) ; nr. 9. Weduwe H. Verdussen, 10/7/1752 (K.B.) ; nr. 10. 16/4/1754, Mooson (K.B.) ; nr. 11 7/11/1754 Mooson (K.B.) ; nr. 12. 7/11/1754, Mooson (bis) (K.B.) ; nr. 13. 31/12/1754, Timmermans (K.B.) ; nr. 14, 23/1/1755, Mooson (K.B.) ; nr. 15. 3/7/1755, Spycet (K.B.) ; nr. 16. 7/10/1755, rp. o., (K.B.) ; nr. 17. 20/11/1755, Van Lemens (K.B.) ; nr. 18. 28/10/1756, rp. o. (K.B.) ; nr. 19. 5/4/1757 (K.B.) ; nr. 20, 19/7/1757, Spycet (K.B.) ; nr. 21, 8/11/1757, Mooson (K.B.) ; nr. 22, Van Lemens (K.B.) ; nr. 23, 11/7/1758, Timmermans (K.B.) ; nr. 24, 28/9/1758, rp. o. (U.B.G.) ; nr. 25, 28/11/1758, rp. o. (K.B.) ; nr. 26. 28/11/1758, rp. o. (K.B.) ; nr. 27, 6/2/1759, Van Peeterssens ; nr. 28, De Cano, 23/4/1759 (K.B.) ; nr. 29. Wouters, 15/5/1759 (K.B.) ; nr. 30, Theresia Roose, 14/8/1759 (U.B.G.) ; nr. 31. 6/11/1759, De Riemer en Mooson (K.B.) ; nr. 32, Van Excel, (1760) (K.B.) ; nr. 33. Van Ey, 30/11/1762 (K.B.) ; nr. 34. Beeckmans, 28/4/1763 (K.B.) ; nr. 35, 26/6/1764 rp. o. (K.B.) ; nr. 36. (Mertens), 11/8/1764 (K.B.) ; nr. 37. Vander Plassche, 13/2/1765 (K.B.) ; nr. 38. 22/7/1765, rp. o. (K.B.) ; nr. 39. 22/8/1765, Wed. Spycet en Van Langenhoven (K.B.) ; nr. 40. 2/9/1765, rp. o. (K.B.) ; nr. 41. 6/3/1766, Timmermans (K.B.) ; nr. 42, 26/5/1766 (K.B.) ; nr. 43. Leydecker, 12/6/1766 (K.B.) ; nr. 44. A. Foro, 1/9/1766 (K.B.) ; nr. 45. Thys, 14/5/1767 (K.B.) ; nr. 46. Van Herck, 16/7/1767 (U.B.G.) ; nr. 47. 30/7/1767, rp. o. (K.B.) ; nr. 48. Verrotten, 2/9/1767 (U.B.G.) ; nr. 49. 17/9/1767, Mooson (K.B.) ; nr. 50. Vander Speeten, 8/10/1767 (K.B.) ; nr. 51. Cleuren, 26/10/1767 (K.B.) ; nr. 52. 9/12/1767, rp. o. (K.B.) ; nr. 53. 8/2/1768, rp. o. (K.B.) ; nr. 54. 24/3/1768, rp. o. (K.B.) ; nr. 55. 10/5/1768, rp. o. (K.B.) ; nr. 56. 10/5/1768, rp. o. (bis) (K.B.) ; nr. 57. Van Bouchout, 15/9/1768 (U.B.G.) ; nr. 58. Van Bourscheit, 18/10/1768 (K.B.) ; nr. 59. De Wael, 14/12/1768 (S.B.A.) ; nr. 60. 20/3/1769, rp. o. (K.B.) ; nr. 61 8/6/1769, rp. o. (K.B.) ; nr. 62. 4/7/1769, rp. o. (K.B.) ; nr. 63. Gysbrechts, 10/7/1769 (K.B.) ; nr. 64. Van Houten, 31/7/1769 (K.B.) ; nr. 65. (Wed. de Spenraey), 23/8/1769 (K.B.) ; nr. 66. Mols, 28/8/1769 (K.B.) ; nr. 67. De Neef van Burght, 19/9/1769 (S.B.A.) ; nr. 68. 16/11/1769, rp. o. ; nr. 69. 23/1/1770, rp. o. (K.B.) ; nr. 70, 1/2/1770 rp. o. (K.B.) ; nr. 71, Vancampen, 8/3/1770 (K.B.) ; nr. 72. 26/4/1770, rp. o. (K.B.) ; nr. 73. Vanden Bogaert, 26/7/1770 (K.B.) ; nr. 74. Van Soest, 8/10/1770 (K.B.) ; nr. 75. Schrijnmaeckers, 30/10/1770 (K.B.) ; nr. 76. Van Pelt, 17/1/1771 (K.B.) ; nr. 77. 24/4/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 78. 3/6/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 79, 11/6/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 80. Beeckmans, 13/6/1771 (K.B.) ; nr. 81. 24/7/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 82. Pauwels, 20/8/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 83. 10/9/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 84. Van Voeirde, 17/10/1771 (K.B.) ; nr. 85. 22/10/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 86. De Bock, 24/10/1771 (K.B.) ; nr. 87. 30/10/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 88, 10/12/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 89. 12/12/1771, rp. o. (K.B.) ; nr. 90. Vander Hey, 2/6/1772 (K.B.) ; nr. 91. Van Hommelen, 20/6/1772 (K.B.) ; nr. 92. 23/6/1772, rp. o. (K.B.) ; nr. 93. 3/11/1772, rp. o. (K.B.) ; nr. 94. 17/11/1772, rp. o. (K.B.) ; nr. 95. 27/1/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 96. Carlier, 20/4/1773 (K.B.) ; nr. 97. 11/5/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 98. 7/6/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 99. 6/7/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 100. 13/10/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 101. 16/12/1773, rp. o. (K.B.) ; nr. 102. 24/3/1774, rp. o. (K.B.) ; nr. 103. De Baltin, 18/5/1774 (S.B.A.) ; nr. 104. Michiels, 24/5/1774 (K.B.) ; nr. 105. Charlé, 25/8/1774 (U.B.G.) ; nr. 106. V(an) S(chorel), 18/10/1774 (S.B.A.) ; nr. 107. Potteau, 4/5/1775 (K.B.) ; nr. 108, 11/5/1775, rp. o. (K.B.) ; nr. 109, 18/5/1775, rp. o. (K.B.) ; nr. 110. Happart, 30/5/1775 (K.B.) ; nr. 111. 12/7/1775, rp. o. (K.B.) ; nr. 112. Van den Wyngaert, 8/8/1775 (K.B.) ; nr. 113. 11/10/1775, rp. o. (K.B.) ; nr. 114. Knyff, 16/10/1775 (S.B.A.) ; nr. 115. 19/10/1775, rp. o. (K.B.) ; nr. 116. Mollemans, 10/11/1775 (K.B.) ; nr. 117. Vande Werve, 14/11/1775 (K.B.) ; nr. 118, rp. o. (K.B.) ; nr. 119. Van Gerwen(9/5/1776 (K.B.) ; nr. 120. 26/6/1776, rp. o. ; nr. 121. 4/7/1776 (K.B.) ; nr. 122. Verdussen, 15/7/1776 (K.B.) ; nr. 123. Verdussen, 23/7/1776 (K.B.) ; nr. 124. Vierling, 20/10/1776 (K.B.) ; nr. 125. 31/10/1776 ; nr. 126. 6/11/1776, rp. o. (K.B.) ; nr. 127. 4/3/1777, rp. o. (K.B.) ; nr. 128. 24/4/1777, rp. o. (K.B.) ; nr. 129. Fierens, 27/5/1777 (S.B.A.) ; nr. 130. Paternostre, 18/6/1777 (K.B.) ; nr. 131. Jonkvrouw Du Bois de Vroy-

land, 9/7/1777 (U.B.G.); nr. 132. Brack, 7/8/1777 (K.B.); nr. 133, 5/11/1777, rp. o. (K.B.); nr. 134. 13/11/1777, Timmermans (K.B.); nr. 135, Van Mechelen de Berthout, 17/11/1777 (K.B.); nr. 136. Verheyen, 4/11/1777 (K.B.); nr. 137. P.J.D.B. en J.N.D., 13/1/1778 (K.B.); nr. 138. 16/3/1778, Van Immerseel (K.B.); nr. 139. 17/3/1778, Bincken (K.B.); nr. 140. 2/4/1778, Bincken (K.B.); nr. 141. 7/4/1778, Willemssens (K.B.); nr. 142. Vanden Wijngaert, 23/4/1778 (K.B.); nr. 143. 7/5/1778, rp. o. (K.B.); nr. 144. 14/5/1778, rp. o.; nr. 145. 3/11/1778, Bincken (K.B.); nr. 146. 26/2/1779, Franck (K.B.); nr. 147. 2/3/1779, J.F. De Bock (K.B.); nr. 148. Plunkett, 4/3/1779 (K.B.); nr. 149. Juf. Senautzen, 5/3/1779 (K.B.); nr. 150. R.D.M.D., V.B., J.G., 29/4/1779 (K.B.); nr. 151, 11/5/1779, Bincken (K.B.); nr. 152, 14/5/1779, Van Pamelén (K.B.); nr. 153. (Jezuïeten), 26/5/1779 (K.B.); nr. 154. 29/11/1779, Bincken (K.B.); nr. 155. 24/2/1780, rp. o. (K.B.); nr. 156. Ceurvorst, 13/3/1780 (K.B.); nr. 157. 23/5/1780, rp. o. (K.B.); nr. 158. 4/7/1780, Bincken (K.B.); nr. 159. 13/7/1780, rp. o. (K.B.); nr. 160. Gallé, 20/7/1780 (K.B.); nr. 161. vrouw de Proli en Pelgrom, 27/7/1780 (K.B.); nr. 162. De Marteau, 17/10/1780 (K.B.); nr. 163. 21/11/1780, De Bock (K.B.); nr. 164. Jonkvrouw Antoine, 21/12/1780 (K.B.); nr. 165. Wittebols, (1781) (S.B.A.); nr. 166. 20/2/1781, Bincken (K.B.); nr. 167. 3/4/1781, Bincken (K.B.); nr. 168. Lemmens, 19/7/1781 (K.B.); nr. 169. De Smet, 20/7/1781 (S.B.A.); nr. 170. 24/7/1781, Bincken (K.B.); nr. 171. Michiels, 10/9/1781 (K.B.); nr. 172. 24/9/1781, rp. o. (K.B.); nr. 173. Verpoorten, 6/11/1781 (K.B.); nr. 174. Timmermans, (1782) (K.B.); nr. 175. 21/1/1782, Bincken (K.B.); nr. 176. D'Henssens, 20/8/1782 (S.B.A.); nr. 177. Verdussen, 9/10/1782 (S.B.A.); nr. 178. Serryn, 7/11/1782 (S.B.A.); nr. 179. Van Ryswick, 26/11/1782 (K.B.); nr. 180. Joris, 5/12/1782 (K.B.); nr. 181. 8/1/1783, Bincken (K.B.); nr. 182. 28/1/1783, Bincken (K.B.); nr. 183. Van de Werve, 4/2/1783 (S.B.A.); nr. 184, 23/7/1783 (appendix d'Heur en Gerardi), Bincken (K.B.); nr. 185. Iven, 27/7/1783 (K.B.); nr. 186. Vanderelst, 22/11/1783 (K.B.); nr. 187, 27/1/1784, Bincken (K.B.); nr. 188. 18/2/1784, Bincken (K.B.); nr. 189. 1/4/1784, Bincken (K.B.); nr. 190. Geelhand, 20/4/1784 (K.B.); nr. 191. D'Orley, 14/6/1784 (S.B.A.); nr. 192. Le Begge, 12/10/1784 (K.B.); nr. 193. 9/3/1785, Bincken (K.B.); nr. 194. (Karthuizers enz...), 2/5/1785 (K.B.); nr. 195. Wellens 9/5/1785 (K.B.); nr. 196. Knyff, 20/6/1785 (K.B.); nr. 197, 13/7/1785, Bincken (K.B.); nr. 198. (Gillot), 25/10/1785 (K.B.); nr. 199. 9/11/1785, Bincken (K.B.); nr. 200. De Proli, 14/11/1785 (K.B.); nr. 201. Mertens, 23/2/1786 (K.B.); nr. 202. Van Scherpenberg, 15/3/1786 (K.B.); nr. 203. De Heuvel, 13/2/1786 (K.B.); nr. 204. Raemdonck, 24/5/1787 (K.B.); nr. 205. 19/6/1787, Bincken (K.B.); nr. 206. 13/11/1787, Bincken (K.B.); nr. 207. 12/3/1788, Bincken (K.B.); nr. 208. Van Parys, 3/6/1788 (K.B.); nr. 209. 1/7/1788, Bincken (K.B.); nr. 210. 30/7/1788, Bincken (K.B.); nr. 211, 28/10/1788, rp. o. (S.B.A.); nr. 212, 26/11/1788; nr. 213. 11/2/1789, Bincken (K.B.); nr. 214. Van Essen, 20/2/1789 (K.B.); nr. 215. Van Asten, 10/3/1789 (K.B.); nr. 216. 17/3/1789, Bincken (K.B.); nr. 217. Van Parys, 30/4/1789 (K.B.); nr. 218. Douairière Peytier de Merchtem, 26/5/1789 (K.B.); nr. 219. 22/6/1789, Bincken (K.B.); nr. 220. Bausetter, 30/7/1789 (K.B.); nr. 221. 19/8/1789, Van Lemmens en De Bock (K.B.); nr. 222. (1790), geen titelpagina (K.B.); nr. 223. Berckmans, 4/3/1790 (K.B.); nr. 224. 11/5/1790, Bincken (K.B.); nr. 225. Weduwe Van Hasselt, 18/5/1790 (K.B.); nr. 226. 20/5/1790, Jacobs (S.B.A.); nr. 227. Geelhand de Merxem, 15/6/1790 (K.B.); nr. 228. 30/6/1790, Bincken (K.B.); nr. 229. 27/7/1790, Bincken (K.B.); nr. 230. De la Rocca, 3/8/1790 (K.B.); nr. 231. Peytier de Merchtem, 28/9/1790 (K.B.); nr. 232. Van de Velden, 13/10/1790 (S.B.A.); nr. 233. 19/1/1791, Bincken (S.B.A.); nr. 234. 7/4/1791, Bincken (K.B.); nr. 235. Ullens, 13/4/1791 (S.B.A.); nr. 236. 19/4/1791, De Bock (S.B.A.); nr. 237. Mols, 2/5/1791 (K.B.); nr. 238. De Wassenaer Warmond, 25/5/1791 (K.B.); nr. 239. Fighé, 8/6/1791 (K.B.); nr. 240. De Winter, 10/8/1791 (S.B.A.); nr. 241. 30/8/1791 (S.B.A.); nr. 242. 13/9/1791, Bincken (K.B.); nr. 243. Bruyninckx, 10/10/1791 (K.B.); nr. 244. Govaerts, 10/10/1791 (K.B.); nr. 245. 25/10/1791, Jacobs (S.B.A.); nr. 246. 6/12/1791, Bincken (K.B.).

6. Résumé français

Peu mêlés à la production culturelle (active) de l'époque des Lumières, les Pays-Bas autrichiens occupent cependant et contrairement à ce que l'on avait toujours supposé, une place intéressante dans le domaine de la consommation culturelle (passive). Dès 1765, une consommation de livres d'importance non négligeable s'observe à Anvers (ville flamande « Antwerpen »). Les années qui suivent 1780 la verront croître considérablement.

Dans une première partie nous avons étudié en nous fondant sur les catalogues de 246 ventes publiques entre 1731 et 1791, le succès que rencontre à Anvers la littérature frappée par la censure, et particulièrement les ouvrages dits « éclairés ». Nous voulions dresser la liste des 20 livres censurés les plus répandus et évaluer ainsi le succès des œuvres de Voltaire, de Rousseau et de l'Encyclopédie.

Nous avons calculé la fréquence de tous les ouvrages censurés écrits entre 1700 et 1770, à l'exception de la Bible (= *Bijbel*) et du Nouveau Testament (= *Nieuw Testament*). Voir *Tabel I. Lijst der gecensureerde best-sellers* (= Tableau I. Liste des best-sellers censurés). Nous appelons fréquence réelle (= *reële frequentie*) le nombre d'attestations d'une publication dans les catalogues de vente (*ex.* = *exemplaire*). Cette fréquence ne peut toutefois servir à mesurer la différence de succès entre une publication parue en 1700 et une autre parue en 1770.

Nous avons donc calculé la fréquence absolue (= *absolute frequentie*) d'après la formule

$$\frac{N_y \times 246}{C_y}$$

N_y = le nombre d'attestations de l'œuvre y .

246 étant le nombre de catalogues.

C_y = le nombre de catalogues depuis la parution de l'œuvre y .

Dans cette liste de best-sellers censurés, Voltaire est mentionné 4 fois, ce qui le place aux 3^e, 7^e, 9^e et 12^e places, tandis que l'Encyclopédie figure à la 19^e place. Rousseau ne rencontre pas beaucoup de succès. Nous avons indiqué hors série (= *buiten reeks*), la fréquence des deux ouvrages les plus lus de Rousseau.

Une seconde partie s'attache à l'examen comparatif de deux échantillons analogues de ventes publiques à Anvers et à Paris au XVIII^e siècle. L'échantillon parisien nous est donné par l'article de Daniel Mornet (*Les Enseignements des Bibliothèques privées*) qui à l'aide de 500 catalogues de ventes publiques, s'échelonnant entre 1708 et 1780, a estimé le succès d'un certain nombre d'œuvres littéraires et de quelques ouvrages philosophiques. L'étude de Mornet s'intéressant essentiellement au roman, nous avons dû à notre grand regret limiter nos comparaisons à l'Encyclopédie et aux œuvres de Voltaire et Rousseau.

Nous avons élaboré des échantillons très semblables de ventes parisiennes et anversoises soit

- 1°) des échantillons ramenant à 100 les ventes de Paris et d'Anvers, en réduisant proportionnellement le total des ventes dans les deux villes ;
- 2°) des échantillons de composition identique, c'est-à-dire ayant la même proportion de bibliothèques anonymes (10 %) et de bibliothèques de particuliers connus (90 %) ;
- 3°) des échantillons couvrant à peu près la même période. Malgré une correction par la fréquence absolue, nous avons tenté de composer des échantillons provenant des catalogues de ventes d'une même période. Seuls les catalogues d'avant 1780 entrent en ligne de compte ici.

Certains catalogues (surtout anonymes) mentionnent parfois deux ou plusieurs exemplaires d'une même œuvre. Afin d'établir la comparaison entre Anvers et Paris, nous avons adopté la méthode Mornet et nous n'avons pas tenu compte des doubles exemplaires figurant dans le même catalogue. Afin d'évaluer une deuxième fois la situation anversoise onze ans plus tard (en 1791), nous avons imaginé un nouvel échantillon. Il est dressé suivant les mêmes méthodes que l'échantillon déjà mentionné, mais concerne une période plus longue.

Voir *Tabel II. Aanwezigheidsfrequentie op 100 veilingen* (= Tableau II. Fréquences absolues et réelles sur 100 ventes). Nous y mentionnons les fréquences pour les ventes parisiennes jusque 1780 (= *Parijs tot 1780*), pour les ventes anversoises jusque 1780 (= *Antwerpen tot 1780*) et pour les ventes anversoises jusque 1791 (= *Antwerpen tot 1791*).

Voltaire, toujours considéré comme un « grand auteur du XVIII^e siècle » n'est cependant pas un grand auteur pour tout le monde. A Paris et davantage à Anvers, beaucoup de bibliothèques ignorent Voltaire qui est surtout connu comme homme de lettres plutôt que comme philosophe. Les chiffres anversoises pour Voltaire sont en tout cas plus élevés qu'on ne l'avait supposé jusqu'à présent.

Si Voltaire à Paris, ne connaît pas l'approbation unanime du public, il en est de même pour Rousseau et ceci de manière bien plus nette encore. A Paris, Rousseau est surtout connu par « La Nouvelle Héloïse ». A Anvers, cet ouvrage ne connaît pas le même succès. En comparaison avec Paris, les « Œuvres diverses » sont assez bien représentées. Il en est de même avec l'Encyclopédie.

**DOCUMENTS RELATIFS À LA DIFFUSION DES ŒUVRES
DE VOLTAIRE, DE J.-J. ROUSSEAU ET DE DIDEROT
À BRUXELLES (1761-1762)**

Hugo DE SCHAMPHELEIRE

Chercheur à la « Vrije Universiteit Brussel »

Le Groupe d'Etude du XVIII^e siècle a cru opportun de joindre aux exposés présentés au cours du colloque quelques documents mis à jour par Mr. Hugo De Schampheleire, qu'il remercie pour cette nouvelle collaboration. Ils attestent, s'il le fallait encore, l'étendue et la profondeur de la pénétration des écrits français dans nos régions au XVIII^e siècle.



Nous publions trois séries de textes :

- I. Une correspondance qui nous livre les sentiments d'un cercle de libertins bruxellois à la lecture de *Candide*. L'œuvre datant de 1759, les lettres bruxelloises de 1762 peuvent être considérées à juste titre comme une réaction très rapide à la réception de l'œuvre.
- II. Une longue analyse critique de *La Nouvelle Héloïse* dans une feuille périodique éditée à Bruxelles en 1761, l'année où le roman sortait de presse.
- III. Une critique, dans la même feuille, du *Père de Famille* de Diderot joué à Bruxelles en 1761, l'année de sa création.



I. Les réactions à *Candide* dans un cercle de libertins

Les quatre lettres publiées ici sont conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds « Commerce et vie économique », portefeuille n° 74. Il s'agit d'un échange de correspondance entre trois négociants bruxellois qui semblent avoir

fait partie d'une sorte de société de pensée, où les idées éclairées, un anticléricalisme moqueur, et la pratique d'un hédonisme assez dru étaient chose courante. Le destinataire, Alexandre Ivens, né en 1738, nous est connu¹. Domicilié à Bruxelles, Marché au Charbon, il s'occupait de grand commerce en vins français et allemands ; occupation qu'il avait prise à la mort de sa mère : à l'origine, il travaillait en effet pour son oncle Petrus Ivens (1715-1776), un orfèvre assurant également des livraisons à l'armée française en Allemagne (1761-1762). Un détail : Alexandre Ivens fut, de 1772 à 1777, membre de la Loge « La Parfaite Amitié » à Bruxelles.

Une opinion trop fréquemment répandue présente les Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle comme une sorte de « Bétie culturelle ». En vérité, indépendamment du ton sexuel très libre, adopté par les épistoliers, on devine ici une fréquentation assidue des écrits philosophiques, en particulier de *Candide* auquel il est fait plusieurs fois allusion. La mise au jour de ces documents suggère, par conséquent, certaines réévaluations.

[Archives V.B., fonds ' Commerce et Vie économique ', portef. 74]

Lettre de L.J. COCQUEREAU à Alexandre IVENS (Bruxelles).

francfort ce 5 avril 1762

.....

Je vous Suis bien obligé des bons avis que vous voulez bien me donner pour la conservation de ma Santé, a mon âge il n'est pas difficile de les Suivre à la lettre, mais Je crains bien que vous ne suiviez pas aussi exactement ceux que Je vous ai donné, car il est bien difficil dans celui ou vous êtes de ne point S'ecarter de la Sagesse Stoïque qu'on vous 'a prêché pendant le Saint têmes de Carême, Je sais que vous êtes devot et que vous n'aurez surement pas manqué un Sermon, mais Je doute que vous vous Soyiez conformé à la Sainte morale que vous y aurez entendue, la bouillante Jeunesse ne met souvent point de freins à Ses desirs deregles, Si vous vous borniez encore à la Spéculation, Je n'aurois rien à vous reprocher, mais Je crains la pratique trop souvent réitérée dans des certaines choses pour croire que n'alteriez vôte santé dans un sejour ou vous avez tant d'occasion de n'en point rester au Speculatif. Vous me demandez une liste de mes maitresses à Bruxelles pour me donner de leurs nouvelles, Je vous suis obligé de vos attentions, mais comme Je n'en ai point Je ne puis vous l'envoyer, et les recherches que vous pourriez faire pour me prouver le contraire de ce que j'avance seroient inutiles si vous vouliez entreprendre d'en faire, vous Savez que J'y ai vécu en hermite et non en

¹ Voir le doctorat que prépare Roger DE PEUTER (assistant à l'Université d'Utrecht) sur l'économie bruxelloise au XVIII^e siècle (Directeur de thèse : Jan CRAEYBECKX, Professeur à la V.U.B.).

homme du monde, que quand même j'aurois voulu faire le galant Je n'aurois pas pû faute de têmes et d'occasions.

.....

J'ai l'honneur de vous souhaiter des bonnes fêtes de pâques, esperant que Vous vous Serez amandé sur les dereglemens de vôtre vie passée, et d'être de la plus Sincère amitié Votre tres humble et très obeissant Serviteur

L:J COCQUEREAU

.....

mes complimens S:V:P. à Messrs vos chers oncles, attention Je vous prie que Je ne vous charge point d'en faire au Sexe aimable, cependant Si vous aviez ici quelque maitresse, malgré toute ma philosophie Je vous garantis de leur rendre exactement ce que vous voudriez faire vous même, Je n'ai aucunes reserves pour mes amis, et vous jure que Je ferai tout pour eux

[Archives V.B., fonds ' Commerce et Vie économique ', portef. 74]

Lettre de DEHONDT (Bruxelles) à Alexandre IVENS.

Bruxelles ce 11 Juillet 1762.

.....

... j'avois deja appris quelque Chose de la maladie regnante ce qui me faisoit craindre pour toi, Si tu Veux t'en preserver Employe le remede que j'ai Ecris au philosophe COCQUEREAU et Souviens toy toujours de mes bonnes observations morales que je t'ai fait de têmes en têmes sur L'astronomie Venerienne. Si ce que vous me dites de notre philosophe est vrai et se Verifie, aiez Soins de me le marquer afin que je puisse lui en faire compliment, il en pourra faire une offrande a Sa Divinité, quant a moi je Soutiens toujours *que Madame Venus l'etre une fort grand Carogne* *. quant a Madame Lisebette on m'a dit qu'elle s'etoit mariée pour le Salut de Son ame, j'en Suis bien aise, car elle m'a rendu des Services elle a lavé mon linge ...

.....

Votre apropos de Verole mon bon ami n'est pas Si mal apropos que Vous croiez peut etre, puisque le remede du Sr. GAMBIA COURTA que je prens en est un excellent pour cette maladie dont G. a D. je Suis guerry il n'y a que mes dautres qui me restent, je Vis encore en espoir que led. remede operera ma guerison.

je ne me Souviens pas de Vous avoir baptizé du nom de PANGLOS, mais bien de Grand philosophe qui est un titre que vous meritez avec d'autant plus de raison

* Souligné dans le texte.

que vous Savez raisonner sur les monades et le mal moral je Vous crois meme du Système de PANGLOS a plusieurs egards et n'avez Vous pas vu votre chère CUNEGONDE en passant à Liège.

... dites bien des choses de ma part au philosophe COCQUEREAU et que j'attens de Ses nouvelles, il me doit reponse je crois a ma belle morale, aparemment que la Sienne est a quia, car je lui ai dit des bonnes choses au moins a mon ordinaire

je t'embrasse cher ami et Suis pour la Vie Votre très Humble et très obeissant Ser-viteur

J. DEHONDT



[Archives V.B., fonds ' Commerce et Vie économique ', portef. 74]

Lettre de L.J. COCQUEREAU à Alexandre IVENS.

Mr Y
a Bruxelles

francfort ce 26 9bre 1762.

Je suis charmé que tu Sois arrivé à Bruxelles en bonne Santé et que tu y aye trouvé tout le monde de même.

Je suis bien obligé de l'avis que tu me donnes du départ de Mr. DEPESTRE pour paris, puisque sans ta lettre Je lui écrivois à Bruxelles.

Vous faites fort bien, mes amis, de remettre la partie philosophale Jusqu'a mon retour, nous disputerons alors des causes et des effets à nôtre aise, et nous verrons si tout est au mieux dans tous les Brabants possibles. pour moi je compte y être encore embourbé pour trois à quatre semaines, et n'espere point vous revoir avant le mois de janvier prochain.

Si Je puis savoir au juste le Jour de mon arrivée à Bruxelles Je te le marquerai, puisque tu me promets de venir au devant de moi avec un pôt de hougarde écumante, si tu n'avois pas mis cette condition, Je t'en exempterois, Vu la mauvaise Saison ou nous Sommes.

tu me prie de te faire part des nouvelles lorsqu'il y en aura d'interessantes, pour te satisfaire, je te dirai que le Roi de prusse est à Bamberg avec deux mille chevaux pour y quetter, et qu'il compte faire la même chose dans la franconie, l'Eveque de Wurtzbourg ne s'est, dit-on, point du tout crû honoré de sa visite, s'étant sauvé avec toute Sa Cour pour n'être point dans le Cas de lui faire politesse, croirois-tu mon cher ami qu'un pareil frere quetteur chez les Capuçins leur feroit faire bonne chere ?

ta bonne amie Mad^elle R^{ne} est venüe hier à ma chambre pour savoir de tes nouvelles, pense Si je lui en ai de bonnes ? tu sais que je ne suis pas homme à rester en arrière lorsqu'il sagit de consoller les amies de mes amis, hony soit cependant

qui mal y pense, je l'ai reçu en tout bien et tout honneur, n'étant point capable de faire du mal aux jolies femelles

Je suis tout a toi, mon cher ami, ton très humble Serviteur

L.J. COCQUEREAU



[Archives V.B., fonds ' Commerce et Vie économique ', portef. 74]

Lettre de L.J. COCQUEREAU à Alexandre IVENS (Bruxelles).

francfort ce 17 Xbre 1762

Je viens de recevoir dans le moment, mon cher ami, ta lettre du 9^e Courant Je ne sais ou elle a fait Sejour pour avoir resté Si longtems à me parvenir, aussi lui ais-je fait les reproches les plus Sensibles à la vue de sa datte, comme si les affaires quelle contenoit ne meritoient pas bien la peine qu'elle fit plus de diligence, sur tout sur l'article de la belle Reine qui n'est pas le moins essentiel de son contenu. Je te reponds donc que je t'ai toutes les obligations possibles de m'avoir procuré sa connoissance, et que je compte pour peu les consolations que je suis obligé de lui donner, puisque Je ne m'en acquitte que par amitié pour toi et à ta seule intention, tu vois par là que les droits de l'amitié prevaudront toujours en moi sur ceux de l'amour. il est bien vrai que cette connoissance devoit me valoir au moins 2 pC% de provision, mais comme je n'ai pas naturellement l'ame mercenaire Je n'en retire rien et ne veux jamais prétendre aucun Salaire des Services que Je rends toujours avec plaisir aux aimables enfans de cette espèce, la generosité est une belle chose lorsqu'elle est bien placée, Juge si la mienne est bien fondée.

Je sais que son ami t'a écrit puisque c'est moi qui a envoyé cette lettre à DEHONDT pour te la remettre, ainsi que tu ne dois pas être surpris du badinage que ton oncle te fait à ce sujet, c'est la faute de DEHONDT si elle est tombée entre ses mains, car Je lui marquois bien positivement de la remettre au philosophe IVENS. Je ne doute pas ou la petite Reine te Seroit Surnumeraire à Bruxelles ayant des Sujets plus anciens à qui tu donne la préférence, tu connois les Services qu'ils t'ont rendus et il y auroit de l'ingratitude de ta part si tu leur ôtois leur commission pour la donner à des nouveaux venus, d'ailleurs le bien que tu possede dans ton pays est toujours preferable à celui de Compagne qui n'est que passager, par consequent moins Solide et plus dangereux, Je ne Sais Si tu en a fait le parallele.

.....

Je vois que le pere le COMTE est tombé entre bonnes mains pour voir Bruxelles en long, large et profond, pourvu que vous ne l'ayez point excité à porter à Paris le plaisir qu'il a eu Bruxelles ...

.....

Je suis toujours avec les Sentimens d'amitié que tu me connois pour toi, ton très humble et obeissant Serviteur

L:J COCQUEREAU



II. Un compte rendu de « La Nouvelle Héloïse » dans la presse bruxelloise

Aux multiples comptes rendus de *La Nouvelle Héloïse* et du *Père de famille* publiés dans la presse d'époque, nous joignons ceux des *Annonces et avis divers des Pays-Bas* de 1761. Ce périodique était surtout une feuille publicitaire, éditée à Bruxelles.

Annonces et avis divers des Pays-Bas ¹

Mardi 10 février 1761.

Julie, ou la nouvelle Héloïse : Lettres de deux Amants habitans d'une petite Ville au pied des Alpes ; recueillies et publiées par [-]. Rousseau. A Amsterdam, chez M. Rey. 6 vol. in-12'. 1761.

Qui l'eût crû qu'un Roman partiroit de la plume de cet austère Philosophe, qui n'a guere déclamoit avec tant d'éloquence et de misantropie contre les Spectacles ? C'est un problème peut-être aussi difficile à résoudre que l'étoient peu ceux dont il a voulu embarrasser les esprits au sujet de l'avantage des Sociétés et de la culture des Arts et des Sciences. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle production du Citoyen de Genève ne dépare point ses aînées : on y retrouve encore cette énergie d'expression, qui reçoit un nouveau lustre des charmes que lui prête une belle imagination. Parcourons rapidement les faits que ce Roman nous présente, et plaignons nous de ne pouvoir nous arrêter sur les réflexions qu'il contient et qu'il inspire.

La nouvelle Héloïse ne ressemble à l'ancienne qu'en ce qu'elles ont toutes les deux été éprises de leur maître. A cela près, rien de si dissemblable. On voit dans l'une une femme sensible, mais vertueuse, dans l'autre on ne voit guere qu'une femme sensible. Julie, fille unique du Baron d'Etange, a reçu des leçons de Philosophie, etc. d'un jeune homme estimable nommé St Preux. Beaucoup de vertus et des qualités aimables dans l'un et l'autre, ont disposé facilement leurs ames à une tendresse réciproque ; cette passion d'abord voilée, même à leurs yeux, sous les apparences de l'amitié, augmente à tel point, que nos Amants ne peuvent plus lui résister ni la combattre. Ils s'y livrent tout entiers sans aucun espoir de la voir

² Bibliothèque Royale, n° III/19.904./A.

couronnée de l'aveu de leurs Parents ; car quoique Citoyens d'un pays où la vertu bannie du reste de l'Univers semble s'être retirée, l'intérêt et la vanité y font assez entendre leur voix pour qu'il ne suffise pas seulement d'être vertueux pour aspirer à la fille d'un homme titré. St Preux n'est pas Gentil-homme, et le Baron d'Etange, quoique Suisse, ne peut soutenir l'idée d'avoir un tel gendre. Tous les motifs capables de l'y déterminer lui sont proposés par un ami de St Preux : rien ne le persuade, et St Preux sacrifiant son amour au repos de Julie, prend le parti d'aller oublier son malheureux amour dans les dissipations d'un voyage. Le Père de Julie la force, malgré sa répugnance, de donner la main à un M. de Wolmar, et dès cet instant tout est perdu pour St Preux. Aussi vertueuse Epouse qu'elle avoit été foible Amante, Julie se promet de n'être plus qu'à ses devoirs. Par une résolution unique, elle ose même au bout de quelque tems, lui faire l'étrange aveu de son amour pour St Preux et de ses foiblesses pour lui. Wolmar (chose non moins étrange) s'attendoit à cet aveu qui pourtant ne lui apprenoit rien, il sçavoit tout il y avoit long-tems, mais il connoissoit sa femme, et il avoit formé le projet de les réunir l'un et l'autre, de s'unir lui même en tiers avec eux par les chastes liens de l'amitié, et de leur faire oublier dans le sein de la vertu et de la Philosophie, les égaremens de l'amour. Que faisoit pendant ce tems le malheureux St Preux ? Il parcouroit l'Univers, et il écrivoit à Julie, ou à une duegne amie de Julie lorsqu'il ne lui fut plus permis de lever les yeux sur sa Maîtresse. De retour de ses voyages, et préparé par degrés à se prêter aux projets du sage Wolmar, il revoit Julie, cette Julie qui fut sienne autrefois. Son ame vertueuse la respecte, l'ame seule de Julie ressent du plaisir à le voir. Enfin, lorsque tout sembloit promettre à ces trois personnes la vie la plus douce, la plus tranquille, la plus heureuse, Julie meurt à la fleur de son âge, et sa mort est pure et noble comme sa vie.

Voilà l'esquisse de ce Roman, mais son mérite consiste dans les détails d'autant plus précieux, qu'il en est aucun qui ne concoure à l'action générale et qui ne serve à développer les caracteres. Mais où le Philosophe paroît principalement, c'est dans la peinture des moeurs des Indiens, des Africains, etc. opposées à celles des Européens, des moeurs naturelles des Valaisans opposées aux moeurs factices des François ; de la noble liberté de certains Peuples contrastant avec le vil esclavage qui oppresse d'autres contrées.

Vendredi 27 février 1761.

Livres nouveaux

PREFACE de la nouvelle Héloïse, ou Entretien sur les Romans, entre l'Editeur et un Homme de Lettres, par Mr. J.J. Rousseau, Citoyen de Genève. Chez Duchêne, rue St Jacques, 1761. Prix 24 f. Cette Preface sera suivie incessamment du Recueil d'Estampes avec une explication pour les Lettres des 2 Amans ou la nouvelle Héloïse, etc. gravées par les plus habiles Artistes, Chez le même Libraire.

Vendredi 13 mars 1761.

Livres nouveaux

Julie, ou La nouvelle Héloïse. Lettres de deux Amans habitans d'une petite Ville au pied des Alpes, recueillies & publiées par J.J. Rousseau, (Non la conobbe il mondo, mentre l'ebbe ; Conobill'io ch'a pianger qui rimasi) Petrac. « Le monde qui l'a possédée ne la connut point ; je la connoissois moi qui reste ici à la pleurer. » Ce Roman Epistolaire, qui est le livre du jour et que tout Paris s'est empressé de lire, est assez dans le goût Anglois. Voici le fond de l'Histoire ou de la fable, dont le discernement (peu nécessaire en effet) est abandonné à nos conjectures. La Scene est dans le Valais, Pays voisin & allié des Suisses. Un jeune homme né sans fortune, mais avec tous les avantages naturels & tous les talens, de plus Philosophe et rempli de connoissances solides, utiles, agréables, est établi chez M. D'Etange, Baron Suisse, pour achever l'éducation de Julie sa fille et d'une cousine inséparable de sa parente, appelée Claire. Saint-Preux (c'est ici son nom de guerre) en s'attachant à former l'esprit de ses deux jeunes Eleves, conçoit l'inclination la plus forte pour Julie d'Etange ; il fait sur elle la même impression, & ces Amans se font bientôt l'aveu d'une passion, qui, très-vive dès sa naissance, fait les plus rapides progrès. La chute de la nouvelle Héloïse ne se fait pas attendre au bout des six Tomes, comme dans les Romans précieux de la Calprenede & de Scudery ; elle arrive à la fin du premier, & c'est Julie même qui la ménage. Elle est punie de sa foiblesse par un petit accident très-heureux, qui n'en laisse subsister aucune trace, mais qui en fortifiant l'aversion du Baron d'Etange pour l'union des deux Amans qu'on lui a proposée, opere leur séparation. Saint-Preux, livré aux soins d'un Seigneur Anglois, dont l'amitié généreuse fait un grand rôle dans cette Histoire, est tiré du Valais par Mylord, *Edouard Bromston*, & vient traîner sa chaîne à Paris, ce qui fait naître plusieurs Lettres Episodiques sur nos mœurs. Pendant le cours de ce voyage, Claire, confidente de nos Amans, épouse M. d'Orbe ; Mad. d'Etange, après avoir découvert les amours de sa fille en trouvant les Lettres de Saint-Preux, tombe malade et meurt ; Julie a la petite vérole ; Saint-Preux prend la Poste, est introduit dans sa Chambre, la voit un instant dans le délire de la fièvre, part aussitôt, & emportant avec lui le germe du mal, a la petite vérole à son tour ; enfin Julie, forcée par son Pere, épouse M. de Wolmar, Officier de mérite, Ami du Baron, dont elle a dans la suite plusieurs enfans. Mylord Edouard, entre les mains de qui est Saint-Preux, toujours occupé de la guérison des plaies de son cœur ou de sa tête, l'emmene en Angleterre. Il l'engage à faire un voyage de long cours, & le fait embarquer sur la flotte de l'Amiral Anson destinée à faire le tour du monde. Cependant le Théâtre ne reste pas vuide longtems ; l'Auteur se flâte de ramener Saint-Preux sur la Scene, & il reparoît au commencement du 4.e Tome, de retour des extrémités du Globe. M. de Wolmar l'invite à venir dans sa maison, où Saint Preux se rend. Ensuite pour dernière marque de confiance, il lui propose de se charger de l'éducation de ses enfans. Saint-Preux, avant que de commencer cette éducation, dont il accepte l'emploi avec un sentiment de joie délicat, passe

en Italie, où l'attendoit Mylord Edouard, & c'est pendant ce voyage que se prépare la Catastrophe. Madame de Wolmar tombe dans l'eau & en est retirée mourante ; elle traîne plusieurs jours et meurt. Saint-Preux apprend sa mort de son mari même. Tel est l'historique de ces Lettres. Les Episodes dont il est mêlé sont le mariage de Claire & ses suites, les Aventures et les Amours de deux Valaisans qu'on peint fort aimables (de *Fanchon Regard* & de *Claude Anet*,) mais qui sont un peu terre à terre pour le ton de ce Roman ; l'intervention d'Edouard Bromston qui a beaucoup de part aux destinées de Saint-Preux dont il est devenu le Pylade, & ses Amours d'Italie qui sentent un peu le remplissage ; enfin l'inclination secrète de Madame d'Orbe, veuve alors, pour Saint-Preux, dont Madame de Wolmar semble en mourant résigner le cœur à sa chère cousine. Ce dernier incident ; qui donne un nouveau degré d'intérêt à la fortune de Saint-Preux ; est peut-être une pierre d'attente pour une continuation de l'Ouvrage. Pour ne point trop charger cette Feuille, nous nous contenterons ici de ce premier coup d'œil. Dans la suite, nous reprendrons Tome à Tome la Nouvelle Héloïse, pour en examiner la conduite, les caractères, l'art & le style.

Mardi 24 mars 1761.

Livres nouveaux

Julie, ou la nouvelle Héloïse. On a vu par l'exposé de la Fable & des Episodes de ce Roman, que le plan en est assez simple : la forme en est un peu singulière, & n'est pas goûtée de tous les Lecteurs. Il y a sans doute de la hardiesse, mais en même tems bien de l'Art, à nous présenter une femme qui succombe une seule fois en sa vie à une première inclination formée par l'impression d'un très grand mérite, pour tirer de cette unique foiblesse une suite de Leçons & d'exemples de la plus rigide vertu. St Preux est un Séducteur, à qui un mérite extraordinaire, la violence de sa passion, & sa constance & ses malheurs font presque pardonner l'abus de confiance dont il est évidemment coupable. Julie est un Caractère admirable. Toujours tendre, mais après sa faute, & sur tout depuis son Mariage, aussi forte qu'intéressante, on croiroit à peine qu'elle a pu être fragile, si par trop de délicatesse elle ne retraçoit trop souvent sa chute. Cette Julie, mélange étonnant d'agréments, de solidité, de raison, a quelque chose de bien mâle dans son Caractère, c'est un vrai Philosophe. Claire, ou Madame d'Orbe, sa Cousine, est le revers de Julie avec qui elle contraste parfaitement. Le Baron d'Etange est un vieux Gentilhomme bien entêté de sa Noblesse pour un Suisse. Mr. de Wolmar, qui devient l'Epoux de Julie, est un être abstrait, une sorte de Philosophe pratique. Mylord Bromston est encore une espece de Philosophe, mais un peu factice, & qui paroît hors-d'œuvre. Tels sont les principaux personages qui figurent dans la nouvelle Héloïse, dont l'Abelard, quoiqu'en dise l'Auteur, est à coup sûr plus ressemblant à l'ancien, que Julie d'Etange ne ressemble à l'Héloïse du 12^{me} siècle.

Presque tout le fond du Roman est épuisé dans le premier Volume. Trois Lettres de St Preux à Julie lui peignent l'excès de son amour, & n'obtiennent de

l'Ecolier qu'un billet fort enveloppé ; mais ces préliminaires sont courts. Julie fait une réponse en régle, où le fond de son cœur est à découvert. Ainsi les 10. ou 11. premières Lettres contiennent le développement & les progrès d'une grande passion soutenue et combattue avec un art infini. C'est dans la 12.me Lettre (de St Preux) que la Philosophie commence, & cette Lettre contient un bon Plan d'étude, à l'usage des Gens du Monde. On trouve ensuite une description du Valais qui donneroit envie d'y transporter ses foyers & d'y vivre. Le papier, si l'on peut parler ainsi, est comme brûlé par le feu qui éclate dans les Lettres amoureuses qui suivent. La 48.me Lettre roule sur la Musique Française dont St Preux dit tout le mal possible. Il est fâcheux pour ses Spectateurs qu'il y ait tant de vérité dans les reproches qu'on lui fait. M. Rousseau compare avec son énergie ordinaire, l'ennuyeux & lamentable chant François aux cris de la Colique. Melpomene & Thalie jouent un si grand rôle sur le Théâtre François, que la Nation peut bien céder à l'Italie la gloire de faire triompher sur le sien la Terpsicore. La 37.me Lettre de Julie à St Preux qu'elle veut détourner de se battre avec Mylord Edouard, pour la défense de son honneur, est un Chef d'œuvre de raison.

(On donnera la suite l'Ordinaire prochain).

Le 27 mars, « Les Annonces et avis » consacrent un compte rendu aux tomes 2, 3, 4, 5 et 6 de « La Nouvelle Héloïse ».

Mardi 31 mars 1761.

Livres nouveaux

J. Vanden Berghen Libraire à Bruxelles, vient de mettre en vente Julie ou la nouvelle Héloïse par Mr. J.J. Rousseau, 6. vol. Prix vingt Escalins.

(...) *Julie, ou la nouvelle Héloïse.* Ce seroit donner une foible idée de l'Ouvrage de Mr. Rousseau, que de dire qu'il est plein d'esprit, de feu, d'éloquence ; il y a certainement encore plus de sentiment, d'âme & de raison : & voilà ce que l'Art ne donne point, ce que l'on n'obtient que du génie. On peut considérer, ce semble, toute la suite des Lettres qui roulent sur les principaux personnages, comme ces miroirs à facettes qui répètent les mêmes figures, mais qui les présentent en tous sens. Quant aux Lettres Episodiques, il faut les détacher du fond de l'Histoire : on voit bien que la plûpart des réponses sont amenées pour discuter le pour & et le contre des matières que l'Auteur a voulu traiter. Dans celles où quelques Lecteurs ont blâmé certains détails qui leur ont paru minutieux ou trop circonstanciés, on trouve du moins la nature à laquelle on nous rappelle sans cesse, & si ce n'est point là ce que cherchent la plûpart de ceux qui lisent, ceux qui sont accoûtumés à la sentir y trouvent leur compte. On n'a pas manqué de gloser sur l'uniformité du style dans la plus grande partie de ces Lettres supposées de mains différentes, & l'Auteur l'avoit bien prévu. Mais quand, pour justifier cette espèce de monotonie presque inévitable, il n'auroit pas observé dans la Préface de son Livre, qu'on prend aisément le caractère, la maniere & les expressions des personnes avec lesquelles

on vit, & surtout de ceux qui ont formé notre esprit, notre façon de voir, de penser, ce ne seroit qu'une chicane. Voudroit-on que Mr. Rousseau eût sué (peut-être inutilement,) pour amolir son style, & pour le plier, aux dépens de son énergie, à cette douce urbanité, à cette négligence heureuse, à cette facilité singulière qui distinguent la main des femmes ? La force du sujet l'a entraîné par tout, & nous croyons qu'il a bien fait de s'abandonner à sa plume. Il a cependant hasardé, dans quelques Lettres de Julie, de légères incorrections qui paroissent ménagées exprès, pour rentrer dans le caractère ; mais le dessein en est trop marqué, & l'on n'auroit pas dû en avertir dans les Notes. Au reste, avant que de porter son jugement, sur la nouvelle Héloïse, il faut lire, non la Préface du Livre qui n'a pas toute la clarté nécessaire, mais celle qui a été publiée depuis & séparément sous ce titre : *Préface de la nouvelle Héloïse*, ou *Entretien sur les Romans* entre l'Editeur & un Homme de Lettres, par J.J. Rousseau. Cette Préface répond d'avance à la plûpart des critiques générales que l'on a faites de l'Ouvrage. Elle contient aussi des vûes très-utiles sur la nature & sur l'objet des Romans. Les curieux doivent joindre au Livre la Brochure qui vient de paroître & qui a pour titre : *Recueil d'Estampes pour la nouvelle Héloïse*, avec les sujets des mêmes Estampes, tels qu'ils ont été donnés par l'Editeur à Paris. Cette Brochure contient douz Estampes qui représentent autant de traits Historiques tirés du Roman. Les Estampes ont été gravées sur les desseins du Sr Gravelot. Elles sont précédées de l'explication des sujets, avec les renvois aux endroits du Livre auxquels elles doivent être rapportées. Le tout se vend à Bruxelles chez les Libraires Vasse & Vanden Berghe.

III. Une critique du « Père de famille » dans la presse bruxelloise

Annonces et avis divers des Pays-Bas

Mardi 1^{er} septembre 1761.

Spectacle

Je n'ai gardé de mettre parmi ces productions, qui sont la marque la plus certaine de la dégradation de l'esprit du siècle, le *Pere de Famille* de Mr. Diderot, dont les Comédiens François ont annoncé la première représentation pour Jeudi 3 de Septembre. Quoique la fortune de cette piece soit faite par le succès qu'ont eu ses diverses représentations sur plusieurs théâtres de France, tels que ceux de Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux & Nantes ; il convient néanmoins d'examiner, si, comme des gens d'esprit l'ont avancé, on a eu tort dans toutes ces Villes d'applaudir, sur la scène au *Pere de Famille*, & s'il est vrai qu'il ne puisse plaire qu'à la lecture. (*La suite l'Ordinaire prochain*).

Vendredi 4 septembre 1761.

Suite du Spectacle

Pour réfuter cette espece de paradoxe, je n'aurois qu'à opposer à ceux qui nous prescrivent des règles sur la maniere dont nous devons goûter le plaisir, ce plaisir même qui s'empare de nos ames malgré nous ; car c'est aux regles à se plier, & non au plaisir à suivre les regles. Mais leur mérite demande qu'on les combatte par des raisonnemens. Pourquoi le *Pere de Famille*, ne doit-il plaire qu'à la lecture, & nullement à la représentation ? Cela ne peut venir que de ces deux causes, ou du genre de la Pièce qui seroit mauvais en lui-même, ou de la Pièce même dont l'Auteur auroit manqué l'execution. Or sur ces deux Articles, il est aisé de justifier le goût du Public pour les représentations du *Pere de Famille*. Commençons par le premier*.

* *

Du 1 septembre jusqu'au 2 octobre 1761, la feuille périodique consacre plus de 8000 mots à un compte rendu du « Père de famille ». Le 8 septembre 1761 la feuille annonce que « Le même libraire (= J.-J. Boucherie à Bruxelles) vend aussi les œuvres de Mr. Diderot » et que « Les Comédiens François donneront jeudi 10 de ce mois une seconde Représentation du Père de Famille. Aujourd'hui (on joue) le Devin du Village (opéra-comique de J.-J. Rousseau créée en 1752) ».

* La Représentation d'hier, la plus éclatante peut-être qui jamais ait été donnée dans cette Ville, a décidé d'avance la question qui nous a mis les armes à la main. Les Acteurs & la Pièce se sont aidés & servis mutuellement. Inutilement la Pièce auroit été bonne, si elle n'eut trouvé de bons Acteurs pour la faire valoir, de même que leurs talens n'eussent rien produit sur nos organes, s'ils n'avoient eu à s'exercer sur un sujet admirable & traité de main de maître. Au reste, nous n'en continuerons pas moins notre petite dissertation, parce que nous voulons remonter jusqu'aux sources du plaisir qui nous a tous entraînés avec impétuosité.

DE L'INFLUENCE DES LUMIÈRES DANS LE COMTÉ DE FLANDRE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

par

L. DHONDT

Aspirant du F.N.R.S.

Nos connaissances et nos sources sur l'influence française sont aussi limitées qu'imprécises bien que celle-ci soit indéniable¹. On cite souvent des requêtes d'évêque tendant à faire enrayer par le gouvernement l'influence des philosophes et la propagation de leurs livres.

Une source classique : les catalogues de vente

Ces livres, on les trouve présentés dans des catalogues de vente après le décès de leurs détenteurs. On relève les noms de Voltaire, Rousseau, de Mably, Raynal, Helvétius entre autres. Cela prouve au mieux que ces auteurs ont été lus.

Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives quant à la lecture de tel ou tel produit de presse. Seule l'étude d'un très grand nombre de catalogues — couvrant par là un nombre élevé d'années — peut nous fournir des indications sur une évolution à plus ou moins long terme.

¹ Nous nous sommes efforcé de présenter dans notre communication quelques aspects de l'influence des Lumières françaises dans le comté de Flandre et ceci de façon synthétique.

Il s'agit de données et de réflexions issues de l'étude pour notre doctorat en cours sur l'accélération politique et idéologique à la fin du dix-huitième siècle dans le même comté. Certains éléments se trouvaient déjà développés dans notre mémoire de licence « Revolutionaire Bewegingen in Vlaanderen (1780-1790). Inleiding tot de studie van de crisis van het « Ancien Régime ». Gand, 1972. Vu le cadre restreint de ces actes, nous limiterons notre contribution à une vue d'ensemble que nous développerons d'une façon plus détaillée et plus complète dans un prochain numéro du « Tijdschrift voor de studie van de Verlichting ».

En effet, il s'agit de bibliothèques de gens âgés ou morts après l'époque à laquelle nous nous intéressons. En parcourant la liste des possesseurs de bibliothèques mises en vente, on pourrait croire que la majorité des lecteurs présumés étaient des ecclésiastiques. Cela s'explique probablement par leur célibat, qui rendait leurs bibliothèques plus susceptibles d'être vendues publiquement après leur mort. De même, il faut toujours considérer ces listes comme des listes minimum, à cause de la censure, de l'autocensure et de la prévente de livres précieux car pouvant être interdits².

Pourtant, cette censure était loin d'être sévère quant aux livres philosophiques. Du temps de Joseph II elle touchait surtout les écrits en matière de droit canon qui pourraient faire obstacle à sa refonte de l'Eglise et de la société. L'empereur finit même par défendre aux ecclésiastiques d'interdire au peuple la lecture de livres tolérés par le gouvernement³. Celui-ci favorisait les jansénistes, jadis condamnés, favorisait la circulation des œuvres de Fleury contre celles de Bossuet. Si la censure intervenait, c'était à cause de vieilles interdictions, par tradition, ou en réponse à des réclamations expresses de l'Eglise officielle.

Joseph II permettait tout, même qu'on le critiquât comme le dernier de ses sujets. Sous Marie-Thérèse, la censure n'était guère plus active. *L'Emile* défendu était imprimé sur les presses de l'imprimerie royale. Ceux qui étaient chargés de la censure en Flandre, les fiscaux du conseil provincial et les baillis avaient trop peu d'intérêt à l'exercer. D'ailleurs, on ne contrôlait que les libraires octroyés.

Pourtant ils étaient loin d'être les seuls à vendre des livres. En effet, dans les petites villes et à la campagne, les libraires soutenaient que l'octroi n'y était pas requis. De plus, des boutiquiers, fripiers, colporteurs, des particuliers dans les auberges et en chambre vendaient une multitude de livres nouveaux et autres « qu'ils faisaient venir de l'étranger, les fiscaux et baillis affectant sur ce point la plus grande ignorance » au dire des libraires octroyés⁴.

On voit les responsables « oublier » de censurer les ventes, et, quand ils le font, on les voit passer sur les livres interdits. Réprimandés, ils demandent qu'on leur envoie les livres pour les lire avant de les rechercher. Ils s'excusent de ne pas avoir de catalogues récents etc. Le plus bel exemple de ce laisser-faire est fourni par le Conseil de Flandre⁵. En 1778 on lui marque qu'un écrit soi-disant de Genève, sous le nom d'« Esprit et Génie de l'abbé Raynal » a été défendu. Quelques années plus tard, l'évêque de Bruges en signale une certaine quantité à la foire de la ville. Il était difficile de l'ignorer, car le vendeur annonçait le livre sur des affiches. L'évêque exigea une action en justice, ce qui fut fait par le procureur général du Conseil. Trois ans plus tard, sans doute par une malheureuse

² La censure ne touchait que les livres vendus publiquement.

³ Décret du 10-9-1782. (A.G.R., Conseil Privé Autrichien, 1059 B).

⁴ R.A.G., R.V.V., 30868. J.B. D'Herdt, s.d., sept. '82), Conseil de Flandre.

⁵ R.A.G., R.V.V., 30869, 11-11-82.

30882, 9-5-85.

défaillance de mémoire, le Conseil disait ignorer l'interdiction du livre en question. Les réprimandes du gouvernement, qui l'enjoignait de temps en temps d'être plus attentif, ne semblent pas avoir sorti grand effet. Des conseillers mêmes se sont d'ailleurs révélés par après trop amateur du genre.

S'il y avait des obstacles sérieux à la propagation de l'influence française, on doit surtout les chercher dans la langue étant donné que la grande majorité du public ne comprenait pas le français. Une ignorance heureuse d'ailleurs selon le virulent conservateur de Feller, car rempart contre l'athéisme, la philosophie et les nouveautés ⁶.

Le « *Vlaemschen Indicateur* »

En Flandre, ce rempart a été brisé par un journal rédigé justement en flamand, le « *Vlaemschen Indicateur* » qui parut entre 1779 et 1787 ⁷. Le titre rappelle celui d'une autre feuille, parue à Liège en 1772-73. De Gomicourt-Dérival le jugea intéressant pour les véritables amateurs des belles lettres et ajouta que « si cette feuille était écrite en français, elle serait bien accueillie en France » ⁸. L'indicateur se disait l'Indicateur des sciences, des beaux arts et de belles lettres. Sous forme de mélanges d'actualités littéraires, scientifiques et politiques, il se proposait de montrer à ses lecteurs les progrès de l'esprit humain. Ses rédacteurs croyaient à la perfectibilité du monde par la vertu et le développement économique. Ils voulaient conduire leurs lecteurs à la raison du Sage par la connaissance de la Nature et de l'histoire. De là cette coloration philosophique, ces manies de l'agriculture, du commerce, de la mécanique, de la technologie, de la physique. Leur but, c'est d'éclairer les Flamands, d'analyser pour eux la multitude d'informations venant de toute part, de suppléer à ce qu'elles avaient d'insaisissable à cause du manque de connaissance des langues étrangères. Ses rédacteurs proposaient une feuille hebdomadaire à prix modique pour que l'artisan et l'agriculteur puissent acquérir ce dont ils pourraient tirer grand profit. Plus de soixante périodiques français, mais aussi anglais, hollandais, allemands, espagnols, italiens etc. constituaient des sources continues d'information.

Le premier nom cité est celui de Rousseau, avec Voltaire, l'homme en vue de ce périodique. Il nous renseigne sur les événements, sur les découvertes scientifiques, sur les livres parus, sur les pièces de théâtre et d'opéra jouées à Gand. Quelles étaient ces pièces ?

⁶ Dans son *Itinéraire II*, 163, Delplace, L., *Joseph II et la Révolution brabançonne*, Bruges, 1890 ; p. 32.

⁷ *Den Vlaemschen Indicateur ofte Aen-wyser der Wetenschappen en Vrye Konsten*.

⁸ DÉRIVAL (A.P. Damiens de Gomicourt), *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ou lettres sur l'état actuel de ces Pays*. Amsterdam, 1782-3 t. IV, p. 321.

Théâtre et théâtre populaire

On retrouve Beaumarchais, Grétry, Marivaux, Quinault, Glück, Le Sage, d'Orneval, Linguet, Collot d'Herbois, Mercier, Molière, Le Mierre avec sa « Veuve de Malabar », considérée comme très anticléricale, « Le Père de famille » de Diderot, « Mahomet ou le fanatisme » et « Zaïre » de Voltaire, « Le Devin du Village » de Rousseau, à côté du « Philosophe marié » de Destouches, de Pergolèse, de Cimarosa, du « Philosophe ignorant » de Pasiello, du « Barbier de Séville ». Certes, le public se recrutait pour la plus grande part dans l'aristocratie, mais le parterre était plein de gens des classes moyennes, qui, nous raconte l'Indicateur, comprenant peut-être peu aux pièces, se manifestaient par beaucoup de bruit. Pour ces derniers, et pour le plus grand salut des Flamands, l'Indicateur stimulait les traductions des pièces originales, applaudissant par exemple le concours de traduction de Mahomet. A trois reprises, des pièces de Voltaire firent l'objet d'un concours des chambres de rhétorique. « Zaïre », « Tancrède », « Cléopâtre », « Olympe », « Pygmalion », « La mort de César », « Le Monologue de Figaro », traduits en flamand, faisaient partie intégrante du répertoire joué dans les bourgs et villages, ce qui favorisait une propagation immense parmi une petite bourgeoisie surtout campagnarde⁹.

On a fortement sousestimé l'influence des Lumières. On l'a cherchée chez une élite lisant le français, une petite élite, nécessairement petite, pour expliquer la révolution conservatrice et même réactionnaire de 1789 en Belgique. Si l'on veut mesurer l'influence française et celle des Lumières, il ne faut pas se tenir aux seules expressions en français. Il faut tenir compte d'une *Aufklärung flamande* ou belge. L'Indicateur en est une manifestation. Ces Lumières sont imprégnées de la grande aventure josphine. Ces Lumières, c'étaient les idées venant de l'extérieur, mais c'étaient aussi Joseph II et son idéologie de tolérance, de liberté, d'égalité, d'un monde sans pauvres, sans privilèges, d'une religion pure et sociale, adoucissante et éclairante, c'était le rêve, la foi dans une société plus juste et plus morale, vertueuse et prospère. C'était l'*Aufklärung* utilitariste, aspirant à un nouvel ordre social, source de bonheur et de prospérité. Joseph II y était présenté comme l'ami des hommes et du travail, comme l'espoir des petites gens, du laboureur, comme l'ennemi du luxe et de la richesse. C'est sous cet angle que l'Indicateur critique les idées et institutions anciennes et modernes. Le grand inspirateur de ces rédacteurs fut le plus ou moins obscur Linguet, considéré comme anti-philosophique mais qui dépasse en bien des points les positions des philosophes eux-mêmes. Ce qu'ils attaquent, c'est une certaine philosophomanie et une philosophie gratuite qui font dévier la vraie philosophie de son but qui est le bonheur des hommes. Si l'Indicateur attaquait Rousseau, Voltaire et Montesquieu, c'est parce qu'il les considère comme superficiels. En Voltaire, il voit non seulement le philosophe admiré, mais

⁹ Voir notre article : « Het debuut van De Borchgrave, het kultuurbewustzijn van de nieuwe plattelandsburgerij en de Brabantse Omwenteling ». *Wetenschappelijke Tijdingen* 1978, 1, p. 3-10.

aussi le flatteur, le collaborateur des grands et le mépris pour le peuple et les pauvres. Rousseau, lui, est trop rêveur, Montesquieu trop dilettante comparé à Blackstone. L'Indicateur leur reproche en général d'être des beaux parleurs, leur reproche un manque d'analyse, de sérieux et de volonté réformatrice tout en admirant leurs idées. Quant à la religion, l'Indicateur anticlérical la considère comme un élément de moralisation. Ce qui importe pour l'Indicateur, c'est le social, l'économique, l'avènement d'une nouvelle société. Il en est le porte-parole dans les années d'espoir qui marquent le premier lustre du règne de Joseph II ¹⁰.

Eclairer le peuple

L'Indicateur rencontra un vif succès, Un an après sa fondation, on avait déjà dû le réimprimer deux fois pour satisfaire à la demande. Mais la preuve la plus convaincante, c'est que d'autres éditeurs ont voulu suivre son exemple. A peine un an après la fondation de l'Indicateur, l'éditeur-libraire Fernand, un Gantois, demanda un octroi pour éditer un second périodique : « *Den Vlaamschen Mercurius* » ¹¹. Il voulait montrer aux gens « ce qui était autrefois attribué aux dieux, anéantir la superstition et les ténèbres de l'ignorance, maintenant que tout le monde se passionnait pour les lettres et les nouvelles ». La nouvelle feuille répondrait à un besoin réel, avance le suppliant. Les livres, surtout les livres étrangers sont difficiles à trouver, parfois ennuyeux, tristes, prolixes, introuvables et chers. Cette cherté les rend inaccessibles aux gens du commun, animés d'un goût insatiable pour la connaissance. Il veut informer à très bas prix l'homme du peuple, l'homme du commun ; pour qu'il puisse s'instruire comme celui qui a de l'argent. Chose remarquable, l'éditeur annonce qu'il exposera les religions et les comportements des peuples afin qu'on puisse en faire la comparaison et acquérir des connaissances dont l'application est source de progrès ¹². Un réseau de distributeurs avait déjà été établi, un réseau comprenant de petits centres en Flandre, de grandes villes brabançonnes, la Zélande et Dunkerque.

Des tentatives similaires ont également été entreprises par le janséniste hol-

¹⁰ On s'est demandé si l'« Indicateur » n'était pas financé par le régime. Aucune indication des archives des « *Gastos secretos* » ne permet de l'affirmer. Le fait que le journal disparaît lors des troubles de 1787 peut s'expliquer par la désaffectation du gros de son public qui, intéressé par les nouveautés mais conservateur quant à ses intérêts n'y trouvait plus son compte. En effet, le journal se trouvait déchiré entre le soutien à Joseph II et la révolution naissante. A ce moment, il est surtout devenu un journal de simple information en publiant les textes des protestations, des lettres officielles etc..., ce qui le rendait de plus en plus semblable à la « *Gazette de Gand* ».

¹¹ Le 26 mai 1780. R.A.G., R.V.V. 30862.

¹² Les rédacteurs de l'Indicateur consacraient une grande partie de leur journal à des reportages — à des récits exotiques — sur les pays étrangers et de préférence très éloignés, sur leurs populations, mœurs, religions, institutions, légendes, ressources etc...

lando-brugeois Détert¹³, par le spécialiste des nouveaux moulins économiques Malisset d'Hertereau et le bailli d'Audenarde¹⁴ et par les libertins Deneve et Schottey, respectivement médecin et bailli à Oostende¹⁵. Ils proposaient en principe des périodiques surtout économiques et commerciaux. Toutes ces tentatives n'ont abouti à rien. Le monopole octroyé à la « Gazette de Gand » y faisait obstacle. D'autre part, le « Vlaemschen Indicateur », annoncé comme périodique artistique et scientifique avait manifestement excédé les bornes qui lui avaient été imposées.

Un élément de la crise de l'Ancien Régime

L'influence de l'Indicateur a été loin de négligeable et semble même avoir constitué un élément de subversion de l'ordre social établi. Ainsi ses propos contre les dîmes ont été repris par des paysans du Pays d'Alost dans leur lutte contre la hausse des dîmes ecclésiastiques¹⁶. Dans leur suppliche à l'empereur, seul recours des sans-pouvoir contre les puissants, ils emploient non seulement l'argumentation de l'Indicateur mais demandent également l'étatisation du patrimoine ecclésiastique. Ce conflit, dont j'ai parlé il y a quelques mois au colloque sur les recherches en cours en histoire économique et sociale, ce conflit a secoué la Flandre. Le ton que prenaient ces paysans n'était pas seulement antimonacal, ils mettaient en danger les bases de la société même et, en plus, risquaient de donner à Joseph II un appui dans ses réformes à venir. Un conseiller de Flandre s'est immiscé dans le débat, avec un mémoire pourtant bien sage, auquel l'abbé de St-Pierre à Gand répliqua par une réfutation de la main d'avocats à sa solde, avocats qui, entre parenthèses, ont rejoint dix ans après les novateurs. Grâce à la coalition de la noblesse des châtelainies et du haut clergé, la suppliche des paysans rebelles fut étouffée.

¹³ VAN DEN BERGHE Y., « *De verlichte wereld van de Oud-katholiek B. Déters- De Rapsodisten. Een onbekende economische periodiek* ». Bijdragen en Mededelingen tot de Geschiedenis der Nederlanden, 1972, 87, 2, pp. 216-233.

¹⁴ « *Courier Général du commerce, de l'agriculture, de l'économie, de la marine, de la finance, de l'industrie, des arts et des métiers en tous genres* » (1784), avec traduction flamande et anglaise. Ms de Warzée pour la deuxième édition de son « *Essai historique et critique sur les journaux belges* » (Musée International de la Presse). MESSENS R., « *Repertorium van de Oost-Vlaamse Pers* », 1784-1914, Leuven-Paris, 1969 (C.I.H.C.).

Malisset y édita aussi son « *Parfaite Intelligence du Commerce* » avec le concours du même bailli. Il faut noter que la lecture de périodiques économiques étrangers était à la base de l'érection de ces moulins d'un type nouveau. Voir notre article « *Een ondernemer, notabelen en het volk van Oudenaarde tussen Ancien Régime en Nieuwe Maatschappij. De vernieling van het Gouvernement op 8 maart 1790* », *Handelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, 1976, XVIII, 2, pp. 307-420.

¹⁵ Oct. 1787, R.A.G., R.V.V., Fiscalen 3611 (ancien numérotage).

¹⁶ *Quelques aspects de la crise de l'Ancien Régime institutionnel dans les campagnes flamandes à la fin du 18^e siècle*.

Seconde journée des Recherches Historiques en Cours en Belgique en Histoire économique et rurale, 11 mai 1978, U.L.B.

Un auteur éclairé et sa critique de la société

L'antiphilosophisme s'organisa. L'Indicateur fut à la base d'un nouveau conflit. Un de ses rédacteurs, Michielsen, plus tard éphémèrement employé au Comité de la Caisse de Religion, édita en 1782 une collection de requêtes soi-disant présentées à l'empereur Joseph II lors de son voyage aux Pays-Bas¹⁷. En vérité, il s'agissait de requêtes fictives et satiriques. Dans un style à la fois d'une grande finesse, plein d'allusions et de virulence, l'auteur s'attaqua au clergé, à la noblesse et aux commerçants-escrocs en les ridiculisant. On y trouve tout le patrimoine, ou dois-je dire tout le résidu des Lumières, même une obscénité libertine qui s'en prend à la religion et aux préjugés et pour finir, une réécriture de l'Apocalypse de Saint Jean dans laquelle Joseph II est représenté comme un Christ moderne vainqueur des ténébres et de l'injustice¹⁸.

L'auteur semble fortement influencé par le « Traité de la Tolérance » et par Helvétius, qu'il cite d'ailleurs. Une liste de livres choisis, à placer dans les bibliothèques publiques des Pays-Bas n'est pas moins intéressante. On y trouve les œuvres de Voltaire, Bayle, Diderot, La Mettrie, Locke, Rousseau, entre autres : « Le Contrat social », « Les Lettres de la Montagne », Helvétius, Bolingbroke, Woolstone, Collins, Boulanger, Mirabeau, Marmontel. « Les Lettres persanes » et quelques dizaines d'œuvres antimonacales. La dernière requête, sérieuse celle-là, demande à l'empereur d'extirper les chimères, la bigoterie, la dévotion. Il faut une réforme générale des mœurs et des usages, pour que le Soleil de la Raison, le grand Jour de la Philosophie perce les nuages épais, la nuit qui nous recouvre. Le bon sens, la route de la Nature, ne seront pas ouverts aussi longtemps que le corps monacal aura quelque ascendant sur l'esprit, quelque empire sur les membres des Corps Civil et Politique de l'Etat. Il faut éduquer la jeunesse dans la saine philosophie, les prêtres dans des Séminaires de Théologie naturelle. Il faut leur expliquer et non pas les endoctriner.

Probablement assisté de l'aventurier Rens de Grammont, lors de la Révolution brabançonne, le chef des conquérants de Gand et le principal fondateur des Comités révolutionnaires, il rédigea quelques autres pamphlets de la même inspiration. Et à nouveau l'abbé de St-Pierre répliqua, par la plume d'Antheunis cette fois. Il semble s'agir du même Antheunis, traducteur de Voltaire et par la suite suppôt de la faction cléricale pendant la Révolution.

¹⁷ « *Recueil des Requetes, placets et mémoires les plus intéressants que l'on présenta à sa Majesté Impériale Joseph II durant le Voyage qu'il fit dans ses Pays-Bas en 1781.* Edité à Vienne, en Autriche, de l'imprimerie de la Cour, 1782 », (en fait : Gand). Nous envisageons une réédition avec notes explicatives et commentaires.

¹⁸ avec la mention : « Sa Majesté Impériale Joseph II a fait insérer ce recueil (sic) l'Apocalypse du bien heureux Jean Apôtre de la Philosophie ... Songe Philosophique Extraordinaire que les Censeurs Ecclesiastiques des Pays-Bas n'avaient pas laissé imprimer. »

La récupération

Il est l'exemple même de la récupération des Lumières par l'opposition conservatrice à Joseph II. Dans le Château de Baut de Rasmon, créé baron par ses amis révolutionnaires, château que nous visiterons cette après-midi, on trouve les effigies de Voltaire et de Rousseau ou Diderot dans l'entrée et une réplique du tombeau du philosophe de Genève dans le jardin¹⁹. Ce même Rousseau se trouva presque cité dans la requête de la noblesse de Flandre afin d'être admise au sein des Etats de la province²⁰. En effet, la noblesse s'appuya entre autres sur la célèbre phrase initiale de la seconde partie du « Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes » : « Le premier qui entoura un champ d'une haie et s'en réserva les fruits à lui seul fut le véritable fondateur de la société civile ». La conservation des fruits de ce champ fut la base du Contrat social avançant-ils, sans toutefois nommer Rousseau et se gardant bien d'ajouter la seconde partie de sa phrase : « ... et trouva des gens assez simples pour le croire »²¹.

Le Contrat social qu'on invoqua par la suite à maintes reprises ne fut pourtant pas celui de Rousseau mais celui du *droit naturel*²². Quand on invoqua les idées et les thèses de Rousseau, d'Holbach ou de Voltaire, quand les révolutionnaires faisaient jouer « La mort de César », ce fut au service d'une propagande négative qui n'avait pas pour but la transformation de la société mais sa conservation. Vandernoot, comme l'a mis en lumière le professeur Vercruyssen, copia d'Holbach pour son manifeste contre Joseph II²³.

Une fois la révolution faite, l'étiquette d'adepte des Raynal, Rousseau, Helvétius, d'Holbach, Voltaire et Mirabeau, était celle des Figues, c'est-à-dire, des Joséphistes et des démocrates considérés comme libres penseurs, philosophes d'ambition, matérialistes et libertins, « qui baragouinent à Gand dans leurs Théâtres de Conventicules le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol ». D'Outrepoint se réclame de Rousseau, les démocrates de la Collace de Gand de Montesquieu et des fondateurs des Etats-Unis d'Amérique, ce Montesquieu, philosophe à usages divers, qui servait aussi bien les intérêts et la propagande des conservateurs. Dans le style de Voltaire et de Pallisot, les démocrates extrémistes et populaires de Gand sont traités de Jean-Jacques, de pauvres ambitieux qui veulent dépouiller les riches et faire manger de la salade à tout le monde²⁴. Cette lutte marquait la fin d'une époque et le commencement d'une autre, les positions étaient prises, les opinions arrêtées.

*
* *

¹⁹ selon le Chevalier X. de Ghellinck-Vaernewijck, *Wannegem*. Le Parchemin, juillet-août 1971 : 18^e s., n° 154, pp. 515-6.

²⁰ *Adresse des Nobles de la Flandre à Messieurs les Députés des Etats de la même Province*, s.d. (1787) (impr.) Bibl. Univ. de Gand, G 17755, p. 4.

²¹ p. 204. Edition Garnier-Flammarion, 1971.

²² Emprunté surtout à Pufendorf, auteur de prédilection (Heineccius, Grotius etc...).

²³ « Vandernoot, Holbach et le Manifeste du peuple brabançon ». R.B.P.H., 1968, XLVI, pp. 1221-27.

Propagation, sensibilisation, récupération, les Lumières avaient fini par dominer la politique et les idéologies. L'influence de la pensée française a été grande, mais elle n'était pas la seule source des Lumières en Flandre. En effet, il faut voir à côté d'elles, les auteurs anglais, les théoriciens du droit naturel et l'appareil idéologique du despotisme éclairé, non seulement autrichien mais aussi européen. La grande nouveauté, c'était l'information, une information qui touchait une grande partie de la population à travers des journaux, des livres, des pamphlets, les bibliothèques privées, les cabinets littéraires de Gand, Bruges, Courtrai, Ostende, Alost, Saint Nicolas, Assenede, les cercles d'amis, auberges et cafés dont le nombre restreint favorisait les contacts...²⁵ Les querelles de la Révolution brabançonne révéleront leur existence, même dans les petites villes et les bourgs, où l'on ne discutait peut-être pas les écrits des grands philosophes, mais cette foule d'idées et de controverses lancées par les réformes éclairées et par des écrivains de n-ième rang. Au plus bas de l'échelle sociale, on oubliait les noms des auteurs, mais pas certaines idées, quand on voit qu'en 1790, une dizaine de milliers de paysans et de tisserands de la région d'Audenarde se sont révoltés contre le gouvernement réactionnaire des Etats avec le projet d'instaurer sous Joseph II une nouvelle société sans pouvoirs intermédiaires, sans riches, sans noblesse, sans moines, une nouvelle société égalitaire et libre, où régnerait le Tiers Etat avec un monarque éclairé et son gouvernement d'humanité²⁶.

Ce qui semble sûr, c'est la conscience de la perfectibilité du monde, la conscience du progrès possible par la Vertu et l'action de l'esprit humain. C'est là l'essence des Lumières activistes : non seulement un mouvement de l'esprit mais aussi une tentative de transformation du monde. On peut être déçu par le déplorable aspect intellectuel des institutions culturelles. Mais n'oublions pas l'utilitarisme des Lumières à côté de son aspect spéculatif. Le dix-huitième siècle est encore celui des grands besoins, des besoins vitaux même, et par conséquent cet activisme se dirige vers la solution de ces problèmes. L'intérêt que porte l'Indicateur à la fabrication de pain à base de pommes de terre est à cet égard significatif de même que les questions de l'Académie. Celle-ci n'avait pas été conçue comme une pépinière de philosophes mais comme un instrument politique et scientifique de progrès. On ne peut pas réduire les Lumières à ses chefs de file. Les Lumières, c'est avant tout un esprit, une attitude vécus en fonction d'un avenir plus beau, plus juste, plus prospère.

L'esprit nouveau a agité le Comté de Flandre. Il semble avoir touché toutes les couches sociales dans le tourbillon politique et idéologique de la décennie josphine. Ses propagateurs en se servant du flamand, ont atteint le peuple, comme le faisaient ces édits impériaux lus du haut de la chaire. Le pays était submergé de conflits et de pamphlets y afférents.

²⁴ P. ex. la série « *Het Lanterne Magique der Stad Gent* », et « *Copje van eenen Brief nyst Ryssel geschreven aen eene aensienelyke Persoon tot Brussel* ».

²⁵ Voir, DHONDT L. : *Revolutionaire Bewegingen...* I. pp. 164-5.

²⁶ *Ibidem* II. pp. 474-491.

Les Lumières en Flandre participent moins du domaine de la pensée pure que de celui de la recherche du progrès social. Elles s'inséraient dans une lutte politique et idéologique, une lutte qui s'inspirait à la fois d'idées venant de France mais aussi d'Angleterre et d'Allemagne. Ce qui importait dans les années quatre-vingts et même soixante-dix, c'était la modernisation et puis la transformation de la société. Le stade des idées reçues était dépassé vers celui de leur réalisation.

Abréviations : Archives Générales du Royaume (A.G.R.).

Rijksarchief te Gent (R.A.G.).

Raad van Vlaanderen (R.V.V.).

LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LES BIBLIOTHÈQUES LIÉGEOISES AU XVIII^e SIÈCLE

par

N. HAESSENNE-PEREMANS et P. DELBOUILLE

Université de Liège

Nous n'allons pas redire combien les catalogues et les inventaires des bibliothèques anciennes qui sont parvenus jusqu'à nous sont précieux pour ceux qui s'intéressent à la pénétration de la culture dans les différentes couches sociales¹. Et il n'est sans doute pas utile non plus de rappeler les risques d'une enquête qui infère, de la présence matérielle d'un livre, qu'il a exercé une influence sur son propriétaire, — comme si l'achat du livre ne répondait jamais qu'au souci de le lire —, et de son absence, à l'inverse, qu'il n'a pas fait partie du bagage intellectuel du personnage auquel on s'intéresse, — comme si on ne lisait que les livres qu'on achète. Reconnaissons plutôt, dès l'abord, que l'enquête que nous avons pu mener est loin de répondre aux ambitions de notre titre.

Nous n'avons évidemment pas pris en considération toutes les bibliothèques liégeoises du XVIII^e siècle. Nous n'avons pas, non plus, ce qui serait moins inconcevable, dépouillé les catalogues et les inventaires de toutes celles qui sont aujourd'hui connues. La tâche aurait été énorme et les résultats n'auraient pu être donnés, avec un certain luxe de détails, dans les limites d'une communication comme celle-ci. En réalité, nous avons analysé, à titre indicatif, la composition de quatre bibliothèques : trois bibliothèques privées, ayant appartenu à des personnages de conditions sociales différentes, et une bibliothèque publique.

Notre premier personnage est un appelé Jean Lejeune, né en 1723 dans l'actuel quartier de Fétinne, à Liège. Il est le fils d'un maraîcher et il mourra, toujours à Fétinne, en 1784². On ne sait rien de sa profession. Peut-être est-il maraîcher, lui

¹ A ce propos, voir notamment A. DUPRONT, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, la Haye, 1965.

² A.E.L., R.P. *Angleur*, 1, 3 et *Etats*, 87, p. 255.

aussi. On sait, en revanche, qu'il possédait quelques têtes de bétail et une pièce de terre, mais qu'il n'était pas propriétaire de sa maison. Il occupait une servante qui lui coûtait 48 florins par an, et on retrouvera chez lui, à son décès, outre une bibliothèque de 559 titres, quelques pièces d'or et quelques bijoux³. Nous avons affaire ici, en somme, à un homme qui appartient à ce qu'on peut appeler la petite bourgeoisie. La vente de cette bibliothèque, ainsi que des objets en or et en argent, a eu lieu entre le 22 octobre 1784 et le 2 février 1785 et elle a rapporté 16.000 florins environ⁴.

Notre second personnage se situe plus haut dans l'échelle sociale. Il s'agit d'un certain Henri Heyne, marchand et notable verviétois. Il est né en 1694. Sa mère appartient à une famille de notables d'Ensival⁵. En premières noces, il épouse, en 1715, une certaine Anne-Marie Saxlers, qui meurt en 1731 après lui avoir donné 9 enfants. Il se remarie en 1732 et sa seconde femme, Marie-Jeanne Pironet, lui donne à son tour 7 enfants⁶. Il mourra dans la seconde moitié de l'année 1746, et sa femme deux ans plus tard⁷.

De son vivant, il est marchand de draps à Ensival. Il possède des biens à Ensival, à Theux et à Pepinster, et notamment une foulerie ainsi qu'une maison évaluée à 2.600 florins brabant⁸. Nous savons encore qu'il fréquente la foire de Francfort et qu'en 1729, il est bourgmestre d'Ensival⁹.

Il faut remarquer qu'après son décès, ses biens vont rester en dépôt pendant 17 ans chez un certain Jean Lemaire¹⁰. Les archives ne nous ont pas révélé le secret de ce long délai, mais on peut imaginer qu'il s'agit d'une succession particulièrement difficile puisqu'il faut, à la mort de sa seconde femme, partager les biens entre les (nombreux) enfants de deux lits. Toujours est-il que la bibliothèque ne sera mise en vente que le 2 mai 1764, l'inventaire en ayant été dressé la veille. Il s'agit de 270 ouvrages qui sont tous (à l'exception d'un seul) en langue française¹¹.

Nous dirons tout de suite que l'identification précise de ces ouvrages a été parfois malaisée et qu'elle reste, en bien des cas, hypothétique¹². Les noms d'auteurs manquent le plus souvent. Les titres sont fréquemment abrégés. Les lieux

³ A.E.L., Notaire G.J. BERTHO, 5 et 12 juin 1784, 18 octobre 1784.

⁴ *Ibidem*, 2 février 1785.

⁵ G.X. CORNET, *Histoire de la commune d'Ensival*, t. 2, Verviers, 1970.

⁶ A.E.L., R.P., *Ensival*, tables 1 et 2.

⁷ A.E.L., Notaire M. DESPA, 16 mai et 10 décembre 1746.

⁸ *Ibidem*, 16 mai 1746, 4 juillet 1747 et 22 février 1748.

⁹ *Ibidem*, 3 janvier 1746. Le bourgmestre était élu pour un an parmi les notables de la commune. Il fallait être natif du pays de Liège et payer au moins 6 patars « pour la simple taille réelle au-dessus des impositions personnelles pour la manandise, faculté et commerce ». (voir G.X. CORNET, *op. cit.*, p. 202-222).

¹⁰ A.E.L., Notaire LONHIENNE, 2 décembre 1763.

¹¹ *Ibidem*, 1 et 2 mai 1764.

¹² Nous tenons à remercier ici, outre M. Louis Remacle, qui nous a signalé l'existence des deux actes relatifs à cette bibliothèque, M. Pol Gossiaux, dont l'érudition nous a été d'un très précieux recours dans le travail d'identification des ouvrages.

et les dates d'édition sont toujours absents. L'analyse de cette bibliothèque est donc à considérer avec circonspection.

Notre troisième personnage est quelqu'un de bien plus important que le marchand-bourgmestre d'Ensival. Il s'agit d'un membre du haut clergé liégeois, le chanoine Edmond Sébastien de Stoupy¹³. Né à Arras en 1713, il est le fils d'un avocat au Conseil d'Artois. Ses études le conduisent dès 1733 à Paris. En 1740, il est reçu chanoine tréfoncier de la cathédrale Saint-Lambert, à Liège. Entretemps, il poursuit ses études, en Sorbonne puis à Louvain, où il devient, en 1740, licencié en théologie. En 1744, il est conseiller privé et examinateur synodal. En 1747, il se voit confier la charge de vicaire général du diocèse, qu'il gardera jusqu'en 1764. Il est encore devenu, en 1754, président du séminaire épiscopal de Liège. Lorsqu'il meurt à Paris, en 1785, il cumule en fait quatre bénéfices : ceux de chanoine de la Cathédrale de Liège, d'abbé commendataire de Saint-Pierre d'Airvaux (depuis le 17 novembre 1759), d'abbé commendataire de Saint-Pierre à Châlons-sur-Saône et de président du séminaire épiscopal de Liège. Il faut noter en outre qu'il est, par sa sœur aînée Barbe-Louise, allié aux plus riches banquiers des Pays-Bas autrichiens, les Nettine.

L'inventaire de l'imposante bibliothèque de Stoupy a été dressé en 1786. La bibliothèque comporte 3.336 ouvrages et sa vente rapportera plus de 31.000 florins. Dans le catalogue, le nom de l'auteur, le titre complet, le lieu d'édition, la date, le nombre de tomes et de volumes ainsi que l'état de la reliure sont presque toujours indiqués. L'identification des livres est donc relativement aisée, sinon rapide. Ils sont groupés selon les rubriques traditionnelles à l'époque : théologie, jurisprudence, philosophie, médecine, sciences-arts-métiers, histoire, belles-lettres, et, dans chaque rubrique, ils sont classés par format. Le catalogue dont nous disposons porte en outre, dans la marge, les prix auxquels les ouvrages ont été adjugés.

La bibliothèque publique dont nous faisons état, à côté de ces trois bibliothèques privées, n'est autre que celle de la ville de Liège, dont on possède un catalogue imprimé daté de l'année 1767 et qui comporte 844 titres.

Liège a été l'une des premières villes d'Europe à posséder une bibliothèque publique, puisque sa création remonte aux années 1724-1725. L'ouverture a lieu en 1732¹⁴. Un premier catalogue, imprimé cette année-là, fait mention de 372 ouvrages. La bibliothèque est publique, mais on n'y admet guère que les « ecclésiastiques, avocats, lettrés, médecins, chirurgiens, artistes et toutes autres gens de mise ». Elle est ouverte d'abord deux jours par semaine, puis, à partir de 1767 — année de

¹³ A ce propos, voir N. PEREMANS, *Une bibliothèque, reflet d'une culture et d'une personnalité*, dans *B.I.A.L.*, t. 84, 1972, p. 89-90.

¹⁴ A titre de comparaison, on peut signaler que les villes de Reims et de Dijon ne posséderont leur bibliothèque publique qu'en 1764. Celle de Lyon se crée en 1765 et le mouvement ne se généralise en France qu'après 1770. Cfr. P. VAILLANT, *L'intellectualité d'une société provinciale à la fin de l'Ancien Régime. La fondation de la bibliothèque de Grenoble dans Cahiers d'Histoire*, t. VIII, 3, Lyon, 1963, p. 281-301.

l'impression du nouveau catalogue dont nous allons nous servir — trois jours par semaine, pendant deux ou trois heures, l'après-midi, selon la saison. Le règlement prévoit que pour lire les livres à l'index, il faut une permission spéciale. Il y en a 41 en 1767, principalement des ouvrages de droit et d'histoire.

En 1775, un décret de Velbruck instaurera à la bibliothèque un « dépôt légal » des ouvrages imprimés en vertu d'un octroi. Ajoutons encore que, lors de la première invasion française, les livres seront transportés à Maastricht, par mesure de précaution, et qu'en 1794, à la suite d'une décision des commissaires français, ils seront envoyés à Paris et dispersés dans plusieurs institutions ¹⁵.

Dans le catalogue, nous retrouvons à nouveau une division en grandes rubriques : Ecriture sainte, saints-pères, interprètes ; théologie, casuistes, controverses et œuvres de piété ; droit canonique, où se trouvent les bullaires, conciles, etc. ; droit civil ; histoire sacrée ; histoire profane ; médecine, chirurgie, anatomie, botanique ; littérature et œuvres mêlées. A l'intérieur de ces rubriques, le classement est fondé sur l'ordre alphabétique des titres. Les ouvrages en langue française sont imprimés en italique. Ceux qui sont à l'index portent un astérisque. Le lieu et la date d'édition sont rarement indiqués.

Il faut formuler enfin une remarque importante, à ne pas perdre de vue dans l'analyse de cette bibliothèque : c'est qu'elle est constituée pour près de moitié d'ouvrages antérieurs à la période qui nous occupe. On constate en effet, en comparant les catalogues de 1732 et de 1767, que 472 ouvrages seulement ont été acquis entre les deux dates.

Après cette présentation rapide de nos quatre bibliothèques et de leur propriétaire, nous pouvons les aborder une à une pour en faire l'analyse sommaire. Pour chacune d'elles, nous avons appliqué des critères qui nous renseignent à la fois sur ses richesses dans chacun des grands domaines du savoir et sur le niveau de connaissance qu'elle implique de la part de son propriétaire ou de ses utilisateurs. Ce tableau ¹⁶ est divisé, verticalement, en huit catégories :

- I. Généralités, où l'on range les encyclopédies, dictionnaires, catalogues, bibliographies, journaux et almanachs.
- II. Religion - Philosophie.
- III. Droit - Sciences sociales - Economie.

¹⁵ Th. COBERT, *Origine des bibliothèques publiques de Liège avec aperçu des anciennes bibliothèques de particuliers et d'établissements monastiques liégeois*, dans *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. 1-97 (surtout pp. 22-42), *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège, réimprimé par Recès du 13 avril 1767*, Liège, C. Plomteux, 106 p. et P. DEBOUXHTAY, *La première bibliothèque de la Cité de Liège. La date de sa fondation, ses catalogues*, dans *Annuaire de la commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège*, t. 3, 1932-34, p. 165-171.

¹⁶ Ce tableau a été mis au point, il y a quelques années déjà, lors d'un cours de critique historique fait à Liège par M. E. Hélin.

IV. Sciences naturelles - Mathématiques - Médecine.

V. Belles-Lettres.

VI. Histoire.

VII. Géographie.

VIII. Arts - Loisirs - Vie domestique.

Horizontalement, on trouve une répartition en trois niveaux selon les connaissances requises pour utiliser les ouvrages :

+ : livres d'érudition nécessitant des connaissances approfondies.

± : livres destinés tant aux savants qu'aux non-initiés.

— : livres de vulgarisation.

Une neuvième catégorie et un quatrième niveau, marqués ?, regroupent les livres dont le titre ne permet pas de préciser la matière et le niveau.

Ce système présente l'avantage d'être proche des classements traditionnels anciens ; il permet aussi d'évaluer les curiosités et le niveau d'instruction du propriétaire, et rend possible de nombreuses comparaisons.

A côté de cela, et pour répondre plus précisément à la question de l'influence française, nous avons pris en considération, pour chacune de nos bibliothèques, lorsque la chose était possible : 1. la langue des ouvrages ; 2. le lieu d'édition ; 3. la nationalité des auteurs ; 4. la date d'édition.

La bibliothèque de Jean Lejeune (tableaux 1 à 4), qui appartient donc à un homme de la petite bourgeoisie, mais sachant le latin, est faite à 50 % de livres qui supposent un niveau de connaissances moyen, et à plus de 25 % d'ouvrages de vulgarisation. En réalité, 15 % seulement de l'ensemble supposent un savoir de spécialiste.

La religion et la philosophie représentent près des 2/3 de la bibliothèque. Il s'agit surtout de traités de théologie scholastique et dogmatique (1/3), de textes religieux et de commentaires (1/5), de traités de théologie morale (1/6). A l'intérieur de ces domaines, on peut voir que les préoccupations du propriétaire sont essentiellement pratiques : traités sur les vices, les vertus, les actions de l'homme, la mort, les sacrements, la pratique des vertus chrétiennes.

Les belles-lettres (10,38 %) et l'histoire (10,73 %) tiennent, à côté de cela, une place qui n'est pas négligeable. Pour les belles-lettres, il s'agit de textes littéraires français et étrangers. Pour l'histoire, il s'agit de synthèses historiques et d'ouvrages qui trahissent un goût pour l'exotisme.

Si nous regardons maintenant quels auteurs célèbres sont présents, nous trouvons des classiques latins (Virgile, Horace, Ovide, Sénèque, Diogène Laërce, Quinte-Curce et Suétone), des Pères de l'Eglise (Saint-Augustin, Saint-Cyprien), quelques grands noms étrangers (Swift, avec ses *Voyages de Gulliver*, Young, avec les *Nuits*, des *Œuvres diverses* et *Les Vérités philosophiques*, Milton avec

Tableau 1

Les livres, leur langue et leur niveau dans la bibliothèque de Jean Lejeune

Catégories		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	total	total lan- gue	%
Langues et niveaux													
FRANÇAIS	+	2	21	—	1	6	2	2	1	—	35		6,26
	±	4	136	5	6	41	50	1	1	—	244		43,65
	—	—	115	5	5	5	4	3	9	—	146	479	26,12
	?	—	22	—	5	1	1	4	—	21	54		9,66
LATIN	+	—	37	2	1	2	—	1	—	—	43		7,69
	±	2	14	1	—	3	2	—	—	—	22	80	3,94
	—	—	3	—	2	—	1	—	—	—	6		1,07
	?	—	6	—	—	—	—	—	—	2	9		1,61
TOTAL		8	354	13	20	58	60	12	11	23	559	559	100
%		1,43	63,33	2,32	3,58	10,38	10,73	2,15	1,97	4,11	100		

Le Paradis perdu). Mais les français sont de très loin les plus nombreux. Bossuet vient largement en tête avec sept titres : *Élévation à Dieu, Discours sur l'histoire universelle, Politique tirée de l'Écriture Sainte, Histoire des variations des églises protestantes, Exposition de la doctrine chrétienne, Traité de la communion sous les deux espèces, L'Apocalypse*. À côté de quoi on voit apparaître les noms de Fontenelle, de Boileau, de La Fontaine, de Racine, de Pascal, de La Bruyère, de Fénelon (*Les Œuvres philosophiques, Les sentiments de piété*), de Mézeray, de Bourdaloue, de Malebranche, de Dupin. Il y a aussi de nombreuses œuvres des jansénistes Arnauld et Nicole. *Le Journal des savants* est représenté, mais pour ce qui est des grands écrivains du siècle des Lumières, c'est le néant absolu. Seul le nom de Voltaire apparaît, encore est-ce dans une œuvre de Cl. E. Nonnotte le contestant : *Les Erreurs de Voltaire*.

Les calculs relatifs à la langue des ouvrages, à la nationalité des auteurs, au lieu et à la date d'édition ne donnent, il faut le reconnaître, que des indications grossières. La langue est à 86 % le français, contre 14 % pour le latin et rien pour les langues étrangères modernes. Les auteurs, en revanche, ne sont sûrement français que pour 40 %, ce qui peut paraître peu, mais il y a trop d'ouvrages anonymes et d'identifications douteuses. Il y a beaucoup de ? aussi en ce qui concerne les lieux d'édition, mais là au moins la France est en fort bonne position, pour ce qui est connu. Quant au tableau relatif à la date des éditions, on y voit

Tableau 2

Les livres et leurs auteurs dans la bibliothèque de Jean Lejeune

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Nationalité											
Auteurs français	2	143	4	11	21	30	5	3	5	224	40,07
Auteurs étrangers	1	69	3	4	24	10	3	2	2	118	21,11
Anonymes ou non identifiés	5	142	6	5	13	20	4	6	16	217	38,82
TOTAL	8	354	13	20	58	60	12	11	23	559	100
%	1,43	63,33	2,32	3,58	10,38	10,73	2,15	1,97	4,11	100	

Tableau 3

Les livres et leur lieu d'édition dans la bibliothèque de Jean Lejeune

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Lieux d'édition											
France	1	104	2	2	13	21	3	1	1	148	26,48
Liège	—	6	3	—	1	1	—	—	—	11	1,97
Autres	1	27	1	3	1	4	2	1	—	40	7,15
?	6	217	7	15	43	34	7	9	22	360	64,40
TOTAL	8	354	13	20	58	60	12	11	23	559	100
%	1,43	63,33	2,32	3,58	10,38	10,73	2,15	1,97	4,11	100	

que la bibliothèque est, non pas ancienne, car c'est arbitrairement que nous avons décidé de prendre en compte la date des premières éditions, mais qu'elle fait peu de place à la nouveauté, et la part belle, en revanche à la seconde moitié du xvii^e siècle, ce qui apparaît mieux encore quand nous comparons à la bibliothèque de Henri Heyne.

Cette bibliothèque d'un notable verviétois (tableau 5 à 8) est sensiblement différente de la précédente. D'abord, elle est faite exclusivement d'ouvrages en langue française (à une exception près, « un livre allemand », pas autrement identifié et dont nous ne tenons pas compte). Ensuite, son niveau paraît légèrement

Tableau 4

Les livres et leurs dates d'édition (a) dans la bibliothèque de Jean Lejeune

Catégories		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Dates d'édition												
XVI ^e siècle		1	2	2	1	—	—	—	—	—	6	1,07
XVII ^e siècle	1 ^e moitié	—	13	—	—	—	3	1	—	—	17	3,04
	2 ^e moitié	—	68	3	2	5	15	1	—	—	94	16,82
XVIII ^e siècle	Jusqu'en 1730	1	27	1	—	2	5	1	—	2	39	6,98
	Après 1730	1	37	—	2	13	5	2	2	—	62	11,09
?		5		7	15	38	32	7	9	21	341	61
TOTAL		8	354	13	20	58	60	12	11	23	559	100
%		1,43	63,33	2,32	3,58	10,38	10,73	2,15	1,97	4,11	100	

(a) lorsque plusieurs dates d'édition étaient possibles, on a choisi la première.

Tableau 5

Les livres et leur niveau dans la bibliothèque de Henri Heyne (a)

Catégories		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Niveaux												
+		1	6	1	1	4	2	5	—	—	20	7,41
±		6	10	7	3	68	75	13	1	—	183	67,78
—		1	1	7	2	11	4	—	10	—	36	13,33
?		—	—	—	—	—	—	—	—	31	31	11,48
TOTAL		8	17	15	6	83	81	18	11	31	270	100
%		2,96	6,30	5,56	2,22	30,74	30	6,67	4,07	11,48	100	

(a) Tous les ouvrages sont écrits en français.

supérieur, dans l'ensemble, car on y trouve des livres de vulgarisation en moins grand nombre que chez Jean Lejeune (12,59 % contre 27,19 %, quand on compare les tableaux 1 et 5). Enfin et surtout, la configuration des matières se présente, sur certains points, tout autrement. La religion et la philosophie (cat. II) tiennent dix fois moins de place, au bénéfice, notamment, des belles-lettres (cat. V) et de l'histoire (cat. VI). Une bibliothèque mieux équilibrée, d'une certaine manière, avec un déficit seulement du côté des sciences naturelles, des mathématiques et de la médecine (cat. IV), qui sont vraiment peu prisées.

Si on regarde les noms d'auteurs et les titres, on note la présence, pour les livres étrangers, de Ciceron (les *Epitres*), de Quinte-Curce, de Plutarque pour les anciens, de Defoe (*Robinson Crusoë*), de Fielding (*Joseph Andrews*) et de Quevedo, pour les modernes. Quant aux français, on citera Commynes, Boileau, Bussy-Rabutin, Challes, Scarron, Fénelon, mais encore Hamilton, deux fois Le Sage, deux fois Marivaux, trois ou quatre fois Prévost. On ajoutera que les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux de Mauvillon et du marquis d'Argens, qui sont chacun, sauf erreur, présents sept fois. Pourtant, ce que nous soulignerons surtout, c'est la présence de Montesquieu, non seulement avec les *Lettres persanes*, mais encore avec les *Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence*, celle de Voltaire, aussi, avec une comédie. *L'Enfant prodigue* et surtout avec l'*Histoire de Charles XII* et les *Lettres philosophiques*. Nous sommes, rappelons-le, aux alentours de 1747 et, à cette date, il ne faut pas demander l'impossible. On ne s'aventure pas en disant que Henri Heyne était ouvert à la nouveauté, ouvert aussi à la littérature philosophique de son temps, contrairement à Jean Lejeune, qui restait, lui, très sagement dans les voies de la tradition.

Tableau 6

Les livres et leurs auteurs dans la bibliothèque de Henri Heyne

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Nationalité											
Auteurs français	4	12	7	3	50	49	11	8	6	150	55,56
Auteurs étrangers	2	2	2	—	13	10	3	1	3	36	13,33
Anonymes ou non identifiés	2	3	6	3	20	22	4	2	22	84	31,11
TOTAL	8	17	15	6	83	81	18	11	31	270	100
%	2,96	6,30	5,56	2,22	30,74	30	6,67	4,07	11,48	100	

Tableau 7

Les livres et leur lieu d'édition dans la bibliothèque de Henri Heyne

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Lieux d'édition											
France	2	5	1	—	18	17	3	3	2	51	18,89
Liège	—	—	1	—	1	3	2	—	1	8	2,96
Autres	4	7	6	2	38	32	9	2	5	10	38,89
?	2	5	7	4	2	29	4	6	23	106	39,26
TOTAL	8	17	15	6	83	81	18	11	31	270	100
%	2,96	6,30	5,56	2,22	30,74	30	6,67	4,07	11,48	100	

Il y a aussi, dans la bibliothèque de Henri Heyne, beaucoup d'ouvrages anonymes ou dont la nationalité de l'auteur est malaisée à préciser (31,11 %), mais

Tableau 8

Les livres et leurs dates d'édition (a) dans la bibliothèque de Henri Heyne

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%	
Dates d'édition												
XVII ^e siècle	1 ^e moitié	—	—	—	1	1	1	1	—	—	4	1,48
	2 ^e moitié	—	6	2	—	9	11	3	3	2	36	13,33
XVIII ^e siècle	Jusqu'en 1730	3	4	1	—	11	7	3	4	6	39	14,45
	Après 1730	3	4	7	2	7	36	9	1	3	72	26,67
?	2	3	5	3	55	26	2	3	20	119	44,07	
TOTAL	8	17	15	6	83	81	18	11	31	270	100	
%	2,96	6,30	5,56	2,22	30,74	30	6,67	4,07	11,48	100		

(a) Lorsque plusieurs dates d'éditions étaient possibles, on a choisi la première.

56 % des auteurs connus sont sûrement français. De même, les lieux d'édition, très hypothétiques et largement mal connus (40 %) sont très variables, pour ce qu'on en sait. Plus intéressant, est le tableau des dates qui nous fait voir une bibliothèque moderne, faite à 41 % d'ouvrages parus pour la première fois au XVIII^e siècle, et à 27 % d'ouvrages parus après 1730.

La troisième bibliothèque (tableaux 9 à 12), celle d'Edmond Sébastien de Stoupy, est de très loin la plus riche, avec ses 3.336 titres. C'est aussi une bibliothèque d'un niveau nettement supérieur aux autres. Nous avons affaire ici à un haut personnage, pour qui le livre est un instrument de travail, comme cela se marque dans le pourcentage élevé des ouvrages dotés d'un +. Mais c'est également un bibliophile averti. Comme le veut la tradition, et sans doute aussi parce que Stoupy est fils d'avocat et lui-même licencié en théologie et administrateur synodal, la théologie et la jurisprudence l'emportent largement sur les autres disciplines (50,81 % pour les catégories II et III réunies). Parmi les ouvrages religieux, on trouve aussi bien des livres sacrés (bibles, missels, rituels) que de théologie morale. On notera également une bonne proportion d'ouvrages de controverse théologique : la querelle janséniste, notamment, fait l'objet de 66 livres. L'auteur favori est incontestablement Bossuet, dont le nom apparaît 22 fois. Pour le droit, on a des recueils de lois, de coutumes, des traités de droit canon. Les belles-lettres nous offrent des romans, de la poésie, avec une bonne part d'auteurs anciens. Si nous ajoutons que l'histoire est présente surtout à travers des monographies et que la géographie regroupe des atlas et des récits de voyage, il nous restera simplement à dire qu'on est frappé par la place de choix faite, dans cette bibliothèque, aux ouvrages relatifs à l'éducation.

Tableau 9

Les livres et leur niveau dans la bibliothèque d'Edmond-Sébastien de Stoupy

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	Total	%
Niveaux										
+	9	258	298	362	40	75	17	25	1084	32,49
±	44	427	459	201	231	368	44	16	1790	53,66
—	—	155	84	113	15	28	10	15	420	12,59
?	—	13	1	11	1	9	2	5	42	1,26
TOTAL	53	853	842	687	287	480	73	61	3336	100
%	1,59	25,57	25,24	20,59	8,60	14,39	2,19	1,83	100	

Comme on peut s'y attendre, les auteurs célèbres, tant anciens que modernes, tant étrangers que français, sont légion dans cet ensemble remarquable. Nous n'allons pas tous les citer. Chez les grecs et les latins, Aristote, Platon, Démosthène, Aristophane, Euripide, Sénèque, César, Cicéron, Horace, Lucrèce, Ovide, Virgile, mais encore quantité d'autres. Les Pères de l'Eglise sont évidemment présents. Et chez les étrangers, qu'il nous suffise de mentionner Bacon, Locke, Hume, Fielding, Le Tasse, Goldoni, Boccace et Leibniz. Parmi les français, qui n'apparaît pas ? C'est la question qu'on a envie de se poser devant une liste où l'on retrouve, à côté de très nombreux auteurs des siècles précédents, tous les représentants éminents des Lumières : Fontenelle, mais aussi Buffon (*Histoire naturelle, Les Epoques de la Nature*), Bayle (*Dictionnaire historique et critique, Œuvres diverses*), Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, qui sont là, le plus souvent, avec leurs œuvres les plus marquantes. Et on voit également Lavoisier, Mariotte, l'abbé Expilly. Rien, semble-t-il, n'échappait à la curiosité de Stoupy, qui estimait sans doute qu'il était de son devoir de rester personnellement informé de ce que contenait les ouvrages les plus blasphématoires. On ajoutera seulement que, s'il lit Voltaire, il lit aussi, bien entendu, toute la littérature polémique anti-voltairienne, qui est très massivement présente.

Tableau 10

Les livres et leurs dates d'édition dans la bibliothèque d'Edmond-Sébastien de Stoupy

Date d'édition	Sujet	Théologie	Jurisprudence	Philosophie	Médecine	Sciences Arts-métiers	Histoire	Belles-Lettres	Total	%
XV ^e siècle		1	—	1	—	—	—	—	2	0,05
XVI ^e siècle		44	62	9	16	10	20	30	191	5,73
XVII ^e siècle	1ère moitié	68	107	6	23	15	37	28	284	8,51
	2ème moitié	200	200	18	56	19	57	60	610	18,29
XVIII ^e siècle	Avant 1730	225	121	14	40	26	58	49	533	15,98
	Après 1730	264	290	75	340	287	230	160	1646	49,34
?		18	19	5	4	14	5	5	70	2,10
TOTAL		820	799	128	479	371	407	332	3336	100
%		24,58	23,95	3,84	14,36	11,12	12,20	9,95	100	

Il faut dire encore que son état de fortune lui permettait de posséder des ouvrages généraux qui sont absents chez Jean Lejeune et chez Henri Heyne. L'*Encyclopédie*, par exemple, et aussi l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, le *Dictionnaire* de Trévoux, le *Journal des Savants*, depuis 1665. A quoi il faut ajouter la collection des *Mémoires* de l'Académie Royale des Sciences jusqu'en 1782 et ceux de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Tableau 11

Les livres et leur langue dans la bibliothèque d'Edmond-Sébastien de Stoupy

Langue	Sujet Théologie	Jurisprudence	Philosophie	Médecine	Sciences Arts-métiers	Histoire	Belles-Lettres	Total	%
Français	435	307	92	303	331	280	166	1914	57,37
Latin	384	492	36	176	30	121	120	1359	40,74
Italien	1	—	—	—	9	5	41	56	1,68
Autres langues	—	—	—	—	1	1	5	7	0,21
TOTAL	820	799	128	479	371	407	332	3336	100
%	24,58	23,95	3,84	14,36	11,12	12,20	9,95	100	

Tableau 12

Les livres et leurs lieux d'édition dans la bibliothèque d'Edmond-Sébastien de Stoupy

Lieux d'édition	Sujet Théologie	Jurisprudence	Philosophie	Médecine	Sciences Arts-métiers	Histoire	Belles-Lettres	Total	%
France	404	255	55	274	218	205	147	1558	46,70
Liège	61	70	2	9	9	20	5	176	5,28
Autres	291	442	64	183	90	175	173	1418	42,51
?	64	32	7	13	54	7	7	184	5,51
TOTAL	820	799	128	479	371	407	332	3336	100
%	24,58	23,95	3,84	14,36	11,12	12,20	9,95	100	

La bibliothèque de Stoupy est formée, pour l'essentiel, d'ouvrages publiés au XVIII^e siècle, celui-ci représentant 2/3 des titres, mais plus précisément encore d'ouvrages parus après 1730. Les ouvrages rédigés en français forment une majorité (57,37 %), mais le latin tient une très large place (40,7 %), suivi de très loin par l'italien, les autres langues étant pratiquement inexistantes. De même, au niveau de l'édition, c'est la France qui est la mieux représentée (46,7 %). En fait, Paris à lui seul regroupe 38 % des éditions.

La bibliothèque publique de la ville de Liège, que nous abordons pour terminer, a une composition particulière, due essentiellement au fait qu'elle achetait uniquement des ouvrages que leur prix mettait hors de portée de toutes les bourses. C'est en réalité, surtout, une bibliothèque de référence, ce qui explique par exemple le peu de place qu'elle fait à la littérature. Dans l'ensemble, c'est une bibliothèque

Tableau 13

Les livres de la Bibliothèque publique de la ville de Liège : leur langue et leur niveau

Catégories		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	Total par langue	%
LANGUES et niveaux	+	1	7	3	5	1	4	3	4	—	28		3,32
	±	8	28	54	27	14	96	12	19	—	258		30,57
	—	1	10	6	—	—	—	—	1	—	18	306	2,13
	?	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2		0,24
LATIN	+	—	40	27	21	—	7	5	6	—	106		12,56
	±	3	46	172	32	21	115	8	3	—	400		47,39
	—	—	16	5	2	—	2	—	—	—	25	538	2,96
	?	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7		0,83
TOTAL		13	147	267	87	36	224	28	33	9	844	844	100
%		1,54	17,42	31,63	10,31	4,26	26,54	3,32	3,91	1,07	100		

de niveau moyen (plus de 80 %), avec relativement peu d'ouvrages spécialisés, mais peu aussi d'ouvrages de vulgarisation.

Dans la catégorie II, théologie, on trouve essentiellement des bibles, des œuvres complètes des Pères de l'Eglise et des grands théologiens. En droit, catégorie III, il s'agit de recueils de coutumes, d'arrêts des différents parlements ou de différents

monarques, de la législation en vigueur à Liège et dans les états voisins. On trouve notamment les coutumes des régions de France ainsi que les édits, arrêts, déclarations et ordonnances de Louis XIV, en 44 volumes. Pour ce qui est de l'histoire (cat. VI), la grosse part est fait d'ouvrages relatifs à la France d'une part, à l'Allemagne de l'autre. Quant à la médecine et aux sciences, il s'agit des œuvres complètes d'Hippocrate, de Galien, de Paracelse et de Vésale.

Disons encore que les auteurs anglais et allemands sont absents, et passons rapidement en revue les auteurs célèbres qui sont présents. Des classiques latins, Ovide, Plutarque, Quinté-Curce, les Pères de l'Eglise. Chez les français, Gerson, Commynes, Molière, Racine, Pierre et Thomas Corneille, Perrault, l'abbé Prévost (avec 18 volumes de son *Histoire générale des voyages*), mais aussi Buffon (*Histoire naturelle*, 15 vol.), Fontenelle, Voltaire (8 vol. à l'index), Bayle (*Dictionnaire historique et critique* et *Œuvres critiques*, à l'index également). A côté de cela, on a le *Journal des Savants* depuis 1665, le *Journal encyclopédique*, le *Dictionnaire* de Trévoux, le *Dictionnaire* de Furetière, tous les *Mémoires* de l'Académie Royale des Sciences et de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Pour terminer, il faut sans doute signaler, parce qu'elles sont curieuses, deux absences de marque : celle de Bossuet et celle de Montesquieu.

Le tableau 13 révèle la part vraiment très importante du latin (63 %), et le tableau suivant montre que la proportion des ouvrages latins qui sont à l'index est particulièrement importante.

Tableau 14

Livres à l'index à la Bibliothèque publique de la ville de Liège

Catégories	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	?	Total	%
Langues											
Français	—	1	1	—	2	9	—	—	—	13	31,7
Latin	1	6	12	3	—	6	—	—	—	28	68,3
TOTAL	1	7	13	3	2	15	—	—	—	41	100

Faut-il esquisser, après tout cela, des conclusions générales. C'est assurément malaisé, dans la mesure où l'enquête, comme on l'a dit, est limitée. Mais une chose semble pouvoir être avancée sans trop de risque : c'est que la composition des bibliothèques liégeoises, à l'époque considérée, est en apparence très comparable, pour ne pas dire identique à celle des bibliothèques d'une ville de province française. Il convient certes d'être prudent, répétons-le, mais on ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que nos bibliothèques liégeoises offrent une image qui

est, dans sa configuration générale, conforme à celle qu'on trouve par exemple, pour les bibliothèques lyonnaises¹⁷. Qu'il s'agisse de la part de la religion, qui va proportionnellement décroissant au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle sociale, de la part des ouvrages scientifiques ou des belles-lettres, qui suivent le mouvement inverse, de la stabilité des curiosités historiques aussi, ce que nous trouvons à Liège, pour autant qu'on en puisse juger, n'est pas différent de ce qu'on trouve à Lyon. Et il faut dire encore qu'ici comme là, dans la section des belles-lettres, la curiosité pour les auteurs contemporains apparaît comme une affaire, non d'appartenance sociale, mais de goût personnel. En somme, et ce sera notre dernier mot, la Principauté de Liège, non seulement est tournée essentiellement vers la France lorsqu'il s'agit de satisfaire son besoin de lecture, mais se comporte encore, dans ses goûts, dans ses curiosités, comme le pays de France lui-même. Sans doute n'y a-t-il là rien de bien surprenant : encore fallait-il dépasser le stade de l'impression confuse et de la conviction intime pour montrer le fait dans sa réalité. C'est ce que nous avons cru pouvoir essayer, très simplement.

A.E.L. : Archives de l'Etat à Liège.

B.I.A.L. : Bulletin de l'Institut Archéologie Liégeois.

R.P. : Registres Paroissiaux.

¹⁷ Voir M. GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, 1970, pp. 457-471.

LE FRANÇAIS À BRUXELLES ENTRE 1740 ET 1780

Premier essai de quantification

H. HASQUIN

Université libre de Bruxelles

Le contexte

Louis Réau a pu parler de « francisation de l'Europe » au XVIII^e siècle¹. De bons auteurs ont déjà signalé que les Pays-Bas autrichiens n'avaient pas échappé à l'engouement pour la langue, la mode, les livres et les spectacles français². Aujourd'hui, il apparaît nettement que les années quarante du siècle ont marqué un tournant, particulièrement pour Bruxelles.

D'abord, c'est en 1744 que Charles de Lorraine vient s'établir dans la capitale des Pays-Bas autrichiens en qualité de gouverneur général. Il arrive de Vienne, une des Cours d'Europe où princes et courtisans ont adopté avec le plus d'enthousiasme la langue et les usages de la Cour de Versailles. Férés de la culture et de la mode françaises, Charles de Lorraine et son entourage répandent le goût parisien dans la haute société des Pays-Bas ; quelle grande famille noble ne dispose pas d'un hôtel particulier à Bruxelles ?

Ensuite, il faut réserver une mention particulière à la guerre de Succession d'Autriche. Dès la fin du XVIII^e siècle, un voyageur anglais, Shaw, souligne les conséquences importantes de l'occupation française³ : « Le François, écrit-il, qui est le seul langage des Provinces Vallones, a fait un progrès rapide dans les autres

¹ L. REAU, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, 1951.

² F. BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. VIII — 1^{re} partie — *Le français hors de France au XVIII^e siècle*, Paris, 1934 (à propos des régions « belges », cf. pp. 337 et sv.) ; M. DENECKERE, *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823)*, Gand, 1954 (notamment pp. 117-124).

³ La garnison de Bruxelles s'est rendue aux troupes du maréchal de Saxe le 20 février 1746.

provinces depuis la guerre de 1740, pendant laquelle les armées françaises s'emparèrent des Pays-Bas sur Marie-Thérèse. (...) La conquête de ce pays par Louis XV peut être regardée comme l'époque du changement des manières de ces Provinces »⁴. Les nobles de nos régions sont alors en contact direct avec l'aristocratie française qui importe son style de vie. Cette présence française, dans une ville flamande, pendant près de trois ans, constitua sans nul doute un adjuvant précieux à l'impulsion qu'avait donnée Charles de Lorraine quelques années auparavant. Dès son retour à Bruxelles et jusqu'à sa mort survenue en 1780, ce prince fera vivre la Cour « à la française ».

La vie théâtrale illustre parfaitement ce phénomène. Inauguré en 1700, le « Grand Théâtre de la Monnaie » donne en 1753, en langue française, 218 représentations de tragédies et comédies, soit 95 % de l'ensemble des spectacles, le reste étant en italien⁵. Les dirigeants de la Monnaie n'hésitent d'ailleurs pas à recruter des acteurs à Paris ; en 1769, 1773 et 1775, des artistes en renom de la Comédie française se produisent à Bruxelles⁶.

Mais en plus de la mode et du séjour du Maréchal de Saxe, deux autres éléments vont contribuer à accroître l'influence du français à Bruxelles : le développement industriel considérable des provinces méridionales des Pays-Bas d'une part, et, d'autre part, la situation politique en France qui fit de Bruxelles soit un refuge, soit une étape vers les Provinces Unies pour nombre d'intellectuels français qui préférèrent l'exil à la prison ou à une disgrâce dangereuse pour leur sécurité.

Au XVIII^e siècle, en effet, le réseau routier des Pays-Bas s'étoffa considérablement. Peu à peu, Bruxelles fut reliée par des chaussées aux principales villes et centres économiques de la Belgique actuelle. Tournai, Mons, Charleroi, Namur (et Luxembourg), Liège notamment eurent des liaisons directes avec la capitale des Pays-Bas autrichiens. C'était vital pour les provinces de langue française qui avaient, au siècle de la Révolution industrielle, l'immense privilège de détenir le monopole de la production de charbon et de fer, sans oublier celle de la pierre (pavés) indispensable à la construction des routes et des digues (Flandre, Provinces-Unies).

Le flux commercial s'intensifia vers Bruxelles et Anvers. Grand centre de consommation mais aussi de redistribution, Bruxelles fut envahie de voituriers wallons tandis que de plus en plus d'hommes d'affaires et de négociants bruxellois investissaient dans les charbonnages et la sidérurgie⁷.

Enfin, on ne peut pas faire abstraction de la conjoncture politique française. De passage à Bruxelles en 1772, alors qu'il se dirigeait vers la Hollande, P.J. Gros-

⁴ SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, Londres, 1788, pp. 132-133.

⁵ H. LIEBRECHT, *Histoire du théâtre français à Bruxelles au XVII^e et au XVIII^e siècles*, Paris, 1923, pp. 214-216.

⁶ F. BEUNOT, *op. cit.*, p. 350.

⁷ H. HASQUIN, *Déjà puissance industrielle (1740-1830) dans La Wallonie. Le Pays et les Hommes*, t. I, *Des origines à 1830*, Bruxelles, 1975, pp. 323 et sv.

ley notait : « Bruxelles est la première station de ceux qui quittent la France ou l'Allemagne, soit pour banqueroute, soit pour quelques querelles avec la justice ». Mais, il ajoutait : « Bruxelles a aussi ouvert à plusieurs gens de lettres un asile ou nécessaire ou de goût. (...) Le grand Rousseau y a aussi trouvé un refuge contre la fureur de ses ennemis⁸. Les écrivains trop véridiques, tels que l'Abbé Lenglet du Fresnoy, les écrivailleurs que chasse la police ou la faim, tombent à Bruxelles pleins d'espérances et de projets. On y a vu en même temps MM. Chevrier, Toussaint, Maubert, Accarias de Serionne, Bastide, Barlette de Saint-Paul, etc., amuser les Brabançons de leurs systèmes, de leurs prétentions et de leurs entre-mangeries »⁹.

Il est vrai que Bruxelles abrita de nombreux publicistes et journalistes français, Jean-Henri Maubert de Gouvest de 1758 à 1761¹⁰, Jacques Accarias de Serionne de 1758 à 1763¹¹, François-Antoine Chevrier en 1761¹², Fr. V. Toussaint de 1761 à 1764¹³, Jean-François de Bastide en 1766 et 1767¹⁴, Simon-Nicolas-Henri Linguet en 1780, puis en 1782, 1783 et de 1785 à 1790¹⁵ et quelques autres de moindre importance, qui publièrent, souvent grâce à l'appui du gouvernement autrichien, un nombre considérable de journaux et de périodiques au point que Bruxelles devint l'un des centres les plus actifs de la presse d'expression française¹⁶.

En terminant, il convient de rappeler quel attrait la Hollande exerçait sur les Français au XVIII^e siècle¹⁷. Quel est celui d'entre eux qui ne fit pas halte à Bruxelles au cours de son périple ? Ne retenons que deux exemples célèbres. Voltaire s'y arrêta en 1722 avant d'y rester presque sans interruption de 1739 à 1742 lorsqu'il accompagna la marquise du Châtelet ; il entrecoupa d'ailleurs ce long séjour de deux voyages en Hollande pour y rencontrer des éditeurs¹⁸. Quant à Diderot,

⁸ Jean-Baptiste Rousseau fit de Bruxelles son port d'attache de 1723 à 1741 (P. BONNEFON, *Correspondance de Jean-Baptiste Rousseau et de Brossette, publiée d'après les originaux, avec une introduction, des notes et un index*, Paris, 2 vol. 1910-1911).

⁹ *Cœuvres inédites de P.J. GROSLEY*, t. III, Paris, 1813, pp. 293, 295-296.

¹⁰ J. VERCRUYSSSE, *Candide journaliste. J.H. Maubert de Gouvest gazetier à Bruxelles, 1758-1761*, Cahiers bruxellois, t. XIX, 1974, pp. 46-83.

¹¹ H. HASQUIN, *Jacques Accarias de Serionne économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens*, Etudes sur le XVIII^e siècle, t. I, 1974, pp. 159-170.

¹² Ch. PIOT, *François-Antoine Chevrier en Belgique*, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2^e série, t. 50, 1880, pp. 217-245.

¹³ G. CHARLIER, *Un Encyclopédiste à Bruxelles : Fr. V. Toussaint, l'auteur des « Mœurs »*, Annales Prince de Ligne, t. XVIII, 1937, pp. 5-22.

¹⁴ Ch. PIOT, *Le séjour de Jean-François de Bastide à Bruxelles*, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. IV, 1882, pp. 251-271 ; A. PUTTEMANS, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1935, pp. 288-289.

¹⁵ Ch. PIOT, *Linguet aux Pays-Bas autrichiens*, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2^e série, t. 46, 1878, pp. 787-826.

¹⁶ J. VERCRUYSSSE, *Journalistes et journaux*, dans « Bruxelles au XVIII^e siècle », Etudes sur le XVIII^e siècle, t. IV, 1977, pp. 117-127.

¹⁷ R. MURRIS, *La Hollande et les Hollandais au XVII^e et au XVIII^e siècles vus par les Français*, Paris, 1925.

¹⁸ J. VERCRUYSSSE, *Les domiciles bruxellois de Voltaire, (1739-1742)*, Cahiers bruxellois, t. XV-XVI, 1970-71, pp. 19-24.

il passa par Bruxelles en juin 1773 alors qu'il se rendait en Russie par les Provinces-Unies ¹⁹.

Le contexte général était donc favorable au développement de la langue française. Quelle place était encore réservée au flamand dans la capitale ? Que faut-il penser des affirmations de l'avocat J.B. Verlooy (1746-1797) qui, dans un opuscule intitulé *Verhandeling op d'Onacht der Moederlijke Tael in de Nederlanden* (1788), se lamentait sur l'excessive francisation de Bruxelles où chacun affectait de parler le français alors que 95 % de la population avait le flamand pour langue maternelle ²⁰ ?

C'est à ces deux questions que nous allons nous efforcer de répondre en tentant une approche statistique du rapport des langues à Bruxelles entre 1760 et 1780.

La méthode et ses premiers résultats

Il n'y a pas eu de recensement linguistique à Bruxelles avant 1842 ²¹, et aucun dénombrement du XVIII^e siècle ne fournit d'indications en la matière. Il faut donc avoir recours à des sources indirectes pour mesurer les phénomènes linguistiques.

L'exploitation des actes notariés bruxellois nous a paru une démarche intéressante pour cerner d'un peu plus près les réalités linguistiques dans la capitale des Pays-Bas autrichiens, et cela pour deux raisons :

- 1° la documentation est vaste. Plusieurs dizaines de milliers d'actes ont été conservés pour le XVIII^e siècle ²² grâce notamment à la création en 1680 par le Conseil de Brabant du « Notariat général » où devaient être déposés les protocoles de tous les notaires défunts ²³ ;
- 2° les protocoles ont été rédigés dans la langue des parties. Un article du serment que devaient prêter les notaires et qui avait été mis au point par le Conseil de Malines le 4 décembre 1531 spécifiait que les notaires « liront publiquement et à haute voix aux contractans testans ou passans aucuns actes, en présence des tesmoings, ce que sera pardevant eulx passé, en tel langage que les contractans, ensemble les tesmoings, puissent entendre pour en avoir mémoire » ²⁴.

¹⁹ D. DIDEROT, *Correspondance*, t. XII, Paris, 1969 (éd. ROTH), p. 12.

²⁰ S. TASSIER, *Verlooy précurseur du mouvement flamand*, Revue de l'Université de Bruxelles, t. 43, 1937-38, pp. 156-159.

²¹ A. QUETELET, *Sur le recensement de la population de Bruxelles en 1842*, Bulletin de la Commission centrale de la statistique, t. I.

²² Cf. l'excellent inventaire de J.M. GYSELINCK et R. LAURENT, *Le Notariat dans l'arrondissement de Bruxelles. Répertoire des minutes*, Bruxelles 1971.

²³ L. GALESLOOT, *Inventaire du Notariat général de Brabant*, Bruxelles, 1862, pp. XVII-XX.

²⁴ *Ibidem*, p. LXXX.

Nous avons choisi de procéder à des investigations pour les années 1760 et 1780. Cette période, rappelons-le, a toujours été considérée comme décisive dans le processus de francisation.

Pour chacune de ces deux années, les protocoles de 70 notaires ont été dépouillés. L'échantillon est donc valable puisqu'il représente respectivement 76,9 % et 66,7 % des notaires en exercice pendant les deux années considérées et pour lesquels des actes ont été conservés²⁵. Les recherches ont porté sur un total de 3.712 actes en 1760 et de 3.940 actes en 1780²⁶. La démarche s'est orientée dans une double direction (cf. Tableau I ci-joint).

Nous avons d'abord tenté de percevoir si, au sein d'un même ensemble de notaires, on distinguait une évolution de caractère linguistique parmi les actes passés chez eux (série A). Dans un deuxième temps, nous nous sommes demandé s'il n'était pas possible de déceler des différences quant à la nature de la clientèle selon la génération à laquelle appartenait le notaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi un groupe de 36 notaires en fonction en 1760 mais qui n'étaient plus en exercice en 1780 et l'inverse pour le groupe pris en considération en 1780 (série B). Il était, en effet, essentiel de savoir si on aboutissait aux mêmes conclusions dans l'un ou l'autre cas.

A la lecture du Tableau I, on constatera que, dans les deux cas, on enregistre une progression en pourcentage des actes rédigés en français : dans la série A, on passe de 14 % à 20,1 % ; dans la série B de 25,2 % à 33,2 %. Ces chiffres tendent donc à confirmer que d'une manière générale l'accentuation de la francisation est bien une réalité entre 1760 et 1780. Mais peut-on conclure pour autant que plus d'un quart des Bruxellois étaient francophones en 1780 ? Non, bien sûr, car une critique attentive de ces données permet d'en atténuer la portée.

- 1° Le nombre de procurations rédigées en français est extrêmement élevé ; elles représentent de 29,1 à 31,8 % du total des actes français, soit un peu moins du tiers. Or, les procurations n'ont aucune signification sur le plan linguistique. En effet, elles sont écrites non dans la langue de l'auteur de la procuration mais dans celle du destinataire ou du pays où le procureur devra se rendre. Plus d'un quart de ces procurations — de 25 à 30 % — concernent la France ; quelques-unes sont également valables en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche. Il existe bien sûr des procurations en flamand mais leur nombre est proportionnellement moins élevé.
- 2° L'activité notariale ne reflète que les préoccupations de certaines catégories sociales. Bruxelles abrite dans ses murs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle tout un prolétariat qui n'a pour ainsi dire jamais l'occasion de comparaître chez

²⁵ On a conservé les protocoles de 91 notaires pour 1760 et de 105 notaires pour 1780.

²⁶ Ces dépouillements ont fait l'objet d'exercices en histoire (temps modernes) en 1^{er} candidature en histoire pendant les années académiques 1976-77 et 1977-78.

Tableau I

Le français dans le notariat bruxellois en 1760 et en 1780

	Série A : les 34 notaires en fonction en 1760 officiaient encore en 1780. 34 notaires	Série B : Les 36 notaires de 1760 n'officiaient plus en 1780. Les 36 notaires de 1780 n'officiaient pas encore en 1760. 36 notaires	Total : 70 notaires
1	Nbre actes : 1884 Fl : 1620 - 86 % Fr : 264 - 14 %	Nbre actes : 1828 Fl : 1365 - 74,7 % Fr : 460 - 25,2 % Lat : 3	Nbre actes : 3712 Fl : 2985 - 80,4 % Fr : 724 - 19,5 % Lat : 3
7			
6	Procurations en Fr : 82 : — 31,1 % des actes Fr — 4,4 % du total	Procurations en Fr : 134 : — 29,1 % des actes Fr — 7,3 % du total	Procurations en Fr : 216 : — 29,8 % des actes Fr — 5,8 % du total
0			
	34 notaires	36 notaires	Total
	Nbre actes : 1869 Fl : 1491 - 79,8 % Fr : 375 - 20,1 % Lat : 3	Nbre actes : 2071 Fl : 1381 - 66,7 % Fr : 688 - 33,2 % Lat : 2	Nbre actes : 3940 Fl : 2872 - 72,9 % Fr : 1063 - 27 % Lat : 5
1			
7			
8	Procurations en Fr : 118 : — 31,5 % des actes Fr — 6,3 % du total	Procurations en Fr : 219 : — 31,8 % des actes Fr — 10,6 % du total	Procurations en Fr : 337 : — 31,7 % des actes Fr — 8,6 % du total
0			

le notaire, — en tout cas nous ne l'y avons jamais rencontré — ne serait-ce que parce qu'il n'a rien à vendre, à acheter, à léguer ou à emprunter car, lorsque ses besoins d'argent sont trop criants, il a recours au Mont-de-Piété. Or, en 1783, ouvriers et mendiants, au total 22.855 individus, représentaient 30,7 % de l'ensemble de la population bruxelloise qui s'élevait à 74.427 habitants²⁷.

3° A quelles catégories socio-professionnelles appartiennent les intervenants dans les actes français ? Une enquête menée dans les protocoles des 36 notaires (série B) — abstraction faite des procurations — est révélatrice à cet égard.

Tableau II

catégories socio-professionnelles	1760 (en %)	1780 (en %)
— Nobles	19,6	18,4
— Bourgeois	9,4	11
— Médecin, avocat, notaire	4,6	6
— Fonctionnaires	11,1	8,3
— Banquiers, négociants	5,6	7,5
	50,3	51,2
— Ecclésiastiques	2,7	5,3
— Petits commerçants et artisans	3,6	12,8
— Divers et indéterminés	43,5	30,1

Ainsi donc la Noblesse est présente dans plus d'un cinquième des actes. Si l'on totalise les classes privilégiées (Nobles, Bourgeois, professions libérales, fonctionnaires, banquiers et négociants), on arrive à la conclusion qu'elles pèsent dans ces statistiques d'un poids exorbitant — un peu plus de 50 % — qui est sans aucun rapport avec leur importance réelle dans la population : en 1783, on comptait 7.059 nobles, rentiers, négociants et employés, soit 9,5 % de la population totale²⁸ !

Conclusions

I. — Le français progresse à Bruxelles entre 1760 et 1780, c'est indubitable. Certes, par rapport au total des actes français, flamands et latins, le pourcentage

²⁷ A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, Bruxelles, 1845, p. 296.

²⁸ *Ibidem*.

des procurations rédigées en français est en augmentation de 2,8 % — de 5,8 % on passe à 8,6 % — mais cette augmentation est insuffisante pour expliquer à elle seule la progression de 7,5 % enregistrée entre 1760 (19,5 %) et 1780 (27 %) pour les actes en langue française (Tableau I). On peut raisonnablement estimer à 5 % le gain réalisé.

II. — Il apparaît également que le français est essentiellement la langue des classes privilégiées, en particulier de la noblesse et des milieux de la Cour. Néanmoins, on ne peut nier que se produit entre 1760 et 1780 une démocratisation dans l'usage de cette langue : si les petits commerçants et les artisans ne sont présents que dans 3,6 % des actes rédigés en français en 1760, ce pourcentage atteint 12,8 % en 1780.

Ces constatations coïncident avec les nombreux récits de voyageurs publiés pour le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle ; ils opposent le haut de la ville — c'est le quartier de la Cour — où domine le français, au bas de la ville — ce sont les quartiers populaires — où le flamand l'emporte.

III. — Plus délicate est la question relative à la proportion de francophones résidant à Bruxelles. Nous avons montré combien il fallait tempérer par un certain nombre de considérations sociales les chiffres obtenus lors des dépouillements. Aussi estimons-nous que cette proportion ne devait pas excéder 5 à 10 % en 1760 et qu'en conséquence elle ne pouvait en aucun cas dépasser 15 % en 1780.

IV. — Il résulte de ce qui précède que le pessimisme de Verlooy était en partie injustifié. Certes, il est vraisemblable que le bilinguisme s'était considérablement répandu parmi la population flamande. Il est à peu près sûr qu'en raison du contexte général évoqué plus haut, nombre de Flamands n'hésitaient pas à user du français au niveau des relations sociales, dans la vie en société. Mais il est tout aussi vrai que lorsqu'il s'agissait de régler des questions relatives à leur vie privée (testaments, contrats de mariage, conclusions de baux, emprunts), la langue maternelle reprenait le dessus ainsi qu'en témoigne l'écrasante supériorité des actes en flamand. Une évidence s'impose donc : en 1780, la francisation de la population flamande de Bruxelles n'était pas encore irréversible.

V. — Enfin, une énigme subsiste en ce qui concerne la nature de la francisation à Bruxelles : quelle part revient respectivement d'un côté à l'abandon du flamand au profit du français de la part de la population autochtone et de l'autre à l'émigration wallonne vers la capitale des Pays-Bas autrichiens ? Il n'est pas permis de répondre à cette interrogation dans l'état actuel de nos recherches.

P.N. Van Reysschoot (1738-1795)
(p. 21 à 28)

*P.N. van Reysschoot, Les Quatre Saisons, dessus-de-porte.
Hôtel Verhaegen - Gand.*

*P.N. van Reyschoot,
Panneaux de l'Hôtel Brunin - Gand.*

*P.N. van Reysschoot,
Panneaux de l'Hôtel Verhaegen - Gand.*

*P.N. van Reysschoot,
Turquerie de l'Hôtel vanden Boogaerde - Gand.*

*P.N. van Reysschoot,
Turquerie de l'Hôtel vanden Boogaerde - Gand (détail).*

*P.N. van Reysschoot, Dessin (plume et lavis) - Cabinet des Estampes.
R.U.G. 38,5 × 62 cm.*

J. Vernet, vue d'un Port, coll. part., Paris.

Charles Le Clercq, peintre bruxellois
(p. 41 à 52)

Portrait de Boucheron ?
Paris, collection privée.

Isabelle Simons. Personnage inconnu.
Katalog der Miniaturen-Sammlung des Herrn Albert Jaffé
in Hamburg, Wallraf-Richartz-Museum, Köln.

*Portrait d'une jeune femme,
Copyright A.C.L., Bruxelles.*

*Portrait en buste de Marie-Antoinette,
Copyright A.C.L., Bruxelles.*

La porcelaine de Tournai
(p. 29 à 40)

*Assiette polychrome début de fabrication ; chantournée, bord vannerie, aile décorée de quatre fleurettes.
Au centre tulipe. Très caractéristique de la période de tâtonnement.*

Groupe polychrome première période : « La leçon de flageolet » très proche de Mennecy, influence française évidente. Le modèle tournaisien existe également en blanc.

Assiette deuxième période. Aile filet or et peigné pourpre ornée de cinq cartouches dorés, au centre de ceux-ci petits bouquets dorés. A rapprocher du service de Chelsea dit de Mecklenbourg. Le décor pourpre de ruines est conçu dans l'esprit de Diderot. Style de Duvivier. 2^e période.

Comptier polychrome losangé. Cartouches dorés, décor truité pourpre et rose pointillé d'or. Ce décor de cartouches est proche de Meissen. Par contre les bouquets sont d'inspiration française. 2^e période.

*Assiette aux oiseaux imaginaires polychromes. L'aile est mille cotes et spécifiquement tournaissienne.
2^e période.*

*Assiette aux oiseaux de Buffon, polychrome. Le décor est spécifiquement français tant en ce qui concerne
les oiseaux que les rinceaux dorés sur fond bleu. 3^e période. Service dit du Duc d'Orléans.*

Tasse à thé et sous tasse polychrome, dents de loup bleues en bordure de la sous tasse et au bord supérieur de la tasse, filet bleu au bord inférieur de la tasse. Décor au barbeau spécifiquement français. 2^e période.

Bustes sur socles de Jean Jacques Rousseau et Voltaire, biscuit, d'inspiration française. 3^e période.

TABLE DES MATIÈRES

	Allocution prononcé par M. le Recteur FORIERS lors de la séance d'ouverture du colloque sur « L'influence française dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège au temps de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau (1730-1778) », les 2 et 3 juin 1978	11
SOUCHAL, Fr.	L'influence française dans l'architecture des Pays-Bas méridionaux et de la principauté de Liège au XVIII ^e siècle	15
FREDERICQ-LILAR, M.	Les influences françaises sur l'œuvre de P.N. Van Reysschoot	21
FORIERS, P.	L'influence française dans l'illustration de la porcelaine de Tournai	29
DE ZUTTERE, P.	Charles Le Clercq, peintre bruxelloise méconnu (1753-1821)	41
JOZIC, D.	François-Charles de Velbruck, prince-évêque francophile. Aperçu de l'influence de la France sous le règne d'un prélat éclairé (1772-1784)	53
GASON, P.-M.	Théorie et pratique poétiques à Liège en 1778 : l'hommage de Saint Péravi à Voltaire et Rousseau	63
MAT-HASQUIN, M.	Les influences françaises dans l'œuvre de l'abbé Duval-Pyrau	77
SMEYERS, J.	Voltaire dans la littérature néerlandaise des Pays-Bas autrichiens	91
TROUSSON, R.	L'abbé F.-X. de Feller et les « Philosophes »	103
BRUNEEL, C.	La diffusion du livre français à l'université de Louvain (1765-1777)	117
DE SCHAMPHELEIRE, H.	Verlichte lectrur te Antwerpen en Parijs in de 18e eeuw. Een comparatief quantitatief leesonderzoek naar Voltaire, Rousseau en de « Encyclopedie ». (La lecture des Lumières à Anvers et à Paris au XVIII ^e siècle. Un examen comparatif et quantitatif de la diffusion de Voltaire, de Rousseau et de l'Encyclopédie) (résumé français)	131
DHONDT, L.	De l'influence des Lumières dans le comté de Flandre à la fin de l'ancien régime	167
HAESSENNE-PEREMANS, N. et DEBOUILLE, P.	La présence française dans les bibliothèques liégeoises au XVIII ^e siècle	177
HASQUIN, H.	Le français à Bruxelles entre 1740 et 1780. Premier essai de quantification	193

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.